



**Programme décennal  
d'intervention pour la protection  
des infrastructures du ministère  
des Transports et de la Mobilité  
durable face aux aléas côtiers,  
sur le territoire du Bas-  
Saint-Laurent, de la Gaspésie et  
des Îles-de-la-Madeleine, dans  
le contexte des changements  
climatiques**

Population et territoire

Étude sectorielle

**Ministère des Transports et  
de la Mobilité durable  
(MTMD)**  
Version finale

Novembre 2024  
16-02202388.000-0200-EN-R-0700-01





Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)  
N° de référence : 6301-21-AC01

Préparé par :



---

**Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env.**  
Spécialiste en milieu humain  
Études environnementales et  
changements climatiques



---

**Marie-Andrée Burelle, anthrop., M. Sc.**  
Anthropologue sénior  
Études environnementales et  
changements climatiques

Vérifié et approuvé par :



---

**Catherine Lalumière, biol., MBA**  
Chargée de projet et directrice de service  
Études environnementales et  
changements climatiques



# Équipe de réalisation

## Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Chargées de projet	Line Choinière, biologiste, M. Sc. Sophie Moisset, biologiste, Ph. D.
--------------------	--

## Englobe Corp.

Chargée de projet	Catherine Lalumière, biol., MBA
Rédaction	Camille Vinette, B.A. Flavie Bonin-Martin, M. Sc. A. Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env. Marie-Andrée Burelle, anthrop., M. Sc. Vincent Gautier-Doucet, anthrop., M. Sc.
Cartographie/SIG	Sylvain Deslandes, géogr., M. Sc.
Édition	Fannie Legault Poisson, trad. a., B.A.

## Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
0A	24 mai 2024	Émission de la version préliminaire pour commentaires
0B	12 juillet 2024	Émission de la version préfinale pour approbation
00	19 septembre 2024	Émission de la version finale
01	11 novembre 2024	Émission de la version finale révisée

# Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

# Liste des acronymes

AA	Avant aujourd’hui
AD	<i>Anno domini</i>
AFOGÎM	Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles
BAPE	Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
CDRR	Corporation de développement de Rivière-au-Renard
CHSLD	Centre d’hébergement et de soins de longue durée
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CJ	Centre jeunesse
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CN	Canadien National
CPE	Centre de la petite enfance
CRDITED	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement
CRDITSA	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l’autisme
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DGBGI	Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
ÉIE	Étude d’impact sur l’environnement
EPP	Ententes de pêche provisoires
EPRNTNT	Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme
FEDECP	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
FCMQ	Fédération québécoise des clubs quads
FQCC	Fédération québécoise des clubs quads
IAM	Initiative initiale et à long terme de l’après-Marshall
IPCIA	Initiative des pêches commerciales intégrées de l’Atlantique
IRHMAS	Institut de recherche en histoire maritime et archéologie subaquatique

ISAQ	Inventaire des sites archéologiques du Québec
LAU	<i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTO	Ministère du Tourisme
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
PAG	Plan de gestion provisoire
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PME	Petite et moyenne entreprise
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PTI	Programme triennal d'immobilisation
RLS	Réseau local de services
RTS	Réseau territorial de services
SAC	Services aux Autochtones Canada
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SRAPA	Stratégie relative à la pêche autochtone
STQ	Société des traversiers du Québec
TNO	Territoire non organisé
UA	Unité d'aménagement
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1	Mise en contexte .....	1
1.2	Zone d'étude, secteurs et sites d'intervention .....	2
<b>2</b>	<b>Cadre administratif et tenure des terres.....</b>	<b>11</b>
2.1	Cadre administratif .....	11
2.1.1	Bas-Saint-Laurent .....	11
2.1.2	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.....	13
2.2	Tenure des terres .....	13
<b>3</b>	<b>Profil socioéconomique et état de santé général de la population .....</b>	<b>15</b>
3.1	Population.....	15
3.1.1	Bas-Saint-Laurent .....	16
3.1.2	Gaspésie - Rive nord.....	20
3.1.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	22
3.1.4	Îles-de-la-Madeleine.....	24
3.2	Économie.....	26
3.2.1	Bas-Saint-Laurent .....	26
3.2.2	Gaspésie - Rive nord.....	27
3.2.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	28
3.2.4	Îles-de-la-Madeleine.....	29
3.3	État de santé général de la population .....	29
3.3.1	Bas-Saint-Laurent .....	29
3.3.2	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.....	30
<b>4</b>	<b>Planification et aménagement du territoire.....</b>	<b>37</b>
4.1	Plan d'affectation du territoire public .....	37
4.1.1	PATP du Bas-Saint-Laurent.....	38
4.1.2	PATP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine .....	40
4.2	Schéma d'aménagement et de développement.....	40
4.2.1	Bas-Saint-Laurent .....	47
4.2.2	Gaspésie - Rive nord.....	49
4.2.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	50
4.2.4	Îles-de-la-Madeleine.....	52
4.3	Plan d'urbanisme .....	53
<b>5</b>	<b>Utilisation du sol.....</b>	<b>71</b>
5.1	Milieu bâti .....	71
5.1.1	Bas-Saint-Laurent .....	72

5.1.2	Gaspésie - Rive nord .....	73
5.1.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	74
5.1.4	Îles-de-la-Madeleine .....	75
5.2	Villégiature, loisirs et tourisme .....	76
5.3	Activités agricoles .....	81
5.3.1	Bas-Saint-Laurent .....	81
5.3.2	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.....	82
5.4	Activités forestières .....	84
5.4.1	Exploitation en terres publiques .....	84
5.4.2	Exploitation en terres privées.....	85
5.5	Activités minières et aires d’extraction.....	86
5.6	Pêche commerciale maritime .....	87
5.7	Activités maricoles .....	89
<b>6</b>	<b>Premières Nations.....</b>	<b>93</b>
6.1	Utilisation du milieu marin et côtier par les Premières Nations.....	93
6.1.1	Communautés autochtones .....	93
6.1.2	Exploitation des ressources fauniques, marines et côtières à des fins alimentaires, rituelles et sociales.....	94
6.1.3	Valeurs et représentations culturelles.....	94
6.1.4	Droits, intérêts et ententes .....	95
<b>7</b>	<b>Infrastructures et services .....</b>	<b>99</b>
7.1	Réseau routier .....	99
7.2	Réseau aérien.....	100
7.3	Réseau maritime .....	101
7.3.1	Bas-Saint-Laurent .....	101
7.3.2	Gaspésie - Rive nord.....	102
7.3.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	102
7.3.4	Îles-de-la-Madeleine .....	103
7.4	Réseau ferroviaire .....	103
7.4.1	Bas-Saint-Laurent .....	103
7.4.2	Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.....	104
7.5	Réseau électrique .....	104
7.6	Prises d’eau potable .....	107
<b>8</b>	<b>Projets d’aménagement et de développement.....</b>	<b>109</b>
8.1	Bas-Saint-Laurent .....	109
8.2	Gaspésie - Rive nord.....	111
8.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	113
8.4	Îles-de-la-Madeleine .....	115
<b>9</b>	<b>Patrimoine et archéologie .....</b>	<b>119</b>
9.1	Patrimoine .....	119

9.1.1	Bas-Saint-Laurent .....	119
9.1.2	Gaspésie - Rive nord.....	121
9.1.3	Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	122
9.1.4	Îles-de-la-Madeleine.....	123
9.2	Archéologie.....	123
9.2.1	Considérations préliminaires et points communs entre les secteurs.....	123
9.2.2	Principaux secteurs archéologiques et historiques côtiers.....	124
9.2.3	Occupation préhistorique et historique .....	124
9.2.4	Potentiel archéologique .....	127
9.2.5	Patrimoine archéologique subaquatique et maritime .....	128
<b>10</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>129</b>
<b>11</b>	<b>Références.....</b>	<b>133</b>

## TABLEAUX

Tableau 1 :	Répartition des sites d'intervention inclus au programme d'intervention selon les secteurs .....	2
Tableau 2 :	Répartition des sites d'intervention en fonction des municipalités.....	12
Tableau 3 :	Répartition et densité de la population dans les MRC visées par le programme d'intervention.....	16
Tableau 4 :	Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention.....	17
Tableau 5 :	Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention.....	18
Tableau 6 :	Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention .....	19
Tableau 7 :	Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention .....	20
Tableau 8 :	Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention.....	21
Tableau 9 :	Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention .....	22
Tableau 10 :	Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention .....	23
Tableau 11 :	Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention.....	23
Tableau 12 :	Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention.....	24
Tableau 13 :	Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention .....	25

Tableau 14 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention.....	25
Tableau 15 : Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention .....	25
Tableau 16 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention en 2021 .....	26
Tableau 17 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention en 2021 .....	27
Tableau 18 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, en 2021 .....	28
Tableau 19 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, en 2021 .....	29
Tableau 20 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie de la population des RLS du Bas-Saint-Laurent concernés par les sites d'intervention .....	31
Tableau 21 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie des populations des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé .....	33
Tableau 22 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie des populations de la Baie-des-Chaleurs et du Rocher-Percé .....	34
Tableau 23 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie .....	35
Tableau 24 : Vocations du territoire public.....	38
Tableau 25 : Synthèse de l'affectation du territoire public du Bas-Saint-Laurent applicable à la zone d'étude .....	39
Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude .....	41
Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent.....	54
Tableau 28 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Rive nord.....	61
Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs.....	63
Tableau 30 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur des Îles-de-la-Madeleine .....	68
Tableau 31 : Période et type de chasse dans les zones 1 et 2 en fonction des espèces pour l'année 2024.....	78
Tableau 32 : Période de piégeage dans les UGAF 69 à 77 en fonction des espèces .....	80
Tableau 33 : Sites d'intervention en territoire agricole protégé .....	81
Tableau 34 : Proportion des recettes en provenance du marché agricole (principales productions par région) pour 2021 pour la région du Bas-Saint-Laurent .....	82
Tableau 35 : Proportion des recettes en provenance du marché agricole (principales productions par région) pour 2021 pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....	83
Tableau 36 : Possibilités forestières annuelles 2023-2028 sur les terres publiques.....	84
Tableau 37 : Possibilité de récolte par groupe d'essence pour la région du Bas-Saint-Laurent .....	85
Tableau 38 : Possibilité forestière de la forêt privée de la Gaspésie par type de forêt et par essence <sup>1</sup> .....	86
Tableau 39 : Sites de mariculture en activité dans le secteur du Bas-Saint-Laurent en 2016-2017 .....	90
Tableau 40 : Sites de mariculture en activité dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord en 2016-2017 ...	90

Tableau 41 : Sites de mariculture en activité dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs en 2016-2017 .....	91
Tableau 42 : Sites de mariculture en activité dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine en 2016-2017 .....	92
Tableau 43 : Équipements électriques dans les MRC et les municipalités visées par le programme d'intervention.....	105
Tableau 44 : Liste de projets annoncés pour le secteur du Bas-Saint-Laurent compris dans la zone d'étude .....	110
Tableau 45 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord compris dans la zone d'étude.....	112
Tableau 46 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs compris dans la zone d'étude .....	114
Tableau 47 : Liste de projets annoncés pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine compris dans la zone d'étude .....	117
Tableau 48 : Recensement des sites archéologiques connus et répertoriés à moins de 500 m des sites d'intervention.....	125

## FIGURE

Figure 1 : Principaux ports et secteurs maritimes du Québec selon la valeur des débarquements (M\$ et %) en 2019.....	89
---	----

## CARTES

Carte 1 : Sites d'intervention au Bas-Saint-Laurent .....	3
Carte 2 : Sites d'intervention en Gaspésie - Rive nord.....	5
Carte 3 : Sites d'intervention en Gaspésie - Baie-des-Chaleurs .....	7
Carte 4 : Sites d'intervention aux Îles-de-la-Madeleine.....	9
Carte 5 : Claims miniers dans la zone d'étude.....	87

## ANNEXE

Annexe A Répertoire cartographique	
------------------------------------	--





# 1 Introduction

## 1.1 Mise en contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures routières face aux aléas côtiers sur son territoire, la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DGBGI) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a mandaté Englobe Corp. pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE). En raison du nombre élevé de sites identifiés et retenus le long des 1 500 km de côtes du territoire ainsi que de la sensibilité des milieux côtiers le long desquels les sites se trouvent, l'objectif de l'ÉIE à portée régionale est de soumettre un programme décennal dans sa globalité, tout en assurant la mobilité et la sécurité des usagers du réseau routier, de façon à minimiser les interventions d'urgence et à effectuer les interventions de manière préventive.

Considérant la particularité régionale du programme d'intervention, l'approche d'évaluation environnementale a été adaptée de façon à pouvoir s'assurer de répondre aux exigences légales en vigueur. Ainsi, une analyse des sites visés par les interventions est d'abord réalisée à partir de la documentation existante, afin de pouvoir identifier les enjeux environnementaux et sociaux spécifiques au territoire et dans le but d'établir l'état de référence nécessaire pour analyser les impacts du programme. Dans ce contexte, le présent document vise à fournir l'information relative à la population et au territoire à l'échelle des secteurs définis, mais également à l'échelle des sites d'intervention.

Le présent rapport servira de document de référence à la production de l'ÉIE pour tous les aspects liés à la population et au territoire exigés dans la directive émise spécifiquement pour le programme d'intervention.

## 1.2 Zone d'étude, secteurs et sites d'intervention

La zone d'étude est comprise dans l'estuaire moyen et l'estuaire maritime ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs. Bien que cette zone d'étude soit immense, il convient de rappeler que les interventions prévues dans le cadre du programme ne concernent que certaines des infrastructures routières gérées par le MTMD qui se trouvent sur la côte et qui font face aux aléas côtiers. C'est donc plus précisément l'interface terre-mer qui est ciblée par la zone d'étude.

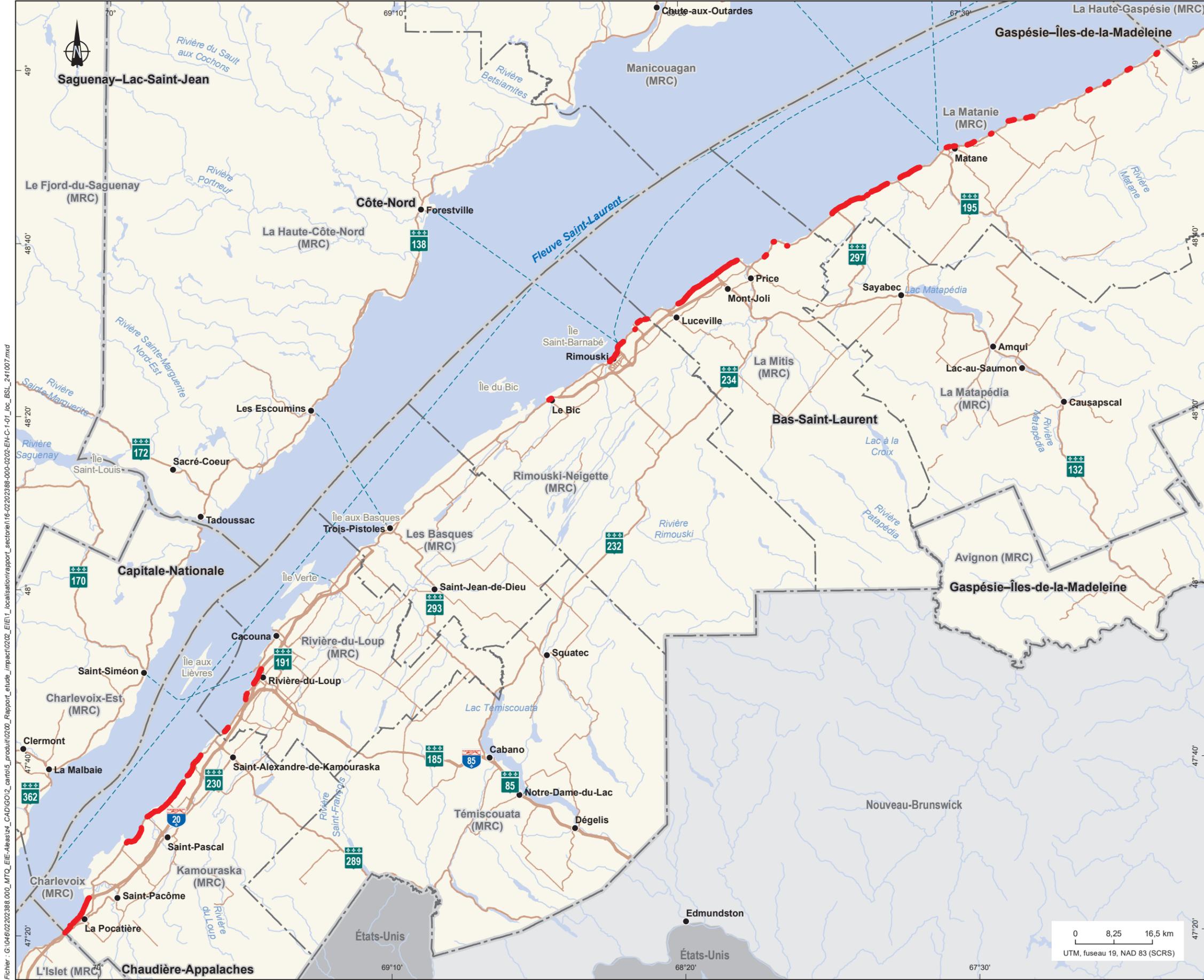
Le territoire visé correspond à celui des régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pour tenir compte de l'ampleur de la zone d'étude et de son organisation territoriale, celle-ci a été découpée en quatre secteurs distincts, soit : le Bas-Saint-Laurent (carte 1), la Gaspésie - Rive nord (carte 2), la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (carte 3) et les Îles-de-la-Madeleine (carte 4).

Les secteurs ont été délimités dans le but de broser un portrait, à partir de la documentation existante, des composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être touchées par les interventions visées par le programme décennal d'intervention. Ces quatre secteurs sont jugés suffisamment grands pour permettre de tenir compte des différents écosystèmes, communautés et composantes du milieu récepteur dans le but d'en obtenir un portrait suffisamment détaillé pour comprendre les enjeux environnementaux et évaluer les impacts du programme sur les composantes environnementales et sociales à chaque site. Ces secteurs sont caractérisés par une occupation de type côtière, qui se trouve à l'interface entre les milieux terrestre et marin.

La nécessité de considérer quatre secteurs est justifiée par la vaste superficie du territoire compris dans le programme décennal d'intervention, par la variabilité des options d'intervention possibles selon les sites d'intervention identifiés et en fonction des différentes législations applicables selon les autorités impliquées (fédérale, provinciale et municipale). Ce découpage facilite également l'intégration des particularités régionales dans les modalités de mise en œuvre du programme proposé dans l'ÉIE, lesquelles serviront d'encadrement lors des demandes d'autorisation subséquentes et spécifiques à chacune des interventions et qui seront réalisées sous le décret gouvernemental. Enfin, soulignons que la zone d'intervention spécifique à chacun des 228 sites inclus dans le programme décennal d'intervention est également définie à une échelle qui permet d'apprécier les particularités locales. Tous ces sites d'intervention sont compris à l'intérieur de l'un ou l'autre des quatre secteurs d'étude (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des sites d'intervention inclus au programme d'intervention selon les secteurs

Secteur	Nombre de sites	Nombre de municipalités régionales de comté (MRC) touchées	Nombre de municipalités touchées
Bas-Saint-Laurent	59	5	18
Gaspésie - Rive nord	74	2	13
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs	41	3	12
Îles-de-la-Madeleine	54	1	2
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>11</b>	<b>46</b>



**Composante du projet**

- Site d'intervention

**Limites**

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative

**Infrastructures**

- Autoroute
- Route nationale ou régionale
- Route collectrice
- Liaison maritime

**Hydrographie**

- Cours d'eau
- Étendue d'eau



Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Faune terrestre - Étude sectorielle

**Carte 1**  
**Sites d'intervention au Bas-Saint-Laurent**

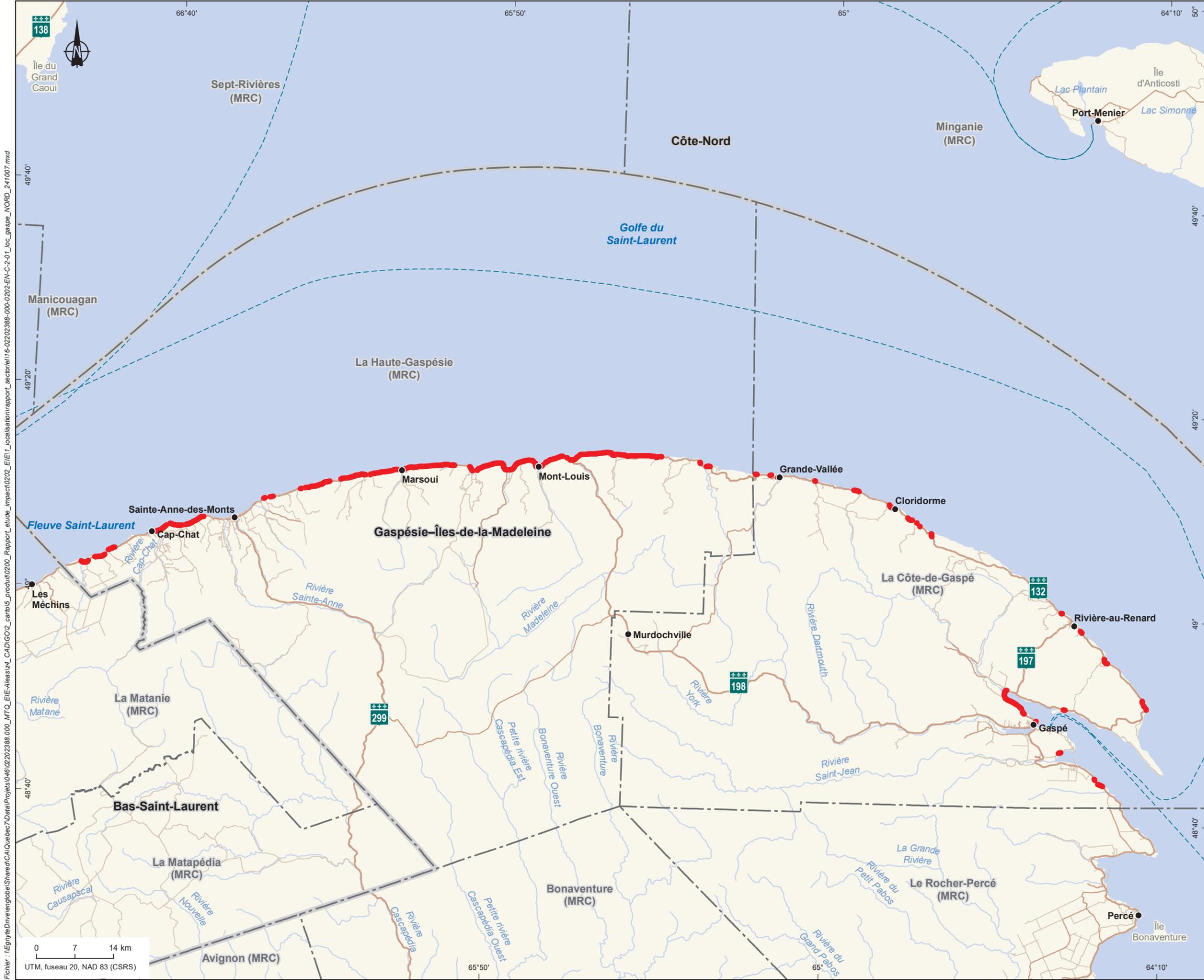
Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
Adresses Québec, MERN Québec, juillet 2022  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, juillet 2022  
Sites d'intervention, MTMD, septembre 2024  
Cartographie : Englobe

Octobre 2024

ENGLOBE		Chargé de projet : C. Lalumière		Date : 2024-10-07		
Préparé : C. Lalumière		Dessiné : L. Savoie		Vérifié : S. Deslandes		
Serv. Maître	Projet	Sous-Phase	Disc.	Type	Numéro	Rév.
16	02202388	0202	EN	C	1	01

Fichier : G:\04\02\202388\_000\_MTO\_EIE-Aleasv4\_CAD\GO\2\_carrois\_etude\_impact\0202\_Rapport\_etude\_impact\0202\_EIE1\_localisation\rapport\_section\16-02202388-000-0202-EN-C-1-01\_loc\_BSL\_241007.mxd





**Composante du projet**

- Site d'intervention

**Limites**

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Liaison maritime

**Hydrographie**

- Cours d'eau
- Étendue d'eau



Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Faune terrestre - Étude sectorielle

**Carte 2**  
**Sites d'intervention en Gaspésie – Rive nord**

Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
Adresses Québec, MERN Québec, juillet 2022  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, juillet 2022  
Sites d'intervention : MTMD, avril 2024  
Cartographie : Englobe

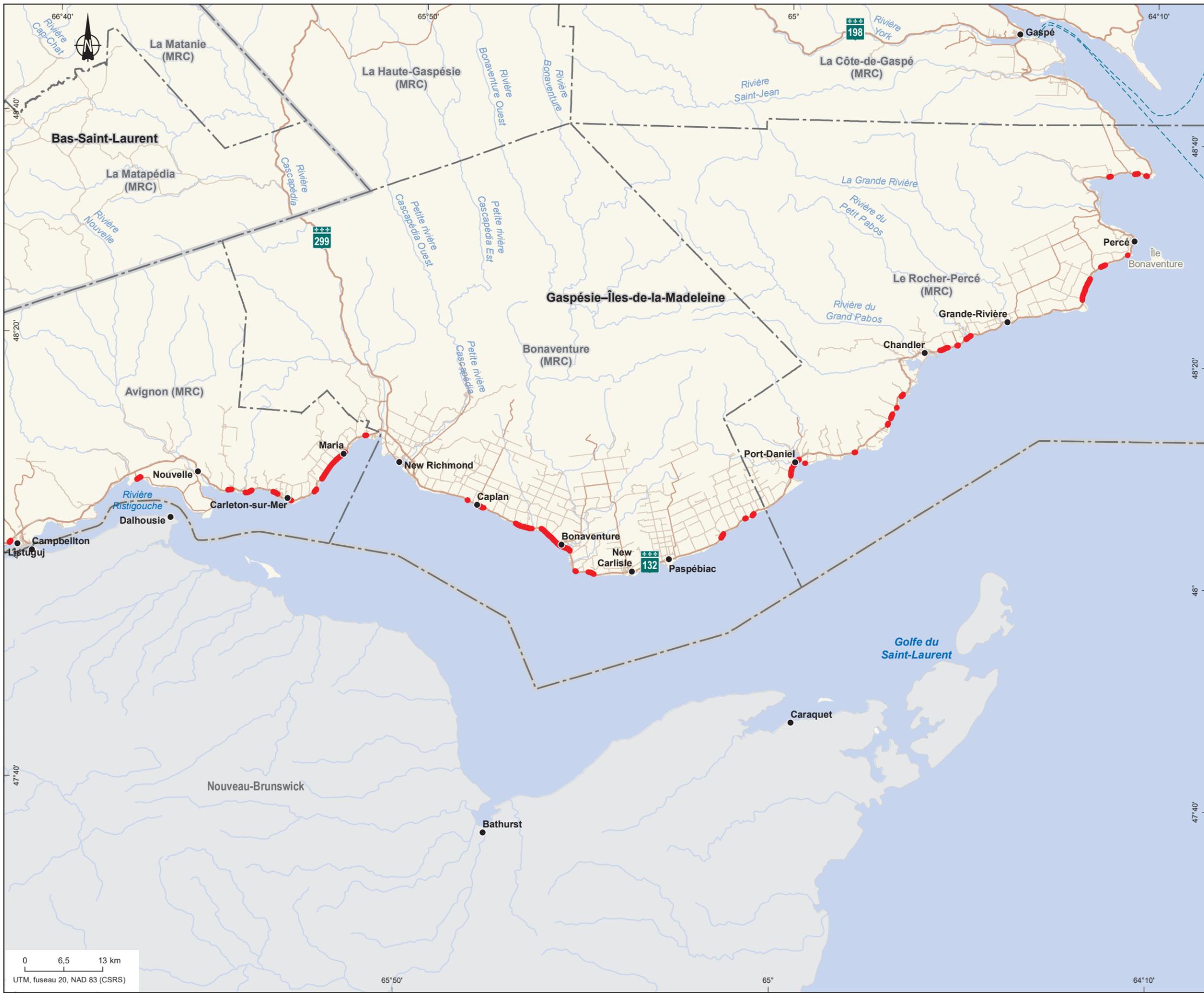
Octobre 2024

ENGLOBE		Chargé de projet : C. Lalumière		Date : 2024-10-07			
Préparé : C. Lalumière		Dessiné : L. Savoie		Vérifié : S. Deslandes			
Serv. Maître	Projet	Sous-Phase	Disc.	Type	Numéro	Rév.	
16	02202388	0202	EN	C	2	00	

Fichier : \\Egry\projet\englobe\ShareofCA\Quebec7\Data\Projets\046\02202388\000\_MTO\_EIE-Aleas\4\_CAD\GEO\2\_carbo\5\_produit\0200\_Rapport\_etude\_impact\0202\_EIE1\_Localisation\rapport\_sectoriel\16-02202388-000-0202-EM-C-01\_Loc\_gaspie\_NORD\_241007.mxd



Fichier : \\Eglobe\Drive\englobe\ShareofCAI\Quebec\7\Projets\046\02202388\000\_MTDQ\_EIE-Aleas\4\_CAD\GOI\_2\_carbo5\_produit\0200\_Rapport\_etude\_impact\0202\_EIE1\_localisation\rapport\_sec\0202\16-02202388-000-0202-EM-C-3-01\_loc\_gaspie\_SUD\_241007.mxd



**Composante du projet**

- Site d'intervention

**Limites**

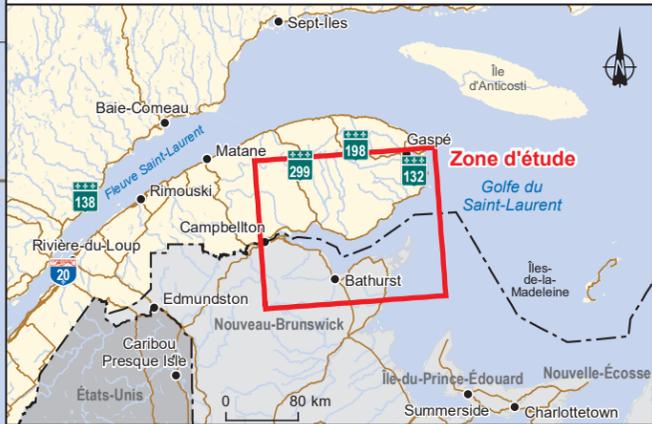
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Liaison maritime

**Hydrographie**

- Cours d'eau
- Étendue d'eau



Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Faune terrestre - Étude sectorielle

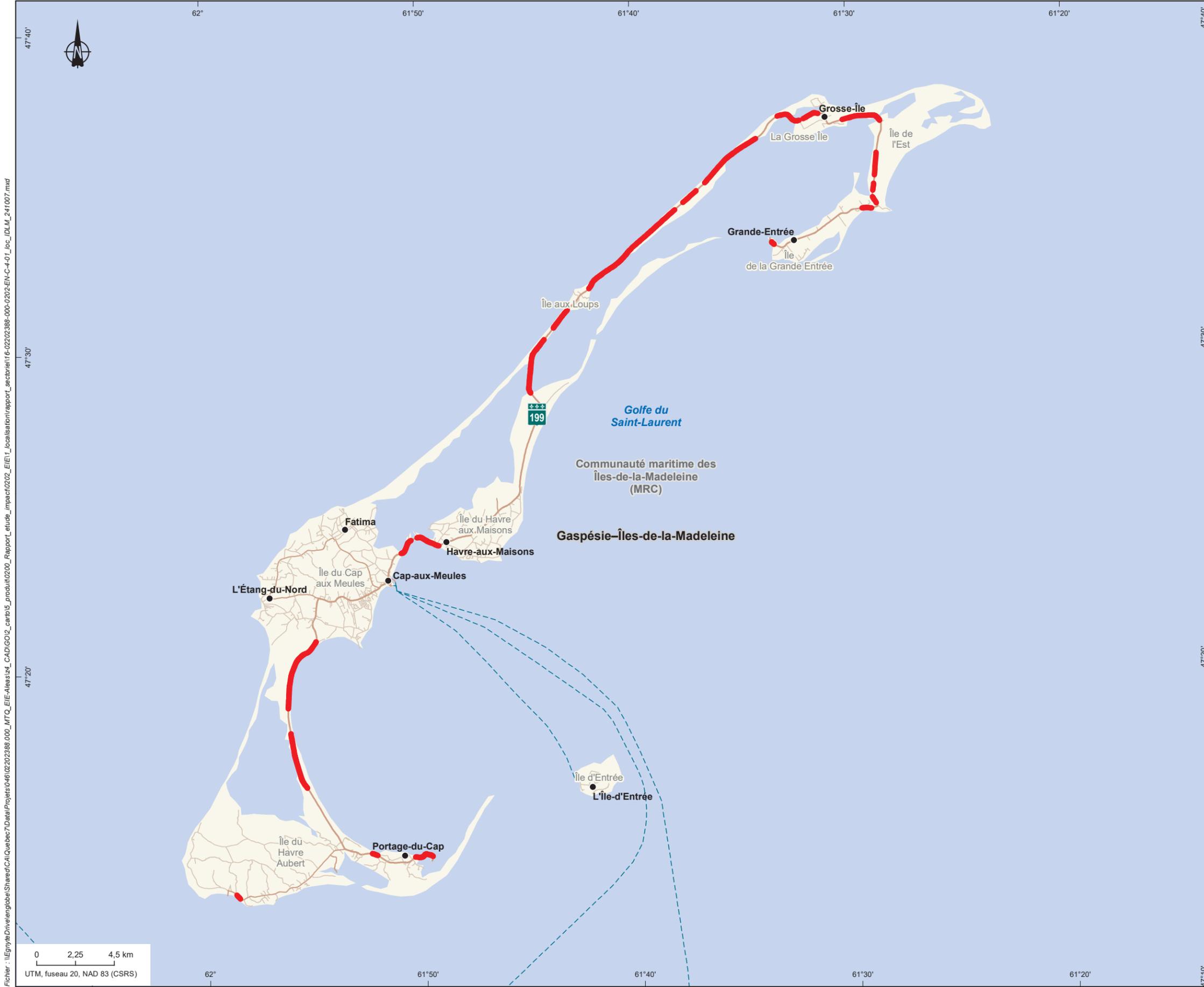
**Carte 3**  
**Sites d'intervention en Gaspésie – Baie-des-Chaleurs**

Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
Adresses Québec, MERN Québec, juillet 2022  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, juillet 2022  
Sites d'intervention : MTMD, septembre 2024  
Cartographie : Englobe

Octobre 2024

ENGLOBE		Chargé de projet : C. Lalumière		Date : 2024-10-07			
Préparé : C. Lalumière		Dessiné : L. Savoie		Vérifié : S. Deslandes			
Serv. Maître	Projet	Sous-Phase	Disc.	Type	Numéro	Rév.	
16	02202388	0202	EN	C	3	01	





**Composante du projet**

- Site d'intervention

**Limites**

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Liaison maritime

**Hydrographie**

- Cours d'eau
- Étendue d'eau



Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Faune terrestre - Étude sectorielle

**Carte 4**  
**Sites d'intervention aux Îles-de-la-Madeleine**

Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
Adresses Québec, MERN Québec, juillet 2022  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, juillet 2022  
Sites d'intervention : MTMD, septembre 2024  
Cartographie : Englobe

Octobre 2024

ENLOBE

Chargé de projet : C. Lalumière Date : 2024-10-07

Préparé : C. Lalumière Dessiné : L. Savoie Vérifié : S. Deslandes

Serv. Maître	Projet	Sous-Phase	Disc.	Type	Numéro	Rév.
16	02202388	0202	EN	C	4	01





## 2 Cadre administratif et tenure des terres

### 2.1 Cadre administratif

La zone d'étude recoupe deux régions administratives, soit celle du Bas-Saint-Laurent (01) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11).

#### 2.1.1 Bas-Saint-Laurent

Le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie totale de 28 401 km<sup>2</sup>, dont une portion de 22 184 km<sup>2</sup> est terrestre. Au nord, la région est encadrée par le fleuve Saint-Laurent et plusieurs îles, au sud par l'État du Maine (États-Unis) et le Nouveau-Brunswick, à l'est par la Gaspésie et à l'ouest par la région administrative de Chaudière-Appalaches (12). La région du Bas-Saint-Laurent compte huit MRC (Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie) regroupant 114 municipalités (carte 1) (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH], 2010a). Une réserve appartenant à la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk (autrefois appelée Première Nation Malécite de Viger) se trouve à Cacouna.

Le programme décennal identifie un total de 59 sites d'intervention dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les sites sont répartis dans les MRC de Kamouraska, de La Matanie, de La Mitis, de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup, plus précisément dans 18 municipalités côtières (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des sites d'intervention en fonction des municipalités

Secteur d'étude	MRC	Municipalité	Nombre de sites
<b>Région administrative du Bas-Saint-Laurent</b>			
Bas-Saint-Laurent	MRC de Kamouraska	Kamouraska	1
		La Pocatière	2
		Saint-André-de-Kamouraska	2
		Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1
		Saint-Germain-de-Kamouraska	3
	MRC de La Matanie	Baie-des-Sables	6
		Grosses-Roches	1
		Les Méchins	4
		Matane	5
		Sainte-Félicité	3
		Saint-Ulric	7
	MRC de La Mitis	Grand-Métis	1
		Métis-sur-Mer	2
		Sainte-Flavie	10
		Sainte-Luce	1
MRC de Rimouski-Neigette	Rimouski	7	
MRC de Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage	2	
	Rivière-du-Loup	1	
<b>Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</b>			
Gaspésie - Rive nord	MRC de La Côte-de-Gaspé	Cloridorme	4
		Gaspé	19
		Grande-Vallée	3
		Petite-Vallée	1
		Rivière-Saint-Jean	3
	MRC de La Haute-Gaspésie	Cap-Chat	5
		La Martre	5
		Marsoui	5
		Mont-Saint-Pierre	3
		Rivière-à-Claude	4
		Sainte-Anne-des-Monts	6
		Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	6
		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	10
		Gaspésie - Baie-des-Chaleurs	MRC d'Avignon
Carleton-sur-Mer	6		
Escuminac	1		
Pointe-à-la-Croix	1		
MRC de Bonaventure	Bonaventure		5
	Caplan		2
	Saint-Godefroi		1
	Saint-Siméon		1
	Shigawake		2
MRC du Rocher-Percé	Chandler		8
	Percé		6
	Port-Daniel–Gascons		6
Îles-de-la-Madeleine	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Grosse-Île	23
		Les Îles-de-la-Madeleine	31
<b>Total</b>			<b>228</b>

## 2.1.2 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Le territoire de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine couvre une superficie totale de 78 210 km<sup>2</sup>, dont la partie terrestre équivaut respectivement à environ 20 240 km<sup>2</sup> pour la péninsule gaspésienne et à 202 km<sup>2</sup> pour l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

La péninsule gaspésienne longe l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent au nord. Elle est délimitée au sud par la baie des Chaleurs et à l'ouest par la vallée de la Matapédia. Elle compte cinq MRC (Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Bonaventure et Avignon) regroupant 44 municipalités, auxquelles s'ajoutent trois communautés de la Première Nation Mi'gmaq (conseils de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj) (MAMH, 2010b).

Quant aux Îles-de-la-Madeleine, le territoire équivaut à celui de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, qui détient des pouvoirs équivalant à ceux d'une MRC. Situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, au sud du chenal Laurentien, il s'agit d'un archipel composé d'une quinzaine d'îles, dont huit sont habitées. L'archipel comprend deux municipalités, soit Les Îles-de-la-Madeleine (155 km<sup>2</sup>) et Grosse-Île (32 km<sup>2</sup>).

Le programme décennal identifie un total de 169 sites d'intervention dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, soit 74 sites pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord, 41 sites pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs et 54 sites pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Les sites sont répartis parmi les cinq MRC composant le territoire de la Gaspésie, et plus précisément dans 25 municipalités côtières (13 pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord et 12 pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs), ainsi que parmi les deux municipalités des Îles-de-la-Madeleine (cartes 2 à 4).

## 2.2 Tenure des terres

Le régime foncier des régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est caractérisé par une forte présence de terres publiques. En effet, une proportion de 50 % de la superficie terrestre du Bas-Saint-Laurent est constituée de terres publiques, principalement situées dans la zone de contrefort et sur les plateformes des Appalaches. À ces superficies terrestres s'ajoutent 5 735 km<sup>2</sup> en milieu marin (donc entièrement publiques), ce qui représente 20 % du territoire de la région. Quant à la Gaspésie, elle est majoritairement constituée de terres publiques (81 %) gérées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), alors que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine en est composé à 37 %. En tenant compte du milieu marin, cette proportion de terres publiques gérées par le MRNF augmente considérablement et atteint 95 % du territoire de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. En Gaspésie, les terres publiques se concentrent au centre de la péninsule, alors que le territoire privé la ceinture. Aux Îles-de-la-Madeleine, ce sont principalement les dunes et les cordons littoraux qui forment le territoire de tenure publique. Quelques secteurs sur les îles habitées, surtout des milieux humides ainsi que l'île Brion, complètent le territoire public (MRNF, 2015a).

L'aménagement et la gestion du territoire dans la zone d'étude relèvent principalement des MRC et des municipalités, ainsi que d'autres acteurs participant à la planification et à la gestion des ressources, alors que le MRNF est responsable du territoire public. À l'échelle régionale, mentionnons également la participation de la conférence régionale des élus (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, des centres locaux de développement (CLD) de chacune des MRC et des comités des zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire, Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (Stratégies Saint-Laurent, 2024). De nombreux ministères, à la fois fédéraux et provinciaux, ainsi que plusieurs organismes participent également à la gestion du milieu marin.



# 3

## 3 Profil socioéconomique et état de santé général de la population

### 3.1 Population

En 2021, la population de la région administrative du Bas-Saint-Laurent s'élevait à 199 039 habitants, alors que celle de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine comptait 89 342 habitants (Statistique Canada, 2024). La population du Bas-Saint-Laurent représente 2,3 % de la population totale du Québec, alors que celle de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en constitue 1,1 %. La variation de population de la première région a augmenté de 0,8 % entre 2016 et 2021, alors que celle de la deuxième a diminué de 1,1 % pour la même période.

En considérant les superficies respectives des deux régions, soit 22 188,2 km<sup>2</sup> au Bas-Saint-Laurent et 20 271,2 km<sup>2</sup> en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, la densité de la population au km<sup>2</sup> s'élève à 9,0 habitants/km<sup>2</sup> habitants du côté du Bas-Saint-Laurent et à 4,4 habitants/km<sup>2</sup> du côté de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Les principales statistiques liées à la répartition et à la densité de la population sont fournies pour chacune des MRC présentant au moins un des 228 sites inclus au programme d'intervention (tableau 3).

**Tableau 3 : Répartition et densité de la population dans les MRC visées par le programme d'intervention**

Entité	N <sup>bre</sup> d'habitants et variation (%)			Superficie du territoire en 2021 (km <sup>2</sup> )	Densité de la population en 2021 (n <sup>bre</sup> d'habitant/km <sup>2</sup> )
	2016	2021	Variation (2016-2021)		
<b>Bas-Saint-Laurent</b>					
MRC de Kamouraska	21 073	21 307	1,1	2 241,0	9,5
MRC de La Matanie	21 301	20 883	-2,0	3 315,7	6,3
MRC de La Mitis	18 210	18 363	0,8	2 275,6	8,1
MRC de Rimouski-Neigette	56 650	57 191	1,0	2 704,0	21,2
MRC de Rivière-du-Loup	33 958	35 338	4,1	1 276,9	27,7
<b>Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine</b>					
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	12 475	12 654	1,4	187,3	67,5
MRC d'Avignon	14 461	13 415	-7,2	3 487,4	3,8
MRC de Bonaventure	17 660	17 557	-0,6	4 379,5	4,0
MRC de La Côte-de-Gaspé	17 117	17 547	2,5	4 088,4	4,3
MRC de La Haute-Gaspésie	11 316	10 950	-3,2	5 053,9	2,2
MRC du Rocher-Percé	17 282	17 219	-0,4	3 074,8	5,6
<b>Province de Québec</b>	<b>8 164 361</b>	<b>8 501 833</b>	<b>4,1</b>	<b>1 298 599,7</b>	<b>6,5</b>

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.1.1 Bas-Saint-Laurent

Les villes de Rimouski (48 935 habitants), de Rivière-du-Loup (20 118 habitants) et de Matane (13 987 habitants), respectivement situées sur le territoire des MRC de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de La Matanie, affichent les populations les plus nombreuses parmi les municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention (tableau 4). Des cinq municipalités côtières se trouvant sur le territoire de la MRC de Kamouraska, La Pocatière a la plus grande population (4 078 habitants), et ce, bien qu'elle ait la plus petite étendue (21,2 km<sup>2</sup>). Entre 2016 et 2021, la population de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, dans la MRC de Rivière-du-Loup, a connu une augmentation de 12,6 %. Cet accroissement est trois fois supérieur à celui de la population de la MRC (4,1 %) et de la province (4,1 %) pour la même période (Statistique Canada, 2024).

De manière générale, les municipalités côtières du secteur du Bas-Saint-Laurent sont caractérisées par des populations vieillissantes, la très grande majorité ayant plus de 25 %<sup>1</sup> de leurs populations âgées de 65 ans et plus comparativement à 20,6 % pour l'ensemble de la province (tableau 5).

L'âge moyen le plus bas est observé dans la municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska (MRC de Kamouraska ; 44,0 ans), alors que le plus élevé est enregistré dans la municipalité de Grosses-Roches dans la MRC de La Matanie (55,9 ans). Dans l'ensemble des municipalités, l'âge moyen est plus élevé que celui de la moyenne provinciale (42,8 ans) (Statistique Canada, 2024).

Enfin, dans l'ensemble des municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, les maisons individuelles non attenantes constituent le principal type de logement recensé (tableau 6). Quant aux appartements situés dans des immeubles de moins de cinq étages, ils constituent aussi un type de logement plus abondant à La Pocatière, à Matane, à Rimouski et à Rivière-du-Loup.

<sup>1</sup> À l'exception de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (24,7 %) et de Sainte-Luce (23,9 %).

**Tableau 4 : Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention**

Entité	N <sup>bre</sup> d'habitants et variation (%) <sup>1</sup>			Superficie du territoire en 2021 (km <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>	Densité de la population en 2021 (n <sup>bre</sup> d'habitants/km <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>
	2016	2021	Variation (2016-2021)		
<b>MRC de Kamouraska</b>	<b>21 073</b>	<b>21 307</b>	<b>1,1</b>	<b>2 241,1</b>	<b>9,5</b>
Kamouraska	616	607	-1,5	44,1	13,8
La Pocatière	4 120	4 078	-1,0	21,2	192,5
Saint-André-de-Kamouraska	658	658	0,0	71,1	9,3
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 636	1 597	-2,4	54,8	29,2
Saint-Germain-de-Kamouraska	286	294	2,8	28,5	10,3
<b>MRC de La Matanie</b>	<b>21 301</b>	<b>20 883</b>	<b>-2,0</b>	<b>3 315,7</b>	<b>6,3</b>
Baie-des-Sables	628	613	-2,4	65,1	9,4
Grosses-Roches	394	375	-4,8	63,6	5,9
Les Méchins	987	995	0,8	441,4	2,3
Matane	14 311	13 987	-2,3	195,5	71,5
Sainte-Félicité	1 087	1 100	1,2	90,7	12,1
Saint-Ulric	1 585	1 567	-1,1	120,5	13,0
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>18 210</b>	<b>18 363</b>	<b>0,8</b>	<b>2 275,6</b>	<b>8,1</b>
Grand-Métis	213	218	2,3	25,1	8,7
Métis-sur-Mer	572	594	3,8	48,2	12,3
Sainte-Flavie	884	904	2,3	38,2	23,6
Sainte-Luce	2 801	2 845	1,6	72,6	39,2
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>56 650</b>	<b>57 191</b>	<b>1,0</b>	<b>2 704,0</b>	<b>21,2</b>
Rimouski	48 664	48 935	0,6	339,1	144,3
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	<b>33 958</b>	<b>35 338</b>	<b>4,1</b>	<b>1 276,9</b>	<b>27,7</b>
Notre-Dame-du-Portage	1 151	1 296	12,6	40,1	32,4
Rivière-du-Loup	19 507	20 118	3,1	83,7	240,2

<sup>1</sup> Les données présentées pour les MRC sont pour l'ensemble des municipalités (incluant celles qui ne sont pas concernées par le programme d'intervention). Il n'a pas été possible d'obtenir des données pour les portions incluses dans chacun des sites.

Source : Statistique Canada (2024)

**Tableau 5 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention**

Entité	Grand groupe d'âge (n <sup>bre</sup> d'habitants et proportion)				
	Moins de 15 ans (0 à 14 ans) (%)	En âge de travailler (15 à 64 ans) (%)	65 ans et plus (%)	Âge moyen de la population	Âge médian de la population
<b>MRC de Kamouraska</b>	<b>14,0</b>	<b>56,8</b>	<b>29,1</b>	<b>47,4</b>	<b>51,6</b>
Kamouraska	13,1	56,5	29,5	48,9	55,6
La Pocatière	11,6	59,8	28,6	47,3	50,4
Saint-André-de-Kamouraska	15,3	52,7	32,8	49,2	52,0
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	15,3	60,0	24,7	45,6	50,4
Saint-Germain-de-Kamouraska	16,9	57,6	25,4	44,0	44,0
<b>MRC de La Matanie</b>	<b>12,7</b>	<b>57,1</b>	<b>30,2</b>	<b>48,6</b>	<b>54,0</b>
Baie-des-Sables	13,9	57,4	29,5	49,4	56,0
Grosses-Roches	5,3	56,0	37,3	55,9	61,2
Les Méchins	12,1	51,8	36,7	51,7	59,2
Matane	12,4	57,8	29,8	48,2	52,4
Sainte-Félicité	15,5	56,4	28,6	47,6	52,4
Saint-Ulric	13,4	57,2	29,4	48,8	55,6
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>15,6</b>	<b>57,7</b>	<b>26,7</b>	<b>46,3</b>	<b>50,8</b>
Grand-Métis	4,5	59,1	36,4	54,0	59,2
Métis-sur-Mer	12,6	52,9	35,3	50,6	58,8
Sainte-Flavie	14,4	57,8	28,9	48,3	54,0
Sainte-Luce	16,0	60,1	23,9	45,2	48,8
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>14,6</b>	<b>59,7</b>	<b>25,7</b>	<b>45,4</b>	<b>47,2</b>
Rimouski	14,2	59,6	26,2	45,6	47,2
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	<b>15,6</b>	<b>58,8</b>	<b>25,6</b>	<b>45,2</b>	<b>46,8</b>
Notre-Dame-du-Portage	13,9	55,2	30,9	47,8	53,2
Rivière-du-Loup	13,7	58,0	28,3	46,7	48,4

Source : Statistique Canada (2024)

**Tableau 6 : Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention**

Entité	Répartition des logements selon le type							
	Maison			Appartement			Logement mobile	Autre maison individuelle <sup>1</sup>
	Individuelle non attenante	Jumelée	En rangée	Ou plain-pied dans un duplex	Immeuble de moins de 5 étages	Immeuble de 5 étages ou plus		
<b>MRC de Kamouraska</b>	<b>7 110</b>	<b>335</b>	<b>30</b>	<b>320</b>	<b>1 465</b>	<b>10</b>	<b>115</b>	<b>35</b>
Kamouraska	250	0	0	5	25	0	0	5
La Pocatière	960	110	20	115	735	0	30	5
Saint-André-de-Kamouraska	220	15	0	5	15	0	0	0
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	595	20	0	25	30	0	10	0
Saint-Germain-de-Kamouraska	125	10	0	0	5	0	0	0
<b>MRC de La Matanie</b>	<b>6 910</b>	<b>405</b>	<b>110</b>	<b>600</b>	<b>2 100</b>	<b>15</b>	<b>205</b>	<b>45</b>
Baie-des-Sables	245	0	0	5	35	0	0	0
Grosses-Roches	185	0	5	5	5	0	0	5
Les Méchins	415	5	0	25	70	5	5	0
Matane	3 915	370	105	520	1 880	0	170	40
Sainte-Félicité	425	5	0	20	40	5	5	5
Saint-Ulric	690	10	0	20	40	0	10	5
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>6 115</b>	<b>285</b>	<b>135</b>	<b>370</b>	<b>1 305</b>	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>95</b>
Grand-Métis	115	0	0	0	0	0	0	0
Métis-sur-Mer	280	0	0	10	20	0	0	0
Sainte-Flavie	345	10	0	10	40	0	15	5
Sainte-Luce	915	60	40	60	90	0	95	35
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>14 695</b>	<b>2 295</b>	<b>645</b>	<b>1 225</b>	<b>7 475</b>	<b>490</b>	<b>235</b>	<b>140</b>
Rimouski	11 475	2 240	580	1 130	7 225	490	205	125
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	<b>9 505</b>	<b>840</b>	<b>190</b>	<b>745</b>	<b>4 555</b>	<b>50</b>	<b>150</b>	<b>125</b>
Notre-Dame-du-Portage	455	15	5	25	20	0	80	5
Rivière-du-Loup	4 055	685	165	560	3 855	50	45	80

<sup>1</sup> Logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.1.2 Gaspésie - Rive nord

Dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord, les municipalités intégrées dans le programme d'intervention affichent des populations dont la taille varie d'environ 150 habitants (Rivière-à-Claude et Petite-Vallée) à plus de 15 000 habitants (Gaspé) (tableau 7). C'est la population de Mont-Saint-Pierre qui a connu la plus forte augmentation de population entre 2011 et 2016 avec 20,0 %, alors que celle de La Martre a enregistré la diminution la plus marquée avec -20,2 % pour la même période. Quant à la plus grande densité de population, elle est observée à Sainte-Anne-des-Monts avec 23,2 habitants/km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 7 : Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention**

Entité	N <sup>bre</sup> d'habitants et variation (%)			Superficie du territoire en 2021 (km <sup>2</sup> )	Densité de la population en 2021 (n <sup>bre</sup> d'habitants/km <sup>2</sup> )
	2016	2021	Variation (2016-2021)		
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	<b>17 117</b>	<b>17 547</b>	<b>2,5</b>	<b>4 088,4</b>	<b>4,3</b>
Cloridorme	671	607	-9,5	158,7	3,8
Gaspé	14 568	15 063	3,4	1 118,8	13,5
Grande-Vallée	1 057	1 077	1,9	144,2	7,5
Petite-Vallée	170	157	-7,6	39,9	3,9
Rivière-Saint-Jean (territoire non organisé [TNO])	0	0	0	1 748,1	0,0
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>11 316</b>	<b>10 950</b>	<b>-3,2</b>	<b>5 053,9</b>	<b>2,2</b>
Cap-Chat	2 476	2 516	1,6	181,3	13,9
La Martre	243	194	-20,2	175,2	1,1
Marsoui	275	289	5,1	181,4	1,6
Mont-Saint-Pierre	155	186	20,0	52,1	3,6
Rivière-à-Claude	128	141	10,2	156,0	0,9
Sainte-Anne-des-Monts	6 437	6 121	-4,9	263,5	23,2
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	289	289	0,0	262,4	1,1
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 134	1 047	-7,7	232,7	4,5

Source : Statistique Canada (2024)

Dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord, les populations des municipalités visées par le programme d'intervention possèdent une structure d'âge semblable à celle de la population québécoise (tableau 8). Au moins la moitié des populations de ces municipalités sont âgées de 15 à 64 ans, à l'exception de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (43,1 %), qui affiche également l'âge moyen le plus élevé, soit 62,0 ans (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 8 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention**

Entité	Grand groupe d'âge (n <sup>bre</sup> d'habitants et proportion)				
	Moins de 15 ans (0 à 14 ans) (%)	En âge de travailler (15 à 64 ans) (%)	65 ans et plus (%)	Âge moyen de la population	Âge médian de la population
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	<b>13,6</b>	<b>59,6</b>	<b>26,8</b>	<b>47,3</b>	<b>52,0</b>
Cloridorme	7,4	54,1	37,7	55,9	61,6
Gaspé	14,1	60,4	25,5	46,5	50,4
Grande-Vallée	10,7	54,0	35,3	52,8	59,2
Petite-Vallée	6,3	53,1	37,5	55,2	62,8
Rivière-Saint-Jean (TNO)	ND	ND	ND	ND	ND
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>11,4</b>	<b>55,9</b>	<b>32,7</b>	<b>50,5</b>	<b>56,4</b>
Cap-Chat	10,5	53,1	36,6	52,4	58,8
La Martre	12,8	61,5	25,6	48,0	55,2
Marsoui	5,2	50,0	41,4	55,0	62,4
Mont-Saint-Pierre	5,4	54,1	40,5	56,0	61,6
Rivière-à-Claude	7,1	50,0	42,9	56,4	62,0
Sainte-Anne-des-Monts	12,7	58,1	29,3	48,6	53,6
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	3,4	43,1	51,7	62,0	66,0
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	10,5	55,0	34,4	51,3	56,8

ND : non disponible

Source : Statistique Canada (2024)

Les maisons individuelles non attenantes constituent le principal type de logement recensé dans l'ensemble des municipalités côtières visées par au moins un site dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord (tableau 9). Cependant, les appartements situés dans des immeubles de moins de cinq étages sont également un type de logement fréquent dans les villes de Gaspé et de Sainte-Anne-des-Monts (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 9 : Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention**

Entité	Répartition des logements selon le type							
	Maison			Appartement			Logement mobile	Autre maison individuelle <sup>1</sup>
	Individuelle non attenante	Jumelée	En rangée	Ou plain-pied dans un duplex	Immeuble de moins de 5 étages	Immeuble de 5 étages ou plus		
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	<b>6 025</b>	<b>255</b>	<b>115</b>	<b>360</b>	<b>1 190</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
Cloridorme	295	10	0	5	5	0	5	0
Gaspé	5 010	180	60	335	1 120	0	35	30
Grande-Vallée	410	15	15	20	60	0	0	5
Petite-Vallée	75	0	0	0	0	0	0	5
Rivière-Saint-Jean (TNO)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>4 045</b>	<b>235</b>	<b>55</b>	<b>275</b>	<b>725</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>40</b>
Cap-Chat	970	120	15	45	60	5	5	10
La Martre	80	0	0	0	0	0	0	0
Marsoui	145	5	0	5	0	0	0	0
Mont-Saint-Pierre	95	0	0	0	0	0	0	0
Rivière-à-Claude	75	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Anne-des-Monts	2 010	100	40	205	620	0	25	25
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	155	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	430	10	0	20	40	0	0	0

<sup>1</sup> Logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.1.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Les villes de Chandler (7 490 habitants), de Carleton-sur-Mer (4 081 habitants) et de Percé (3 103 habitants) possèdent les populations les plus nombreuses parmi les municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (tableau 10). Entre 2016 et 2021, la moitié de ces municipalités a connu une baisse démographique (Statistique Canada, 2024).

Les municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention sont caractérisées par des populations vieillissantes, la très grande majorité ayant plus de 30 %<sup>2</sup> de leurs populations âgées de 65 ans et plus (tableau 11). En ce qui a trait à l'âge moyen, il se situe entre 46,6 ans (Escuminac) et 54,5 ans (Saint-Godefroi) (Statistique Canada, 2024).

<sup>2</sup> À l'exception d'Escuminac (20,9 %) et de Pointe-à-la-Croix (26,4 %).

**Tableau 10 : Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention**

Entité	N <sup>bre</sup> d'habitants et variation (%)			Superficie du territoire en 2021 (km <sup>2</sup> )	Densité de la population en 2021 (n <sup>bre</sup> d'habitants/km <sup>2</sup> )
	2016	2021	Variation (2016-2021)		
<b>MRC d'Avignon</b>	<b>14 461</b>	<b>13 415</b>	<b>-7,2</b>	<b>3 487,4</b>	<b>3,8</b>
Maria	2 615	2 760	5,5	94,9	29,1
Carleton-sur-Mer	4 073	4 081	0,2	221,5	18,4
Escuminac	544	575	5,7	108,7	5,3
Pointe-à-la-Croix	1 408	1 344	-4,5	390,7	3,4
<b>MRC de Bonaventure</b>	<b>17 660</b>	<b>17 557</b>	<b>-0,6</b>	<b>4 379,5</b>	<b>4,0</b>
Bonaventure	2 706	2 733	1,0	104,5	26,2
Caplan	2 024	1 966	-2,9	85,7	22,9
Saint-Godefroi	380	350	-7,9	63,6	5,5
Saint-Siméon	1 227	1 139	-7,2	281,1	4,1
Shigawake	292	333	14,0	76,8	4,3
<b>MRC Le Rocher-Percé</b>	<b>17 282</b>	<b>17 219</b>	<b>-0,4</b>	<b>3 074,8</b>	<b>5,6</b>
Chandler	7 546	7 490	-0,7	418,5	17,9
Percé	3 103	3 095	-0,3	432,8	7,2
Port-Daniel-Gascons	2 210	2 271	2,8	300,3	7,6

Source : Statistique Canada (2024)

**Tableau 11 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention**

Entité	Grand groupe d'âge (n <sup>bre</sup> d'habitants et proportion)				
	Moins de 15 ans (0 à 14 ans) (%)	En âge de travailler (15 à 64 ans) (%)	65 ans et plus (%)	Âge moyen de la population	Âge médian de la population
<b>MRC d'Avignon</b>	<b>13,7</b>	<b>57,0</b>	<b>29,4</b>	<b>48,1</b>	<b>52,8</b>
Maria	14,3	53,4	32,2	48,8	53,2
Carleton-sur-Mer	12,6	57,1	30,3	48,4	52,8
Escuminac	15,7	63,5	20,9	46,6	52,4
Pointe-à-la-Croix	14,5	59,1	26,4	47,1	51,2
<b>MRC de Bonaventure</b>	<b>13,1</b>	<b>57,2</b>	<b>29,8</b>	<b>48,6</b>	<b>53,6</b>
Bonaventure	13,3	56,3	30,2	48,4	52,4
Caplan	11,7	56,0	32,3	50,6	56,4
Saint-Godefroi	8,6	55,7	37,1	54,5	59,6
Saint-Siméon	10,1	53,5	36,8	53,7	59,2
Shigawake	16,7	51,5	33,3	47,6	49,6
<b>MRC Le Rocher-Percé</b>	<b>10,7</b>	<b>57,1</b>	<b>32,2</b>	<b>50,8</b>	<b>56,0</b>
Chandler	10,8	56,7	32,4	50,6	56,0
Percé	9,9	55,9	34,4	52,2	57,6
Port-Daniel-Gascons	11,0	55,8	33,2	50,7	56,0

Source : Statistique Canada (2024)

Dans l'ensemble des municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, les maisons individuelles non attenantes et les appartements situés dans des immeubles de moins de cinq étages sont les principaux types de logements recensés (tableau 12).

**Tableau 12 : Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs visées par le programme d'intervention**

Entité	Répartition des logements selon le type							
	Maison individuelle non attenante	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement ou plain-pied dans un duplex	Appartement (immeuble de moins de 5 étages)	Appartement (immeuble de 5 étages ou plus)	Logement mobile	Autre maison individuelle <sup>1</sup>
<b>MRC d'Avignon</b>	<b>4 860</b>	<b>280</b>	<b>90</b>	<b>155</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>105</b>	<b>20</b>
Maria	865	60	40	15	145	0	40	0
Carleton-sur-Mer	1 475	125	25	80	275	0	25	10
Escuminac	255	0	0	5	5	0	10	5
Pointe-à-la-Croix	450	35	5	15	135	0	0	5
<b>MRC de Bonaventure</b>	<b>6 400</b>	<b>310</b>	<b>25</b>	<b>275</b>	<b>895</b>	<b>5</b>	<b>250</b>	<b>30</b>
Bonaventure	950	75	0	40	205	5	30	10
Caplan	670	40	0	85	90	0	25	5
Saint-Godefroi	150	5	0	5	20	0	0	0
Saint-Siméon	425	5	0	60	20	0	10	5
Shigawake	145	5	0	0	0	0	0	0
<b>MRC Le Rocher-Percé</b>	<b>6 665</b>	<b>230</b>	<b>55</b>	<b>300</b>	<b>885</b>	<b>5</b>	<b>135</b>	<b>45</b>
Chandler	2 655	140	45	140	505	5	60	15
Percé	1 430	10	5	30	60	0	10	5
Port-Daniel-Gascons	940	15	0	50	65	0	10	0

<sup>1</sup> Logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements).

Source : Statistique Canada (2024).

### 3.1.4 Îles-de-la-Madeleine

En 2021, la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comptait une population de 12 654 habitants, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 % depuis 2016 (12 475 habitants) (tableau 13). La grande majorité de la population (96 %) habite la municipalité des Îles-de-la-Madeleine (12 190 habitants). Elle se concentre sur l'île du Cap aux Meules, la plus habitée de l'archipel. La densité de population pour l'ensemble du territoire de la communauté maritime est de 67,5 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui est considérablement plus élevé que les autres secteurs de la zone d'étude (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 13 : Répartition et densité de la population dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention**

Entité	N <sup>bre</sup> d'habitants et variation (%)			Superficie du territoire en 2021 (km <sup>2</sup> )	Densité de la population en 2021 (n <sup>bre</sup> d'habitants/km <sup>2</sup> )
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	12 475	12 654	1,4	187,3	67,5
Les Îles-de-la-Madeleine	12 010	12 190	1,5	155,1	78,6
Grosse-Île	465	464	-0,2	32,3	14,4

Source : Statistique Canada, 2024.

La communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est caractérisée par une population vieillissante : 28,3 % de la population est âgée de 65 ans et plus comparativement à 20,6 % pour l'ensemble de la province (tableau 14). L'âge moyen de la population est de 49,2 ans pour les Îles-de-la-Madeleine et de 46,2 ans pour la municipalité de Grosse-Île (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 14 : Âge moyen et répartition de la population par grand groupe d'âge en 2021 dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention**

Entité	Grand groupe d'âge (n <sup>bre</sup> d'habitants et proportion)				
	Moins de 15 ans (0 à 14 ans) (%)	En âge de travailler (15 à 64 ans) (%)	65 ans et plus (%)	Âge moyen de la population	Âge médian de la population
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	11,2	60,5	28,3	49,1	54,4
Les Îles-de-la-Madeleine	11,2	60,3	28,6	49,2	54,8
Grosse-Île	12,9	64,5	22,6	46,2	52,0

Source : Statistique Canada (2024)

Enfin, à l'image des autres secteurs, les maisons individuelles non attenantes constituent le principal type de logement recensé, que ce soit aux Îles-de-la-Madeleine ou à Grosse-Île (tableau 15).

**Tableau 15 : Répartition des logements selon le type (2021) dans les MRC et les municipalités du secteur des Îles-de-la-Madeleine visées par le programme d'intervention**

Entité	Répartition des logements selon le type							
	Maison individuelle non attenante	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement ou plain-pied dans un duplex	Appartement (immeuble de moins de 5 étages)	Appartement (immeuble de 5 étages ou plus)	Logement mobile	Autre maison individuelle attenante <sup>1</sup>
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	4 945	200	110	160	355	0	30	35
Les Îles-de-la-Madeleine	4 735	200	110	160	350	0	30	35
Grosse-Île	210	0	0	5	10	0	0	0

<sup>1</sup> Logement individuel qui est joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex. un immeuble d'appartements).

Source : Statistique Canada (2024)

## 3.2 Économie

En 2021, les deux régions administratives concernées ont enregistré des taux d'activité et d'emploi inférieurs à celui de l'ensemble du Québec. En effet, la région du Bas-Saint-Laurent avait un taux d'activité de 57,1 % et un taux d'emploi de 52,8 %, alors que la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine avait un taux d'activité s'élevant à 53,9 % et un taux d'emploi de 47,8 %, soit plus bas que ceux enregistrés pour la province (64,1 % pour le taux d'activité et 59,3 % pour le taux d'emploi).

Dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le taux de chômage est de 11,4 %, dépassant largement celui observé à l'échelle du Québec (7,6 %), alors que celui du Bas-Saint-Laurent y est légèrement plus faible (7,5 %)<sup>3</sup> (Statistique Canada, 2024).

### 3.2.1 Bas-Saint-Laurent

La structure industrielle du Bas-Saint-Laurent reflète la vocation traditionnelle de la région avec une économie plus orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources naturelles que dans l'ensemble du Québec. En 2022, la part de l'emploi dans le secteur primaire y était près de trois fois supérieure à celle observée à l'échelle du Québec (5,9 % comparativement à 2,3 %) (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie [MEIE], 2024). Le revenu d'emploi moyen des travailleurs s'établissait à 44 400 \$ en 2020, ce qui est légèrement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du Québec (46 240 \$).

En 2021, le taux d'activité de la population des municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention dans le secteur du Bas-Saint-Laurent oscillait entre 37,9 % et 77,1 %, un écart considérable de près de 40 % (tableau 16). En ce qui a trait au taux de chômage, le plus faible concerne la municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska où toute la population active travaille (résultant à un taux de chômage à 0 %), alors que le plus élevé est enregistré pour la ville de Métis-sur-Mer (22,2 %). En ce qui concerne le revenu médian des ménages par municipalité, celui-ci variait de 26 200 \$ à 41 200 \$ en 2020, ce qui est majoritairement inférieur à l'ensemble du Québec (40 800 \$) (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 16 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention en 2021**

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
<b>MRC de Kamouraska</b>	<b>10 185</b>	<b>59,5</b>	<b>55,3</b>	<b>7,1</b>	<b>37 200</b>
Kamouraska	340	61,8	56,4	8,8	38 000
La Pocatière	1 980	58,8	54,7	7,1	36 800
Saint-André-de-Kamouraska	305	67,0	62,6	6,6	39 200
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	800	60,2	55,6	6,9	41 200
Saint-Germain-de-Kamouraska	185	77,1	77,1	0,0	38 000

<sup>3</sup> Il est à noter que ces taux ont été enregistrés pendant la pandémie de la COVID-19.

Tableau 16 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur du Bas-Saint-Laurent visées par le programme d'intervention en 2021 (suite)

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
<b>MRC de La Matanie</b>	<b>9 465</b>	<b>53,3</b>	<b>48,7</b>	<b>8,6</b>	<b>35 600</b>
Baie-des-Sables	275	51,9	45,3	12,7	33 600
Grosses-Roches	125	37,9	33,3	12,0	26 200
Les Méchins	370	41,8	34,5	17,6	27 000
Matane	6 465	54,6	50,4	7,7	36 800
Sainte-Félicité	465	53,8	49,7	8,6	32 000
Saint-Ulric	765	55,6	53,1	4,6	39 600
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>7 925</b>	<b>53,5</b>	<b>49,3</b>	<b>7,9</b>	<b>35 200</b>
Grand-Métis	80	50,0	46,9	0,0	ND
Métis-sur-Mer	225	45,5	35,4	22,2	32 400
Sainte-Flavie	450	54,2	51,8	5,6	37 600
Sainte-Luce	1 420	61,1	57,8	5,3	41 200
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>27 295</b>	<b>59,1</b>	<b>54,6</b>	<b>7,6</b>	<b>40 400</b>
Rimouski	23 865	59,0	54,5	7,6	40 800
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>	<b>17 675</b>	<b>62,4</b>	<b>58,3</b>	<b>6,5</b>	<b>40 400</b>
Notre-Dame-du-Portage	670	59,6	55,1	6,7	44 800
Rivière-du-Loup	9 745	60,5	56,2	7,0	40 000

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.2.2 Gaspésie - Rive nord

Les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé ont des économies qui sont principalement axées sur les ressources naturelles (pêche, foresterie et exploitation minière) ainsi que sur le tourisme. Le développement et la vitalité économiques de plusieurs petites municipalités du secteur reposent donc presque exclusivement sur des industries saisonnières. En 2020, le revenu d'emploi moyen des travailleurs s'établissait à 34 960 \$ pour la MRC de La Haute-Gaspésie et à 34 040 \$ pour la MRC de La Côte-de-Gaspé, ce qui est inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du Québec (46 240 \$) (tableau 17).

En ce qui a trait au revenu total médian des bénéficiaires âgés de 15 ans et plus, celui-ci variait entre 23 800 \$ et 41 200 \$. Seul le revenu total médian des particuliers de Gaspé est supérieur à celui enregistré à l'échelle provinciale (40 800 \$) (Statistique Canada, 2024).

Tableau 17 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention en 2021

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	<b>8 410</b>	<b>57,0</b>	<b>51,8</b>	<b>9,2</b>	<b>40 000</b>
Cloridorme	255	45,5	43,8	5,9	32 000
Gaspé	7 275	58,1	52,7	9,2	41 200
Grande-Vallée	490	50,5	45,4	11,2	34 800
Petite-Vallée	60	41,4	34,5	0,0	ND
Rivière-Saint-Jean (TNO)	ND	ND	ND	ND	ND

**Tableau 17 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail dans les MRC et les municipalités du secteur de la Gaspésie - Rive nord visées par le programme d'intervention en 2021 (suite)**

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>4 375</b>	<b>46,2</b>	<b>39,9</b>	<b>13,7</b>	<b>32 000</b>
Cap-Chat	885	40,4	36,3	10,2	29 200
La Martre	95	57,6	54,5	0,0	ND
Marsoui	115	44,2	34,6	21,7	28 800
Mont-Saint-Pierre	100	58,8	50,0	15,0	ND
Rivière-à-Claude	0	0,0	8,0	0,0	ND
Sainte-Anne-des-Monts	2 615	50,0	43,1	13,8	34 000
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	85	32,7	25,0	23,5	23 800
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	380	42,5	34,6	18,4	30 600

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.2.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

L'activité économique du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs est principalement axée sur l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche, le tourisme et certaines activités industrielles. En 2020, le revenu total médian des bénéficiaires âgés de 15 ans et plus oscillait entre 35 200 \$ et 41 600 \$ parmi les municipalités côtières visées par au moins un site d'intervention dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (tableau 18). La majorité d'entre elles enregistraient ainsi des revenus inférieurs à ceux enregistrés à l'échelle provinciale (40 800 \$) (Statistique Canada, 2024).

**Tableau 18 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, en 2021**

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
<b>MRC d'Avignon</b>	<b>6 080</b>	<b>54,7</b>	<b>47,9</b>	<b>12,3</b>	<b>36 000</b>
Maria	1 155	53,6	50,8	4,8	41 600
Carleton-sur-Mer	1 935	55,3	49,3	10,9	38 000
Escuminac	210	44,7	38,3	14,3	33 200
Pointe-à-la-Croix	610	54,2	45,8	14,8	31 000
<b>MRC de Bonaventure</b>	<b>7 925</b>	<b>53,0</b>	<b>47,1</b>	<b>11,0</b>	<b>36 000</b>
Bonaventure	1 300	56,2	50,1	10,4	38 800
Caplan	840	52,3	48,3	7,7	36 400
Saint-Godefroi	175	45,5	40,3	11,4	31 200
Saint-Siméon	650	59,9	55,3	7,7	39 200
Shigawake	115	46,9	42,9	8,7	30 000
<b>MRC du Rocher-Percé</b>	<b>7 770</b>	<b>51,1</b>	<b>45,3</b>	<b>11,3</b>	<b>34 800</b>
Chandler	3 405	52,0	47,0	9,8	35 200
Percé	1 315	48,4	40,1	16,7	34 400
Port-Daniel—Gascons	975	48,0	43,3	9,7	33 200

Source : Statistique Canada (2024)

### 3.2.4 Îles-de-la-Madeleine

L'activité économique des Îles-de-la-Madeleine est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'articule autour de deux axes majeurs : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. La structure économique repose en grande partie sur les petites et moyennes entreprises (PME), et plus spécifiquement les très petites entreprises, qui représentent 56 % des 800 entreprises sur le territoire et génèrent 24 % des emplois (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2021). Le revenu d'emploi moyen des travailleurs s'établissait en 2020 à 40 560 \$, ce qui est inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du Québec (46 240 \$) (tableau 19).

En 2020, le revenu total médian des bénéficiaires âgés de 15 ans et plus était de 39 600 \$ à l'échelle de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et des deux municipalités qui la composent, ce qui est comparable à celui enregistré à l'échelle provinciale (40 800 \$). Le revenu disponible par habitant a connu une hausse d'environ 8 % sur le territoire de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine entre 2019 et 2020 (Statistique Canada, 2024).

Tableau 19 : Principaux indicateurs du revenu et du marché du travail pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, en 2021

Entité	Indicateurs économiques				
	Population active (personnes)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Revenu médian des particuliers en 2020 (\$)
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	6 715	60,8	53,4	12,2	39 600
Les Îles-de-la-Madeleine	6 390	60,5	53,6	11,5	39 600
Grosse-Île	325	67,0	49,5	26,2	39 600

Source : Statistique Canada (2024)

## 3.3 État de santé général de la population

### 3.3.1 Bas-Saint-Laurent

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, sous l'autorité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), assure la prestation des soins et services sociaux dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le réseau de la santé et des services sociaux se compose de huit réseaux locaux de services (RLS) englobant dix établissements publics. Ces établissements comprennent huit centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui agissent en tant qu'organismes locaux assurant la coordination des RLS. De plus, la région compte deux établissements régionaux spécialisés, à savoir le Centre jeunesse (CJ) du Bas-Saint-Laurent et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) du Bas-Saint-Laurent. En outre, il existe un Centre de réadaptation en déficience physique sous la responsabilité du CSSS de La Mitis, ainsi qu'un Centre de réadaptation pour les personnes aux prises avec une dépendance, placé sous la responsabilité du CSSS de Rivière-du-Loup.

Globalement, le Bas-Saint-Laurent se situe favorablement parmi les régions du Québec en ce qui concerne les principaux facteurs influant la santé de sa population. De nombreux indicateurs suggèrent que la majorité des habitants de la région adoptent des modes de vie et des comportements favorables à leur santé. Toutefois, malgré une auto-évaluation positive de leur santé mentale, environ 12 % des Bas-Laurentiens sont touchés par des troubles mentaux. L'espérance de vie continue d'augmenter dans la région, soit en ligne avec la moyenne québécoise. Cependant, les taux de mortalité par diverses maladies chroniques, notamment le cancer et les maladies cardiovasculaires, y

sont plus élevés que dans le reste du Québec. Cette tendance est notamment exacerbée par une population plus âgée que la moyenne provinciale (Agence de la santé et des services sociaux [ASSS] du Bas-Saint-Laurent, 2015).

Dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, plusieurs grands établissements de santé jouent un rôle crucial dans la fourniture de services médicaux à la population locale. Sur le territoire des MRC concernées par les sites d'intervention, on compte plusieurs centres hospitaliers, notamment l'Hôpital régional de Rimouski (MRC de Rimouski-Neigette), qui constitue le principal hôpital de la région, desservant la ville de Rimouski ainsi que les communautés environnantes, le Centre hospitalier régional du Grand-Portage (MRC de Rivière-du-Loup), le Centre hospitalier de La Mitis (MRC de La Mitis), l'Hôpital de Matane (MRC de La Matanie), ainsi que l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima (MRC de Kamouraska) (CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2019a). Malgré la présence d'établissements de santé sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, soulignons toutefois que les résidents du secteur sont parfois contraints de parcourir de longues distances pour accéder à certains services médicaux spécialisés et surspécialisés non disponibles au sein de leur région sociosanitaire.

Entre 2016 et 2020, l'espérance de vie oscillait entre 80,1 et 83,0 ans au sein des populations des RLS concernés par les sites d'intervention, soit des espérances similaires à celle de la province (82,6 ans). Avec 59 %, le RLS de Rivière-du-Loup affichait le plus haut taux de population se disant être en bonne ou excellente santé (59,0 %) alors qu'en contrepartie, le RLS de La Matanie détenait le plus faible taux (45,8 %) (tableau 20). Pour la période 2014-2015, les proportions d'individus de 15 ans et plus présentant un surplus de poids ou souffrant d'obésité étaient sensiblement similaires entre les RLS et la région du Bas-Saint-Laurent. Les proportions d'habitants vivant avec un surplus de poids se différenciaient peu de celle de l'ensemble du Québec (54 %). Si les proportions de population ayant un niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique étaient passablement équivalentes entre les différents RLS, la prévalence des troubles mentaux et anxio-dépressifs était toutefois largement supérieure au sein de la population du RLS de La Matanie (CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2019b).

### 3.3.2 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Dans la région de la Gaspésie—Île-de-la-Madeleine, deux CISSS sont responsables de la coordination et de la prestation des services de santé et des services sociaux, soit le CISSS de la Gaspésie et le CISSS des Îles. Le CISSS de la Gaspésie est au cœur d'un vaste réseau territorial de services (RTS) comptant 51 installations. Du côté du CISSS des Îles, on compte l'Hôpital de l'Archipel, le Centre d'hébergement et de soins de longue durée Eudore-LaBrie (CHSLD), le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme et quatre centres locaux de services communautaires (CLSC), soit les CLSC de Cap-aux-Meules, de Bassin, de l'Est et de l'Île d'Entrée (CISSS des Îles, 2020a). À l'instar de la région du Bas-Saint-Laurent, rappelons que les habitants de la région de la Gaspésie—Île-de-la-Madeleine sont parfois contraints de parcourir de longues distances pour accéder à certains services médicaux non disponibles au sein de leur région sociosanitaire.

Au fil des dernières décennies, la santé de la population gaspésienne et madelinienne a connu une amélioration notable. À l'instar du reste du Québec, la région a enregistré des avancées significatives dans des domaines clés, comme l'éducation, la santé maternelle et adolescente, ainsi que la lutte contre le tabagisme. Des progrès tangibles ont été observés, notamment une diminution notable de la mortalité due aux maladies cardiovasculaires et aux traumatismes, ainsi qu'une réduction de la mortalité due au cancer chez les hommes. En conséquence, l'espérance de vie de la population a sensiblement augmenté depuis le début des années 1980. Toutefois, le diabète et l'obésité ont connu des hausses significatives dans la région pour atteindre des prévalences supérieures à celles du Québec (Direction de santé publique [DSP] de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 2016).

**Tableau 20 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie de la population des RLS du Bas-Saint-Laurent concernés par les sites d'intervention**

Caractéristiques de l'état de santé	Entité sociosanitaire					
	RLS de Kamouraska	RLS de La Matanie	RLS de La Mitis	RLS de Rimouski-Neigette	RLS de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent
<b>État de santé</b>						
Espérance de vie à la naissance (ans) (période 2015-2019)	82,4	(-) 81,4	(-) 80,1	(+) 83,0	82,6	(-) 82,2
Auto-évaluation de sa santé : très bonne ou excellente (15 ans et +) (période 2014-2015)	47,6 %	45,8 %	56,5 %	54,5 %	(+) 59,0 %	(-) 53,0 %
Proportion de personnes présentant un surplus de poids (IMC ≥ 25,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	60,1 %	59,8 %	55,1 %	56,4 %	58,4 %	(+) 58,4 %
Proportion de personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 30,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	22,4 %	20,6 %	20,3 %	18,8 %	16,6 %	19,6 %
<b>Santé mentale</b>						
Personnes ayant un niveau élevé à l'échelle de détresse psychologique (15 ans et +) (période 2014-2015)	31,1 %	28,2 %	26,9 %	25,3 %	27,1 %	26,6 %
Proportion des personnes très ou plutôt satisfaites de leur vie sociale (15 ans et +) (période 2014-2015)	96,5 %	95,1 %	94,3 %	93,9 %	96,4 %	95,4 %
Prévalence des troubles mentaux (1 an et +) (période 2020-2021)	11,8 %	(+) 16,8 %	(-) 11,7 %	13,2 %	(-) 11,4 %	(+) 12,4 %
Prévalence des troubles anxio-dépressifs (1 an et +) (période 2020-2021)	6,6 %	(+) 9,3 %	(+) 7,2 %	(+) 8 %	(+) 7 %	(+) 7,4 %

Source : CISSS du Bas-Saint-Laurent (2019b)

### 3.3.2.1 Gaspésie - Rive nord

Les infrastructures sanitaires de la MRC de La Haute-Gaspésie comprennent un centre hospitalier (Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts) situé à Sainte-Anne-des-Monts, des CLSC et points de service dont deux sont situés à Sainte-Anne-des-Monts, un à Marsoui, un à Cap-Chat et un à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, et un CHSLD situé à Cap-Chat. On dénombre également à Sainte-Anne-des-Monts un centre de réadaptation, un centre pour femmes victimes de violence (le Centre Louise-Amélie) et le CJ de la Gaspésie-Les Îles, alors qu'un centre de réadaptation pour personnes toxicomanes se trouve à Cap-Chat (MRC de La Haute-Gaspésie, s. d.).

En 2010-2014, les hommes de la MRC de La Haute-Gaspésie avaient une espérance de vie plus faible que celle des Québécois (76,3 ans comparativement à 79,8 ans) et il en allait de même pour les femmes (82,7 ans comparativement à 83,9 ans chez les Québécoises) (tableau 21). En 2014-2015, la prévalence de l'excès de poids dans cette MRC ne se différenciait pas de celle du Québec (58,3 % comparativement à 54 %). Lors de la même période, la population de la MRC de La Haute-Gaspésie affichait un bilan plus négatif de sa santé que celle de l'ensemble du Québec : 45 % des habitants percevaient leur santé comme très bonne ou excellente (57 % au Québec) et 17 % des habitants la percevaient comme passable ou mauvaise (10 % au Québec). Pour la même période, 29 % de la population de 15 ans et plus de la MRC de La Haute-Gaspésie se situait au quintile supérieur ou au niveau élevé sur l'indice de détresse psychologique, une proportion légèrement supérieure à celle du Québec (28 %), alors que 15 % de cette population souffrait d'un trouble mental, c'est-à-dire qu'il s'agissait de gens ayant reçu un diagnostic de trouble mental ou ayant été traités par un médecin durant l'année, en comparaison à 12 % dans l'ensemble de la province (DSP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 2018a).

De son côté, la MRC de La Côte-de-Gaspé compte sur son territoire un centre hospitalier (Hôpital de Gaspé), de même que plusieurs CHSLD situés à Gaspé, à Rivière-au-Renard, à Grande-Vallée, à Murdochville et à Percé. Des points de service en réadaptation sont également présents sur le territoire. Deux points de service pour la jeunesse se trouvent à Gaspé, soit le Programme jeunesse et le Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CISSS de la Gaspésie, 2024a).

La MRC de La Côte-de-Gaspé connaît une hausse de l'espérance de vie de sa population depuis le début des années 1980. En 2010-2014, l'espérance de vie des hommes de cette MRC ne se différenciait pas de celle des Québécois (79,2 ans comparativement à 79,8 ans), alors que celle des femmes était inférieure à celle des Québécoises (82,3 ans comparativement à 83,9 ans) (tableau 21). En 2014-2015, la population de 15 ans et plus dans la MRC de La Côte-de-Gaspé était plus nombreuse, en proportion, que celle du Québec à faire de l'embonpoint et à souffrir d'obésité, si bien que globalement, elle comptait une plus forte prévalence d'excès de poids (68,2 % comparativement à 54 %). Pour la même période, la population de cette MRC faisait un bilan plus négatif de sa santé que celle du Québec, alors que 48 % des habitants percevaient leur santé comme très bonne ou excellente, et que 14 % la percevaient comme passable ou mauvaise. Au total, 27 % de la population de 15 ans et plus de la MRC de La Côte-de-Gaspé se situait au quintile supérieur ou au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique en 2014-2015, alors que 13 % de l'ensemble de la population de ce RLS souffrait d'un trouble mental en 2015-2016. La prévalence de ces troubles a connu des variations depuis 15 ans dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, mais a globalement augmenté, comme c'est aussi le cas dans la région (DSP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 2018b).

**Tableau 21 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie des populations des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé**

Caractéristiques de l'état de santé	Entité sociosanitaire	
	RLS de La Haute-Gaspésie	RLS de La Côte-de-Gaspé
<b>État de santé</b>		
Espérance de vie à la naissance (ans) (période 2010-2015)	76,3 (H) / 82,7 (F)	79,2 (H) / 82,3 (F)
Auto-évaluation de sa santé : très bonne ou excellente (15 ans et +) (période 2014-2015)	45,0 %	48,0 %
Proportion de personnes présentant un surplus de poids (IMC $\geq$ 25,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	58,3 %	68,2 %
Proportion de personnes souffrant d'obésité (IMC $\geq$ 30,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	22,4 %	24,7 %
<b>Santé mentale</b>		
Proportion des personnes se situant au quintile supérieur ou au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (15 ans et +) (période 2014-2015)	29,0 %	27,0 %
Prévalence des troubles mentaux (1 an et +) (période 2015-2016)	15,0 %	13,0 %

Sources : DSP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (2018a ; 2018b)

### 3.3.2.2 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Le RLS de la Baie-des-Chaleurs, dont le territoire fait partie des MRC d'Avignon et de Bonaventure, détient un nombre imposant d'infrastructures sanitaires, soit l'Hôpital de Maria, trois CHSLD (à New Carlisle, Maria et Matapédia) et cinq CLSC (Saint-Omer, Caplan, Pointe-à-la-Croix, Matapédia et Paspébiac). La population de la Baie-des-Chaleurs peut également recourir aux services de deux points de service en réadaptation, de même qu'à trois centres de réadaptation pour les jeunes (CISSS de la Gaspésie, 2024b).

Depuis le début des années 1980, on observe une augmentation de l'espérance de vie tant dans la MRC d'Avignon, la MRC de Bonaventure que dans l'ensemble du Québec. Toutefois, les données de 2010-2014 montrent que l'espérance de vie des hommes de la MRC d'Avignon est légèrement inférieure à celle des hommes québécois (77,5 ans comparativement à 79,8 ans), alors que celle des hommes de la MRC de Bonaventure est similaire (79,3 ans). Du côté des femmes, la même observation est faite au sein de la MRC d'Avignon (82,1 ans comparativement à 83,9 ans pour les Québécoises), alors que l'espérance de vie des femmes de la MRC de Bonaventure est supérieure à celle des Québécoises (85,7 ans). Dans la région de la Baie-des-Chaleurs, la proportion de personnes en surpoids de 15 ans et plus a augmenté entre 2008 (52 %) et 2014-2015 (59 %). En 2014-2015, cette prévalence était plus élevée dans la Baie-des-Chaleurs que dans l'ensemble du Québec (59 % comparativement à 54 %). Les perceptions de santé dans la Baie-des-Chaleurs étaient moins positives qu'au Québec en général, avec 53 % de la population la percevant comme très bonne ou excellente (comparativement à 57 % au Québec) et 12 % la jugeant passable ou mauvaise (comparativement à 10 % au Québec). Dans la Baie-des-Chaleurs, 24 % de la population de 15 ans et plus se trouvait dans le quintile supérieur ou à un niveau élevé de détresse psychologique, un pourcentage inférieur à celui observé au Québec (28 %). En 2015-2016, 15 % de la population de la MRC d'Avignon et 13 % de celle de la MRC de Bonaventure souffraient d'un trouble mental, des taux plus élevés que la moyenne québécoise (12 %). Les troubles anxio-dépressifs étaient les plus courants. Globalement, la prévalence des troubles mentaux a augmenté dans les deux MRC au cours des 15 dernières années, suivant la tendance régionale, alors qu'elle est restée relativement stable au Québec (DSP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 2018c et d).

Quant au RLS du Rocher-Percé, il compte parmi ses infrastructures sanitaires l'Hôpital de Chandler, du CHSLD du Rocher-Percé et trois CLSC. Il a également sur son territoire un point de service en réadaptation, et un centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CISSS de la Gaspésie, 2024c).

Du côté de la MRC du Rocher-Percé, une espérance de vie plus faible chez les hommes que chez l'ensemble des hommes québécois (77,6 ans comparativement à 79,8 ans) a été enregistrée en 2010-2014 et il en allait de même chez les femmes (82,0 ans comparativement à 83,9 ans chez les Québécoises) (tableau 22). En 2014-2015, la population faisait un bilan plus négatif de sa santé que celle du Québec, 50 % percevant leur santé comme très bonne ou excellente comparativement à 57 % au Québec. De plus, 12 % de la population de la MRC du Rocher-Percé percevaient leur santé comme passable ou mauvaise en comparaison à 10 % dans la province. Dans la MRC du Rocher-Percé, la prévalence de l'excès de poids chez les 15 ans et plus n'a pas varié significativement entre 2008 (62 %) et 2014-2015 (58 %), et cette dernière donnée ne se différencie pas de celle de l'ensemble du Québec (54 %). En 2014-2015, 23,9 % de la population de 15 ans et plus dans la MRC du Rocher-Percé se situait au quintile supérieur ou au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique, et 14 % de la population souffrait d'un trouble mental en 2015-2016 (DSP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2018e).

**Tableau 22 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie des populations de la Baie-des-Chaleurs et du Rocher-Percé**

Caractéristiques de l'état de santé	Entité sociosanitaire		
	RLS de la Baie-des-Chaleurs		RLS du Rocher-Percé
	MRC d'Avignon	MRC de Bonaventure	
<b>État de santé</b>			
Espérance de vie à la naissance (ans)	77,5 (H) / 82,1 (F) (période 2010-2014)	79,3 (H) / 85,7 (F) (période 2010-2014)	77,6 (H) / 82,0 (F) (période 2015-2019)
Auto-évaluation de sa santé : très bonne ou excellente (15 ans et +) (période 2014-2015)	53,0 % (Baie-des-Chaleurs)		50,0 %
Proportion de personnes présentant un surplus de poids (IMC ≥ 25,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	37,9 % (Baie-des-Chaleurs)		36,8 %
Proportion de personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 30,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	20,8 % (Baie-des-Chaleurs)		21,3 %
<b>Santé mentale</b>			
Proportion des personnes se situant au quintile supérieur ou au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (15 ans et +) (période 2014-2015)	23,9 % (Baie-des-Chaleurs)		23,9 %
Prévalence des troubles mentaux (1 an et +) (période 2015-2016)	15,0 %	13,0 %	14,0 %

Sources : DSP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2018c ; 2018d ; 2018e)

### 3.3.2.3 Îles-de-la-Madeleine

Considérant le caractère isolé des Îles-de-la-Madeleine, les Madelinots demeurent relativement bien pourvus pour ce qui est des services publics et parapublics. La localité de Cap-aux-Meules comprend les principaux établissements sociosanitaires, notamment le CISSS des Îles, un CLSC, le CHSLD Eudore-LaBrie et l'Hôpital de l'Archipel. Un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA) est localisé à Fatima, et trois CLSC sont situés aux extrémités de l'archipel : de Bassin, de l'Est et de l'Île d'Entrée (CISSS des Îles, 2020b).

En 2009-2013, les Madelinots pouvaient espérer vivre aussi longtemps que les Québécois (79,2 ans comparativement à 79,5 ans) et il en allait de même pour les Madeliniennes (83,4 ans comparativement à 83,7 ans chez les Québécoises) (tableau 23). Toutefois, en ce qui concerne les problèmes associés au poids, la population des Îles-de-la-Madeleine présentait un bilan plus négatif que le reste de la province pour la période de 2014-2015 : 66 % de sa population vivait avec un excès de poids en comparaison à 54 % pour la population totale du Québec. La perception d'un bon état de

santé était également moins positive : alors que 57 % des Québécois se considéraient en bonne ou excellente santé, seulement 45 % des Madelinots se percevaient ainsi. De plus, 13 % la percevaient comme passable ou mauvaise en comparaison à 10 % des Québécois.

Enfin, en 2014-2015, 18 % de la population de 15 ans et plus aux Îles-de-la-Madeleine se situait au quintile supérieur ou au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique, alors qu'en 2015-2016, 8 % de la population souffrait d'un trouble mental, soit des proportions beaucoup moins élevées que dans l'ensemble de la province (respectivement 28 % et 12 %) (DSP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 2018f).

**Tableau 23 : Statistiques relatives à certaines dimensions de la santé et aux habitudes de vie**

Caractéristiques de l'état de santé	RLS des Îles-de-la-Madeleine
<b>État de santé</b>	
Espérance de vie à la naissance (ans) (période 2009-2013)	79,2 (H) / 83,4 (F)
Auto-évaluation de sa santé : très bonne ou excellente (15 ans et +) (période 2014-2015)	45,0 %
Proportion de personnes présentant un surplus de poids (IMC $\geq$ 25,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	66,2 %
Proportion de personnes souffrant d'obésité (IMC $\geq$ 30,0, 18 ans et +) (période 2014-2015)	24,6 %
<b>Santé mentale</b>	
Proportion des personnes se situant au quintile supérieur ou au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (15 ans et +) (période 2014-2015)	18,2 %
Prévalence des troubles mentaux (1 an et +) (période 2015-2016)	8,8 %

Source : DSP de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2018f)



# 4

## 4 Planification et aménagement du territoire

Selon la tenure des terres répertoriées dans la zone d'étude, plusieurs outils de gouvernance sont applicables, à savoir les plans d'affectation du territoire public (PATP), les schémas d'aménagement et de développement, ainsi que les plans et les règlements d'urbanisme.

Le PATP est un outil de planification général et multisectoriel qui établit les orientations gouvernementales en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État (terres publiques). Soulignons que la planification du territoire public est également encadrée par les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) qui portent, entre autres, sur la réalisation de projets promotionnels dans chacune des grandes régions du Québec, incluant le développement récréotouristique, et pour les deux régions administratives visées par le programme, le développement du volet éolien.

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est un outil de planification des MRC permettant d'établir les grandes lignes directrices de l'organisation physique du territoire ainsi que du développement économique de celui-ci.

Quant au plan d'urbanisme, il s'agit d'un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Le plan d'urbanisme doit respecter les orientations et les affectations du SAD.

### 4.1 Plan d'affectation du territoire public

En s'appuyant sur une analyse et un découpage du territoire en zones, les PATP identifient des choix d'affectation pour chacune de celles-ci. Les choix d'affectation se répartissent généralement en deux grandes catégories de vocation, soit les zones vouées à la protection et celles vouées à une utilisation du territoire et des ressources : les vocations vont de l'utilisation spécifique à la protection

stricte du territoire en passant par différents degrés de cohabitation des usages (tableau 24 ; MRNF, 2015a).

Les PATP du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine sont entrés en vigueur en 2015 (MRNF, 2015b ; 2015c). Les cartes présentant les zones d’affectation pour ces deux régions sont disponibles à l’annexe A.

**Tableau 24 : Vocations du territoire public**

Vocation (définition)	Effets sur les usages du territoire
<b>Utilisation spécifique</b> : utilisation exclusive des terres ou d’une ressource.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Limitation de l’utilisation à un seul usage</li> <li>– Empêchement du déroulement de toute autre activité</li> </ul>
<b>Utilisation prioritaire</b> : utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Limitation des activités autres que celle qui est préconisée</li> <li>– Application de contraintes aux autres possibilités d’utilisation</li> </ul>
<b>Utilisation multiple modulée</b> : utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ajustement des activités selon une ou des caractéristiques particulières du territoire</li> </ul>
<b>Utilisation multiple</b> : utilisation polyvalente des terres et des ressources.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Large éventail d’activités préconisé</li> </ul>
<b>Protection</b> : sauvegarde d’une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ajustement des activités pour répondre aux objectifs de protection</li> <li>– Limitation de certaines activités ne permettant pas d’atteindre ces objectifs</li> </ul>
<b>Protection stricte</b> : préservation d’aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Limitation importante des activités permises</li> <li>– Application de contraintes sévères, le cas échéant</li> </ul>
<b>Affectation différée</b> : report de l’affectation accompagné de mesures provisoires de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adoption de mesures provisoires pour l’utilisation actuelle et possible du territoire</li> </ul>

Source : MRNF (2015a)

#### 4.1.1 PATP du Bas-Saint-Laurent

Le PATP du Bas-Saint-Laurent comprend 60 zones d’affectation dont 15 sont vouées à la protection et 45 à l’utilisation. Les zones de protection couvrent près de 11 % du territoire public, englobant le milieu marin, et les zones d’utilisation correspondent à près de 90 % du territoire public<sup>4</sup> (MRNF, 2015b).

Au Bas-Saint-Laurent, le territoire public terrestre se concentre au sud de la région, avec une présence marginale le long du littoral. Les parties du territoire public terrestre applicables à la zone d’étude comprennent les sous-zones 01-025-02, correspondant au parc national du Bic (MRC de Rimouski-Neigette), ainsi que 01-032-01 et 01-032-02, correspondant respectivement aux sous-zones de Rivière-du-Loup et des Basques pour la zone *Accès au fleuve* (tableau 25).

Plusieurs zones en milieu marin sont applicables à la zone d’étude, leurs limites coïncidant avec le littoral. À l’exception de la zone *Fleuve Saint-Laurent*, ces zones ont une vocation de protection, actuelle ou projetée (tableau 25).

<sup>4</sup> Bien que le total des proportions n’est pas exactement à 100 %, ce sont les données exactes fournies dans la source du MRNF.

**Tableau 25 : Synthèse de l'affectation du territoire public du Bas-Saint-Laurent applicable à la zone d'étude**

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
01-001	Fleuve Saint-Laurent	Simple	Utiliser le fleuve et l'ensemble des ressources	Utilisation multiple	Aucun objectif spécifique
01-002	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, héronnière et colonie d'oiseaux	Éclaté (16)	Sauvegarder l'habitat de la sauvagine, du grand héron, du bihoreau gris ainsi que l'habitat des colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île	Protection	Aucun objectif spécifique
01-004	Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent	Simple	Préserver la biodiversité de milieux marins rares ou exceptionnels et le patrimoine culturel	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
01-006	Projet d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques et de héronnières	Éclaté (18)	Sauvegarder l'habitat de la sauvagine, du grand héron et du bihoreau gris	Protection projetée	– Adapter les modalités d'exploitation du territoire et des ressources de manière à favoriser la protection de ces habitats fauniques
01-025	Parc national	Éclaté (3)	Préserver un territoire représentatif de la côte du sud de l'estuaire du Saint-Laurent (parc national du Bic) [...] tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
01-032	Accès au fleuve	Éclaté (2)	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins récréatives	Utilisation prioritaire	– Maintenir des accès publics au fleuve – Planifier l'aménagement des infrastructures de manière à éviter d'augmenter l'érosion du littoral

1 : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones dans le cas des zones éclatées.

Adapté de : MRNF (2015b)

## 4.1.2 PATP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Le PATP de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine comprend 40 zones d'affectation dont 24 sont applicables à la zone d'étude (tableau 26). Les zones de protection applicables à la zone d'étude sont nombreuses. En Gaspésie, 15 % du territoire public terrestre est circonscrit dans des zones d'affectation dont la vocation est la protection ou la protection stricte. Aux Îles-de-la-Madeleine, cette proportion est de 49 % (MRNF, 2015c).

En Gaspésie, les terres publiques se concentrent au centre de la péninsule. Plusieurs superficies publiques (zones) en milieu côtier et marin se trouvent toutefois dans la zone d'étude. Les zones qui prédominent pour les secteurs de la Gaspésie - Rive nord et de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs sont *Regroupement d'oiseaux en bord de mer* (11-17) et *Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées* (11-19). Ces zones, éclatées en plusieurs superficies, sont réparties le long de la péninsule.

Le secteur des Îles-de-la-Madeleine se trouve majoritairement en terres publiques. Un total de 14 zones d'affectation sont répertoriées dans le PATP pour les Îles-de-la-Madeleine (tableau 26). Une grande portion des terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine se trouve dans la zone d'affectation *Habitats du poisson* (n° 11-21).

## 4.2 Schéma d'aménagement et de développement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les MRC ont la responsabilité de produire un SAD qui vise à définir les grandes orientations de l'aménagement du territoire en conformité avec les visions d'aménagement des municipalités et des populations locales qui la composent, des MRC adjacentes et du gouvernement.

Un total de 11 SAD sont applicables à la zone d'étude, soit cinq pour le secteur du Bas-Saint-Laurent, deux pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord, trois pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs et un pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Ces derniers indiquent les grandes affectations du sol qui permettent de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu.

Conformément à la LAU, chacun des SAD identifie les différents secteurs d'intérêt que l'on trouve sur le territoire d'application. Les secteurs d'intérêt identifiés sont généralement de nature historique, culturelle, esthétique ou écologique. Toujours conformément à la LAU, chacun des SAD identifie également les zones où les activités humaines sont soumises à des contraintes majeures en raison de phénomènes naturels. Les zones de contraintes naturelles correspondent notamment à des zones : d'inondation en eaux libres, à la suite d'embâcles ou de pluies diluviennes; d'érosion par l'action de l'eau, des glaces ou du vent ; de glissement de terrain constituant des mouvements de sol ou de roc et d'autres cataclysmes (écoulements rocheux, affaissements, effondrements, avalanches, etc.).

Une brève présentation des SAD applicables à la zone d'étude est fournie dans les sections suivantes.

Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	Éclaté (4)	Préserver un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	Afin d'assurer la protection de cette zone, l'objectif suivant s'applique aux zones adjacentes : – Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt situés dans les parcs nationaux, dont l'encadrement visuel se prolonge à l'extérieur de la zone).
11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	Simple	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce et d'eau salée, représentatif de la province naturelle Les Appalaches ainsi que du milieu terrestre adjacent, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est	Simple	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle provinciale pour sa productivité faunique, la diversité d'avifaune qu'il renferme et le support qu'il apporte à des espèces menacées, soit le pluvier siffleur et le grèbe esclavon.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
11-04	Réserves écologiques	Éclaté (6)	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique

Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude (suite)

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclaté (24)	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien. Une seule sous-zone applicable à la zone d'étude : 11-05-21 à Mont-Saint-Pierre	Protection stricte	– Assurer l'enregistrement des écosystèmes forestiers exceptionnels non inscrits au Registre des aires protégées.
11-07a	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	Éclaté (10)	Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs	Éclaté (3)	Préserver les oiseaux migrateurs et un lieu important de rassemblement durant la migration et la reproduction.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
11-11	Site géologique exceptionnel projeté (la Tourelle)	Simple	Préserver un élément géologique rare, exceptionnel ou représentatif de la diversité géologique que recèle le Québec.	Protection stricte projetée	– Favoriser la mise en valeur de l'attrait touristique du site de la Tourelle tout en préservant les formations géologiques qui le composent.
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	Éclaté (41)	Préserver l'habitat d'espèces fauniques menacées de disparition, soit le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall.	Protection stricte projetée	– Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats d'espèces fauniques menacées (pluvier siffleur, grèbe esclavon et sterne de Dougall) doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-14	Refuges biologiques	Éclaté (186)	Sauvegarder de vieilles forêts afin de contribuer au maintien de la biodiversité leur étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui les caractérisent.	Protection	– Dans le cas des refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées, assurer l'intégrité écologique de ces vieilles forêts dans le but d'une éventuelle reconnaissance.

Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude (suite)

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	Éclaté (58)	Sauvegarder l'habitat des groupes d'espèces composant les colonies d'oiseaux en falaise, les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection	Aucun objectif spécifique
11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée	Simple	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île.	Protection projetée	– Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île doit être proscrite ou fortement adaptée afin que l'habitat puisse être protégé durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	Éclaté	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection projetée	– Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats fauniques qui composent cette zone doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-20	Héronnières	Éclaté (3)	Sauvegarder l'habitat du grand héron	Protection	Aucun objectif spécifique
11-21	Habitats du poisson	Éclaté (17)	Sauvegarder l'habitat du poisson	Protection	Aucun objectif spécifique
11-24	Regroupement d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole	Éclaté (153)	Utiliser prioritairement le territoire à des fins acéricoles	Utilisation prioritaire	– Adapter la gestion des activités se déroulant dans cette zone de façon à protéger le potentiel et les investissements acéricoles.

Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude (suite)

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-25	Parcs éoliens	Éclaté (9)	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne	Utilisation prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter ou limiter les activités qui pourraient nuire au bon fonctionnement des parcs éoliens.</li> <li>– Entre les éoliennes, permettre le développement d'utilisations du territoire compatibles avec l'activité principale.</li> <li>– Dans le cas de l'agrandissement d'un parc : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Harmoniser les projets d'agrandissement de parcs éoliens avec les utilisations existantes ;</li> <li>– Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt (sites récréotouristiques, circuits panoramiques, concentrations de sentiers, SIA, etc.) ;</li> <li>– Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris ;</li> <li>– Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone ;</li> <li>– Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.</li> </ul> </li> </ul>
11-28	Barre de Sandy Beach	Simple	Utiliser le territoire dans une optique de mise en valeur d'activités récréotouristiques et éducatives, en tenant compte de la fragilité du milieu naturel.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter la gestion des activités se déroulant sur le territoire de façon à protéger le milieu.</li> </ul>
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	Simple	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de mise en valeur du site à des fins récréotouristiques.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en valeur le potentiel récréotouristique du site tout en maintenant le caractère public de ce territoire.</li> </ul>

Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude (suite)

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-31	Rivières récréatives	Éclaté (18)	Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à protéger l'habitat du poisson et la qualité de l'eau.</li> <li>– Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à maintenir un cadre propice (préservation des paysages d'intérêt et de la quiétude des lieux) à la pratique et au développement d'activités de contact avec la nature dans les secteurs concernés.</li> <li>– Assurer une harmonisation entre les activités récréatives qui ont cours dans les mêmes sections de rivière.</li> <li>– Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299, 198 et 132.</li> </ul>
11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	Simple	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de conservation du milieu dunaire.	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer un contrôle sur les activités usuelles pouvant nuire à l'équilibre des dunes.</li> <li>– Assurer la sécurité civile (stabilité des infrastructures).</li> <li>– Assurer le maintien de la qualité des paysages d'intérêt.</li> </ul>
11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	Simple	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques (liées au développement éolien ou à l'exploration pétrolière et gazière) de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles.</li> <li>– Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages).</li> <li>– Accroître la contribution des territoires entourant les lacs d'intérêt à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.</li> <li>– Favoriser le développement d'activités récréotouristiques et fauniques.</li> <li>– Sauvegarder les espèces sensibles (campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé) dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone.</li> <li>– Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel énergétique éolien, toutefois de façon à ne pas causer d'effets négatifs sur le potentiel de développement récréotouristique ni sur le milieu habité qui se trouve à proximité de la zone sur le long de la côte.</li> </ul>

**Tableau 26 : Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine applicable à la zone d'étude (suite)**

N° de la zone	Nom	Type de zone <sup>1</sup>	Orientation gouvernementale		
			Intention	Vocation	Objectif spécifique
11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine	Simple	Utiliser le territoire et ses ressources	Utilisation multiple	Aucun objectif spécifique
11-40	Milieu marin	Simple	Utiliser le territoire et les ressources en maintenant la qualité du milieu marin	Utilisation multiple modulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Éviter toute activité de recherche ou de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.</li> <li>– Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à conserver le milieu naturel (faune, flore et paysages) et les activités socioéconomiques importantes pour la région telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme et les activités maritimes de plaisance.</li> </ul>

<sup>1</sup> : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones dans le cas des zones éclatées.

Source : adapté de MRNF (2015c)

## 4.2.1 Bas-Saint-Laurent

### MRC DE KAMOURASKA

Le premier SAD de la MRC de Kamouraska a été adopté en 1988. Une version révisée est en vigueur depuis 2016. Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska (2016) identifie la dynamisation du territoire et la cohabitation harmonieuse comme enjeu principal sur le territoire. Cet enjeu s'explique par une certaine dévitalisation vécue sur le territoire, avec en contrepartie la présence d'éléments favorisant les conditions de vie et offrant un potentiel de développement. La MRC identifie quatre attraits potentiels comme éléments clés pour dynamiser le territoire, faisant chacun l'objet de grands enjeux sectoriels à prioriser et desquels découlent les quatre orientations et sept grandes affectations du SADR, soit :

- la richesse des ressources naturelles ;
- la ramification des réseaux sociocommunautaires, la fourniture de services collectifs et les efforts soutenus de concertation et de communication ;
- l'unicité des paysages, le patrimoine et la culture locale ;
- la biodiversité et l'environnement naturel (MRC de Kamouraska, 2016).

Selon le SADR de Kamouraska, six grandes affectations sont applicables à la zone d'étude (tableau 27 ; annexe A). Sur le territoire de la MRC de Kamouraska, une part considérable de la zone d'étude se trouve en affectation agricole.

Deux affectations applicables à la zone d'étude visent à garantir la préservation des écosystèmes sensibles : la protection intégrale et la conservation. La vaste étendue du fleuve, des archipels et des battures, ainsi que la concentration des éléments écologiques d'intérêt, expliquent la création d'une zone de protection intégrale dans la MRC. Le territoire estuarien au nord-est de la limite des hautes eaux (ou des aboiteaux) est ainsi soumis à des restrictions considérables quant aux usages. Il convient de noter que seules les installations de pêche sont autorisées à l'intérieur de la zone de protection intégrale. Par ailleurs, en plus de cet encadrement des usages, de nombreux sites sont identifiés dans le SADR comme territoires d'intérêt écologique, notamment les estrans suivants : de l'anse Saint-Denis, de la baie de Kamouraska, de la Grande-Anse, de pointe Sèche et de Saint-André-de-Kamouraska (MRC de Kamouraska, 2016).

Enfin, le SADR identifie l'ensemble de la route 132 comme corridor panoramique : il s'agit donc d'un élément clé du paysage méritant une attention particulière.

### MRC DE LA MATANIE

Le premier SAD de la MRC de La Matanie a été adopté en 1988. Une version révisée est en vigueur depuis 2001 et une nouvelle révision est prévue au cours des prochaines années. Le SAD de la MRC de La Matanie (2001) distingue le territoire en deux parties, soit le secteur urbain de la ville de Matane et l'espace rural composé de dix municipalités. La ville de Matane est centrale, en raison des routes 132 et 195, de son port de mer (offrant deux services de traversiers), de la voie ferrée et de son aéroport, ce qui en fait un carrefour d'importance pour le transport des biens et des personnes dans l'est du Québec. Dans la MRC, le concept d'organisation spatiale s'articule ainsi principalement autour de la ville de Matane (MRC de La Matanie, 2001).

Par conséquent, le SAD reconnaît la ville de Matane comme pôle régional de la MRC et y favorise l'implantation d'industries. Les dix autres municipalités rurales sont décrites dans le SAD comme un groupe dynamique, avec des possibilités d'activités favorisant leur autonomie et leur croissance. En plus de la présence du Saint-Laurent, les milieux agricoles et forestiers dominent le paysage de l'espace rural.

Le SAD identifie huit grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu, dont sept sont applicables à la zone d'étude (tableau 27 ; annexe A). Sur le territoire de la MRC de La Matanie, une part appréciable de la zone d'étude se trouve en affectation agricole (agricole dynamique et agroforestière). Une portion considérable dans la partie est de la MRC se trouve également en affectation forestière, plus précisément sur le territoire des municipalités de Grosses-Roches et Les Méchins.

La MRC de La Matanie favorise, par le biais de son SAD, la mise en place d'orientations de protection des paysages et le développement d'outils pour accompagner les municipalités qui désirent identifier et mettre en valeur leurs paysages emblématiques ou d'intérêt. Plusieurs particularités paysagères du littoral bas-laurentien, et donc de la zone d'étude, sont identifiées au SAD afin d'être mises en valeur : paysages côtiers, habitat linéaire dans le corridor de la route 132, paysages agricoles (terrasses), villages, etc. Le SAD identifie par ailleurs le secteur du Vieux Port de Matane pour la mise en valeur du littoral (MRC de La Matanie, 2001).

#### MRC DE LA MITIS

La version révisée du SAD de la MRC de La Mitis est en vigueur depuis 2007 et une nouvelle révision est en cours. Le SADR identifie quatre grands enjeux d'aménagement et de développement à l'échelle du territoire :

- Une graduation du niveau de développement du sud-est vers le nord-ouest (inégalités en termes de dynamisme démographique et de conditions socio-économiques selon les différentes parties du territoire) ;
- Le territoire mitissien est situé en porte-à-faux entre deux grandes régions touristiques, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, ce qui démontre un caractère de lieu de transition pour La MRC de La Mitis (carrefour de voies de transport et de communication) ;
- Une difficile adéquation entre la demande pour l'implantation d'activités et l'offre en espace pour y répondre ;
- Une nécessité de soutien et d'encadrement de l'entrepreneuriat local (MRC de La Mitis, 2007.)

Le SADR identifie dix grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu, dont certaines sont applicables à la zone d'étude (tableau 27 ; annexe A).

#### MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le premier SAD de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur en 1988. La version révisée, en vigueur depuis 2010, est en processus de révision. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, le concept d'organisation spatiale s'articule principalement autour de la ville de Rimouski, dont l'influence a des effets sur l'ensemble du territoire. Cela dit, même si le SADR reconnaît la ville de Rimouski comme pôle régional, les autres municipalités de la MRC contribuent fortement au dynamisme de la région, notamment pour les activités récréatives qui ont un caractère structurant sur le territoire (MRC de Rimouski-Neigette, 2009). Le SADR identifie les équipements récréatifs suivants comme prédominants pour le territoire : le parc national du Bic, le corridor de la rivière Rimouski, plus particulièrement entre son embouchure et le Grand Saut du canyon des Portes de l'Enfer, ainsi que toute la bande riveraine le long de l'estuaire du Saint-Laurent, entre Saint-Fabien et le district rimouskois de Pointe-au-Père.

Le SADR de la MRC de Rimouski-Neigette (2009) identifie six grands enjeux d'aménagement et de développement à l'échelle du territoire desquels découlent six orientations et neuf grandes affectations, dont huit sont applicables à la zone d'étude (tableau 27 ; annexe A). Il est à noter qu'à elles seules, les affectations agricole et forestière occupent 95 % du territoire de la MRC. Dans la MRC, les activités agricoles se concentrent principalement le long du littoral et ceinturent plusieurs secteurs urbanisés. Par conséquent, sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, une part importante de la zone d'étude se trouve en affectations urbaine et agricole. La portion qui se trouve en affectation urbaine se concentre sur le territoire de la ville de Rimouski. L'affectation agricole regroupe pour sa part quatre sous-affectations (tableau 27), chacune possédant des particularités distinctes.

Parmi les secteurs d'intérêt identifiés au SADR, une attention particulière est portée à l'égard du corridor routier de la route 132. Selon le SADR, le tronçon de la route 132 se situant entre la limite ouest de Saint-Fabien et l'extrémité est du district Le Bic (Rimouski) serait particulièrement valorisé (MRC de Rimouski-Neigette, 2009).

#### MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le premier SAD de la MRC de Rivière-du-Loup a été adopté en 1988. Une version révisée est en vigueur depuis 2020. À l'exception des espaces aquatiques, les utilisations du sol de la MRC de Rivière-du-Loup peuvent être regroupées en trois grandes catégories d'utilisation du territoire : agricole, forestière et urbaine. Les catégories agricole et urbaine s'appliquent davantage à la zone d'étude, puisqu'elles se concentrent au nord de la MRC. La portion urbaine de la zone d'étude s'applique principalement au territoire de l'agglomération de Rivière-du-Loup, qui comprend Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Cacouna, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Modeste et Saint-Arsène (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

Le SADR de la MRC de Rivière-du-Loup (2020) identifie 15 grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu, dont 13 sont applicables à la zone d'étude (tableau 27 ; annexe A). La zone agricole occupe près de 61 % du territoire de la MRC, les aires d'affectation agricole se concentrant dans la portion nord de la MRC (MRC de Rivière-du-Loup, 2020). L'affectation agricole regroupe quatre sous-affectations, chacune possédant des particularités distinctes. Par conséquent, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, une part importante de la zone d'étude se trouve en affectation agricole (sous-affectations agricole dynamique et agroforestière). Une portion considérable de la zone d'étude se trouve également en affectation conservation, soit le long du littoral pour presque l'ensemble de la MRC. Enfin, même si elle ne représente que 6 % du territoire de la MRC, une portion non négligeable de la zone d'étude se trouve en affectation urbaine, plus précisément sur les territoires de Notre-Dame-du-Portage, de Rivière-du-Loup, de Cacouna et de L'Isle-Verte, tous traversés par la route 132.

Le SADR identifie par ailleurs deux grands pôles récréotouristiques sur le territoire de la MRC (Notre-Dame-du-Portage et L'Isle-Verte/Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) : ceux-ci recoupent la zone d'étude puisqu'ils se situent le long du littoral. Les pôles récréotouristiques se caractérisent par une utilisation du sol plus extensive, des entités réparties de façon éclatée et un chevauchement des limites administratives locales (MRC de Rivière-du-Loup, 2020). Le littoral est d'ailleurs défini comme un axe récréotouristique puisqu'il relie plusieurs territoires d'intérêt ainsi que les principaux attraits et établissements soutenant l'industrie touristique (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

Enfin, des zones de contraintes sont identifiées au SADR, dont les suivantes sont applicables à la zone d'étude :

- Localisation des cotes de crues du Saint-Laurent ;
- Zone de mouvement de sol aux abords de la rivière verte ;
- Côtes assujetties aux bandes de protection (Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte).

## 4.2.2 Gaspésie - Rive nord

#### MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Le premier SAD de la MRC de La Côte-de-Gaspé est entré en vigueur en 1991. Une version révisée a été adoptée en 2004. Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé peut être distingué en deux grandes parties : la zone littorale principalement composée de terres privées et le secteur intérieur formé des terres publiques. Le secteur intérieur forestier couvre la majeure partie du territoire de la MRC et se caractérise par une vocation forestière et un relief assez accidenté (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004). La zone littorale correspond, sur le côté nord, à une mince bande de terre coincée entre la mer et la montagne. Son relief est relativement moins accidenté que le secteur intérieur. La présence de vallées, d'anses et de terrasses a permis l'établissement des populations. Dans la MRC

de La Côte-de-Gaspé, le concept d'organisation spatiale s'articule autour du principal pôle urbain, soit le centre-ville de Gaspé, et de trois pôles secondaires avec chacun un niveau de desserte sectorielle :

- Rivière-au-Renard (sur le territoire de Gaspé) : desservant le secteur allant de L'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers ;
- Grande-Vallée dont les services couvrent le secteur de Cloridorme à Grande-Vallée ;
- Murdochville (exclu de la zone d'étude) dont l'éloignement des autres centres justifie une certaine autonomie (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004).

D'autres agglomérations ou noyaux villageois correspondent néanmoins à des secteurs urbanisés, même s'ils ne sont pas reconnus comme pôle.

Le SADR de la MRC de La Côte-de-Gaspé (2004) identifie cinq grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu, toutes applicables à la zone d'étude (tableau 28 ; annexe A). Sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, une part importante de la zone d'étude se trouve en affectation rurale. Les objectifs de cette affectation sont de protéger le caractère touristique du corridor visuel de la route 132 et de favoriser la sécurité et la fluidité de la circulation sur les routes du réseau supérieur situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Le SADR insiste sur l'attention particulière devant être accordée aux abords du corridor visuel de la route 132 et au territoire en périphérie du parc national de Forillon qui représente le pôle majeur d'attraction touristique de la MRC. Par ailleurs, soulignons qu'une portion considérable de l'affectation récréative sur le territoire de la MRC correspond au territoire du parc national de Forillon (240,2 km<sup>2</sup>) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004).

#### MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Le SAD de la MRC de La Haute-Gaspésie est en vigueur depuis 1989. Puisqu'elles datent d'un certain temps, les informations y étant tirées doivent être interprétées avec précaution. Soulignons toutefois que le SAD est actuellement en processus de révision.

Le territoire de la MRC se caractérise par une prédominance du couvert forestier qui représente presque 98,5 % du territoire, soit presque la totalité (incluant les lacs, les routes et les rivières). Il y a une concentration de la population à l'ouest de la MRC, où l'on remarque une certaine continuité des milieux de vie entre Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et La Martre. À partir de La Martre jusqu'à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, les villages qui sont situés à l'intérieur des vallées sont complètement isolés les uns des autres. Le seul lien de communication entre les localités étant la route 132, qui longe les escarpements rocheux le long du littoral (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

Le SAD identifie cinq grandes affectations du territoire (tableau 28). Les affectations forestière et récréative sont comprises sous le couvert forestier. Plusieurs éléments d'intérêt sont identifiés au SAD, notamment les suivants, applicables à la zone d'étude :

- Haltes routières et points de vue ;
- Haltes routières avec plage (Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Cap-Chat) ;
- Rocher de Cap-Chat.

### 4.2.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

#### MRC D'AVIGNON

Le SAD de la MRC d'Avignon est en vigueur depuis 1987 et n'a pas subi de modifications substantielles depuis son adoption ; seulement une tentative inachevée de révision amorcée en 2007 (MRC d'Avignon, 2024a). Puisqu'elles datent d'un certain temps, les informations y étant tirées doivent être interprétées avec précaution. Soulignons toutefois que le SAD est en processus de révision.

À l'instar de la Gaspésie, le territoire de la MRC d'Avignon se caractérise par une concentration des populations le long du littoral et une proportion importante de terres publiques sous couvert forestier dans l'arrière-pays. Les terres publiques représentent 75 % du territoire de la MRC (MRC d'Avignon, 2023a).

Le SAD identifie cinq grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu (tableau 29). Le SAD ne comprend pas d'affectation industrielle, mais il mentionne qu'il appartient aux municipalités, par le biais de réglementations municipales (plan ou règlements d'urbanisme), de réserver des secteurs à l'usage strictement industriel (MRC d'Avignon, 1987).

Déjà en 1987, la MRC identifiait dans son SAD les zones d'érosion et d'inondation comme étant les deux principaux types de contraintes à l'utilisation du sol (MRC d'Avignon, 1987).

#### MRC DE BONAVENTURE

Le premier SAD de la MRC de Bonaventure est entré en vigueur en 1988. Une version révisée a été adoptée en 2008.

Le couvert forestier représente 94 % du territoire de la MRC de Bonaventure, ne laissant qu'une proportion de 6 % du territoire pour les zones urbanisées ou habitées, les terres agricoles (défrichées), les lacs, les rivières et autres surfaces (MRC de Bonaventure, 2008). À l'instar de la péninsule gaspésienne, le relief de la MRC de Bonaventure se caractérise en trois zones distinctes : la plaine côtière, le plateau côtier légèrement plus élevé et présentant des pentes moins douces et le plateau gaspésien sud offrant un relief plus accidenté. Au niveau de la MRC de Bonaventure, la plaine côtière s'élargit et offre ainsi une surface à faible relief beaucoup plus large que partout ailleurs le long du littoral de la Gaspésie (MRC de Bonaventure, 2008). Parmi les 13 municipalités formant le territoire de la MRC, dix se situent le long du littoral de la baie des Chaleurs.

Le concept d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Bonaventure est fondé sur l'organisation spatiale existante. Par conséquent, le SADR stipule que le développement le long de la route 132, qui est l'artère principale du territoire, devrait se poursuivre tout en préservant le caractère rural du paysage en concentrant le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation désignés (MRC de Bonaventure, 2008). Le SADR favorise également la consolidation et le développement de chacun des noyaux urbains ou villageois et ne cible pas le développement de pôles individuellement.

Le SADR de la MRC de Bonaventure (2008) identifie dix grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu dont neuf sont applicables à la zone d'étude (tableau 29 ; annexe A).

En plus des affectations données aux différentes parties du territoire, le SADR identifie certains territoires, sites ou bâtiments qui doivent faire l'objet d'une attention plus spéciale et d'une protection plus grande. Parmi les éléments d'intérêt mentionnés dans le SADR et à considérer dans la zone d'étude afin de favoriser le développement touristique figurent le caractère rural du paysage construit, incluant les activités agricoles, les trois grandes rivières à saumon et les corridors panoramiques (MRC de Bonaventure, 2008).

#### MRC DU ROCHER-PERCÉ

Le premier SAD de la MRC du Rocher-Percé est entré en vigueur en 1989. Une version révisée est en vigueur depuis 2010.

Les caractéristiques de l'occupation du territoire dans la MRC sont similaires à celles des autres MRC de la Gaspésie : une grande région ressource inhabitée (TNO de Mont-Alexandre) et une population dispersée principalement le long de la plaine côtière avec plusieurs petits îlots de concentration (MRC du Rocher-Percé, 2009). La majeure partie des habitations et des activités de la région se concentrent dans la plaine côtière, constituée de vallées, d'anses et de terrasses.

Cependant, le corridor formé par le littoral et la route 132 possèdent différentes fonctions, ce qui peut parfois entraîner des conflits d'utilisation.

Le concept d'organisation spatiale dans la MRC du Rocher-Percé tourne autour de son centre régional, la ville de Chandler, qui agit en tant que pôle commercial, industriel, d'emplois et de services. Le SADR identifie ensuite la ville de Grande-Rivière comme un sous-centre régional et la ville de Percé comme un pôle sectoriel touristique (MRC du Rocher-Percé, 2009).

Le SADR de la MRC du Rocher-Percé (2009) identifie neuf grandes affectations du territoire permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu, toutes applicables à la zone d'étude (tableau 29 ; annexe A). Une part importante de la zone d'étude se trouve en affectation rurale, visant à conserver les ressources et à permettre une utilisation complémentaire et polyvalente du sol dans le secteur rural. De nombreuses superficies correspondant aux affectations de conservation et de protection faunique sont également applicables à la zone d'étude en milieu côtier.

En plus des affectations territoriales, le SADR identifie plus de 100 éléments d'importance pour la population et le patrimoine régional. Parmi les éléments d'intérêt mentionnés dans le SADR et à considérer dans la zone d'étude, soulignons notamment :

- les points de vue les plus splendides, concentrés à Percé dans les secteurs de Cap-d'Espoir allant jusqu'à Pointe-Saint-Pierre (présence de l'île Bonaventure et du rocher Percé) ;
- le corridor visuel de la route 132 ;
- les sites d'intérêt écologique : les baies, les barachois, les rivières à saumon et les sites d'observation des oiseaux aquatiques (MRC du Rocher-Percé, 2009).

#### 4.2.4 Îles-de-la-Madeleine

Le SADR de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine<sup>5</sup> (2010), adopté en 2010 et dont la révision est en cours, établit les grandes lignes de la gestion du territoire au niveau régional pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine de la zone d'étude. Il comprend cinq orientations d'aménagement et 11 grandes affectations du territoire, toutes applicables à la zone d'étude, permettant de déterminer les usages autorisés selon la nature du milieu (tableau 30 ; annexe A). L'affectation conservation est prédominante sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Elle correspond à la presque totalité du milieu dunaire, à certains boisés et à l'ensemble des îles et des îlots non habités (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010). À l'instar de ce que l'on trouve à l'échelle du territoire, l'affectation conservation est également la plus importante pour la zone d'étude du secteur des Îles-de-la-Madeleine.

En plus des affectations données au territoire, le SADR identifie certains territoires, sites ou bâtiments qui doivent faire l'objet d'une attention plus spéciale et d'une protection plus grande. Ces éléments, qu'ils soient bâtis ou naturels, composent le paysage des îles et configurent les milieux de vie.

Parmi les éléments à considérer dans la zone d'étude, on trouve notamment : la pointe de l'Est, l'île Paquet (île aux Cochons), les lagunes et les dunes (du Havre aux Basques, du Havre aux Maisons et de la Grande Entrée), les aires de repos, les habitats fauniques et floristiques (les habitats floristiques de la Baie-du-Havre-aux-Basques, du Barachois-de-Fatima, du Bassin-aux-Huîtres, de la Dune-du-Nord, des Sillons et de la Tourbière-du-Lac-Maucôque ; l'habitat faunique du pluvier siffleur et du grèbe esclavon ; les aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), les îles et les presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux et les héronnières).

Aux Îles-de-la-Madeleine, des zones de contraintes particulières sont aussi identifiées pour des raisons de sécurité publique ou d'environnement. Il s'agit principalement de zones d'érosion, de rives, de littoral, de zones inondables, de secteurs autour des aires d'alimentation en eau potable ainsi que de contraintes de nature anthropique et des nuisances (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010).

---

<sup>5</sup> Désormais la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

## 4.3 Plan d'urbanisme

Chaque municipalité établit de façon plus détaillée ou plus précise les affectations du sol sur son territoire. Le plan d'urbanisme municipal et ses règlements doivent consacrer à l'affectation dominante la plus grande partie de l'aire d'affectation établie par la MRC concernée. Le règlement de zonage précise, entre autres, la nature et l'importance des usages permis pour chacune des aires d'affectation du sol (zones) établies par la municipalité. En vertu de l'article 102 de la LAU, toute modification au règlement de zonage nécessite un certificat de conformité de la MRC, qui s'assure ainsi que les objectifs et les dispositions du document complémentaire inscrits au schéma d'aménagement et de développement sont respectés.

De nombreux plans et règlements d'urbanisme sont applicables à la zone d'étude, soit un plan et des règlements pour chacune des municipalités littorales dont minimalement un site d'intervention est situé sur son territoire (voir le tableau 2 pour la liste des municipalités applicables).

Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent	SADR de la MRC de Kamouraska (9)	Urbaine	Cette affectation coïncide avec les noyaux urbanisés de villes et villages.	La délimitation de ces aires affectées à des fins urbaines correspond à la délimitation des périmètres d'urbanisation.
		Agricole	Unité territoriale dont le caractère agricole est prédominant et homogène. Elle regroupe la majorité des sols les plus fertiles du territoire. On y trouve une concentration importante d'entreprises agricoles avec valeur foncière, investissements et revenus élevés.	Sa délimitation intègre l'ensemble de la plaine littorale, la majeure partie du piémont ainsi que quelques enclaves du plateau.
		Agroforestière	Couvre un espace moins fertile, un peu plus hétérogène, où les secteurs boisés sont omniprésents et où les terres agricoles non valorisées ou reboisées sont plus fréquentes.	Bordure du plateau appalachien où l'on remarque une transition entre les domaines agricole et forestier homogènes. *Cette affectation ne concerne qu'une petite portion de la zone d'étude, au sud de la route 132, sur le territoire des municipalités de Saint-Germain-de-Kamouraska et de Saint-André-de-Kamouraska.
		Villégiature	Correspond à des secteurs de villégiature intensive où l'on trouve une forte concentration d'habitats saisonniers (résidences secondaires, camping) et/ou d'équipements récréatifs importants.	Les cinq composantes de cette affectation sont les secteurs de villégiature de la Pointe et du Quai à Rivière-Ouelle, de Saint-Denis-sur-Mer à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ainsi que des sections du pourtour des lacs de l'Est et Saint-Pierre à Mont-Carmel.
		Conservation	À l'instar de l'affectation de protection intégrale, cette affectation regroupe des milieux naturels écologiquement sensibles et d'intérêt. Envers ces milieux, la MRC vise une protection adéquate du paysage et de l'équilibre écologique, en ne permettant que des activités humaines ayant peu d'impact.	Comprend, entre autres, l'île aux Lièvres, l'île du Pot du Phare et le pourtour du lac de l'Est (encadrement visuel).
		Protection intégrale	Cette affectation regroupe des espaces jugés comme étant très sensibles par rapport à toute activité humaine en raison de l'équilibre écologique précaire qu'ils présentent. La fragilité environnementale de ces secteurs justifie une fonction orientée vers le maintien et la protection des caractéristiques biologiques et naturelles, d'où par conséquent, une fréquentation humaine très limitée.	Les principaux secteurs visés sont l'estuaire laurentien comprenant la zone intertidale (battures) et plusieurs îles et îlots, ainsi que les zones lacustres fréquentées par la sauvagine constituant souvent des habitats fauniques ou floristiques très particuliers.

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	SADR de la MRC de La Matanie (26)	Industrielle	Représente le site privilégié par la MRC pour l'implantation de nouvelles entreprises industrielles qui consomment beaucoup d'espaces, commandent une gamme variée d'infrastructures (aqueduc et égout, voie ferrée, port de mer, etc.) et peuvent être susceptibles de générer des contraintes importantes ou des risques à l'égard de l'environnement et de la population.	L'affectation industrielle correspond essentiellement au parc industriel régional de la ville de Matane et aux terrains avoisinants au lieu d'enfouissement technique de Matane.
		Maritime	Dans l'affectation maritime, la MRC poursuit le développement en y permettant l'implantation d'activités industrielles. Dans le secteur du Vieux Port de Matane, les activités industrielles doivent demeurer compatibles avec sa vocation touristique.	L'affectation maritime se localise en bordure du fleuve Saint-Laurent et regroupe le secteur du Vieux Port et la marina de Matane situés à l'embouchure de la rivière Matane. Elle concerne également les ports de Matane et des Méchins qui représentent des équipements d'importance sur le plan du transport maritime, mais également à l'égard des activités industrielles.
		Récréative	Cette affectation reconnaît le caractère régional de certains équipements publics occupant une superficie importante et servant de soutien à des activités récréatives.	Identification d'un pôle touristique majeur : correspond à l'axe mer/rivière situé à l'embouchure de la rivière Matane. Ce secteur possède un potentiel touristique élevé. Autres équipements récréatifs majeurs : le terrain du club de golf de Matane, le terrain de camping de la rivière Matane et la station de ski alpin Mont-Castor. L'affectation récréative regroupe également un certain nombre de lacs possédant un potentiel pour le développement de la villégiature.
		Urbaine	L'affectation urbaine et les périmètres d'urbanisation ont pour but de reconnaître les espaces les plus propices au développement et à la concentration d'activités urbaines.	L'affectation urbaine et les périmètres d'urbanisation correspondent aux différents noyaux urbains existants sur le territoire (total de 13 périmètres d'urbanisation sur le territoire).
		Agricole dynamique	Affectation dans laquelle la priorité est accordée au maintien du caractère homogène de la zone agricole et au strict contrôle des usages pouvant s'y implanter. L'affectation regroupe les plus belles terres et les secteurs où l'agriculture est la plus intense (dominance de l'agriculture sur les autres activités).	L'affectation se concentre au nord de la MRC. Dans la zone d'étude, cette affectation concerne Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Matane et Sainte-Félicité.

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	SADR de la MRC de La Matanie (26) (suite)	Agricole viable, agroforestière et déstructurée	<p>Milieu de transition, l'affectation agricole viable regroupe des secteurs qui sont situés en bordure d'axes de transport et qui bénéficient d'une bonne desserte en services publics. On y trouve une présence d'activités agricoles extensives et de traces de recul de la pratique de l'agriculture (alternance de terres cultivées et du couvert forestier).</p> <p>L'affectation agroforestière correspond à des milieux où l'agriculture est peu présente et où la forêt domine le paysage. Dans les secteurs agroforestiers, la MRC accorde la priorité au maintien des activités agricoles existantes, au développement de l'acériculture et à la mise en valeur des ressources forestières.</p> <p>L'affectation agricole déstructurée vise à circonscrire le développement des usages résidentiels aux endroits où ils sont déjà bien implantés et où l'agriculture est sans possibilité de développement à long terme.</p>	<p>L'affectation se concentre au nord de la MRC. Dans la zone d'étude, cette affectation se concentre à Baie-des-Sables, à Saint-Ulric, à Matane et à Sainte-Félicité.</p> <p>La MRC comprend 42 secteurs agricoles déstructurés (environ 0,5 % de la zone agricole). Ils se situent principalement dans les municipalités de Saint-Ulric, de Baie-des-Sables et de Sainte-Félicité ainsi que sur le territoire de la ville de Matane.</p>
		Forestière	<p>L'affectation forestière est tournée vers la production de matière ligneuse et l'exploitation des autres ressources du milieu forestier. Les terres visées à l'affectation forestière possèdent un certain potentiel de mise en valeur sur les plans faunique et récréotouristique.</p>	<p>L'affectation forestière occupe principalement le territoire de Les Méchins, de Grosses-Roches, de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-René-de-Matane et de Sainte-Paule.</p> <p>*Dans la zone d'étude, cette affectation ne concerne que le territoire de Grosses-Roches et de Les Méchins.</p>
	MRC de La Mitis (14)	Urbaine	S. O.	S. O.
		Industrielle	S. O.	S. O.
		Agricole	S. O.	S. O.
		Agroforestière	S. O.	S. O.
		Agroforestière (site ponctuel inculte)	S. O.	S. O.
		Agricole/agroforestière/ îlot déstructuré	S. O.	S. O.
		Forestière	S. O.	S. O.
		Récréative	S. O.	S. O.
Villégiature	S. O.	S. O.		
Conservation	S. O.	S. O.		

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	MRC de Rimouski-Neigette (7)	Agrodynamique (agricole)	Les aires d'affectation agrodynamique correspondent à des secteurs possédant de nombreuses fermes actives sur des propriétés de moyennes et de grandes superficies.	Divisée en 17 secteurs distincts, la zone agricole se trouve en majeure partie concentrée en un seul bloc situé le long de la plaine du littoral.
		Agrocampagne (agricole)	L'affectation agrocampagne est relativement similaire à l'affectation agroforestière. Toutefois, celle-ci se démarque par la présence de terres agricoles relativement morcelées et par la possibilité de construire de nouvelles résidences sur des propriétés vacantes de plus de 5 ha.	
		Agroforestière (agricole)	L'affectation agroforestière se distingue par la prédominance de lots boisés par rapport à celle des champs cultivés et par la possibilité de construire de nouvelles résidences sur des propriétés vacantes de plus de 20 ha. Les aires d'affectation agroforestière se caractérisent par la prédominance de lots boisés, mais aussi par la présence en plusieurs endroits de pentes fortes (pentes de plus de 15 %), par des sols de moindre qualité pour l'agriculture (classes 4 à 7), ainsi que par une rareté du nombre de fermes de production animale d'envergure et par l'apparition fréquente de terres en friche.	
		Agrorésidentielle (agricole)	L'affectation agrorésidentielle réunit plusieurs lieux où l'on peut observer des concentrations de bâtiments résidentiels à travers lesquels on trouve des terrains vacants qui sont enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Cette aire d'affectation correspond aux « îlots agricoles déstructurés ».	
		Forestière	La partie du territoire sous affectation forestière est essentiellement composée de vastes territoires laissés à l'état naturel et où l'occupation du territoire est généralement très faible. La principale utilisation de cette partie du territoire est vouée à l'exploitation forestière.	

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	MRC de Rimouski-Neigette (7)	Conservation	L'affectation de conservation a pour objet de protéger intégralement les territoires qui y sont assujettis, c'est-à-dire qu'aucun prélèvement de la ressource (faunique, forestière ou autre) et aucune construction n'y est autorisé. On reconnaît à ces territoires une valeur écologique importante pour la protection d'espèces animales ou végétales. Outre les activités de plein air, de récréation et d'interprétation, aucun usage n'est autorisé à l'intérieur de cette affectation.	On trouve neuf secteurs sous l'affectation de conservation sur le territoire de la MRC : 1) La réserve nationale de faune de Pointe-au-Père ; 2) La réserve écologique Charles-B.-Banville ; 3) La crête rocheuse au Bic ; 4) L'habitat floristique de la Tourbière-de-Saint-Valérien ; 5) Les écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont répartis en sept forêts distinctes ; 6) Le refuge biologique du Grand-Lac-Macpès ; 7) Le cap Enragé du parc national du Bic ; 8) La réserve naturelle de la Neigette ; 9) Les aires de conservation de Saint-Marcellin.
		Industrielle	Les secteurs faisant l'objet d'une affectation industrielle sont bien circonscrits dans l'espace urbain et sont homogènes par la nature des usages qu'on y trouve, c'est-à-dire des usages industriels, para-industriels ou encore des usages connexes, comme les activités de recherche.	On trouve quatre secteurs distincts à l'intérieur desquels sont regroupées la majeure partie des activités industrielles et connexes, soit l'affectation industrielle de Rimouski, celle du district rimouskois de Pointe-au-Père, celle de Saint-Fabien et enfin celle de Saint-Narcisse-de-Rimouski.
		Commercialo-industrielle	Le pôle commercial régional est une affectation à l'intérieur de laquelle la MRC cherche à diriger le développement commercial associé aux commerces de vente au détail de grandes surfaces afin que ce type de développement ne se fasse pas d'une manière diffuse et anarchique sur l'ensemble du territoire de la MRC.	Sur le territoire de la ville de Rimouski.
		Rurale	Affectation composée principalement de vastes regroupements de maisons unifamiliales et de chalets situés soit en bordure du fleuve, soit encore en pleine campagne et dont les densités sont parfois comparables à celle de certains périmètres urbains, malgré un éloignement des milieux urbanisés.	Au total, 10 secteurs sont compris dans l'affectation rurale. Ces secteurs sont répartis à trois endroits : Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard et Saint-Fabien.

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	MRC de Rimouski-Neigette (7) (suite)	Récréative	Cette affectation vise à protéger et à mettre en valeur les principaux équipements associés aux loisirs.	On trouve en tout neuf sites dispersés sur l'ensemble du territoire ayant fait l'objet de cette affectation : 1) Le parc national du Bic et le terrain de golf ; 2) Le canyon des Portes de l'Enfer ; 3) Le secteur de Val-Neigette ; 4) Le Musée de la Mer ; 5) Les abords de la rivière Rimouski ; 6) Les installations portuaires de Rimouski ; 7) Le secteur de la chute Neigette ; 8) L'île Saint-Barnabé et l'îlet Canuel ; 9) La crête rocheuse au Bic.
		Urbaine	Les périmètres d'urbanisation sont associés aux parties du territoire où l'on trouve de façon concentrée plusieurs fonctions urbaines (résidentielles, commerciales, institutionnelles, industrielles, etc.). Il s'agit de secteurs où le développement est privilégié.	Chacune des 10 municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette possède au moins un périmètre d'urbanisation sur son territoire.
	MRC de Rivière-du-Loup (3)	Urbaine	L'aire d'affectation urbaine correspond aux espaces qui sont caractérisés par une mixité de fonctions selon une densité relativement élevée d'occupation du sol et, dans d'autres cas, par une concentration de bâtiments où la fonction résidentielle prédomine. On y trouve également des usages commerciaux, d'utilités publiques et industrielles.	L'affectation urbaine et les périmètres d'urbanisation correspondent aux différents noyaux urbains existants sur le territoire. La plus grande superficie sous cette affectation correspond au territoire de la ville de Rivière-du-Loup.
		Commerciale grande surface	Cette affectation a pour but de baliser les commerces de très grande surface et de limiter l'implantation des petits commerces.	Sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.
		Industrielle	L'aire d'affectation industrielle permet d'identifier les espaces consacrés aux activités industrielles.	Plusieurs secteurs répartis sur le territoire des villes et des municipalités de la MRC, dont Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte (applicables à la zone d'étude).
		Parc industriel territorial	L'aire d'affectation parc industriel territorial permet d'identifier les espaces industriels sous le contrôle de la Régie intermunicipale des parcs industriels territoriaux de la MRC de Rivière-du-Loup. On observe une nette différenciation des usages industriels dans chaque site.	Sur le territoire de Cacouna (applicable à la zone d'étude) et de Rivière-du-Loup (exclu de la zone d'étude).

**Tableau 27 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur du Bas-Saint-Laurent (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Bas-Saint-Laurent (suite)	MRC de Rivière-du-Loup (3)	Agricole	Les aires d'affectation agricole recouvrent l'ensemble de la zone agricole provinciale au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA). Elle inclut les aires d'affectation dynamique et agroforestière ainsi que les îlots déstructurés.	Les aires d'affectation agricole sont prédominantes dans la portion nord de la MRC.
		Forestière	L'aire d'affectation forestière couvre la quasi-totalité du territoire forestier public ainsi qu'une grande partie du territoire forestier privé.	L'affectation forestière est prédominante dans la portion sud de MRC. Il y a toutefois quelques superficies recoupant la zone d'étude au nord de la MRC, sur les territoires de Dame-du-Portage et de Rivière-du-Loup.
		Villégiature	L'aire d'affectation de villégiature identifie les territoires déjà construits ou affectés pour un usage résidentiel dédié à une expérience de villégiature.	Cette affectation couvre principalement des portions de territoire dans le corridor riverain des lacs, des rivières ou du fleuve.
		Insulaire	L'aire d'affectation insulaire traduit la réalité du territoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte). Bien que l'île soit un lieu de villégiature par excellence, la MRC désire autoriser certains usages urbains de plein droit. C'est ce qui distingue cette aire d'affectation de l'aire d'affectation villégiature en particulier.	Territoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte).
		Récréative	L'aire d'affectation récréative représente des espaces où l'on pratique des activités récréatives intensives.	L'affectation couvre notamment les terrains de golf, le camp de vacances, le parc du Platin, le Club de chasse et pêche, le Club de tir à la carabine et pistolet de Rivière-du-Loup, l'Éco-site.
		Conservation	L'aire d'affectation de conservation renferme des milieux naturels à protéger et à mettre en valeur.	L'affectation couvre plusieurs secteurs le long du littoral (fleuve Saint-Laurent) et d'autres secteurs au sud de la MRC, en milieu forestier.
		Publique	L'aire d'affectation publique identifie des territoires d'utilité publique.	Aéroport de Rivière-du-Loup et du port de Gros-Cacouna.

Sources : MRC de Kamouraska, 2016 ; MRC de La Matanie, 2001 ; MRC de La Mitis, 2007 ; MRC de Rimouski-Neigette, 2009 ; MRC de Rivière-du-Loup, 2020.

**Tableau 28 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Rive nord**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Rive nord	MRC de La Côte-de-Gaspé (30)	Urbaine	L'affectation urbaine permet une multiplicité des activités et des usages. Elle est caractérisée par une densité élevée de l'occupation du sol.	L'affectation urbaine correspond aux noyaux urbains et villageois existants sur le territoire. La plus grande superficie sous cette affectation correspond au territoire de Gaspé.
		Rurale	L'affectation rurale est caractérisée par l'absence de zone agricole protégée (sauf inclusions); l'absence de services d'aqueduc et/ou d'égout; la diversité des usages; un cadre bâti très dispersé et d'implantation irrégulière, la présence d'exploitation agricole, de boisé privé et de terrain en friche; de lots privés et généralement de grandes superficies.	L'affectation rurale correspond aux terres privées situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Ces terres ceinturent la portion nord de la péninsule gaspésienne (du territoire de la MRC).
		Forestière	L'affectation forestière est caractérisée par la présence de ressources forestières, minières, fauniques, etc. ainsi que par un réseau de chemins forestiers, de lieux de villégiature et d'exploitation de la ressource.	L'affectation forestière correspond au milieu forestier en terres publiques et se concentre au centre de la péninsule gaspésienne. Elle couvre la grande majorité du territoire de la MRC. *À l'est de Cloridorme, une portion négligeable de la zone d'étude se trouve sous cette affectation puisque sa limite coïncide avec le littoral.
		Récréative	L'affectation récréative se caractérise par un territoire facilement accessible, possédant des attraits d'ordre naturel, ainsi que par la présence d'équipements récréatifs et de lieux de villégiature.	Le secteur du lac York, l'arrière-pays de Cloridorme et de Petite-Vallée, les rivières à saumon et leurs principaux affluents, la zone d'exploitation contrôlée York-Baillargeon, le secteur du Grand-Étang, le lac à Chaux et le ruisseau reliant ce dernier au Grand Étang et le parc national de Forillon.
		Industrielle	L'affectation industrielle correspond aux territoires ayant une vocation industrielle confirmée (parcs industriels existants) ou projetée ainsi qu'aux friches industrielles.	L'affectation industrielle correspond aux zones industrielles et parcs industriels de Grande-Vallée, de Cloridorme, de Gaspé et de Murdochville.
	MRC de La Haute-Gaspésie (22)	Agricole	Territoire agricole restreint et concentré à l'ouest du territoire; faible degré d'autosuffisance; superficie cultivée inférieure au potentiel; conditions climatiques difficiles, mais non limitatives; harmonisation du territoire municipal et agricole.	L'affectation agricole se trouve en zone décrétée par la LPTAA. La majeure partie de ce territoire est située dans la partie ouest de la MRC, sur les basses terres le long du fleuve Saint-Laurent (ne représente que 1,5 % du territoire).
	Forestière	Territoire forestier important: l'affectation forestière correspond à 84 % du territoire.	L'affectation forestière se trouve sur le territoire sous couvert forestier, soit la presque totalité du territoire de la MRC (98,5 % du territoire), incluant les lacs, les routes et les rivières.	

**Tableau 28 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Rive nord (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Rive nord (suite)	MRC de La Haute-Gaspésie (22) (suite)	Récréative	Aspect économique important ; potentiel récréatif appréciable représenté comme affectation récréative au SAD : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Parc de la Gaspésie ;</li> <li>– Sites du Mont-Saint-Pierre et de Saint-Octave-de-l'Avenir ;</li> <li>– Certains lacs et rivières (villégiature et pêche sportive).</li> </ul>	L'affectation récréative se trouve sur le territoire sous couvert forestier (voir case précédente).
		Pêche	Confusion régnant à cause de la double juridiction fédérale/provinciale ; difficulté pour la MRC de définir une politique d'aménagement.	Information non disponible.
		Urbaine	L'affectation urbaine se trouve à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.	L'affectation urbaine correspond aux noyaux urbains et villageois existants sur le territoire (périmètres d'urbanisation).

Sources : MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004 ; MRC de La Haute-Gaspésie, 1989.

Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs	MRC d'Avignon (10)	Les zones agricoles	Dans ces zones, l'accent doit porter sur les activités liées à l'agriculture.	Ces zones correspondent à celles désignées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et sont réglementées par la LPTAA : elles se concentrent au sud de la MRC.
		Les zones forestières : – La forêt publique – La forêt privée	<b>Forêt publique</b> : en plus de constituer un bassin d'approvisionnement de matières ligneuses important pour l'économie de la MRC, la forêt publique doit pouvoir remplir ses multiples fonctions. Le milieu forestier abrite de multiples potentiels composés de caractéristiques naturelles (eau, faune, etc.) qui traduisent d'autres types d'activités (récréation, villégiature, etc.). Il doit donc y avoir polyvalence et harmonisation des activités dans le milieu forestier. <b>Forêt privée</b> : dans les zones forestières privées, la MRC prône l'aménagement forestier. En ce sens, elle appuie les plans de mise en valeur des syndicats de producteurs de bois du territoire. Ceux-ci, à partir d'une analyse de la problématique de la forêt privée, définissent des orientations à court, moyen et long termes et proposent des scénarios de développement.	Les zones forestières se concentrent dans l'arrière-pays.
		Les zones de protection	Ces zones comprennent : – les aires fauniques ; – les rivières à saumon : rivières possédant des qualités exceptionnelles pour la pêche sportive au saumon et/ou possédant les qualités requises pour l'implantation du saumon ; – les ravages des cerfs de Virginie : quartiers d'hiver de l'espèce comme élément essentiel à la survie du cerf ; – les milieux ornithologiques.	Ces zones sont réparties un peu partout dans la MRC, selon la nature des éléments à protéger. – Rivières à saumon : Ristigouche, Matapédia, Patapédia, Assemetquagan, Mann, Nouvelle et Stewart.
		Les zones de conservation	Milieux naturels à caractère particulier.	– La réserve écologique de Ristigouche ; – Le parc de Miguasha ; – Les îles du territoire ; – Les lacs à la truite, du Ouest, Paradis, à Roy et à Snell ; – Les corridors visuels et touristiques ; – Les sources d'approvisionnement en eau potable.

Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)	MRC d'Avignon (10) (suite)	Les zones urbaines : – Les périmètres d'urbanisation ; – Les zones périurbaines.	Les <b>périmètres d'urbanisation</b> sont des espaces identifiés comme les plus propices au développement urbain. Ils visent la localisation ou la rentabilité des infrastructures et services municipaux.  Les <b>zones périurbaines</b> sont des périmètres dans lesquels la pression à l'urbanisation est faible. Ces zones sont justifiables en raison de la grande dispersion de l'habitat de certaines portions du territoire de la MRC.	Les zones urbaines correspondent aux noyaux urbains et villageois existants sur le territoire.
	MRC de Bonaventure (11)	Forestière	L'affectation forestière doit permettre le développement d'une exploitation forestière réalisée de façon harmonieuse, dans le respect des autres rôles et potentiels de la forêt.	D'une manière générale, tout le territoire occupé par le couvert forestier a été identifié sous l'affectation forestière, à l'exception de quelques secteurs.
		Agricole	L'affectation agricole correspond aux terres réservées aux fins spécifiques des activités agricoles (il s'agit des terres à meilleur potentiel agricole).	L'affectation agricole correspond à la zone agricole permanente décrétée par la LPTAA, de laquelle ont été retranchés les territoires identifiés aux autres affectations possibles en zone agricole permanente, à savoir principalement l'affectation agroforestière et l'affectation rurale en zone agricole.  Les terres agricoles se concentrent au sud de la MRC.
		Agroforestière	Les facteurs naturels ou économiques qui ont entraîné la régression d'activités agricoles particulières (p. ex., industrie laitière) dans certains secteurs peuvent se révéler des avantages pour certaines productions végétales ou animales (espaces suffisants disponibles, éloignement de noyaux villageois, faible coût des terres, etc.). Ainsi, l'utilisation agricole d'un territoire agroforestier constitue la façon optimale d'assurer l'occupation et la mise en valeur de ce territoire.	L'affectation agroforestière correspond généralement aux parties de la zone agricole permanente qui se retrouvent sous couvert forestier.
		Rurale en zone agricole	Correspond aux milieux déstructurés en zone agricole permanente : ils peuvent se trouver aussi bien au cœur d'un milieu agricole que dans un milieu agroforestier. Règle générale, ces milieux constituent des situations de fait qui existent sur le territoire.	L'affectation rurale en zone agricole se trouve sur les parties de la zone agricole permanente déstructurée pour la pratique de l'agriculture intensive, où l'utilisation du sol sert majoritairement à d'autres fins que l'agriculture et où il est pratiquement impossible de réutiliser le territoire à des fins agricoles.  Les portions de territoire sous cette affectation se répartissent un peu partout au sud de la MRC.

**Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)	MRC de Bonaventure (11) (suite)	Urbaine	L'identification d'espaces réservés à l'affectation urbaine permet de reconnaître les noyaux de développement existants et d'en assurer la consolidation et le développement.	L'identification des aires d'affectation urbaine a été faite dans toutes les municipalités et villes où un noyau de développement a été observé : New Richmond, Saint-Alphonse, Caplan, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope et Saint-Godefroi. L'aire d'affectation urbaine correspond donc à ces noyaux et à une superficie plus grande où les municipalités et les villes ont choisi de prolonger leur développement.
		Rurale	Zones où le développement se réalise moins densément et où les activités correspondent davantage à un milieu rural qu'à un milieu urbain.	Les aires d'affectation rurale sont généralement localisées le long des routes ou chemins existants que les municipalités et les villes ont identifiés lors de la confection du schéma d'aménagement de première génération. Elles correspondent généralement à des bandes linéaires le long de routes ou chemins où on trouve une occupation territoriale ainsi qu'un cadre bâti nécessitant la livraison de certains services par les municipalités ou villes.
		Loisir extensif	Objectifs de l'affectation : – Réserver et préserver des parties du territoire pour la pratique d'activités récréatives en plein air.	Les aires d'affectation loisir extensif correspondent à des parties du territoire de la MRC où des ressources sont utilisées à des fins récréatives ou à potentiel d'utilisation récréative. Les rivières à saumon, les plages et les pointes de sable, les centres de plein air (ski de randonnée, glissade, etc.), le club de golf Fauvel, les terrains de camping, le domaine des chutes du Ruisseau Creux, l'ensemble du territoire des parcs récréatifs de la rivière Bonaventure et de la Petite-Cascapédia (incluant la montagne du Pin Rouge), etc. font donc partie de ces aires.
		Villégiature	Objectifs de l'affectation : – Favoriser le développement de la villégiature sur son territoire ; – Conserver des territoires présentant des caractéristiques intéressantes pour cet usage ; – Préserver et consolider les secteurs de villégiature déjà existants ; – Éviter que les municipalités et les villes se retrouvent, sans qu'elles l'aient planifié, avec des secteurs construits à desservir toute l'année.	Les aires affectées à la villégiature sont situées en bordure de rivières, de cours d'eau, de lacs ou en bordure de la baie des Chaleurs, là où plusieurs chalets sont déjà implantés. De manière générale, les aires d'affectation villégiature ont été prévues suffisamment grandes pour permettre l'implantation de nouveaux chalets.

**Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)	MRC de Bonaventure (11) (suite)	Conservation	Objectifs de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser l'identification des habitats fauniques essentiels sur le territoire ;</li> <li>– Assurer la protection des sites de plantes rares, menacées ou vulnérables ;</li> <li>– Sensibiliser les intervenants à la fragilité de ces habitats ;</li> <li>– Conserver les caractéristiques physiques qui font de ces aires des habitats fauniques.</li> </ul>	Le territoire sous affectation conservation correspond aux ravages de chevreuils identifiés par le MRNF dans son PATP, aux héronnières, à l'ensemble des falaises et des talus longeant le littoral de la baie des Chaleurs, aux barachois de New Richmond, de Saint-Siméon, de Bonaventure, de Paspébiac et de Hope Town, à la réserve écologique Ernest-Lepage, à la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar, à la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure ainsi qu'aux écosystèmes forestiers exceptionnels. Les sites de plantes rares, menacées ou vulnérables se trouvent aussi dans cette affectation, de même que les milieux humides à potentiel écologique élevé.
	MRC du Rocher-Percé (20)	Conservation	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Représente une valeur écologique importante ;</li> <li>– Milieu sensible à toute intervention humaine ;</li> <li>– Sites reconnus pour leur qualité exceptionnelle ;</li> <li>– Représente un fort potentiel touristique.</li> </ul>	Cette affectation est répartie un peu partout dans la MRC, selon la nature des éléments voués à la conservation. L'affectation comprend notamment le barachois de Port-Daniel (embouchure de la rivière Port-Daniel), la baie du Grand Pabos, la baie du Petit Pabos, le Géoparc mondial UNESCO de Percé, le barachois de Percé (plage de sable de Coin-du-Banc, plage de sable de Bridgeville et embouchure de la rivière Malbaie).
		Protection faunique	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Valeur écologique et économique importante ;</li> <li>– Milieu sensible à toute intervention humaine.</li> </ul>	Cette affectation est répartie un peu partout dans la MRC. Plusieurs superficies sous cette affectation se trouvent le long du littoral.
		Industrielle	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Correspond aux parcs et aux zones industrielles existants ;</li> <li>– Zones sous-développées.</li> </ul>	Plusieurs aires d'affectation industrielle se trouvent sur le territoire : elles sont toujours à proximité du chemin de fer, de la route 132 et du port de mer.
		Semi-urbaine	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Concentration d'habitations de faible densité ;</li> <li>– Correspond à la délimitation des périmètres d'agglomération ;</li> <li>– Regroupement de certains services et équipements.</li> </ul>	L'affectation est située aux extrémités des périmètres urbains et le long de certaines rues locales.

**Tableau 29 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)**

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs (suite)	MRC du Rocher-Percé (20) (suite)	Urbaine	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Correspond à la délimitation des périmètres urbains ;</li> <li>– Regroupe les fonctions résidentielles, commerciales, publiques et de loisirs ;</li> <li>– Concentration des services offerts et des équipements ;</li> <li>– Desservie généralement par le réseau d'aqueduc et d'égout.</li> </ul>	L'affectation est située principalement de part et d'autre de la route 132.
		Agricole	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le territoire est sous-exploité malgré le potentiel agricole de certains secteurs</li> </ul>	Il existe deux zones agricoles dans la MRC, soit une à Port-Daniel Ouest (Port-Daniel–Gascons) et une à Percé.
		Récréation extensive	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Territoire regroupant des sites voués au développement de la villégiature ;</li> <li>– Présence d'équipements récréatifs ;</li> <li>– Possède un potentiel touristique intéressant ;</li> <li>– Possède des attraits naturels.</li> </ul>	Plusieurs sites dispersés le long du littoral sont sous cette affectation. Il y a également une grande superficie sous cette affectation au nord-ouest de la MRC, en milieu forestier. Cette dernière comprend notamment le territoire de la réserve faunique de Port-Daniel.
		Forestière	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Regroupe un réseau de chemins forestiers développés ;</li> <li>– Territoire fortement exploité pour la ressource ;</li> <li>– Représente un fort potentiel économique.</li> </ul>	Le milieu forestier couvre la majeure partie du territoire et se situe principalement sur le TNO de Mont-Alexandre. La zone d'étude recoupe toutefois cette affectation au sud-ouest, sur le territoire de Port-Daniel.
		Rurale	Caractéristiques de l'affectation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Représente le caractère rural du territoire ;</li> <li>– Regroupe une minorité d'usages de faible densité.</li> </ul>	L'affectation rurale se concentre le long de la plaine du littoral et couvre plus de 50 % du territoire municipalisé.

Sources : MRC d'Avignon, 1987 ; MRC de Bonaventure, 2008 ; MRC du Rocher-Percé, 2009.

Tableau 30 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur des Îles-de-la-Madeleine

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Îles-de-la-Madeleine	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (54)	Agricole	L'objectif premier de cette affectation est d'assurer un espace viable au développement de l'activité agricole tout en réduisant les conflits d'utilisation du sol entre agricole et non agricole et les impacts négatifs qui en découlent.	Cette affectation est située un peu plus en retrait des secteurs où on favorise davantage les activités plus urbaines. Globalement, elle couvre des terres actuellement utilisées à des fins agricoles et celles dont le potentiel indique une possibilité de mise en valeur, que ce soit pour le pâturage, ou la culture maraîchère ou fourragère.
		Conservation	Vise la protection de territoires fragiles sur lesquels toute forme d'intervention, si légère soit-elle, peut, faute de précautions, en perturber l'équilibre et souvent de manière irréversible. L'affectation conservation vise donc clairement la préservation des habitats et des ressources marines, ainsi que la protection des cordons dunaires, des terres basses et humides, des tourbières et des secteurs d'intérêt faunique et écologique.	Étant donné la superficie qu'elle couvre et à cause des caractéristiques du territoire qui lui est associée, l'affectation conservation est manifestement la plus importante. Pas étonnant puisqu'elle correspond à la presque totalité du milieu dunaire, à certains boisés et à l'ensemble des îles et îlots non habités.
		Forestière	Cette affectation vise de façon prioritaire la protection du couvert forestier et l'utilisation rationnelle de ce dernier comme base indispensable à la pratique de certaines activités récréatives et utilitaires.	L'affectation forestière est située généralement plus au centre des noyaux rocheux et en retrait des activités plus urbaines. Elle couvre les secteurs actuellement boisés ou ceux qui représentent un potentiel de reboisement.
		Industrielle légère et modérée	Cette affectation vise principalement la restructuration d'un secteur industriel existant où on trouve présentement divers usages qui ont tous des caractéristiques généralement associées aux activités industrielles.	Couvre un secteur connu comme étant le « parc industriel de La Vernière », soit l'espace compris entre la limite du village de Cap-aux-Meules et le chemin du Parc industriel, au nord de la route 199.
		Industrielle liée aux activités d'extraction	Comme il existe actuellement suffisamment de sites en activité pour répondre aux besoins du milieu en gravier et en terre et que ces sources d'approvisionnement sont relativement bien réparties sur le territoire, l'exploitation des carrières et sablières ne sera dorénavant limitée qu'aux sites actuellement reconnus et utilisés à cette fin. L'affectation comprend les sites suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les carrières et sablières ;</li> <li>– Les dépôts d'agrégats et leur traitement (concassage, tamisage, etc.) ;</li> <li>– Les dépôts de matériaux secs.</li> </ul>	Les aires liées à cette affectation sont relativement bien réparties sur le territoire.

Tableau 30 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur des Îles-de-la-Madeleine (suite)

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Îles-de-la-Madeleine (suite)	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (54) (suite)	Industrielle lourde	Cette affectation vise principalement l'implantation d'activités industrielles lourdes dans des secteurs spécifiques situés hors des zones habitées où il existe déjà des équipements et des infrastructures industriels importants.	L'affectation industrielle lourde couvre un secteur de la Dune-du-Sud, dans lequel se trouve actuellement le Centre régional de gestion des matières résiduelles, ainsi qu'un second secteur situé aux abords de l'île de Grosse-Île, où sont implantés les équipements hors sol de Mines Seleine.
		Industrielle liée à la production d'énergie éolienne	Cette affectation vise principalement la concentration d'équipements et d'infrastructures devant servir à la production d'énergie éolienne.	L'affectation industrielle liée à la production d'énergie éolienne couvre un secteur connu comme étant La Cormorandière, territoire au nord de l'île du Havre aux Maisons qui a servi dans le passé comme site expérimental lié au transport et à la production d'énergie.
		Périmètre d'urbanisation	Cette affectation favorise l'implantation de commerces et de services, particulièrement ceux ayant un rayon de desserte à l'échelle régionale, sur un axe spécifique où l'on trouve actuellement la plus forte concentration de ce type d'activité ainsi que les deux principales infrastructures publiques permettant une densification, soit l'aqueduc et l'égout.	Le périmètre d'urbanisation couvre un secteur qui déborde de part et d'autre du village de Cap-aux-Meules, approximativement à partir de l'intersection de la route 199 et du chemin des Caps à l'est jusqu'au bureau de poste de L'Étang-du-Nord à l'ouest.
		Noyaux villageois	Comme son nom l'indique, cette affectation reconnaît l'existence de noyaux villageois dans des territoires correspondant aux limites des anciennes municipalités locales. Cette affectation permettra donc à des communautés autres que celles de L'Étang-du-Nord et de Cap-aux-Meules, qui n'ont pas de périmètre urbain clairement distinctif, de consolider de plus petits pôles où l'on trouve généralement quelques commerces et services dominants comme une église, une école, un marché d'alimentation ou une institution financière.	Cette affectation concerne les villages et municipalités suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Havre-Aubert ;</li> <li>– Fatima ;</li> <li>– Havre-aux-Maisons ;</li> <li>– Grosse-Île ;</li> <li>– Grande-Entrée.</li> </ul>

Tableau 30 : Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude - Secteur des Îles-de-la-Madeleine (suite)

Secteur d'étude	SAD applicable (nombre de sites sur le territoire de la MRC)	Grandes affectations du territoire applicables à la zone d'étude	Description	Délimitation dans la MRC
Îles-de-la-Madeleine (suite)	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (54) (suite)	Rurale	Cette affectation se distingue par une plus faible densité d'occupation du territoire et une très forte prédominance des usages résidentiels sur les usages à caractère plus urbain. L'affectation rurale de l'archipel est cependant différente de celle se trouvant généralement sur le territoire québécois. Elle se caractérise par un paysage particulier où se côtoient parfois différents types d'usages résidentiels nécessaires à la qualité de vie des résidents. L'absence d'activités agricoles d'envergure nécessitant de grands espaces et la superficie restreinte du territoire ne permettant pas le développement sur le modèle des rangs en sont probablement l'explication la plus plausible.	Cette affectation couvre de chaque côté les axes routiers qui ne sont pas couverts par le périmètre d'urbanisation ou le noyau villageois. Elle prend ainsi une forme sinueuse correspondant aux routes secondaires qui traversent les différents cantons.
		Villégiature	Cette affectation reconnaît le phénomène de villégiature existant en milieu dunaire, mais circonscrit à quelques secteurs. Elle a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Limiter cette forme de villégiature en milieu dunaire aux sites existants tout en y favorisant une meilleure intégration de ces aménagements. D'ailleurs, les particularités physiques de ces milieux, combinées aux effets des changements climatiques qui fragiliseront davantage les côtes, ne permettent pas d'envisager des agrandissements, même contrôlés, de ces secteurs ;</li> <li>– Viser la villégiature située plus en retrait et généralement dans les milieux boisés. Le conseil d'agglomération, en reconnaissant son existence et en y prévoyant des espaces déterminés, espère répondre à un besoin tout en réduisant la pression que cette activité exerce sur les terres publiques et les milieux fragiles que constituent les dunes de l'archipel.</li> </ul> Activités et usages permis sous certaines conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les résidences secondaires ;</li> <li>– Les véhicules de camping implantés de façon temporaire ou permanente.</li> </ul>	Cette affectation comprend deux types de villégiature : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Celui qu'on retrouve sur des terres situées en milieu dunaire et qui appartiennent ou appartenaient initialement au domaine public ;</li> <li>– Celui qu'on retrouve plus au centre des noyaux rocheux, principalement à l'intérieur du couvert forestier et exclusivement sur des terres privées.</li> </ul>

Source : Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010.

Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers, sur le territoire du Bas-Saint Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques  
 Englobe | 16-02202388.000-0200-EN-R-0700-01 | Version finale | Novembre 2024



# 5 Utilisation du sol

## 5.1 Milieu bâti

Le milieu bâti des secteurs de la zone d'étude présente peu de variations, mais certaines tendances se distinguent. En effet, les municipalités situées au sud de la péninsule gaspésienne sont principalement localisées le long de la côte, alors que celles au nord, incluant le Bas-Saint-Laurent, se trouvent à la fois sur la côte et à l'intérieur des terres. La présence de terres agricoles varie également : certaines zones sont plus développées que d'autres, notamment dans le Bas-Saint-Laurent. En général, chaque MRC possède une ville centre où la majorité des services et des commerces sont concentrés. De plus, les secteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Rive nord de la zone d'étude possèdent des villes centres plus importantes en termes de population ainsi que de services et de commerces disponibles. Enfin, le type de logement varie peu : des maisons unifamiliales dominent le territoire.

Les maisons unifamiliales sont omniprésentes, tant dans les petites municipalités, où elles se concentrent dans les villages, que de manière dispersée le long des routes entre les municipalités. Les immeubles d'appartements de cinq étages se trouvent principalement dans les villes centres, avec une concentration particulièrement élevée dans la ville centre du Bas-Saint-Laurent. L'étalement entre les municipalités est très dispersé, voire parfois quasi absent à l'est de la péninsule.

En ce qui concerne le secteur des Îles-de-la-Madeleine, l'ensemble des périmètres d'urbanisation et des noyaux villageois se concentre autour de la route 199. Le territoire est principalement constitué de maisons unifamiliales. Finalement, l'étalement entre les localités y est également plutôt dispersé.

## 5.1.1 Bas-Saint-Laurent

Le cadre bâti dans la région du Bas-Saint-Laurent se concentre le long du littoral ainsi qu'à l'intérieur des terres. Chaque MRC est caractérisée par une ville centre où se trouvent les principaux services et commerces. L'étalement entre les villes n'est pas très dense et est marqué par des bandes de terres agricoles s'étendant sur environ 20 km vers l'intérieur des terres. De plus, une plus grande concentration d'immeubles locatifs est présente, ce qui s'explique notamment par la taille de la population.

### MRC DE KAMOURASKA

Sept municipalités de la MRC de Kamouraska longent la route 132 et la côte. Les citoyens de la MRC se concentrent davantage dans la moitié nord-ouest du territoire, alors que le reste du territoire est pratiquement inhabité. Près de la moitié de la population réside dans deux principaux noyaux urbains : La Pocatière et Saint-Pascal, cette dernière ne comprenant aucun des sites d'intervention à l'étude (MRC de Kamouraska, 2016). La Pocatière est un centre important pour l'ensemble de la MRC, abritant divers services et commerces, notamment un cégep, un centre hospitalier et des bureaux gouvernementaux. Dans la MRC, environ 75 % des logements sont des maisons unifamiliales, alors que près de 16 % sont des immeubles de moins de cinq étages (Statistique Canada, 2024). La moitié de ces immeubles se trouve dans la ville de La Pocatière. Entre les municipalités, des résidences bordent les routes locales et sont souvent associées à des parcelles de production agricole.

### MRC DE LA MATANIE

Seulement six des onze municipalités de la MRC sont situées le long du littoral. La population de la MRC est principalement établie dans la ville de Matane. Le reste de la population, en dehors de cette ville, est plutôt dispersé, bien que des concentrations existent à certains endroits. Sur le territoire de la MRC, environ 67 % des logements sont des maisons unifamiliales, alors que 20 % sont des immeubles de moins de cinq étages (Statistique Canada, 2024). Ces immeubles de moins de cinq étages sont majoritairement localisés dans la ville de Matane, qui regroupe également l'ensemble des services publics ainsi que des commerces, dont deux centres commerciaux. Un parc industriel est situé à l'ouest de la ville, alors que le côté est est plus résidentiel. De plus, la ville de Matane est bordée à l'est et à l'ouest par des terres agricoles. Entre les municipalités, des maisons sont situées le long de la route 132 de manière assez dispersée, avec des terres agricoles longeant également cette route.

### MRC DE LA MITIS

La MRC de La Mitis se divise en trois secteurs : le secteur littoral, comprenant quatre municipalités le long de la côte ; le secteur central, incluant sept municipalités ; et enfin le secteur des Hauts-Plateaux, regroupant cinq municipalités. Environ 72 % des logements sont des maisons unifamiliales, alors que 15 % sont des immeubles de moins de cinq étages (Statistique Canada, 2024). La majorité des immeubles d'appartements se trouvent à Mont-Joli, la ville centre du territoire de la MRC de La Mitis, située à l'intérieur des terres où l'autoroute 20 se termine. La majorité des commerces et des institutions s'y trouvent, et la ville est bordée de terres agricoles.

Le secteur littoral se caractérise par des logements dispersés le long de la route 132, avec des terres agricoles et des bâtiments résidentiels du côté des terres. Chaque municipalité a des zones où se concentre la plupart des habitations.

Le secteur central est marqué par de plus petits noyaux urbains municipaux situés à travers les terres agricoles du territoire, tout comme le secteur des Hauts-Plateaux. L'occupation est donc dispersée à travers le territoire, à l'exception des noyaux urbains.

## MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

La principale partie développée de la MRC de Rimouski-Neigette se situe le long du littoral, où seulement Rimouski et Saint-Fabien s'y trouvent. Plus de 85 % de la population de la MRC réside dans la ville de Rimouski (Statistique Canada, 2024). C'est également à Rimouski que se trouvent les principaux commerces, services gouvernementaux et infrastructures publiques, tels que le Cégep de Rimouski et l'Institut maritime du Québec. La ville constitue donc un centre névralgique pour l'ensemble de la MRC. Environ 48 % des logements de la ville sont des maisons unifamiliales (Statistique Canada, 2024), le reste étant principalement composé d'appartements dans des immeubles de moins de cinq étages, ainsi que de maisons jumelées et de duplex.

Le reste de la MRC est composé de plus petites municipalités, certaines offrant plus de services que d'autres. La concentration des terres agricoles est surtout localisée du côté du littoral, dans une bande de 10 km (MRC de Rimouski-Neigette, 2009). Les maisons sont principalement alignées le long des routes reliant les différentes municipalités. La majorité des municipalités se caractérisent tout de même par un petit noyau résidentiel.

## MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La MRC de Rivière-du-Loup regroupe 12 communautés rurales et un centre urbain, Rivière-du-Loup, qui est la ville centre de la MRC. En effet, plus de la moitié de la population habite cette ville.

Les logements situés dans la MRC sont principalement composés de maisons unifamiliales (42 %) et d'appartements dans des immeubles de moins de cinq étages (40 %) (Statistique Canada, 2024). Environ 90 % des immeubles locatifs se trouvent dans la ville de Rivière-du-Loup. C'est également dans cette ville que l'on trouve divers services gouvernementaux ainsi que des commerces et industries variés. Certaines autres municipalités possèdent tout de même des noyaux urbains et villageois, notamment Cacouna. Dans les zones moins denses et entre les municipalités, les maisons forment un ensemble linéaire le long des routes.

### 5.1.2 Gaspésie - Rive nord

Le cadre bâti du secteur de la Gaspésie - Rive nord est principalement linéaire et se concentre en grappes majoritairement le long de la route 132, en bordure du golfe du Saint-Laurent. Chaque MRC est caractérisée par quelques noyaux urbains dominants, et l'étalement entre les villes est beaucoup moins dense, voire parfois presque nul sur une dizaine de kilomètres. Ceci s'explique notamment par les secteurs côtiers, parfois coincés dans une bande étroite entre le littoral et les montagnes.

## MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

Sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, les habitations se concentrent dans la zone littorale. Le cadre bâti est principalement linéaire, en raison notamment d'une mince bande de terre coincée entre la mer et la montagne (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2024). Environ 75 % des logements sont des maisons unifamiliales et près de 15 % sont des appartements de moins de cinq étages (Statistique Canada, 2024). Les logements et les appartements se concentrent surtout à Gaspé. Ils sont pratiquement absents des plus petites municipalités.

La ville de Gaspé demeure le principal noyau urbain de la MRC, avec des services publics et commerciaux. On y trouve d'ailleurs le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Un deuxième noyau urbain plus secondaire est localisé dans la municipalité de Grande-Vallée. Entre les principaux noyaux, des maisons longent les routes principales et sont beaucoup plus dispersées.

## MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

L'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ont front sur le golfe du Saint-Laurent. Environ 75 % des logements sont composés de maisons unifamiliales, alors que 14 % des logements sont des appartements de moins de cinq étages (Statistique Canada, 2024). La majorité des appartements se situent dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts, le noyau urbain le plus important de

la MRC. Cette ville offre plusieurs services et commerces. Cap-Chat possède également un noyau urbain, plus secondaire, et plusieurs commerces et services s'y trouvent, dont un CLSC. Des maisons longent la côte de façon très éparse le long de la route 132 entre les différentes municipalités de la MRC. Parfois, l'étalement se fait plutôt rare entre les municipalités.

### 5.1.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Le cadre bâti dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs est surtout linéaire et se concentre majoritairement le long de la route 132, en bordure de la baie des Chaleurs, avec quelques concentrations de municipalités à l'intérieur des terres. Chaque MRC est caractérisée par quelques noyaux urbains plus dominants et l'étalement entre les villes est beaucoup moins dense. En effet, des maisons longent de part et d'autre la route 132 et sont souvent associées ou à proximité de parcelles agricoles.

#### MRC D'AVIGNON

La MRC d'Avignon s'étend en partie en bordure des baies et des rivières. Certaines municipalités longent les cours d'eau, alors que d'autres sont situées à l'intérieur des terres. La majorité des municipalités de la MRC possèdent un périmètre urbain et des noyaux urbains. Les maisons se concentrent principalement le long du littoral et de la route 132, mais elles se répartissent également en grappes de villages-rangs ou de rues orthogonales dans les municipalités situées un peu plus à l'intérieur des terres (MRC d'Avignon, 2023b). Une vaste partie de la MRC reste inhabitée. Près de 75 % des résidences sur le territoire de la MRC sont des maisons unifamiliales, alors que les immeubles de moins de cinq étages représentent 12 % des résidences (Statistique Canada, 2024).

Le cadre bâti de certaines municipalités sans périmètre urbain, comme Escuminac, est influencé par d'autres activités, notamment agricoles. Les logements y sont dispersés sur une grande partie du territoire, certains bâtiments et résidences agricoles étant entourés de terres agricoles. Des noyaux urbains sont toutefois présents le long de la route 132 dans ces municipalités.

La plus grande municipalité en termes de population, Carleton-sur-Mer, compte plusieurs commerces et institutions, ainsi que des établissements scolaires variés, dont des écoles primaires et secondaires, un centre de formation professionnelle et de formation continue, ainsi qu'un centre d'études collégiales (MRC d'Avignon, 2023b). Les pôles de services importants, notamment en matière de santé, sont toutefois principalement situés à Maria, la deuxième plus grande municipalité de la MRC.

#### MRC DE BONAVENTURE

L'occupation du sol dans la MRC de Bonaventure est principalement concentrée en bordure de la baie des Chaleurs, de part et d'autre de la route 132. À l'exception de New Richmond, le secteur central de chacun des villages longeant la côte est traversé par une voie de circulation majeure (MRC de Bonaventure, 2008).

L'aménagement des lieux est principalement linéaire, avec peu de concentrations. Seulement 6 % du territoire est occupé. Les logements sont principalement constitués de maisons unifamiliales. En outre, les résidences situées en dehors des concentrations urbaines sont souvent associées à des parcelles de production agricole. Environ 10 % des logements sont composés d'appartements de moins de cinq étages, en grande partie localisés dans les trois noyaux urbains qui se distinguent dans la MRC : New Richmond, Bonaventure et Paspébiac (Statistique Canada, 2024). La majorité des services gouvernementaux, professionnels, de loisirs et de restauration ainsi que des commerces se trouvent sur les territoires de ces trois municipalités (MRC de Bonaventure, 2008).

Le territoire de la MRC se distingue en deux grands secteurs : l'ouest de la MRC jusqu'à Paspébiac, caractérisé par les trois noyaux urbains ; et l'est de la MRC à partir de Hope où l'occupation du territoire est beaucoup plus faible et où la densité de commerces, services et industries est pratiquement inexistante, à l'exception notamment d'un bureau de Postes Canada, d'un CLSC, d'un atelier mécanique, d'une poissonnerie et d'une cantine.

## MRC DU ROCHER-PERCÉ

L'utilisation du sol de la MRC du Rocher-Percé est, comme pour les autres MRC du secteur, caractérisée par un grand territoire dont une faible proportion est habitée et une population dispersée le long du littoral. Des petits îlots de concentration sont présents. Environ 30 % des résidences de la MRC sont situés le long de la route 132, principalement des maisons unifamiliales (Statistique Canada, 2024). De plus, toutes les municipalités sont localisées en bordure du littoral, à l'exception du TNO de Mont-Alexandre situé dans l'arrière-pays. Ainsi, chacune des municipalités dispose d'au moins un équipement portuaire et est reliée par la route 132 (MRC du Rocher-Percé, 2009).

Le principal noyau urbain de la MRC est la ville de Chandler, qui agit en tant que pôle commercial, industriel, d'emplois et de services pour l'ensemble de la MRC. La ville de Grande-Rivière est le deuxième noyau urbain de la MRC. L'École des pêches et de l'aquaculture du Québec y est présente, en plus d'un campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Certains services du ministère s'y trouvent également, dont Pêches et Océans Canada (MPO).

### 5.1.4 Îles-de-la-Madeleine

Dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine de la zone d'étude, la principale voie de circulation est la route 199. Elle longe le littoral et relie l'île du Havre Aubert à celle de la Grande Entrée. Tous les périmètres d'urbanisation et noyaux villageois recensés dans ce secteur se concentrent autour de la route 199.

#### MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le village de Cap-aux-Meules est le secteur possédant la plus forte densité de population sur tout le territoire des Îles-de-la-Madeleine, son périmètre d'urbanisation s'étend approximativement à partir de l'intersection de la route 199 et du chemin des Caps, à l'est, jusqu'au bureau de poste de L'Étang-du-Nord près de l'intersection de la route 199 et du chemin Cormier, à l'ouest (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2010). La majorité des résidences sont unifamiliales. Cap-aux-Meules regroupe la plupart des services de l'archipel : le port d'arrivée des traversiers, l'hôpital, l'école Polyvalente et le Cégep des Îles, la centrale des Îles-de-la-Madeleine (Hydro-Québec) et la majorité des commerces et des services des îles. Cinq centres de la petite enfance (CPE) sont présents aux Îles-de-la-Madeleine. Ils se concentrent au centre de l'archipel, à Cap-aux-Meules et à Fatima. Les deux principales infrastructures publiques permettant une densification, soit l'aqueduc et l'égout, s'y trouvent.

D'autres noyaux villageois avec une densité de population de faible à moyenne sont présents sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ils correspondent aux limites des anciennes municipalités locales, c'est-à-dire : Havre-Aubert, Fatima, Havre-aux-Maisons et Grande-Entrée. Ces noyaux n'ont pas de périmètre urbain clairement distinctif, mais on y trouve généralement quelques commerces et services dominants comme une église, une école, un marché d'alimentation et une institution financière (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2010).

#### MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE

Deux noyaux villageois de faible à moyenne intensité sont présents sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île. À l'instar des villages mentionnés précédemment, il s'agit de communautés n'ayant pas de périmètre urbain clairement distinctif, mais possédant toutefois quelques commerces et services dominants (Municipalité de Grosse-Île, 2010). Le noyau villageois du village de Grosse-Île se concentre au sud de la baie de la Grosse Île, alors que celui d'Old-Harry se concentre au sud de la Baie Old-Harry. Environ 95% des résidences sont unifamiliales (Statistique Canada, 2024). Quelques commerces sont présents, dont une station d'essence et une épicerie. De plus, un CPE est présent dans le village de Grosse-Île.

## 5.2 Villégiature, loisirs et tourisme

### 5.2.1 Zone de villégiature

La région du Bas-Saint-Laurent comprend plusieurs secteurs de villégiature le long du littoral. Certains comprennent des sites touristiques jouissant d'une renommée nationale, notamment les jardins de Métiis, le parc national du Bic, les rivières à saumon, le centre de villégiature Pohénégamook Santé plein air, la piste cyclable du Petit-Témis, le Sentier international des Appalaches ainsi que le réseau de sentiers de motoneige (MRNF, 2015b).

En Gaspésie, les principaux secteurs de villégiature se concentrent à proximité des attraits touristiques les plus achalandés, c'est-à-dire le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, la baie des Chaleurs et la rivière Bonaventure, le parc national de Forillon, les monts Chic-Chocs et le parc national de la Gaspésie.

Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, de nombreuses installations destinées à la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage sont présentes dans l'arrière-pays. On y trouve notamment plusieurs terrains soumis à des baux de villégiature avec ou sans chalet, pour la plupart situés sur le bord de lacs et de rivières.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les installations de villégiature sont réparties un peu partout sur les huit îles habitées de l'archipel. Plus de 400 unités d'hébergement (auberges, motels et gîtes touristiques) et sept terrains de camping y sont recensés. En plus de ces hébergements conventionnels, un nombre important de chambres en maisons privées, de maisons et de chalets sont disponibles pour la location (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010).

### 5.2.2 Activités récréotouristiques et loisirs

La zone d'étude attire de nombreux villégiateurs, amateurs de plein air et touristes en raison de ses richesses naturelles. L'industrie touristique s'appuie sur la mise en valeur de paysages exceptionnels et de milieux naturels d'intérêt. Étant donné un achalandage touristique beaucoup plus important en période estivale, les organisations touristiques de la zone d'étude cherchent à augmenter les retombées du tourisme hivernal.

Dans le Plan stratégique de développement et de structuration de l'offre touristique 2021-2025, les principaux objectifs visés par Tourisme Bas-Saint-Laurent (2021) pour les années à venir sont le développement d'une offre quatre saisons, l'augmentation de la durée de séjour, du taux d'occupation et du nombre de visites, le tout dans une dynamique de développement durable et d'innovation. La région du Bas-Saint-Laurent a été longtemps perçue comme un lieu de passage pour les touristes attirés par le circuit de la Gaspésie. Tourisme-Bas-Laurent vise, entre autres, à répondre à ce constat.

Dans son Plan stratégique de développement 2016-2020, l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG, 2016) identifie les grandes orientations et priorités suivantes pour poursuivre le développement de l'offre sur son territoire :

- Consolider l'offre des trois filières (mer et montagne, culture et saveurs) ;
- Augmenter les retombées économiques, les taux d'occupation du secteur de l'hébergement et le nombre de visiteurs en utilisant une stratégie de mise en marché efficace et adaptée aux nouvelles clientèles ;
- Consolider l'offre liée à la motoneige et structurer l'offre de tourisme hivernal afin d'augmenter les retombées durant cette période ;
- Augmenter l'offre d'activités nautiques sur le fleuve, dans la baie des Chaleurs et sur le lac Matapédia.

Aux Îles-de-la-Madeleine, l'activité touristique repose sur le caractère insulaire du territoire et son étroite relation avec la mer et ses ressources. Les plages sont parmi les principaux éléments récréotouristiques, permettant la baignade et la pratique d'activités nautiques (kayak, kitesurf, planche à voile, etc.) et du cerf-volant. La Stratégie touristique 2021-2026 de Tourisme Îles de la Madeleine (s. d.) est axée sur l'importance de mettre de l'avant le tourisme responsable et durable. Ses grandes orientations sont les suivantes :

- Aménager, protéger, fréquenter et gérer (gestion durable de la destination) ;
- Patrimoine humain et qualité de vie (durabilité socioéconomique et culturelle) ;
- Une destination sculptée par le climat et sensible au climat (durabilité environnementale) ;
- Intelligence touristique (gestion durable de la destination) ;
- Tourisme de niche quatre saisons (durabilité socioéconomique).

### 5.2.3 Activités nautiques et navigation de plaisance

La zone d'étude regorge d'attraits touristiques associés au littoral, à savoir la baignade, le kayak de mer, la plongée sous-marine et l'observation des oiseaux. De nombreuses plages de baignade sont présentes dans chacun des quatre secteurs de la zone d'étude. Plusieurs sites de sports de glisse (kitesurf, planche à voile, etc.) sont également accessibles sur le littoral nord-ouest de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

Pour les excursionnistes, la Route bleue constitue un réseau de parcours payables (canot, kayak et planche à pagaie) à l'échelle nationale. Le réseau est ponctué d'installations facilitant la pratique d'activités (sites de mises à l'eau, abris sécuritaires, aires de repos, services d'hébergement et d'alimentation, etc.). Les plans d'eau suivants en comportent des sections :

- Au Bas-Saint-Laurent :
  - Le sud de l'estuaire du Saint-Laurent (Route bleue de Trois-Pistoles et du Bic) ;
  - Le lac Matapédia (Route bleue du lac Matapédia).
- En Gaspésie :
  - La baie des Chaleurs et la péninsule (Route bleue de la Gaspésie).

Il n'y a actuellement pas de section de la Route bleue aux Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, le Sentier maritime est une voie navigable non balisée conçue pour les petites embarcations (kayak et canot). En Gaspésie, la descente de la rivière Bonaventure (baie des Chaleurs) en canot ou en kayak est aussi très pratiquée. De nombreux prestataires de services dans la zone d'étude offrent des excursions guidées en kayak.

La Gaspésie (port d'escale de Gaspé) et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine (port d'escale de Cap-aux-Meules) se situent dans l'itinéraire des croisières internationales empruntant l'axe du Saint-Laurent, plus précisément l'itinéraire Canada Nouvelle-Angleterre. En 2012, en considérant l'ensemble de l'axe du Saint-Laurent, le nombre de passagers-escales<sup>6</sup> enregistré était de 320 000 (Ministère du Tourisme [MTO], 2014). Il s'agit d'une croissance de l'ordre de 85,9 % par rapport à 2008 (MTO, 2014).

Des croisières interprétatives et excursions sont aussi offertes par des prestataires de services locaux dans la zone d'étude. Dans le golfe du Saint-Laurent, les deux entreprises assurant les services de traversiers, soit les groupes CTMA et Desgagnés, offrent aussi des croisières.

---

<sup>6</sup> Nombre de passagers-escales : nombre de touristes sur un paquebot multiplié par le nombre de ports où s'arrête le paquebot.

Par ailleurs, les excursions nautiques locales ont une importance significative dans l'offre touristique de la zone d'étude. Les activités offertes et les embarcations maritimes utilisées dans le cadre de ces excursions sont variées : observation de la nature et de la faune, activités éducatives sur le milieu marin (remontée des casiers de crabes et de buccins, collecte de données scientifiques), pêche sportive, écovoile, etc. Selon les guides touristiques des Associations touristiques régionales (ATR), dix entreprises offrent ce type de service en Gaspésie (trois à Gaspé, deux à Matane, deux à Percé, deux à Carleton-sur-Mer et une à Sainte-Anne-des-Monts), alors que six entreprises en offrent au Bas-Saint-Laurent. Il est d'ailleurs possible d'effectuer une croisière aux baleines offerte par l'entreprise AML au départ de Rivière-du-Loup. Aux Îles-de-la-Madeleine, six entreprises offrent des excursions en mer.

## 5.2.4 Chasse, piégeage et pêche

Le territoire québécois est divisé en 28 zones de chasse. La portion gaspésienne de la zone d'étude est comprise dans la zone 1 et le Bas-Saint-Laurent dans la zone 2. L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est pour sa part compris dans la zone 21 (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCCFP], 2023a). Des activités d'exploitation faunique sont pratiquées dans l'ensemble de la zone d'étude. La Gaspésie comprend quatre réserves fauniques (de Matane, de Dunière, des Chic-Chocs et de Port-Daniel), quatre zones d'exploitation contrôlée (zec) (Baillargeon, Casault, Cap-Chat et des Anses) et 16 pourvoies. Le Bas-Saint-Laurent comprend, quant à lui, deux réserves fauniques (Duchénier et Rimouski), quatre zecs (Bas-Saint-Laurent, Casault, Chapais et Owen) et 13 pourvoies (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs [FEDECP], 2023).

L'orignal est le gros gibier le plus ciblé dans la zone d'étude : les zones de chasse 1 et 2 rapportent les données de captures les plus importantes de la province pour cette espèce. En 2022, 5 350 orignaux ont été abattus dans la zone 1, alors que 2 583 l'ont été dans la zone 2. Bien qu'elle soit de moindre ampleur, la chasse à l'ours noir et au cerf de Virginie est aussi pratiquée dans la zone d'étude. Les statistiques de chasse indiquent qu'un total de 143 ours noirs ont été abattus en 2022 dans la zone 1 et 177 dans la zone 2. Enfin, 533 cerfs de Virginie ont été abattus dans la zone 1 en 2022 et 982 dans la zone 2 (MELCCFP, 2023b). La chasse au petit gibier est aussi pratiquée dans l'ensemble de la zone d'étude, incluant les Îles-de-la-Madeleine. Les périodes de chasse varient selon l'espèce, la zone de chasse provinciale et le type d'arme utilisée. Le tableau 31 présente les périodes de chasse des zones 1 et 2 en fonction des espèces et du type de chasse.

La chasse aux oiseaux migrateurs est aussi pratiquée à certains endroits dans la zone d'étude. Elle est particulièrement ancrée dans la tradition et le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Pour chasser les oiseaux migrateurs, considérés comme du gibier au Canada, il faut être titulaire d'un permis à cet effet qui inclut un timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada. La zone d'étude recoupe trois districts de chasse aux oiseaux migrateurs, soit les districts F (Bas-Saint-Laurent), E (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) et G (Îles-de-la-Madeleine) (MELCCFP, 2023a).

**Tableau 31 : Période et type de chasse dans les zones 1 et 2 en fonction des espèces pour l'année 2024**

Espèce	Zone	Type de chasse	Période
Orignal	Zones 1 et 2	– Arbalète et arc	– Du 28 septembre au 6 octobre 2024
	Zones 1 et 2 (sauf les cantons de Macpès et Duquesne)	– Arme de chargement par la bouche, arbalète et arc	– Du 29 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2024
Cerf de Virginie	Zone 1 (nord et sud) Zone 2 (est et ouest)	– Arbalète et arc	– Du 5 octobre au 18 octobre 2024
Ours noir	Zone 1	– Arbalète et arc	– Du 28 septembre au 6 octobre 2024
	Zones 1 et 2	– Armes à feu, arbalète et arc	– Du 15 au 30 juin 2024

**Tableau 31 : Période et type de chasse dans les zones 1 et 2 en fonction des espèces pour l'année 2024 (suite)**

Espèce	Zone	Type de chasse	Période
Dindon sauvage	Zone 2	– Fusil, arme à chargement par la bouche ou la culasse, arbalète et arc	– Du 26 avril au 7 mai 2024
Lièvre d'Amérique, lapin à queue blanche et lièvre arctique	Zones 1 et 2	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 21 septembre 2024 au 31 mars 2025
	Zones 1 et 2	– Collet	– Du 21 septembre 2024 au 31 mars 2025
Coyote et loup	Zone 1	– Armes à feu, arbalète et arc	– Du 18 octobre 2024 au 31 mars 2025
	Zone 2	– Armes à feu, arbalète et arc	– Du 25 octobre 2024 au 31 mars 2025
Marmotte commune	Zones 1 et 2	– Armes à feu, arbalète et arc	– Toute l'année 2024
Gélinotte huppée, tétras du Canada et tétras à queue fine	Zones 1 et 2 (sauf l'île Verte)	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 21 septembre 2024 au 15 janvier 2025
Perdrix grise	Zones 1 et 2	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 21 septembre au 15 novembre 2024
Lagopède alpin et lagopède des saules	Zones 1 et 2	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 21 septembre 2024 au 30 avril 2025
Carouge à épaulettes, corneille d'Amérique, étourneau sansonnet, moineau domestique, quiscale bronzé et vacher à tête brune	Zones 1 et 2	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 30 avril 2025
Caille, colin de Virginie, faisan, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge et pintade	Zones 1 et 2	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2024
Pigeon biset	Zones 1 et 2 (sauf l'île Verte)	– Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	– Toute l'année

Source : Gouvernement du Québec, 2024a.

Le territoire québécois est divisé en 96 unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF). Les UGAF 74 à 77 se trouvent sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent, alors que les UGAF 69 à 73 sont sur celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (tableau 32). Des terrains sous bail de droits exclusifs de piégeage sont présents dans la zone d'étude.

La zone d'étude est aussi très populaire chez les adeptes de pêche sportive. Les possibilités y sont nombreuses étant donné la diversité des sites (lacs, rivières, fleuve, etc.). De nombreuses compagnies offrent des excursions de pêche en embarcation, en eau douce ou en eau salée, et plusieurs pourvoiries présentes sur le territoire en facilitent aussi la pratique. Soulignons que la pêche au saumon en Gaspésie est de grande renommée. Les principales rivières mises de l'avant par Tourisme Gaspésie (2023a) où il est possible de la pratiquer sont les suivantes : la rivière Matane, la rivière Madeleine, le trio des rivières York, Darmouth et Saint-Jean, la rivière Bonaventure, et les rivières Matapédia et Patapédia. La pêche à gué le long du littoral depuis les quais et les plages est aussi pratiquée dans presque tous les villages de la zone d'étude. Les principales espèces pêchées sont le maquereau, la plie, le capelan, le bar rayé et l'éperlan arc-en-ciel (Tourisme Gaspésie, 2023b). En ce qui concerne la pêche sur les lacs dans la zone d'étude, l'omble de fontaine est l'espèce la plus prisée par les pêcheurs.

**Tableau 32 : Période de piégeage dans les UGAF 69 à 77 en fonction des espèces**

Espèce	UGAF	Période
Orignal, belette à longue queue, belette pygmée, écureuil gris, écureuil roux, hermine, martre d'Amérique et pékan	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– Du 18 octobre au 1 <sup>er</sup> mars
Mouffette rayée et raton laveur	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 25 octobre au 15 février
Castor et loutre de rivière	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 25 octobre au 15 mars
Coyote, loup, renard arctique et renard roux	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 25 octobre au 1 <sup>er</sup> mars
Lynx du Canada et lynx roux	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 25 octobre au 1 <sup>er</sup> mars
	69	– 15 au 31 décembre
Rat musqué et vision d'Amérique	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 25 octobre au 21 avril
Ours noir	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77	– 15 mai au 30 juin
		– 25 octobre au 15 décembre

Source : Gouvernement du Québec, 2024b.

## 5.2.5 Sentiers récréatifs

La zone d'étude comporte une quantité considérable de sentiers de randonnée. Le Sentier national au Québec (SNQ) traverse d'ailleurs le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Le parc national de la Gaspésie, quant à lui, est particulièrement reconnu par les amateurs de randonnée d'ascension avec sa vingtaine de sommets de plus de 1 000 m, et où passe le Sentier international des Appalaches (GRA1). Ce secteur est d'ailleurs de plus en plus populaire chez les adeptes de randonnée hivernale et de ski hors-piste. D'autres sentiers, dont ceux du parc national de Forillon et du Géoparc mondial UNESCO de Percé, sont très populaires en période estivale. La région du Bas-Saint-Laurent comporte aussi de nombreux sites de sentiers aménagés, certains offrant plus de 25 km de sentiers : les sentiers d'Ixworth à Saint-Onésime (59,8 km), le parc national du Lac-Témiscouata (65,3 km), l'île aux Lièvres à Rivière-du-Loup (36,6 km) et le parc national du Bic (25 km) (Tourisme Bas-Saint-Laurent, 2023). Aux Îles-de-la-Madeleine, le parcours des Sentiers Entre Vents et Marées permet de faire le tour des îles en empruntant des sentiers naturels et aménagés. Le parcours comprend 56 km de plage, 83,5 km de routes pavées, 30,5 km de routes non pavées et 61,5 km de sentiers (Tourisme Îles de la Madeleine, 2023).

Pour les cyclistes, la Route verte du Québec est un itinéraire cyclable de 5 300 km qui parcourt l'ensemble des régions de la province. Plusieurs sections sont présentes dans la zone d'étude, empruntant la route 132, le long de la côte du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et la route 199 aux Îles-de-la-Madeleine.

La motoneige et la motoquad sont également des activités récréotouristiques très populaires dans la zone d'étude. Plusieurs sentiers reconnus par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) la parcourent. Le sentier de motoneige Trans-Québec n° 5 traverse le Bas-Saint-Laurent dans un axe est-ouest pour se diriger vers la péninsule gaspésienne dont il fait le tour. Le sentier Trans-Québec n°35 est présent dans la portion ouest du Bas-Saint-Laurent. Un grand nombre de sentiers régionaux (17<sup>7</sup>) et locaux complètent le réseau. Soulignons que les Îles-de-la-Madeleine sont bien desservies avec la présence d'un sentier régional (n° 599) et d'un réseau de sentiers locaux. Un total de 31 clubs de motoneige exploitent et entretiennent les sentiers de la zone d'étude (13 pour la région du Bas-Saint-Laurent et 18 pour la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) (FCMQ, 2022).

Plusieurs sentiers reconnus par QuébéQuad, la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ), sont présents dans la région du Bas-Saint-Laurent et dans l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs sentiers de motoquad, non reconnus par QuébéQuad, se trouvent aussi sur la péninsule gaspésienne.

<sup>7</sup> Sentiers régionaux présents dans la zone d'étude : n°s 518, 526, 544, 553, 557, 559, 561, 563, 565, 571, 575, 578, 587, 591, 595, 597 et 599.

Un total de 21 clubs de motoquad sont responsables de l'exploitation et de l'entretien de sentiers dans la zone d'étude (neuf pour la région du Bas-Saint-Laurent et 12 pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) (FQCQ, s. d.).

## 5.3 Activités agricoles

Au Bas-Saint-Laurent, 29 % de la superficie du territoire est zonée agricole, alors que cette proportion est de 4 % pour la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ], 2021a et 2021b). La majorité du territoire agricole protégé dans la zone d'étude se situe donc dans la région du Bas-Saint-Laurent, sur les basses terres qui s'étendent du fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'intérieur des terres sur une vingtaine de kilomètres). Il y a aussi des concentrations zonées agricoles à l'intérieur des terres, dans les vallées bordant les lacs Matapédia et Témiscouata. En Gaspésie, les portions de terres agricoles protégées sont réparties en bordure de la baie des Chaleurs. À l'échelle des sites d'intervention (tableau 33), la situation est similaire à ce qui est observé au niveau des secteurs, à savoir que c'est au Bas-Saint-Laurent que l'on trouve le plus de sites en territoire agricole protégé.

Tableau 33 : Sites d'intervention en territoire agricole protégé

Secteurs	Sites d'intervention planifiés		Sites d'intervention non planifiés	
	Nombre en territoire agricole protégé	Identifiant	Nombre en territoire agricole protégé	Identifiant
Bas-Saint-Laurent	16	D0101, D0104, D0106, D0107, D0202, D0204, D0205, D0206, D0207, D0401, E0402, E0502, E0505, E0701, G0101, H0101	39	D0101, D0102, D0104, D0105, D0106, D0107, D0201, D0202, D0203, D0204, D0205, D0206, D0207, D0304, D0401, D0402, D0403, E0401, E0402, E0501, E0502, E0503, E0504, E0505, E0506, E0507, E0508, E0701, G0101, G0102, H0101, H0201, H0202, H0401, H0501, H0502, H0504, H0505, H0701
Gaspésie - Rive nord	3	C0106, C0201, C0202	5	C0102, C0104, C0106, C0201, C0202
Gaspésie - Baie-des-Chaleurs	0	-	3	A1601, A0801, A0803
Îles-de-la-Madeleine	0	-	0	-

### 5.3.1 Bas-Saint-Laurent

En 2021, on dénombrait un total de 1 919 exploitations agricoles sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Les recettes de l'agriculture totalisaient 607 M\$. La production laitière, filière dominante sur le territoire, représentait près de la moitié des recettes (tableau 34). On dénombre également 95 établissements de transformation bioalimentaire sur le territoire, pour lesquels les livraisons manufacturières représentaient 696 M\$ en 2021 (MAPAQ, 2021a). Un total de 337 entreprises

possèdent la certification biologique. Selon le MAPAQ (2021a), les atouts et les spécificités du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent sont les suivants :

- Présence du créneau d'excellence Acéricole ;
- Abattoir sous inspection provinciale ;
- Types de sols diversifiés et terres agricoles de qualité à prix abordable ;
- Centres de formation et d'expertise agricole et agroalimentaire de qualité ;
- Entente sectorielle d'envergure pour le secteur bioalimentaire.

Les exploitations agricoles sur le territoire du Bas-Saint-Laurent sont surtout localisées dans la portion nord du territoire. En raison de ses multiples entreprises agricoles (au nombre de 374), la MRC de Kamouraska est la deuxième en importance dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (MAPAQ, 2019 ; Arterre, 2024). Elle est aussi réputée pour son dynamisme agricole à l'échelle du Québec. Les principales productions y sont laitières, bovines, ovines et porcines, mais de nouveaux joueurs sont de plus en plus présents, dont les éleveurs de grillons et les apiculteurs (Arterre, 2024). Les autres MRC du secteur se concentrent davantage sur la production laitière, mais des productions bovines, ovines, porcines et céréalières y sont aussi présentes (Arterre, 2024).

Des activités d'acériculture sont aussi présentes sur le territoire du Bas-Saint-Laurent : elles sont relativement dominantes dans les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup.

**Tableau 34 : Proportion des recettes en provenance du marché agricole (principales productions par région) pour 2021 pour la région du Bas-Saint-Laurent**

Principales productions	Proportion des recettes (%)
Lait	48
Acériculture	13
Légumes	-
Porcs	10
Horticulture ornementale	-
Céréales et oléagineux	6
Bovins et veaux	4
Autres productions secondaires	19

<sup>1</sup> Le tableau présente les principales productions et leur part dans les recettes du marché agricole. Le détail des autres productions, dont la part dans les recettes est importante, n'est pas disponible.

Sources : MAPAQ, 2021a.

### 5.3.2 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Pour ce qui est de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, en 2021, le nombre d'exploitations agricoles était de 248 et les recettes de l'agriculture totalisaient 30 M\$ (tableau 35). On y dénombre 84 établissements de transformation bioalimentaire, pour lesquels les livraisons manufacturières représentaient 369 M\$. Un total de 34 entreprises sur le territoire possèdent la certification biologique. Selon le MAPAQ, les atouts et les spécificités du secteur bioalimentaire de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine sont les suivants :

- Territoire propice au développement des productions biologiques ;
- Potentiel acéricole en terre publique ;
- Filière de la capture et de la transformation de produits marins bien établie en région (voir section 5.6 sur les pêches commerciales) ;
- Tour gourmand bien établi et panoramique ;

- Deux marques de mise en valeur (Gaspésie Gourmande et Le Bon goût frais des Îles de la Madeleine) ;
- La Gamme Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, un service de distribution consacré à la commercialisation hors région des produits bioalimentaires (MAPAQ, 2021b).

**Tableau 35 : Proportion des recettes en provenance du marché agricole (principales productions par région) pour 2021 pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

Principales productions	Proportion des recettes (%)
Lait	21
Acériculture	15
Légumes	11
Porcs	-
Horticulture ornementale	8
Céréales et oléagineux	7
Bovins et veaux	-
Autres productions secondaires	38

<sup>1</sup> Le tableau présente les principales productions et leur part dans les recettes du marché agricole. Le détail des autres productions, dont la part dans les recettes est importante, n'est pas disponible.

Sources : MAPAQ, 2021b.

#### GASPÉSIE - RIVE NORD

Dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord, la concentration des terres agricoles est localisée à l'est le long du littoral sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, alors qu'elle est plus éparse à l'est sur le territoire de La Côte-de-Gaspé, et parfois localisée un peu plus à l'intérieur des terres. Environ 29 producteurs agricoles sont enregistrés au MAPAQ pour la MRC de La Haute-Gaspésie en 2023. Le nombre d'entreprises de production animalière est de sept, alors que neuf entreprises œuvrent dans la production maraîchère. Près de 50 % des superficies cultivées sont pour répondre aux besoins alimentaires de la production animale. Les productions végétales incluent les grains, les fourrages, les légumes, les fruits et les cultures ornementales. Aucune ferme laitière n'est présente sur le territoire de cette MRC (MRC de La Haute-Gaspésie, 2023).

#### GASPÉSIE - BAIE-DES-CHALEURS

Dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, la production agricole se concentre sur les territoires des MRC d'Avignon et de Bonaventure. Les entreprises agricoles varient, mais la production animale et végétale se démarque dans la MRC d'Avignon, notamment la production laitière, bovine et acéricole (MRC d'Avignon, 2018). Du côté de la MRC de Bonaventure, près de 75 % des exploitants ont pour activité principale la production animale (MRC de Bonaventure, 2019).

L'agriculture est moins présente dans la MRC du Rocher-Percé. Le plan de développement du territoire agricole de la MRC du Rocher-Percé 2021-2023 indique qu'une trentaine d'entreprises œuvrent en agriculture. Celles-ci opèrent notamment en production de bovins de boucherie, de chevaux, de foin, de légumes frais, de fruits et de petits fruits, ainsi qu'en acériculture.

#### ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les exploitations agricoles des Îles-de-la-Madeleine se concentrent surtout au sud-est de l'archipel. Les activités comprennent notamment la production animale et végétale, dont la production de foins essentielle à la production animale (Larose, 2021), maraîchère et laitière ainsi que l'élevage de bovins (Le Bon goût frais des Îles de la Madeleine, 2024).

## 5.4 Activités forestières

### 5.4.1 Exploitation en terres publiques

L'unité d'aménagement (UA) est l'une des unités territoriales de référence pour la gestion des forêts du domaine de l'État. C'est sur la base des UA que s'effectue, en tenant compte des objectifs d'aménagement durable des forêts, le calcul des possibilités forestières, la planification des interventions en milieu forestier et leur réalisation. Deux UA se trouvent sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, soit l'UA 011-71 dans la partie ouest et l'UA 012-72 dans la partie est de la région (MRNF, 2023). Les trois UA du territoire de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine sont l'UA 112-63, l'UA 111-61 et l'UA 112-62. Les aires comprises à l'intérieur du territoire de chacune des UA comportent toutefois plusieurs exclusions au regard du mode de gestion. Ces exclusions sont composées de sites voués à la conservation (réserve de biodiversité, réserve écologique, refuge biologique, etc.) et de territoires à tenure privée.

Au Bas-Saint-Laurent, les superficies faisant l'objet de garanties d'approvisionnement représentent 10 300 km<sup>2</sup> (MRNF, 2015b). Un total de 117 refuges biologiques, composés de forêts matures ou surannées, sur lesquels aucune coupe d'arbres n'est permise couvrent une superficie de 246 km<sup>2</sup>. Enfin, des superficies (environ 5 %) sont destinées à des fins de recherche, d'éducation et d'expérimentation en foresterie. Parmi celles-ci figurent trois forêts d'enseignement et de recherche (Macpès du Cégep de Rimouski, Ruisseau-Beazley de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et Matapédia de la Commission scolaire des Monts-et-Marées) et deux martelodromes situés dans le Témiscouata et La Matapédia (MRNF, 2015b).

Du côté de la Gaspésie, des vergers à graines, des arboretums, une pépinière, des forêts expérimentales et une forêt d'enseignement et de recherche occupent près de 14 km<sup>2</sup> de la péninsule gaspésienne. Le territoire des Îles-de-la-Madeleine ne comprend pas de droits forestiers. La forêt publique sur l'archipel comprend une forêt expérimentale et une forêt de démonstration.

Pour la période 2023-2028, la possibilité forestière pour les deux UA de la région du Bas-Saint-Laurent est de 1 405 800 m<sup>3</sup>, toutes essences confondues (tableau 36). Il s'agit de la neuvième région forestière en importance sur 13. Une hausse de 9 900 m<sup>3</sup>/a est observée comparativement à la période 2018-2023. Un total de 728 330 ha, répartis dans les deux UA, a été retenu pour ce calcul (Bureau du Forestier en chef, 2021a).

Pour ce qui est de la région de la Gaspésie—Île-de-la-Madeleine, la possibilité forestière pour les trois UA de la région est de 1 945 00 m<sup>3</sup> pour la période 2023-2028, toutes essences confondues (tableau 36). Il s'agit de la septième région forestière en importance sur 13. Une baisse de 14 800 m<sup>3</sup>/an est observée comparativement à la période 2018-2023. Cette baisse s'explique par le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines et l'inclusion d'aires protégées et de territoires d'intérêt non considérés au dernier calcul. Un total de 1 070 450 ha, répartis dans les trois UA, a été retenu pour ce calcul (Bureau du Forestier en chef, 2021b).

Tableau 36 : Possibilités forestières annuelles 2023-2028 sur les terres publiques

Groupe d'essence	Possibilité forestière en volume marchand brut (m <sup>3</sup> /a)			
	Bas-Saint-Laurent		Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	
	2023-2028	Écart par rapport à la période 2018-2023 (%)	2023-2028	Écart par rapport à la période 2018-2023 (%)
Sapin, épinette, pin gris et mélèze (SEPM)	937 700	1 %	1 375 300	-1 %
Thuya	40 100	1 %	26 700	-1 %
Pruche	0	0 %	0	0 %
Pins blanc et rouge	2 100	5 %	0	0 %
Peupliers	119 100	1 %	215 100	-1 %

Tableau 36 : Possibilités forestières annuelles 2023-2028 sur les terres publiques (suite)

Groupe d'essence	Possibilité forestière en volume marchand brut (m <sup>3</sup> /a)			
	Bas-Saint-Laurent		Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	
	2023-2028	Écart par rapport à la période 2018-2023 (%)	2023-2028	Écart par rapport à la période 2018-2023 (%)
Bouleau à papier	139 000	1 %	245 400	-1 %
Bouleau jaune	61 800	0 %	32 900	-1 %
Érables à sucre et rouge	101 800	-2 %	49 000	-1 %
Autres feuillus durs	4 200	-14 %	700	0 %
<b>Total</b>	<b>1 405 800</b>	<b>1 %</b>	<b>1 945 000</b>	<b>-1 %</b>

Sources : Bureau du Forestier en chef, 2021a et 2021b.

## 5.4.2 Exploitation en terres privées

Au Bas-Saint-Laurent, les propriétaires de forêts privées peuvent être soutenus par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent alors que l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles (AFOGÎM) soutient les propriétaires de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ces deux organisations sont à but non lucratif. Leur mission est de maximiser les retombées de l'aménagement forestier tout en garantissant la durabilité de la ressource de la forêt privée.

Pour ce qui est de la possibilité de récolte forestière des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, elle est estimée à 1 983°000 m<sup>3</sup>/a pour la période 2023-2042 (tableau 37).

Tableau 37 : Possibilité de récolte par groupe d'essence pour la région du Bas-Saint-Laurent

Période de référence	Possibilité forestière annuelle (m <sup>3</sup> ) par groupe d'essences					
	SEPM		Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total
	Plantation	Total				
Période 2 (2013-2017)	160 000	759 000	202 000	605 000	359 000	<b>1 925 000</b>
Période 3 (2018-2022)	212 000	934 000	187 000	420 000	404 000	<b>1 945 000</b>
Périodes 4-7 (2023-2042)	308 000	1 073 000	180 000	365 000	364 000	<b>1 983 000</b>
Périodes 8-11 (2043-2062)	585 000	1 222 000	140 000	296 000	344 000	<b>2 003 000</b>
Récolte annuelle moyenne (m <sup>3</sup> )		SEPM	Autres résineux	Feuillus mous	Feuillus durs	Total
Période 2002-2006	Volume acheté forêt privée	453 379	35 091	391 371	116 724	996 565
	Volume estimé bois de chauffage	10 035	–	20 070	115 333	145 438
	<b>Total</b>	<b>463 414</b>	<b>35 091</b>	<b>411 441</b>	<b>232 057</b>	<b>1 142 003</b>
Période 2007-2011	Volume acheté forêt privée	223 326	6 662	206 071	108 367	544 426
	Volume estimé bois de chauffage	10 035	–	20 070	115 333	145 438
	<b>Total</b>	<b>233 361</b>	<b>6 662</b>	<b>226 141</b>	<b>223 700</b>	<b>689 864</b>

Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (2013)

En 2016, la possibilité forestière des forêts privées de la Gaspésie était estimée à un peu plus de 700 000 m<sup>3</sup>/a (tableau 38). Environ 60 % de la possibilité forestière est en essences résineuses et 40 % en essences feuillues.

Tableau 38 : Possibilité forestière de la forêt privée de la Gaspésie par type de forêt et par essence<sup>1</sup>

Forêts naturelles												
Groupe d'essences	Essences résineuses				Essences feuillues							Total forêt nat.
Essences	SEPM	PI	AR	Total rés.	PE	BOP	BOJ	ERR	ERS	AF	Total feuil.	
Possibilités (1 000 m <sup>3</sup> )	309,3	0,6	118,6	428,5	125,1	51,1	21,9	26,1	49,7	1,7	275,6	704,1
Forêt de plantation												
Groupe d'essences	Essences résineuses						Total forêt plantation					
Essences	EPB	EPN	PIG	EPO	PI	Total résineux						
Possibilité (1 000 m <sup>3</sup> )	8,4	4,2	0	0	0	12,6	12,6					
Possibilité totale (1 000 m <sup>3</sup> )	717,1											

SEPM : sapin baumier, épinette, pin gris et mélèze; PI : pin blanc et rouge; AR : autres résineux; PE : peuplier faux-tremble et baumier; BOP : bouleau à papier; BOJ : bouleau jaune; ERR : érable rouge; ERS : érable à sucre; AF : autres feuillus; EPB : épinette blanche; EPN : épinette noire; PIG : pin gris; EPO : épinette de Norvège

Note : Ces données sont exclusives au territoire de la Gaspésie. Elles excluent donc les Îles-de-la-Madeleine.

Source : AFOGÎM (2016)

## 5.5 Activités minières et aires d'extraction

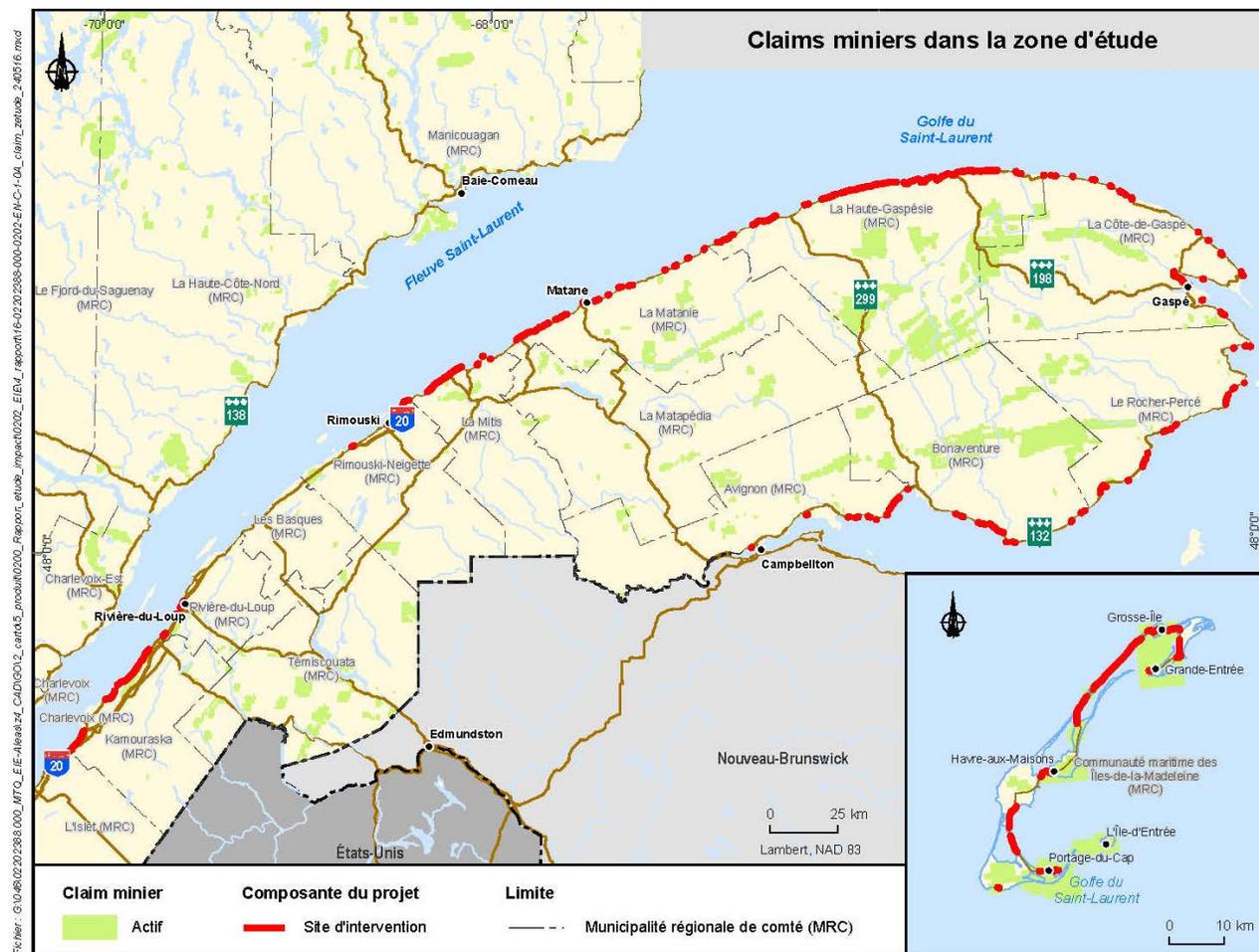
Des aires d'extraction de minerai non métallique, principalement des sablières et des carrières, sont situées dans la zone d'étude, généralement à proximité des routes principales (MTMD, 2023). Au Bas-Saint-Laurent, l'extraction de la tourbe est également importante, correspondant à 45 % de la production québécoise (MRNF, 2015a).

Aucune mine en production ou en démarrage n'est localisée dans les secteurs du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie - Rive nord et de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs. Une mine active souterraine est néanmoins présente aux Îles-de-la-Madeleine, plus précisément à Grosse-Île. Il s'agit de la seule mine de sel au Québec (Mines Seleine) : elle est exploitée par Sel Windsor Ltée et compte près de 150 employés. Le sel produit est utilisé pour le déglacage des routes.

La zone d'étude comprend aussi plusieurs claims (titres) miniers actifs, c'est-à-dire des droits miniers accordant à leur titulaire le droit exclusif de rechercher et d'exploiter une substance minérale quelconque. Les claims sont répartis relativement uniformément dans la zone, mais il y en a davantage sur la péninsule gaspésienne. De grands territoires miniers sont d'ailleurs situés aux limites du parc national de la Gaspésie, soit dans la portion nord de celle-ci (secteur Mines Madeleine, Vallières-de-Saint-Réal et Murdochville) (carte 5). Les métaux recherchés sur le territoire sont principalement le cuivre, le zinc, l'argent et l'or (Shields, 2022).

Soulignons à ce sujet que plusieurs organismes de protection de l'environnement et municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie estiment que la *Loi sur les mines* et la LAU devraient être révisées afin d'exempter certains territoires des activités minières. Un moratoire sur l'attribution de claims miniers est demandé par ces derniers puisqu'il est impossible de créer une aire protégée si les claims ne sont pas retirés, ce qui limite notamment les efforts d'agrandissement du parc national de la Gaspésie.

En 2022, 1 242 claims actifs étaient enregistrés dans la région du Bas-Saint-Laurent et 4 693 dans celle de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. La Gaspésie a ainsi vu le nombre de claims miniers croître de 139 % sur son territoire depuis novembre 2020. Quant à la région du Bas-Saint-Laurent, elle enregistrerait une croissance de 87,5 % de ses claims miniers depuis 2020 (Eau Secours, 2022).



CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ D'ENGBLOBE CORP. ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE D'ENGBLOBE CORP.

Carte 5 : Claims miniers dans la zone d'étude

## 5.6 Pêche commerciale maritime

La pêche commerciale occupe une grosse part de l'économie dans la zone d'étude et son importance dans les débarquements de flotte de pêche à l'échelle provinciale est considérable. Au Québec, le plan de gestion de la pêche 2024-2025 (MELCCFP, 2024) vise l'exploitation des poissons dans les eaux sans marée et les espèces anadromes et catadromes. Il fixe les modalités relatives à la pêche commerciale, à savoir les plans d'eau où elle peut être pratiquée, les engins utilisés pour chacune des espèces, les limites de prise et de taille à respecter ainsi que les périodes d'ouverture. Le plan de

gestion de la pêche est administré par le MELCCFP, mais c'est le MAPAQ qui a la responsabilité de délivrer les permis de pêche commerciale pour ces espèces, en fonction des règles générales prévues par le gouvernement fédéral dans le *Règlement de pêche du Québec*.

Les différents aspects (permis, exportations, quotas, zones de pêche, ouvertures et fermetures, possibilités de financement, etc.) des pêches commerciales d'espèces marines sont sous la responsabilité du MPO (MPO, 2024).

Selon la valeur des débarquements, les principaux ports et secteurs maritimes du Québec se situent dans la zone d'étude (figure 1). En 2019, les ports de débarquement qui se sont le plus distingués par la valeur élevée des débarquements sont ceux de Rivière-au-Renard, de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et de Grande-Rivière dans la région de la Gaspésie, et ceux de Grande-Entrée et de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine.

En 2020, les données préliminaires du MAPAQ (2020) pour la pêche commerciale en eau marine ont rapporté un total de 25 630 t et une valeur de 136 M\$ pour les débarquements de la flotte de pêche de la région maritime Gaspésie et Saint-Laurent<sup>8</sup>, alors que la région maritime des Îles-de-la-Madeleine a rapporté un total de 10 088 t et de 90 M\$. À titre comparatif, ces données sont de 46 159 t et de 270,5 M\$ à l'échelle du Québec pour la même année. Il est à noter que les données compilées par le MAPAQ incluent celles du MPO. Les espèces auxquelles ces valeurs se rapportent sont le crabe des neiges, le homard d'Amérique, la crevette nordique, le flétan du Groenland, la morue de l'Atlantique, le flétan de l'Atlantique, le pétoncle, le buccin, le crabe commun, le maquereau, l'oursin vert, la mactre de Stimpson, la mye, le hareng et d'autres espèces diverses (MAPAQ, 2020).

Toujours selon les données préliminaires du MAPAQ (2020), en se rapportant au volume (tonnes) et à la valeur (M\$) pour le Québec, et plus spécifiquement aux régions maritimes comprises dans la zone d'étude, les espèces les plus importantes pour la pêche commerciale en eau salée sont le crabe des neiges, la crevette nordique et le homard d'Amérique. La pêche de ces trois crustacés représente près de 90 % de la valeur des débarquements au Québec. Les poissons de fond (flétan du Groenland, flétan et morue de l'Atlantique, etc.) et les poissons pélagiques (maquereau, hareng, etc.) sont aussi des espèces importantes, représentant respectivement 7,0 % et 1,5 % de la valeur des débarquements au Québec (MAPAQ, 2021c).

Étant donné l'interdépendance étroite entre la pêche maritime et la transformation des fruits de mer, de nombreux établissements de transformation sont présents dans la zone d'étude. En 2019, la région maritime Gaspésie et Saint-Laurent comptait 45 établissements titulaires d'un permis de transformation pour 2 290 emplois, alors que les Îles-de-la-Madeleine en comptaient sept se consacrant à cette activité, pour 696 emplois (MAPAQ, 2019 ; 2021c). Toujours en 2019, la valeur des expéditions<sup>9</sup> se chiffrait à 363 M\$ pour la région Gaspésie et Saint-Laurent et à 133 M\$ pour les Îles-de-la-Madeleine (MAPAQ, 2021c). Par rapport à la valeur des expéditions (M\$), les trois espèces transformées prédominantes sont aussi le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique.

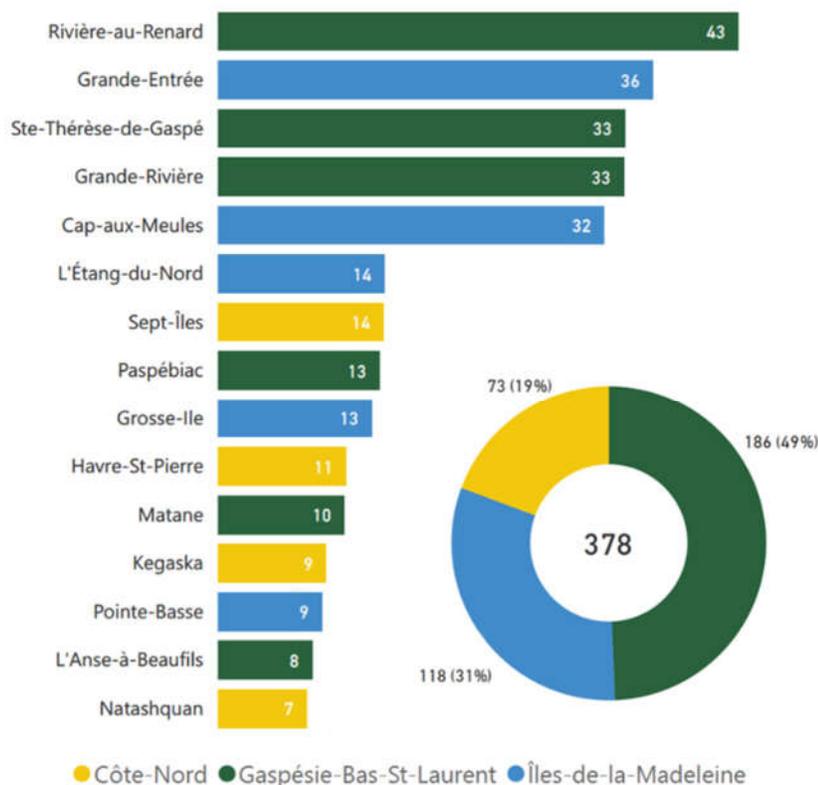
Dans la zone d'étude, la chasse au phoque se pratique au printemps de manière commerciale et récréative. C'est une activité solidement ancrée dans les traditions et le mode de vie des Madelinots. La plupart des détenteurs de permis de chasse au phoque sont des pêcheurs pour qui la pêche constitue une activité économique complémentaire. Depuis 2010, le permis de chasse au phoque autorise la chasse au phoque du Groenland et au phoque gris. En 2013, 2 396 permis de chasse au phoque ont été délivrés au Québec. De ce nombre, 937 permis ont été remis à des résidents des Îles-de-la-Madeleine et 110 à des résidents de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Le reste (1 349) a été émis à des résidents de la Côte-Nord. En 2013, un total de 1 610 phoques du Groenland ont été capturés aux Îles-de-la-Madeleine, alors que ce nombre s'élevait à 21 026 en 2009. Depuis 2010, une diminution importante des captures est effectivement observée en raison, notamment, de l'interdiction

---

<sup>8</sup> Territoire péninsulaire compris, d'une part, entre L'Anse-à-Gilles et Cap-à-l'Original (rive sud du fleuve Saint-Laurent) et, d'autre part, entre le cap Tourmente et Baie-Sainte-Catherine (rive nord du fleuve Saint-Laurent).

<sup>9</sup> Les expéditions représentent la quantité produite et la valeur à la sortie des établissements du Québec sous permis ayant effectué au moins 50 000 \$ d'achats à quai. Ces établissements comprennent les détaillants détenant un permis de ventes au détail (p. ex., poissonneries), les détenteurs de permis d'acquéreurs de produits marins et les usines sous permis de transformation.

des importations européennes de produits du phoque en provenance du Canada. Cela dit, les captures de phoques fluctuent généralement d’une année à l’autre, notamment en raison du prix des peaux, de la localisation et de la taille des troupeaux ainsi que des conditions de glace le long des côtes (MPO, 2018).



Source : Division de la statistique et des permis, MPO (2020).

Figure 1 : Principaux ports et secteurs maritimes du Québec selon la valeur des débarquements (M\$ et %) en 2019

## 5.7 Activités maricoles

Quatre principales espèces d’invertébrés benthiques présentent un intérêt commercial, soit le crabe des neiges, la crevette nordique, le homard d’Amérique et le pétoncle géant (Mousseau et coll., 1997). D’autres espèces présentent un intérêt moindre, soit le crabe commun, le pétoncle d’Islande, la mye commune et le buccin. Mentionnons que la moule bleue est surtout exploitée par les mariculteurs de la baie de Gaspé et de la baie des Chaleurs, alors que l’exploitation de l’holothurie est plutôt expérimentale.

Selon le MAPAQ (2023), l’industrie maricole est constituée d’une vingtaine d’entreprises actives qui génèrent une centaine d’emplois. Les activités maricoles sont réparties dans les régions maritimes du Québec : les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord.

### BAS-SAINT-LAURENT

Selon l’Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL, 2016), trois entreprises maricoles étaient actives en 2017 au Bas-Saint-Laurent. Les activités maricoles sont concentrées entre Trois-Pistoles et Rimouski, et elles consistent exclusivement en la récolte d’oursins verts (tableau 39).

**Tableau 39 : Sites de mariculture en activité dans le secteur du Bas-Saint-Laurent en 2016-2017**

Permis	Site de recherche	Nom d'entreprise	Secteur d'exploitation	Espèce autorisée	Type d'activité	Superficie du site (ha)
12024	Non	Bérubé, Gaston	En face de l'île Saint-Barnabé (ville de Rimouski)	Oursin vert	Récolte	129,5
12028	Non	Bérubé, Gaston	Autour du récif sud-est de l'île du Bic (secteur Le Bic, ville de Rimouski)	Oursin vert	Récolte	33,1
12025	Non	2953-2462 Québec inc.	Au large de l'île aux Basques (ville de Trois-Pistoles)	Oursin vert	Récolte	91,3
12035	Non	2953-2462 Québec inc.	Dans la baie du Ha! Ha! (parc national du Bic, secteur Le Bic, ville de Rimouski)	Oursin vert	Récolte	63,6
12069	Non	Gaudreault, Carol	À l'est de l'île Bicquette (secteur Le Bic, ville de Rimouski)	Oursin vert	Récolte	19,7

**GASPÉSIE - RIVE NORD**

Selon l'OGSL (2016), quatre entreprises maricoles étaient actives en 2017 dans la baie de Gaspé. Les activités maricoles comprennent le captage de naissain de moules bleues ainsi que l'élevage de la moule bleue, du pétoncle géant et de l'huître américaine. Au total, 15 sites étaient répartis dans la baie de Gaspé en 2017 (tableau 40).

**Tableau 40 : Sites de mariculture en activité dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord en 2016-2017**

Permis	Site de recherche	Nom d'entreprise	Secteur d'exploitation	Espèce autorisée	Type d'activité	Superficie du site (ha)
12022	Non	9000-2817 Québec inc.	Dans le bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue	Captage de naissain	69,5
				Pétoncle géant	Élevage	69,5
12030	Non	Les Moules Forillon Ltée	Dans le bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue	Élevage	114,0
12032	Non	Les Moules Forillon Ltée	Dans le bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue	Élevage	30,5
12061	Non	Les Moules Forillon Ltée	Face au cap Haldimand dans la baie de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue	Élevage	39,9
12063	Non	Fermes Marines de Gaspé inc.	Lieu-dit Rosebridge dans la baie de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue Pétoncle géant Huître américaine	Élevage	70,0
12076	Non	Les moules de la baie de Gaspé inc.	Site Penouille dans le bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue	Élevage	45,2
12077	Non	Les moules de la baie de Gaspé inc.	Site 2 du bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue Pétoncle géant	Élevage	52,4
12078	Non	Les moules de la baie de Gaspé inc.	Site 3 du bassin nord-ouest du havre de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue Pétoncle géant	Élevage	45,6
12079	Non	Les moules de la baie de Gaspé inc.	Site 4 en face du cap Haldimand dans la baie de Gaspé (ville de Gaspé)	Moule bleue Pétoncle géant	Élevage	52,4

GASPÉSIE - BAIE-DES-CHALEURS

Selon l'OGSL (2016), huit entreprises maricoles étaient actives en 2017 dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs. Les activités maricoles sont concentrées dans la baie de Cascapédia (face à la municipalité de Maria) et dans la baie Tracadigache, face à la ville de Carleton-sur-Mer (tableau 41). Dans ces deux baies, on y pratique l'élevage de la moule bleue, de la mye commune, du pétoncle géant ainsi que la culture de macroalgues (un site). On compte également une organisation à but non lucratif qui réalise des activités de recherche et d'expérimentation (Merinov) à différents sites situés dans ces deux baies, mais aussi au large de Paspébiac.

Tableau 41 : Sites de mariculture en activité dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs en 2016-2017

Permis	Site de recherche	Nom d'entreprise	Secteur d'exploitation	Espèce autorisée	Type d'activité	Superficie du site (ha)
12019	Non	9177-4653 Québec inc.	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue Pétoncle géant Mye commune Huître américaine	Élevage	70,0
				Macroalgues	Culture	
12023	Non	Pêcheries R. Allard inc.	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	140,0
12026	Non	Moules Carleton-sur-Mer inc.	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	70,2
12033	Non	Les Moules Cascapédia Ltée	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	369,5
12034	Non	Les Moules Cascapédia Ltée	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	326,2
12038	Non	Ferme de développement maricole Nord-Sud inc.	Dans la baie Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer)	Moule bleue Pétoncle géant	Élevage	169,4
12041	Non	Listuguj Mi'gmaq First Nation Council	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue Pétoncle géant	Élevage	351,3
12042	Non	Listuguj Mi'gmaq First Nation Council	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	112,8
12043	Non	Listuguj Mi'gmaq First Nation Council	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue	Élevage	190,8
12064	Non	Moules Tracadigash inc.	Dans la baie Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer)	Moule bleue	Élevage	178,2
12070	Oui	Merinov	Dans la baie Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer)	Moule bleue Pétoncle géant Huître américaine Macroalgues	Activités de recherche et d'expérimentation	8,4
12071	Oui	Merinov	Dans la baie de Cascapédia (municipalité de Maria)	Moule bleue Pétoncle géant Huître américaine Macroalgues	Activités de recherche et d'expérimentation	8,9
12080	Oui	Merinov	Face à Paspébiac (comté de Bonaventure)	Laminaire à long stipe	Activités de recherche et d'expérimentation	7,5

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Selon l'OGSL (2016), trois entreprises maricoles étaient actives en 2017 aux Îles-de-la-Madeleine. Les activités maricoles sont concentrées dans les lagunes du Havre aux Maisons et de la Grande Entrée ainsi que dans les baies du Bassin et de Plaisance. Elles visent la grande majorité des espèces commerciales (moule bleue, pétoncle géant, huître américaine et mye commune) (tableau 42). Des activités de recherche et d'expérimentation sont également autorisées à plusieurs sites concentrés dans la lagune du Havre aux Maisons et dans la baie de Plaisance.

Tableau 42 : Sites de mariculture en activité dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine en 2016-2017

Permis	Site de recherche	Nom d'entreprise	Secteur d'exploitation	Espèce autorisée	Type d'activité	Superficie du site (ha)
11039	Oui	Merinov	Dans la lagune du Havre aux Maisons	Laminaire à long stipe	Activités de recherche et d'expérimentation	9,0
11002	Non	Moules de cultures des Îles inc.	Dans la lagune du Havre aux Maisons	Moule bleue Huître américaine	Élevage	147,6
				Laminaire à long stipe	Culture	
11019	Non	Grande-Entrée Aquaculture inc.	Dans la lagune de la Grande Entrée	Moule bleue Huître américaine	Élevage	249,3
11030	Non	Culti-Mer inc.	Dans la lagune du Havre aux Maisons	Moule bleue Pétoncle géant Huître américaine	Élevage	116,4
11031	Non	La Moule du large inc.	Dans la baie de Plaisance	Moule bleue Huître américaine	Élevage	183,5
				Laminaire à long stipe	Culture	
11034	Non	Moules de cultures des Îles inc.	Dans la baie du Bassin	Moule bleue	Captage de naissain	15,7
11036	Non	La Moule du large inc.	Dans la baie du Bassin	Moule bleue	Captage de naissain	7,0
11037	Non	Grande-Entrée Aquaculture inc.	Dans la baie du Bassin	Moule bleue	Captage de naissain	16,0
11041	Non	La Moule du large inc.	Dans la lagune du Havre aux Maisons	Moule bleue	Captage de naissain	41,7
				Moule bleue Huître américaine	Élevage	
11042	Non	La Moule du large inc.	Dans la lagune du Havre aux Maisons	Mye commune	Captage	7,5
	Oui				Élevage	
						Désablage
					Activités de recherche et d'expérimentation	4,8
11043	Non	La Moule du large inc.	Lieu-dit de la Dune-du-Nord, dans la lagune du Havre aux Maisons	Mye commune	Élevage	24,7
11040	Oui	Merinov	Dans la baie de Plaisance	Moule bleue Pétoncle géant Huître américaine Homard d'Amérique	Activités de recherche et d'expérimentation	10,1



# 6 Premières Nations

## 6.1 Utilisation du milieu marin et côtier par les Premières Nations

### 6.1.1 Communautés autochtones

Les trois communautés mi'kmaq du Québec, soit Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg, fréquentent le secteur compris entre la péninsule gaspésienne, la baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine. En 2022, la population totale de ces trois communautés était de 7 293 personnes (Services aux Autochtones Canada [SAC], 2022).

Les Wolastoqiyik (Malécites de Viger) utilisent généralement l'estuaire sud du golfe du Saint-Laurent (Bas-Saint-Laurent) pour prélever les ressources halieutiques. Leur présence dans le golfe du Saint-Laurent (secteur de l'île d'Anticosti) semble être liée à leur implication récente dans les pêches commerciales (Michaux, 2007a et 2007b). Selon SAC, la population totale de Wolastoqiyik s'élevait à 1 552 individus en 2022.

Tout comme l'ensemble des populations autochtones du Québec, les communautés de la zone d'étude connaissent une forte croissance démographique. Ainsi, la plupart des communautés autochtones riveraines du Saint-Laurent ont vu leur population doubler au cours des 30 dernières années, une tendance qui devrait se poursuivre encore dans un avenir rapproché. Certains experts estiment donc que le niveau de prélèvement des ressources halieutiques à des fins alimentaires dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent devrait, par conséquent, augmenter (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement [BAPE], 2004a).

## 6.1.2 Exploitation des ressources fauniques, marines et côtières à des fins alimentaires, rituelles et sociales

Avant leur sédentarisation dans les réserves fédérales, les populations autochtones faisant usage de zones littorales à l'étude pratiquaient une économie de subsistance cyclique fondée sur l'exploitation saisonnière des ressources marines provenant du littoral côtier et de la mer ainsi que des ressources fauniques provenant de l'intérieur des terres. En plus des transformations du mode de vie et du processus de sédentarisation ayant débuté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik continuent de prélever une grande variété de ressources fauniques se trouvant à l'intérieur des terres et sur le littoral côtier et marin.

De tous les groupes algonquiens, les Mi'kmaq sont ceux qui sont réputés pour avoir la tradition d'exploitation des ressources marines la plus longue et la plus élaborée (Clermont, 1986). Historiquement, les Mi'kmaq sont connus pour avoir pratiqué la pêche hauturière à l'aide d'embarcations bien adaptées au milieu marin (Marshall, 1986). Au Québec, le territoire qu'ils exploitent couvrait la baie des Chaleurs et l'extrémité de la péninsule gaspésienne. L'histoire orale mi'kmaq et les sources documentaires font état de leur fréquentation des Îles-de-la-Madeleine jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Martijn, 1986). À l'exception de certaines données sur la pêche au saumon qui a toujours constitué un apport alimentaire majeur dans le mode de vie traditionnel des Mi'kmaq et qui revêt une importance culturelle particulière (Massicotte, 2009), leurs autres activités contemporaines d'exploitation des ressources halieutiques à des fins alimentaires, rituelles ou sociales sont peu connues (Brisson, 2006 ; Charest [comm. pers.] ; BAPE, 2004a). Il semble que la rivière York et la baie de Gaspé soient encore des lieux prisés par les Mi'kmaq (Castonguay, Dandenault et associés, 2001).

Le lieu traditionnel et historique d'occupation des Wolastoqiyik est le bassin de la rivière Saint-Jean suivant un corridor qui reliait le sud du Saint-Laurent à l'Atlantique et qui traversait le Nouveau-Brunswick dans un axe allant de Rivière-du-Loup à la baie de Fundy (Michaux, 2007a ; 2007b). Comme les Mi'kmaq, les Wolastoqiyik prélevaient en alternance les ressources des régions côtières et celles de l'intérieur des terres, le territoire qu'ils fréquentaient s'étendant de Lévis à Rivière-du-Loup/Rimouski. Ils se regroupaient l'été sur la côte pour pratiquer la pêche et la chasse aux mammifères marins. Les espèces prisées par ces derniers sont le phoque, la sauvagine, les œufs d'oiseaux de mer, le saumon et l'éperlan (Castonguay, Dandenault et associés, 2001). La présence actuelle des Wolastoqiyik dans le golfe du Saint-Laurent semble liée à leur implication dans les pêcheries commerciales découlant de la mise en œuvre du jugement Marshall par le gouvernement du Canada.

## 6.1.3 Valeurs et représentations culturelles

L'attachement au territoire et la poursuite des activités traditionnelles qui s'y rattache constituent un aspect fondamental de l'identité autochtone contemporaine et des revendications qui en découlent (Lacasse, 2004 ; Mailhot et Vincent, 1980 ; Mailhot, 1999 ; Poirier, 2000). Le rapport privilégié entretenu avec le territoire peut se décliner en de multiples dimensions, dont le lien particulier entretenu avec la forêt comme symbole identitaire (Saint-Arnaud, 2008) ou encore l'attachement au terrain de chasse familial (Leroux et coll., 2004), et pour certaines nations, au littoral côtier et à l'espace marin.

Le sentiment d'appartenance au territoire est à la base d'un système de représentations culturelles socialement construites et partagées (Moscovici, 2003) orientant la perception du monde et le rapport aux autres cultures et sociétés. Le territoire représente le point d'ancrage du mode de vie traditionnel des peuples autochtones. Plus qu'un simple espace à occuper et à exploiter, les Autochtones y voient un milieu d'émergence de vie, des lieux et des entités sensibles avec lesquels ils engagent des relations d'échange et de partage (Poirier, 2000). Les Premières Nations peuvent ainsi accorder une signification particulière à certains lieux pour leur importance historique et culturelle. À cet égard, Parcs Canada (2009) a adopté le concept de « paysages culturels autochtones » afin d'évoquer le lien

persistant et complexe entretenu avec le territoire. Le paysage exprime ainsi l'unité du groupe avec le milieu naturel et les valeurs spirituelles qui y sont rattachées, ainsi que les connaissances traditionnelles. Le concept de paysage culturel autochtone peut servir de pont conceptuel entre la vision autochtone du monde et les théories de conservation du patrimoine.

Au-delà de ces représentations, au cours des 30 à 40 dernières années, le territoire et la gestion de ses ressources sont également devenus, pour les Premières Nations, l'objet de revendications destinées à se réapproprier une autonomie politique et économique. Les références à la dépossession territoriale, à l'altération des ressources et au désir de cogouvernance et de cogestion (FEIT, 2005) sont très présentes dans les représentations culturelles et le discours contemporain de plusieurs communautés autochtones du Québec. Ces préoccupations ont une incidence sur la perception qu'ont les Premières Nations des projets de développement de ressources naturelles envisagés sur leurs territoires ancestraux.

Pour la zone d'étude, les Mi'kmaq ont fait montre d'une adaptation culturelle maritime élaborée, entretenant un rapport très étroit avec l'espace marin et côtier et pratiquant la pêche en haute mer. Les Wolastoqiyik, dont le rapport au territoire est moins bien documenté, ont traditionnellement une histoire plus tournée vers la chasse, la pêche et le piégeage en milieu terrestre.

#### 6.1.4 Droits, intérêts et ententes

Les droits et les intérêts des Autochtones au Canada sont complexes et réfèrent à des notions historiques et juridiques qui peuvent remonter aux premiers contacts entre les Autochtones et les Européens. Parmi les éléments constitutifs qui sont à l'origine des droits particuliers dont bénéficient les Autochtones au Canada, mentionnons, entre autres, la Proclamation royale de 1763, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, la *Loi sur les Indiens* de 1876, l'arrêt Calder de 1973 de la Cour Suprême du Canada et la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Dans le contexte spécifique de la stabilisation des berges dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, la baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine, une attention plus particulière doit être accordée aux revendications territoriales autochtones touchant la zone d'étude ainsi qu'à l'existence de lieux d'importance pour la spiritualité ou les activités de subsistance.

##### REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Les trois communautés mi'kmaq composant le secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, soit Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg, revendiquent des droits sur le territoire traditionnel du Gespe'gewa'gi, lequel couvre l'entièreté de la péninsule gaspésienne et une part importante du Nouveau-Brunswick.

En 2008, les gouvernements du Québec, du Canada et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi ont amorcé un processus de négociation (Niganita'suatas'gl IIsutaqann) visant à cerner les enjeux et leurs intérêts respectifs concernant le développement d'une relation de réconciliation et de coexistence basée sur leur relation de paix et d'amitié de longue date. Ces négociations ont mené à la signature, en 2012, d'une entente-cadre (Niganilijoga tagan) qui établit un processus simplifié de consultation des communautés Mi'kmaq par les gouvernements provinciaux et fédéraux.

##### PÊCHERIES COMMERCIALES, JURISPRUDENCE ET ENTENTES

Depuis le début des années 2000, dans la foulée du jugement Marshall qui s'applique aux Premières Nations mi'kmaq et malécites, les communautés autochtones ont commencé à s'investir dans les pêcheries commerciales. L'industrie de la pêche représente donc maintenant un levier économique considérable pour la plupart des communautés autochtones côtières.

L'investissement des Premières Nations dans les pêches alimentaires et commerciales a été modulé par les conséquences de deux jugements décisifs de la Cour suprême du Canada rendus au cours des 20 dernières années. Les jugements Sparrow (1990) et Marshall (1999) ont, en effet, reconnu à des Premières Nations des droits de pêche de subsistance et de commercialisation des produits de la pêche à des fins de développement économique. Ces jugements ont donné lieu à l'élaboration de

politiques et de règlements par le MPO pour encadrer les pêches alimentaires communautaires et pour soutenir les pêches commerciales de nature communautaire auprès des Premières Nations concernées (MPO, 2007b ; 2007c).

Le jugement Sparrow touche plus spécifiquement la reconnaissance du droit ancestral de pêche à des fins alimentaires à un groupe autochtone de la Colombie-Britannique (Coates, 2000). La Cour a établi que ce droit a préséance sur toutes les autres utilisations des ressources halieutiques et a précisé dans quelles circonstances la Couronne peut porter atteinte à un droit ancestral protégé par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. À titre d'exemple, la conservation de la ressource est considérée par la Cour comme un objectif réel et impérieux pour lequel la Couronne est justifiée de porter atteinte à un droit ancestral. Par ailleurs, les ressources capturées à des fins alimentaires ne peuvent être vendues et font l'objet d'une gestion sociale et communautaire, en collaboration avec le MPO.

La Stratégie relative à la pêche autochtone (SRAPA) a été élaborée par le MPO en 1992 pour mettre en œuvre le jugement Sparrow. Cette stratégie a permis d'encadrer la gestion des pêches autochtones, conformément aux orientations de conservation du ministère. La SRAPA encadre et réglemente la pêche de subsistance ou alimentaire pratiquée par les Autochtones (DORS/93-332). Des permis de pêche commerciale pour les communautés qui désirent signer des ententes avec le MPO peuvent être échangés en vertu de ce règlement. Depuis sa mise en œuvre, la SRAPA a donc permis d'initier plusieurs collectivités autochtones de la zone d'étude à la gestion des pêches et a conduit à la création de plusieurs emplois saisonniers.

C'est à la suite de l'arrêt Marshall (1999) que les initiatives d'exploitation des ressources marines sur une base commerciale par les Premières Nations côtières du golfe du Saint-Laurent ont pris de l'ampleur. Le jugement Marshall a reconnu aux Mi'kmaq et aux Malécites (sur la base de traités historiques du XVIII<sup>e</sup> siècle), des droits spéciaux d'accès aux ressources halieutiques leur permettant d'en faire une exploitation commerciale, dans la mesure où ils tiennent compte des politiques du MPO. Dans ce jugement, la Cour suprême affirme que les Premières Nations concernées peuvent tirer un revenu modéré des ressources disponibles (Coates, 2000).

À la suite de ce jugement, le MPO a implanté un programme de formation, de rachat de bateaux et de quotas de pêche pour soutenir l'intégration des Premières Nations dans les pêcheries commerciales. Le MPO a donc entamé la signature d'ententes de pêche provisoires (EPP) visant à accroître l'accès aux Premières Nations aux ressources marines. Le financement de l'Initiative initiale et à long terme de l'après-Marshall (IAM) et de ses divers programmes a pris fin en mars 2007. Des ententes pluriannuelles ont été signées avec une trentaine de collectivités mi'kmaq et malécites (MPO, 2007). Le nombre total de permis délivrés aux membres des Premières Nations serait passé de 411 en 1999 à 1 143 en 2006, permettant à ces derniers un accès diversifié aux ressources halieutiques, dont certaines espèces lucratives, telles que le homard, le crabe des neiges, la crevette et le pétoncle. L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA), élaborée en 2007 par le MPO, a pris le relais de l'IAM (MPO, 2008a). Plusieurs autres programmes fédéraux ont pour vocation d'impliquer les Premières Nations dans la gestion des ressources marines (MPO, 2008b).

#### ENTENTES RELATIVES AUX PÊCHES ALIMENTAIRES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre des règles établies par la SRAPA en 1992, les communautés autochtones résidant le long de la côte du Saint-Laurent ont le droit de récolter annuellement, pour chaque personne, un maximum de 40 kg de chair, soit environ 40 % du poids vif (BAPE, 2004a). Cette allocation concerne certaines espèces de poissons, de crustacés et de mollusques. Le crabe, la crevette et le pétoncle sont exclus, et la mye n'est pas soumise au contingentement. Les communautés mi'kmaq de la Gaspésie ont bénéficié de la SRAPA du MPO.

### 6.1.4.1 Pêches commerciales

Depuis 2000, le secteur des pêches commerciales a connu un essor marqué auprès des communautés mi'kmaq et malécites de la zone d'étude. Les données du MPO indiquent qu'entre 2000 et 2007, la valeur des espèces débarquées est passée de 3 M\$ à plus de 15 M\$ (MPO, 2009). Les données les plus récentes indiquent que cette valeur s'établit actuellement à environ 10,5 M\$. Le créneau de la pêche commerciale crée de nombreux emplois saisonniers et entraîne des retombées économiques majeures pour la majorité des communautés des rives sud et nord du Saint-Laurent (BAPE, 2004). Le nombre d'emplois liés aux pêches autochtones dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi que dans la baie des Chaleurs a varié entre 110 et 275 de 2001 à 2005 (MPO, 2009). Selon les données les plus récentes (MPO, 2009), ce nombre a atteint 170 emplois chez les Mi'kmaq et les Malécites.

Bien que la reconnaissance de certains droits ait eu lieu, les moratoires, la baisse des captures et le nombre élevé d'acteurs contraignent l'accès aux ressources marines pour les Premières Nations (Bergeron, 2007). De plus, certaines rivalités entre pêcheurs autochtones et non autochtones concernant la gestion de la ressource sont susceptibles d'être encore présentes. Selon certains acteurs, le secteur des pêches commerciales autochtones semble avoir connu un certain déclin en raison de difficultés de mise en marché des produits de la mer et de la chute des prix (Michaux, 2007a ; 2007b).

#### MI'KMAQ

Les communautés mi'kmaq de la Baie-des-Chaleurs sont particulièrement actives dans le secteur de la pêche commerciale. En 2003, celles de Listuguj et de Gesgapegiag détenaient respectivement 35 et 29 des permis de pêche commerciale délivrés par le MPO (BAPE, 2004). Ces communautés ont les volumes de débarquement les plus élevés parmi les communautés autochtones du Québec (MPO, 2009). Huit espèces différentes sont pêchées, les deux principales étant le crabe des neiges et la crevette. Les secteurs de pêche des Mi'kmaq sont répartis dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent ainsi qu'au sud-est de l'île d'Anticosti.

#### MALÉCITES DE VIGER

Les Malécites de Viger figurent parmi les communautés visées par le jugement Marshall. En 2003, huit permis de pêche commerciale ont été délivrés par le MPO pour le crabe des neiges, la crevette, les poissons de fond et le hareng (BAPE, 2004). L'un des secteurs de pêche accordé était situé près de l'île d'Anticosti. Les Malécites de Viger exploitent quatre bateaux de pêche dans l'estuaire du Saint-Laurent.





# 7 Infrastructures et services

## 7.1 Réseau routier

La circulation routière dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se concentre sur trois axes principaux :

- **L’autoroute 20, qui traverse la région d’ouest en est.** Cet axe stratégique, qui est parallèle au fleuve Saint-Laurent, permet de relier certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent au reste du Québec. Elle assure une liaison rapide et efficace avec les grands marchés comme Québec et Montréal, notamment en ce qui concerne le transport des marchandises. L’autoroute 20 traverse les territoires visés par le programme d’intervention suivants :
  - La Pocatière et Saint-André-de-Kamouraska (MRC de Kamouraska) ;
  - Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup (MRC de Rivière-du-Loup) ;
  - Rimouski (MRC de Rimouski-Neigette) ;
  - Sainte-Luce (MRC de La Mitis).
- **L’autoroute 85 et la route 185, qui traversent le Témiscouata vers le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.** Faisant partie de la Transcanadienne, l’autoroute 85 est une voie autoroutière desservant la région du Bas-Saint-Laurent. Elle suit le même itinéraire que la route 185, reliant la frontière néo-brunswickoise à Notre-Dame-du-Portage. Les territoires visés par le programme d’intervention suivants sont traversés :
  - Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup (MRC de Rivière-du-Loup).
- **La route 132, qui fait le tour de la péninsule gaspésienne.** Le développement de la Gaspésie s’est largement articulé autour de la route 132. La route 132 est le seul lien viaire entre les différentes municipalités et le reste de la province. Cette route sert à la fois à la circulation locale et à la circulation de nature touristique. Véritable colonne vertébrale régionale, la route 132 dessert un large corridor le long du littoral. La hiérarchisation du réseau routier gaspésien est peu développée et passe directement du réseau supérieur à des rues locales ou à des entrées privées, ce qui peut

engendrer des impacts au point de vue de la sécurité. La route 132 est également considérée comme une voie de transit, de pénétration dans le territoire et, dans certaines parties de son parcours, un corridor générateur de retombées économiques. Dans certaines localités, la route 132 devient la rue principale du centre du village ou l'artère commerciale. Elle a aussi une fonction stratégique puisqu'elle mène à des équipements touristiques importants et donne accès à plusieurs sites d'intérêt qui représentent un enjeu sur le plan touristique (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989). Cette route traverse toutes les municipalités visées par le programme d'intervention dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, sauf Rivière-Saint-Jean dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

La route nationale 198, qui est gérée par le MTMD, constitue une voie de pénétration importante en forêt reliant Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Gaspé. Elle constitue une route d'accès plus direct pour se rendre à Gaspé, du fait qu'elle ne traverse pas plusieurs villages comme le fait la route 132 sur le bord de la côte. La route 198 est également identifiée par le MTMD dans son réseau de camionnage. Une certaine circulation à des fins touristiques (visites industrielles, rivières à saumon, etc.) y est également présente, mais dans une moindre mesure que pour la route 132. La route 198 donne accès aux différentes ressources du territoire intérieur de la Gaspésie (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004).

La MRC de La Haute-Gaspésie est accessible du côté nord par la route 132 et du côté sud par la route régionale 299, et ce, à partir de la MRC de Bonaventure. La route 299 relie Sainte-Anne-des-Monts à la Baie-des-Chaleurs, en traversant le TNO Mont-Albert. Elle donne accès au parc national de la Gaspésie, qu'elle traverse de part en part, et ainsi, constitue un axe touristique important (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

Du côté des Îles-de-la-Madeleine, la route 199 représente la principale voie de circulation dans l'archipel. D'une longueur de 84,7 km, elle traverse les différentes îles du nord au sud. Seules les îles d'Entrée et Brion ne sont pas reliées par des infrastructures terrestres.

## 7.2 Réseau aérien

Le Bas-Saint-Laurent est accessible par avion grâce aux deux aéroports locaux situés sur son territoire, soit à Rivière-du-Loup et à Rimouski. L'aéroport de Rivière-du-Loup est situé dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, entre l'autoroute 20 et le chemin Fraserville, à environ 11 km du centre-ville de Rivière-du-Loup. Classé parmi les « petits aéroports », il ne propose pas de vols réguliers, mais il est principalement utilisé pour les loisirs aériens et par les voyageurs d'affaires de la région de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que des MRC de Kamouraska, des Basques et de Témiscouata. Cet aéroport dispose d'une piste de 2 010 m de long accompagnée d'une voie de circulation. Ses infrastructures comprennent une aérogare, un stationnement, deux réservoirs souterrains pour le carburant, ainsi que huit hangars appartenant à des propriétaires privés. La gestion et l'administration de cet aéroport municipal sont confiées par la Ville de Rivière-du-Loup à la Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup. Un contrat de service avec Aéropro inc. garantit la gestion, l'entretien et l'exploitation de l'aéroport et de ses installations (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

La MRC de Rivière-du-Loup compte également quatre héliports. Gérés par le MTMD, les héliports de Cacouna et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sont principalement utilisés pour desservir la population de l'île Verte au printemps et à l'automne. Un autre héliport, situé au quai Narcisse à Rivière-du-Loup, est la propriété de la Garde côtière canadienne. Enfin, un dernier héliport est implanté sur les terrains du Manège militaire à Rivière-du-Loup (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

L'aéroport de Rimouski, quant à lui, est un aéroport commercial exploité par la Ville de Rimouski et situé à 3 km du nord-est du centre-ville. Il constitue un point de desserte pour des liaisons inter-rives et Montréal, et sert de base pour l'aviation d'affaires, la formation des pilotes et l'aviation récréative. La piste asphaltée de 1 402 m de longueur permet de recevoir des aéronefs turbopropulsés ainsi que certains turboréactés d'une capacité de plus de 50 passagers et d'un poids au décollage supérieur à 22 679 kg (MRC de Rimouski-Neigette, 2009).

Géré par une régie intermunicipale regroupant les MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matapédia et de Matane, l'aéroport régional de Mont-Joli constitue le principal carrefour aérien de l'est du Québec. Il est desservi par des compagnies aériennes régulières et propose des services de vols d'affaires et d'affrètement. Il est équipé d'une aérogare, de deux pistes (dont la plus longue mesure 1 828,8 m), d'une station d'information de vol et d'un garage d'entretien (MRC de La Mitis, 2007).

Situé dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, l'aéroport Michel-Pouliot est certifié comme aéroport municipal et accueille des avions commerciaux transportant des passagers, avec plus de 3 000 mouvements (décollages ou atterrissages) chaque année. Situé à Gaspé, il sert de plaque tournante pour environ 25 000 passagers annuels. Principalement axé sur l'aviation générale, il offre des vols réguliers et dispose d'une piste d'une longueur de 4 724 m. La gestion du trafic aérien est assurée par la station d'information de vol de Mont-Joli (Ville de Gaspé, s. d.).

Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, la ville de Sainte-Anne-des-Monts est dotée d'un aéroport dont la piste asphaltée est d'une longueur de 1 212 m. Elle peut accueillir différents appareils, tels que des avions privés, transporteurs de 10 à 30 passagers ou autres. Un pad sur la piste permet également à tout hélicoptère de s'y poser (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, s. d.). La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est également munie d'une piste d'atterrissage privée (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

La MRC de Bonaventure possède, quant à elle, un aéroport régional équipé d'un petit terminal moderne. Il dispose d'une piste de 1 829 m, ainsi que de services de ravitaillement en carburant et de location de voitures et de taxis. Situé à seulement 3 km du centre-ville de Bonaventure, cet aéroport est utilisé quotidiennement pour des vols réguliers, le Service d'ambulance aérien du gouvernement du Québec, le Service de protection des forêts, ainsi que pour divers vols privés.

Sous la propriété de la MRC du Rocher-Percé, l'aéroport du Rocher-Percé est implanté dans la ville de Grande-Rivière, à 35 km de Percé.

Enfin, deux aéroports sont présents aux Îles-de-la-Madeleine, soit l'aéroport public de Havre-aux-Maisons, qui relève de Transports Canada, et l'aérodrome de L'Île-d'Entrée, qui est de propriété provinciale et qui assure la liaison en période hivernale (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010).

## 7.3 Réseau maritime

### 7.3.1 Bas-Saint-Laurent

Dans la MRC de Kamouraska, le réseau maritime est composé d'un seul parc nautique situé à l'embouchure de la rivière Ouelle. Ce parc est destiné exclusivement aux petites embarcations de plaisance. Les quais disponibles se trouvent à Rivière-Ouelle ainsi qu'à Kamouraska. Le port de Gros-Cacouna et le quai de Rivière-du-Loup, quant à eux, s'avèrent être les équipements portuaires les plus proches et adaptés pour l'accueil des navires commerciaux (MRC de Kamouraska, 2016).

De son côté, la MRC de La Matanie offre deux services de traversiers reliant Matane à la Côte-Nord. Le NM F.-A.-Gauthier et le NM Saaremaa I, de la Société des traversiers du Québec (STQ), assurent le transport des passagers et des véhicules à la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout depuis juillet 2019 (STQ, 2024), alors que le Georges-Alexandre-Lebel offre un service de traversier ferroviaire pour le transfert des marchandises par train. Il existe également un lien maritime avec les Îles-de-la-Madeleine. Les infrastructures portuaires comprennent également un port de mer important pour le transbordement des marchandises. En plus du Vieux Port de Matane, le port des Méchins, comprenant un quai commercial, un quai des pêcheurs et une cale sèche, ainsi que le havre de Grosses-Roches, complètent l'infrastructure portuaire de la MRC (MRC de La Matanie, 2001).

De son côté, la MRC de La Mitis bénéficie de quais dédiés à la navigation de plaisance à Sainte-Luce et à Sainte-Flavie. De plus, une jetée a été construite à la pointe aux Cenelles pour répondre aux besoins de l'Institut Maurice-Lamontagne (MRC de La Mitis, 2007).

Quant à la MRC de Rimouski-Neigette, elle dispose d'un port de mer public à vocation régionale situé à Rimouski. Sa gestion relève de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, une filiale de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Le port de Rimouski joue un rôle crucial dans le transport des personnes et des marchandises, notamment pour les communautés isolées de la Basse-Côte-Nord et de L'Île-d'Anticosti. Diverses activités s'y déroulent, telles que le déchargement de produits pétroliers, de sable, de pierre et de gravier, le chargement de marchandises générales ainsi que la pêche commerciale et de plaisance (MRC de Rimouski-Neigette, 2009). Le CNM Évolution, qui assurait la traversée Rimouski-Forestville, est toujours à quai en raison de problèmes de rentabilité (Beaudoin, 2024).

Enfin, dans la MRC de Rivière-du-Loup, se trouve le port commercial de Gros-Cacouna (municipalité de Cacouna). Celui-ci fonctionne comme un point d'expédition pour divers produits régionaux principalement destinés aux marchés internationaux. Le havre de Rivière-du-Loup, situé à l'extrémité de la pointe de Rivière-du-Loup, constitue le point de départ d'un traversier vers Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent. Cette liaison est assurée par l'entreprise Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon. Une marina est également située dans le havre de Rivière-du-Loup, gérée par le Club nautique de Rivière-du-Loup. La desserte de l'île Verte, quant à elle, est assurée par le traversier NM Peter-Fraser. Les quais de L'Isle-Verte et du Bout d'en Bas, ainsi que la rallonge du quai du Bout d'en Bas, construite pour accueillir le traversier et appartenant à la Chambre de commerce régionale du Grand-Portage, servent de points d'embarquement (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

### 7.3.2 Gaspésie - Rive nord

La plupart des agglomérations de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont pourvues d'infrastructures portuaires. Les deux principaux ports se trouvent à Gaspé (Sandy Beach) et à Rivière-au-Renard. Le port de Sandy Beach est orienté vers l'industrie et le commerce, assurant le transbordement de diverses marchandises. Il est intégré à la zone industrielle lourde, bénéficiant ainsi de l'intermodalité avec le réseau ferroviaire et routier. En outre, le site portuaire accueille également des navires de croisière en escale dans la baie de Gaspé, offrant ainsi une dimension touristique. Le port de Rivière-au-Renard est principalement dédié aux activités de pêche : il accueille des usines de transformation de produits marins et des services associés. D'autres infrastructures portuaires locales comprennent les ports de Grande-Vallée et Petite-Vallée, des pontons flottants à Saint-Yvon (Cloridorme), le quai d'Amours à Rivière-au-Renard (Gaspé) et la marina Jacques-Cartier au centre-ville de Gaspé, destinés à la navigation de plaisance (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2004).

Au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie, la majorité des installations portuaires se limitent à des havres de pêche (Sainte-Anne-des-Monts [secteur Tourelle], Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Cap-Chat et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine), à des ports de petits bateaux (Marsoui, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Cap-Chat), à des marinas (Sainte-Anne-des-Monts et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) ou à des quais (Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Saint-Maxime-du-Mont-Louis), dont certains sont exploités par le MPO. Le quai de Sainte-Anne-des-Monts constitue l'un des dix principaux ports de la péninsule gaspésienne et du Bas-Saint-Laurent (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

### 7.3.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Sur le territoire de la MRC d'Avignon, la ville de Carleton-sur-Mer possède le quai de Carleton, un port de mer orienté presque exclusivement sur l'exportation du bois de construction également utilisé pour la réception du calcium et du sel servant à l'entretien des chemins d'hiver (MRC d'Avignon, 1987).

En contrepartie, le transport maritime dans la MRC de Bonaventure s'effectue à partir des nombreux quais disponibles le long du littoral de la baie des Chaleurs, notamment Shigawake, Saint-Godefroi, Hope Town, Bonaventure, Ruisseau-Leblanc, Caplan, Paspébiac et New Richmond (ce dernier est la propriété de la compagnie Emballages Smurfit-Stone). Cependant, l'état de ces quais varie

considérablement, offrant une gamme diverse de possibilités d'accostage ainsi que des équipements de débarquement plus ou moins sophistiqués pour les stocks de pêche ou d'autres marchandises (MRC de Bonaventure, 2008).

Chaque municipalité du littoral de la MRC du Rocher-Percé est équipée de sites portuaires. Cette MRC compte plus d'une dizaine d'installations maritimes, dont plusieurs ports destinés aux petits bateaux, gérés par le MPO. Ces ports font partie du programme des Ports pour petits bateaux, dont la mission est de maintenir ouverts et en bon état les ports essentiels pour l'industrie de la pêche. On les trouve à Port-Daniel-Gascons, à Chandler, à Grande-Rivière, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé et à Percé (MRC du Rocher-Percé, 2009).

### 7.3.4 Îles-de-la-Madeleine

Le transport maritime est essentiel pour le maintien des activités socioéconomiques aux Îles-de-la-Madeleine : importation de biens à la consommation, exportation des produits marins frais, déplacements des Madelinots et des touristes, et liaisons maritimes avec le continent. Le port de Cap-aux-Meules constitue la principale installation portuaire de l'archipel. Ce port comprend plusieurs installations, incluant le quai destiné au service de traversier pour les liaisons avec le continent. Géré par Transports Canada, il est désigné comme étant un « port éloigné ». Une dizaine d'autres installations portuaires occupent les rives des Îles-de-la-Madeleine, soit essentiellement des ports pour petits bateaux sous l'autorité du MPO (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010).

## 7.4 Réseau ferroviaire

### 7.4.1 Bas-Saint-Laurent

Les réseaux destinés au transport interprovincial et international sur le territoire de la MRC de Kamouraska relèvent de la compétence du gouvernement fédéral et font partie du corridor de l'Est, exploité par le Canadien National (CN). Aucun réseau ferroviaire régional de compétence provinciale n'est présent dans le territoire de la MRC. La ligne principale traverse la MRC d'ouest en est à travers le piémont jusqu'à Saint-André-de-Kamouraska, où elle se dirige vers le Témiscouata et la vallée du Haut-Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. À Saint-André-de-Kamouraska, une voie secondaire, également de compétence fédérale, s'étend vers l'est jusqu'à Matane. Le corridor de l'Est, incluant les deux lignes présentes sur le territoire, est principalement utilisé pour le transport de marchandises en vrac sur de longues distances, notamment des produits automobiles, des envois intermodaux, des métaux ainsi que des produits forestiers et chimiques. Ces voies ferroviaires font partie des subdivisions Montmagny et Pelletier du CN, qui assurent un trafic de transit important entre les grandes régions urbaines du Canada. Pour le transport de passagers, VIA Rail assure depuis 2012 un service dans chaque direction. La subdivision Montmagny du CN est utilisée pour les liaisons Montréal-Matapédia et Montréal-Halifax. Ces trajets comprennent un seul arrêt dans la MRC, soit à la gare de La Pocatière (MRC de Kamouraska, 2016).

Le réseau ferroviaire de la MRC de La Matanie, exploité par le Chemin de fer de la Matapédia et du Golfe, assure le transport des marchandises vers Québec, Montréal et les provinces maritimes. Il dessert le parc industriel de la ville de Matane ainsi que la zone du port de mer. À proximité du parc industriel et du port de Matane se trouvent un quai de transbordement et une gare de triage. La présence du chemin de fer au port de mer permet de proposer un service de traversier ferroviaire entre la côte sud et la côte nord du Saint-Laurent pour le transport de diverses marchandises telles que l'aluminium et le papier (MRC de La Matanie, 2001).

Du côté de la MRC de La Mitis, le réseau ferroviaire traversant le territoire assure le transport de marchandises vers Québec, Montréal et les provinces maritimes, ainsi que le transport quotidien de passagers en direction de ces mêmes destinations. La MRC dispose d'une gare pour voyageurs, d'un centre de réparation de matériel, d'un point d'interchange et d'une gare de triage, tous situés à Mont-Joli (MRC de La Mitis, 2007).

Le chemin de fer traversant la MRC de Rimouski-Neigette, quant à lui, est une voie secondaire. La voie principale est celle desservant la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick et dont l'embranchement se fait par la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska à l'ouest de Rivière-du-Loup. Il n'existe aucune infrastructure de triage de marchandises sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Ainsi, les marchandises en provenance de la Gaspésie à destination des grands centres ne font que traverser le territoire. En ce qui concerne le transport des personnes, VIA Rail assure le service entre Montréal et Gaspé, incluant un arrêt à la gare de Rimouski (MRC de Rimouski-Neigette, 2009).

La MRC de Rivière-du-Loup est traversée par une voie ferrée principale appartenant à la subdivision Mont-Joli du CN, qui relie Rivière-du-Loup à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Cette voie traverse Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup, puis continue à travers Saint-Arsène et L'Isle-Verte. La subdivision Mont-Joli relie la ville du même nom à celle de Matane, où un traversier-rail, le Georges-Alexandre-Lebel, dessert le port de Baie-Comeau sur la Côte-Nord du Québec. Ce dernier transporte principalement du bois d'œuvre et de l'aluminium vers les marchés nord-américains. En plus de la voie principale, trois antennes de service desservent des secteurs industriels. L'une des antennes utilise l'ancienne ligne du Témiscouata sur environ 3 km, desservant diverses entreprises manufacturières du sud de Rivière-du-Loup. Une autre antenne, longue de près de 2,5 km, mène directement les trains de marchandises dans le parc industriel de la ville. La troisième antenne, située à L'Isle-Verte, dessert principalement une entreprise exportant ses produits par wagon-citerne, notamment des huiles. Il est à noter qu'une gare de triage est également établie à Rivière-du-Loup. Le service de trains de passagers est assuré par VIA Rail (liaisons Montréal-Matapédia) via la gare de Rivière-du-Loup (MRC de Rivière-du-Loup, 2020).

## 7.4.2 Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

En raison de travaux, le service ferroviaire, que ce soit de marchandises ou de passagers, est toujours suspendu en Gaspésie. L'ensemble des gares sont aussi actuellement fermées. Une annonce a été faite par le gouvernement du Québec en juin 2023 afin d'annoncer le retour d'un service de trains de marchandises jusqu'à Gaspé en 2026 (TVA Nouvelles, 2023a). Il est à noter, toutefois, que le tronçon ferroviaire reliant Matapédia à Caplan (MRC de Bonaventure) est déjà en service et exploité pour le transport de marchandises. De son côté, VIA Rail a fait part, en novembre dernier, de son intérêt d'offrir à nouveau un service ferroviaire pour les passagers en Gaspésie (Guerrero Dufour, 2023).

En raison de leur éloignement géographique et de leur taille relativement petite, les Îles-de-la-Madeleine ne disposent pas d'infrastructures ferroviaires.

## 7.5 Réseau électrique

L'hydroélectricité constitue le principal réseau énergétique desservant le territoire à l'étude. En effet, plusieurs réseaux majeurs d'énergie traversent le territoire afin de desservir la population locale, mais aussi l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Les réseaux d'énergie comprennent des infrastructures servant à la production, au transport ainsi qu'à la distribution d'énergie.

De nombreux postes électriques de même que quelques centrales ou barrages hydroélectriques sont situés dans la zone d'étude. Le tableau 43 présente ces infrastructures en fonction des municipalités visées par le programme d'intervention. L'ensemble de ces informations sont également présentées sur les fiches descriptives des sites d'intervention (voir le volume 3 de l'ÉIE).

**Tableau 43 : Équipements électriques dans les MRC et les municipalités visées par le programme d'intervention**

Entité	Nature de l'équipement	Opérateur
<b>MRC de Kamouraska</b>		
Kamouraska	–	–
La Pocatière	Poste de La Pocatière	Hydro-Québec
Saint-André-de-Kamouraska	–	–
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	–	–
Saint-Germain-de-Kamouraska	–	–
<b>MRC de La Matanie</b>		
Baie-des-Sables	Poste du parc éolien de Baie-des-Sables	n.d.
Grosses-Roches	–	–
Les Méchins	–	–
Matane	Poste de Matane	Hydro-Québec
	Poste Le Nordais 1	n.d.
	Poste de la Tembec	n.d.
Sainte-Félicité	–	–
Saint-Ulric	Poste du parc éolien de Saint-Ulric–Saint-Léandre	n.d.
<b>MRC de La Mitis</b>		
Grand-Métis	Poste de la Mitis-2	Hydro-Québec
	Centrale hydroélectrique Mitis-2 (4,4 mégawatts)	Hydro-Québec
Métis-sur-Mer	Poste des Boules	Hydro-Québec
Grand-Métis et Sainte-Flavie	Barrage de la Mitis-2	Hydro-Québec
Sainte-Luce	–	–
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>		
Rimouski	Poste du Bic	Hydro-Québec
	Poste de Rimouski	
	Poste Jules-A.-Brillant	
	Poste de Sainte-Odile	
	Petite centrale hydroélectrique - La Pulpe	
<b>MRC de Rivière-du-Loup</b>		
Notre-Dame-du-Portage	–	–
Rivière-du-Loup	Centrale hydroélectrique Fraser (2,3 mégawatts) Incendrée en mars 2024	HarveyCorp
	Poste du Grand-Portage	Hydro-Québec
	Poste de la Papeterie F. F. Soucy	n.d.
	Poste de F. F. Soucy	n.d.
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>		
Cloridorme	Poste de la Montagne-Sèche	n.d.
	Poste de la Montagne-Sèche	n.d.
Gaspé	Poste du parc éolien de L'Anse-à-Valleau	n.d.
	Poste de Rivière-au-Renard	Hydro-Québec
	Poste de Gaspé	Hydro-Québec

**Tableau 43 : Équipements électriques dans les MRC et les municipalités visées par le programme d'intervention (suite)**

Entité	Nature de l'équipement	Opérateur
Grande-Vallée	Poste de Grande-Vallée	Hydro-Québec
Petite-Vallée	–	–
Rivière-Saint-Jean (TNO)	–	–
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>		
Cap-Chat	Poste Le Nordais 2	n.d.
	Centre d'interprétation éolienne de Cap-Chat (désaffecté)	n.d.
	Poste de Cap-Chat	Hydro-Québec
	Poste au Goémon	Hydro-Québec
La Martre	–	–
Marsoui	–	–
Mont-Saint-Pierre	–	–
Rivière-à-Claude	–	–
Sainte-Anne-des-Monts	Poste de Sainte-Anne-des-Monts	Hydro-Québec
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Poste du parc éolien de Gros-Morne	Hydro-Québec
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Poste du parc éolien de Mont-Louis	n.d.
	Poste de L'Anse-Pleureuse	Hydro-Québec
<b>MRC d'Avignon</b>		
Maria	Poste de Maria	Hydro-Québec
Carleton-sur-Mer	Poste de Carleton (éolien)	n.d.
	Poste de Carleton	Hydro-Québec
Escuminac	–	–
Pointe-à-la-Croix	–	–
<b>MRC de Bonaventure</b>		
Bonaventure	Poste de Bonaventure	Hydro-Québec
Caplan	Poste de Caplan	Hydro-Québec
Saint-Godefroi	–	–
Saint-Siméon	–	–
Shigawake	–	–
<b>MRC du Rocher-Percé</b>		
Chandler	Poste des Papiers Gaspésia Inc.	n.d.
	Poste Micmac	Hydro-Québec
Percé	Poste de Percé	Hydro-Québec
<b>Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine</b>		
Les Îles-de-la-Madeleine	Centrale thermique	Hydro-Québec
	Centrale thermique	Hydro-Québec
Grosse-Île	–	–

## 7.6 Prises d'eau potable

La majorité des municipalités intégrées dans le programme d'intervention sont desservies par des réseaux d'aqueduc : elles possèdent des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes d'épuration des eaux usées.

Les fiches descriptives des sites d'intervention (voir le volume 3 de l'ÉIE) présentent les informations associées aux stations d'épuration, aux émissaires, effluents et rejets industriels, ainsi qu'aux ouvrages de surverse.





## 8 Projets d'aménagement et de développement

Plusieurs projets d'aménagement et de développement sont envisagés par les instances des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Depuis maintenant plusieurs années, les municipalités côtières de la zone d'étude doivent conjuguer avec les conséquences économiques, sociales et environnementales liées aux effets des changements climatiques, et plus particulièrement l'érosion et la submersion côtières. Afin de contrer les effets négatifs, de nombreux projets menés par les instances de la zone d'étude sont en cours ou en développement afin d'accroître leur résilience. Par ailleurs, ajoutons que les changements climatiques peuvent aussi être à l'origine de nouvelles occasions de développement, en lien par exemple avec le tourisme ou le secteur bioalimentaire (Ouranos, s. d.).

Les municipalités côtières de la zone d'étude s'inscrivent comme destination de choix pour les touristes et les fervents de récréotourisme. Les conditions de vie en milieu côtier, les paysages riverains et la présence de plages contribuent fortement à l'attractivité de ces territoires. Plusieurs projets de développement et de mise en valeur touristiques sont présents dans la zone d'étude. Par ailleurs, l'essor du tourisme dans certains secteurs exerce une pression sur le marché locatif et la disponibilité d'hébergements, plus particulièrement en période estivale. Certaines instances, notamment les Îles-de-la-Madeleine, tentent ainsi de trouver des solutions à cette problématique, ce qui peut influencer le développement de leur territoire.

### 8.1 Bas-Saint-Laurent

Plusieurs projets d'aménagement et de développement sont annoncés pour le secteur du Bas-Saint-Laurent compris dans la zone d'étude (tableau 44).

Tableau 44 : Liste de projets annoncés pour le secteur du Bas-Saint-Laurent compris dans la zone d'étude

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/Échéancier
MRC de Kamouraska	Kamouraska	Infrastructure	Réfection du quai Taché	Fédéral, provincial et municipal	5 M\$	Non disponible
	La Pocatière	Développement	Développement du Quartier du Havre	Municipal	40 M\$	Non disponible
	Saint-Germain-de-Kamouraska	Développement	Les Perchoirs du Cirque, phase 2	Les Perchoirs du Cirque	50 000 \$	2024
MRC de La Matanie	Matane	Aménagement	Réaménagement du Vieux Port de Matane : projet récréotouristique et gourmand	MRC de La Matanie	157 000 \$	2024
		Aménagement	Programme de protection des berges	Provincial	28,8 M\$	Non disponible
	Toutes	Développement	Campagne d'attractivité et de marketing territorial	MRC de La Matanie	100 000 \$	2024
MRC de La Mitis	Grand-Métis	Infrastructure	Construction du nouveau pont Arthur-Bergeron	Provincial	50 M\$	Non disponible
	Métis-sur-Mer	Développement	Écoquartier Métis-sur-Mer	CMétis	100 M\$	Non disponible
	Sainte-Flavie	Infrastructure	Rénovation et agrandissement de l'hôtel de ville	Provincial et municipal	6,4 M\$	Non disponible
		Infrastructure	Recharge de plage	Fédéral, provincial et municipal	10 M\$	2025
	Sainte-Luce	Infrastructure	Programme de protection des berges	Provincial	10,4 M\$	Non disponible
	Rimouski	Développement	Novarium - Campus d'innovation St-Laurent	Société de promotion économique de Rimouski (SOPER)	500 000 \$	2026
		Développement	Conversion partielle du couvent des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire en logements sociaux et abordables	Serviloge, provincial et fédéral	19,8 M\$	Non disponible
Développement		Projet de la Grande Place	Municipal et Groupe Corev	100 M\$	Non disponible	

**Tableau 44 : Liste de projets annoncés pour le secteur du Bas-Saint-Laurent compris dans la zone d'étude (suite)**

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/Échéancier
MRC de Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage	Aménagement	Programme de protection des berges	Provincial	9,4 M\$	Non disponible
	Rivière-du-Loup	Développement	Construction du nouveau complexe de santé Medway	Privé	65 M\$	En cours
		Développement	Construction de 78 logements sociaux et abordables	Fédéral, provincial, municipal et C4 Immobilier	20 M\$	2025
		Développement	Transformation du presbytère Saint-François-Xavier en maison d'accueil	Fédéral, provincial et OBNL Maison l'autnid	5 M\$	2024
Région du Bas-Saint-Laurent		Développement	Déploiement stratégique de la filière genévrier du Bas-Saint-Laurent	Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent inc. et provincial	405 990\$	2025
		Développement	Entente sectorielle de développement en innovation du Bas-Saint-Laurent	Collaboratif	1 M\$	2026

Sources : MAMH (2023) ; Radio-Canada (2022a ; 2023a ; 2023b ; 2023c ; 2023d ; 2023e ; 2023f ; 2023g ; 2024a ; 2024b) ; TVA Nouvelles (2023b)

#### AUTRES PROJETS D'ENVERGURE

Afin de soutenir la vitalité économique de la région, le Bas-Saint-Laurent a bénéficié de nombreuses subventions provenant de différents paliers gouvernementaux au courant des dernières années, notamment en matière de logement abordable et de tourisme.

Récemment, le ministère du Tourisme a octroyé 3,7 M\$ à Tourisme Bas-Saint-Laurent par le biais de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT 2022-2025) afin de promouvoir le développement et la croissance des entreprises touristiques locales (TVA Nouvelles, 2024). Ces fonds appuieront des projets structurants pour la région, tels que des fêtes et des festivals (Festi Jazz Rimouski, Shows festifs, Festival du Bootlegger, etc.), de nouveaux sites d'hébergement touristique (Les Chalets Val-Garnier et Hôtel La Libertad) ainsi que la création d'infrastructures récréotouristiques (création de centres de vélo de montagne au mont Saint-Mathieu et à Notre-Dame-du-Portage) (TVA Nouvelles, 2024).

En avril 2024, le gouvernement du Québec annonçait une enveloppe de 8 M\$ pour la région du Bas-Saint-Laurent. Ces fonds provenant du Fonds régions et ruralité visent à contribuer au développement régional selon les besoins des communautés (Radio-Canada, 2024c).

## 8.2 Gaspésie - Rive nord

Plusieurs projets d'aménagement et de développement sont annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord compris dans la zone d'étude (tableau 45). Les paragraphes suivants offrent un résumé de certains projets d'importance ou d'envergure, en cours et à venir, sur le territoire.

## DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES CROISIÈRES

Comme indiqué précédemment, le port d’escale de Gaspé se trouve dans l’itinéraire des croisières internationales empruntant l’axe du Saint-Laurent. Les croisières offrent de bonnes retombées économiques et sont d’une grande importance pour la ville de Gaspé. Une expansion de cette activité est à prévoir selon les instances publiques. La saison 2024 prévoit le mouillage de 22 navires au port de Gaspé, ce qui représente 10 048 passagers et 5 402 membres d’équipage. Ces données sont relativement comparables à la saison 2023 (26 navires, 13 006 croisiéristes et 7 735 membres d’équipage) (Ma Gaspésie, 2024a). Par ailleurs, dès janvier 2025, le port de Gaspé accueillera des navires de croisières internationales en période hivernale (Ma Gaspésie, 2024a).

## PROJET DE CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES À RIVIÈRE-AU-RENARD

Le projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec à Rivière-au-Renard est porté par un groupe de bénévoles avec le soutien actif de la Ville de Gaspé et de la Corporation de développement de Rivière-au-Renard (CDRR) depuis 2004. Il a pour objectif de mettre en valeur l’industrie de la pêche par la création d’un environnement à vocation touristique. Il comprend la construction d’une tour d’observation, d’une promenade en bord de mer et de jeux pour enfants dans le cœur historique du village sur la rue du Banc. Les zones autour de la tour d’observation et de l’ancien bâtiment des Robin, acquis par la Ville de Gaspé, seront aménagées. La gestion des infrastructures une fois achevées devrait revenir à la CDRR, car celle-ci dépasse le mandat d’une municipalité (CCCG, 2023).

**Tableau 45 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord compris dans la zone d’étude**

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/ Échéancier
MRC de La Côte-de-Gaspé	Cloridorme	Développement	Transformation de l’église en logement pour aînés	Office municipal de l’habitation	Non disponible	2025
	Gaspé	Infrastructure	Complexe multisport	Provincial Ville de Gaspé	28 M\$	Non disponible
		Infrastructure	Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie : Tronçon 3 : Port-Daniel–Gascons et Gaspé <sup>1</sup>	Fédéral Provincial	872 M\$ (investissement global), dont 517,6 M\$ pour le tronçon 3	2026
		Développement	Projet d’investissement récréotouristique à Rivière-au-Renard	Provincial Ville de Gaspé Collaboratif (CDRR)	8 M\$	Non disponible
		Développement	Construction de 144 logements	Ville de Gaspé Logement CVP	25 M\$	2026
		Développement	Construction de 84 logements abordables	Fédéral Provincial Les Habitations de la Montagne	51 M\$	Non disponible
		Développement	Transformation de l’église de Cap-aux-Os en centre artistique	Provincial Comité du centre artistique	Non disponible	2025
		Développement	Restauration de la cathédrale du Christ-Roi	Provincial Fabrique Saint-Albert de Gaspé	4 M\$	Non disponible
	Petite-Vallée	Développement	Reconstruction du Théâtre de la Vieille Forge	Fédéral Provincial Financement	14 M\$	2025

**Tableau 45 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord compris dans la zone d'étude (suite)**

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/ Échéancier
MRC de La Haute-Gaspésie	La Martre	Infrastructure	Remplacement du réseau d'aqueduc	Provincial Municipal	10 M\$	2025
	Marsoui	Développement	Requalification de l'église de Marsoui	MRC de La Haute-Gaspésie Municipal Diocèse de Gaspé	Non disponible	Non disponible
	Mont-Saint-Pierre	Infrastructure	Aménagement de la bande verte du côté nord de la route 132	Municipal	Non disponible	Été 2024
	Rivière-à-Claude	Développement	Conversion de l'église en distillerie	Distillerie Cap-aux-Pêchés	750 000 \$	Non disponible
	Sainte-Anne-des-Monts	Aménagement	Protection des berges de Sainte-Anne-des-Monts (4 km de bande riveraine à l'est de la rivière Sainte-Anne)	Provincial Municipal	14 M\$	2025-2026
		Développement	Construction de 36 logements	Fédéral Provincial Municipal	Non disponible	2026
Ensemble du secteur	Mise en valeur (récréotourisme)	Route bleue 2.0 (trajets canot-kayak)	Canot Kayak Québec	Non disponible	Non disponible	
	Infrastructure	Création de pistes cyclables (amélioration de la mobilité sur le territoire)	Municipal	Non disponible	Non disponible	

<sup>1</sup> Le projet est brièvement présenté à la section 8.1.3.

Sources : Ville de Gaspé, 2023 ; CCCG, 2023 ; Gaspésie Nouvelles, 2023 ; Radio Gaspésie, 2024a, 2024b et 2024c ; Ma Gaspésie, 2024b et 2024c ; Radio Canada, 2024d ; Culture Gaspésie, 2024 ; Radio-Canada, 2023h ; Gouvernement du Québec, 2024c.

## 8.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Plusieurs projets d'aménagement et de développement sont annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs compris dans la zone d'étude (tableau 46). Les paragraphes suivants offrent un résumé de certains projets d'importance ou d'envergure, en cours et à venir, sur le territoire.

### PROJETS POUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

Plusieurs projets en recherche et développement en lien avec les pêches et l'aquaculture sont en cours ou en développement dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs compris dans la zone d'étude. En 2023, un investissement de 8,5 M\$ était annoncé par le gouvernement du Québec pour amorcer les travaux de rénovation et d'agrandissement du Carrefour de l'innovation de Merinov à Grande-Rivière. Le coût total du projet est évalué à 31,2 M\$ : il prévoit entre autres l'aménagement de laboratoires destinés à la recherche spécialisée en pêches et en aquaculture (Pêche Impact, 2023). Plusieurs autres projets de recherches et de pêches exploratoires sont aussi en cours sur le territoire, notamment le projet d'élevage d'huîtres au large de Saint-Siméon et de Bonaventure de Huîtres Baie-des-Chaleurs (Pêche Impact, 2023).

## RÉHABILITATION DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

Le projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie concerne la voie ferrée de 325 km reliant Matapédia à Gaspé. Le gouvernement du Québec, propriétaire de la ligne depuis mai 2015, a pris l'initiative du projet en 2017 en raison de l'importance stratégique du transport ferroviaire pour le développement économique de la région. Ce chantier d'envergure vise à restaurer et à moderniser la voie ferrée pour relancer le transport de passagers et de marchandises. Il inclut le remplacement et la remise en état de diverses structures, ainsi que des interventions pour remédier aux dommages causés par l'érosion et la submersion côtières. Il est divisé en trois tronçons :

- Tronçon 1 : Matapédia-Caplan (126 km) ;
- Tronçon 2 : Caplan-Port-Daniel–Gascons (72 km) ;
- Tronçon 3 : Port-Daniel–Gascons-Gaspé (127 km) (MTMD, 2024).

### AUTRES INTENTIONS DE PROJET

- Saint-Siméon : reconstruction de la route 132, incluant l'ajout d'une piste cyclable et pédestre (en discussions) ;
- Percé, secteur de Coin-du-Banc - Protection du rail et de la rue de la plage : les travaux impliquent d'abord des interventions en urgence pour la mise à niveau des infrastructures et ensuite la planification et la mise en œuvre de travaux pour protéger le secteur (une recharge de plage, un enrochement, etc.) (en discussions).

**Tableau 46 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs compris dans la zone d'étude**

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/ Échéancier
MRC d'Avignon	Maria	Aménagement	Protection des berges contre l'érosion et la submersion (protection du littoral entre la rivière Verte et le bureau de poste)	Municipal	9,3 M\$	2024-2025
	Carleton-sur-Mer	Infrastructure	Recharge de plage pour sécuriser la rue menant au camping (barachois de Carleton-sur-Mer)	Municipal (collaboration avec le comité ZIP Gaspésie)	1 M\$	Non disponible
	Escuminac	Développement	Construction du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans l'arrière-pays	Privé	250 M\$	2024-2026
	Pointe-à-la-Croix	Développement	Construction d'une caserne incendie et d'un hôtel de ville (qui accueillera les bureaux de la MRC d'Avignon)	Municipal	8 M\$	Non disponible

**Tableau 46 : Liste de projets annoncés pour le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs compris dans la zone d'étude (suite)**

MRC	Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/Échéancier
MRC de Bonaventure	Bonaventure	Aménagement	Beaubassin : mise à niveau de la partie est du Camping plage et aménagement de la pointe	Municipal	4 M\$	Non disponible
			Réaménagement des avenues de Grand-Pré et Beauséjour	Municipal	Non disponible	Non disponible
MRC du Rocher-Percé	Chandler	Infrastructure et aménagement	Réaménagement de la route 132	Provincial	Phase 1 : 29 M\$ Phase 2 : 18,9 M\$	2025
	Percé	Infrastructure	Protection du quai (études en cours)	Municipal	Non disponible	Non disponible
	Port-Daniel-Gascons	Infrastructure	Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie : Tronçon 3 : Port-Daniel-Gascons et Gaspé	Provincial	872 M\$ (investissement global), dont 517,6 M\$ pour le tronçon 3	2026
Ensemble du secteur		Mise en valeur (récréotourisme)	Route bleue 2.0 (création de nouveaux trajets de canot-kayak)	Canot Kayak Québec	Non disponible	Non disponible

Sources : Ma Gaspésie, 2023 ; MTMD, 2024 ; Pesca Environnement, 2023 ; CIEU FM, 2024 ; Ville de Bonaventure, s. d.

## 8.4 Îles-de-la-Madeleine

Afin de traiter les défis économiques, environnementaux et sociaux découlant des changements climatiques sur le territoire, plusieurs projets d'aménagement et de développement sont envisagés ou en cours dans l'archipel, impliquant une diversité d'acteurs (tableau 47). Soulignons que la nature insulaire du territoire représente un enjeu considérable concernant la mobilité des ressources matérielles et humaines nécessaires à l'exécution de ces projets. Cet enjeu limite aussi le stockage des matériaux sur place et l'hébergement disponible pour les travailleurs essentiels aux ouvrages.

Les paragraphes suivants offrent un résumé de certains projets d'envergure, en cours et à venir, sur le territoire.

### RACCORDEMENT DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC

Les Îles-de-la-Madeleine s'alimentent en électricité depuis une centrale thermique qui consomme en moyenne 40 millions de litres de mazout par année (Hydro-Québec, 2024). Dépendant des énergies fossiles, l'archipel cherche depuis plusieurs années, en collaboration avec Hydro-Québec, à mettre en œuvre une transition énergétique durable pour s'alimenter en énergie propre. Parmi les solutions envisagées, Hydro-Québec a proposé en 2018 le raccordement des Îles-de-la-Madeleine au réseau principal de la société d'État à partir de la Gaspésie, possible par le passage de 225 km de ligne sous-marine. Les coûts estimés pour une telle opération s'élèveraient à 2,3 milliards de dollars. Le dossier a été refusé par la Régie de l'énergie en 2022 notamment en raison des coûts élevés du projet et de

l'acceptabilité sociale (Radio-Canada, 2022b). Depuis, Hydro-Québec a suspendu le projet pendant une durée indéterminée afin de mettre au point des solutions plus adaptées (Radio-Canada, 2023i).

#### PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE

Le projet de parc éolien de Grosse-Île est le deuxième projet éolien d'envergure de l'archipel, le premier étant déjà en exploitation sur la dune du Nord. À l'étude depuis plusieurs années, ce projet avait initialement pour objectif l'implantation de quatre éoliennes. En 2023, les promoteurs Valeco Énergie Québec et l'Alliance de l'Énergie de l'Est envisageaient désormais l'implantation de trois à sept éoliennes de plus petites tailles, d'une puissance de 3 mégawatts chacune afin de remplir le contrat d'approvisionnement signé avec Hydro-Québec la même année (CFIM, 2023a). La société d'État estime qu'avec ce nouveau parc éolien, il serait possible de réduire jusqu'à 40 % les émissions de gaz à effet de serre de la centrale de Cap-aux-Meules (CFIM, 2023a).

#### PROTECTION DES BERGES

En 2022, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté son premier Programme triennal d'immobilisation (PTI), répartissant 72 M\$ entre 52 projets d'ici 2024. Un montant de 25 M\$, soit 35 % de l'enveloppe totale, est attribué à la protection des berges des Îles, dont 11,6 M\$ pour les falaises de Cap-aux-Meules (Radio-Canada, 2022c). L'érosion des berges étant une problématique majeure et en constante évolution aux Îles-de-la-Madeleine, des investissements récurrents de la part des différents paliers gouvernementaux sont nécessaires afin de contrôler la perte des sols madelinots. La Municipalité a établi un nouveau PTI s'échelonnant de 2024 à 2026 avec 55 M\$ d'investissements prévus (CFIM, 2023b).

#### ÉCOQUARTIER DE CAP-AUX-MEULES

Amorcé en 2018 en collaboration avec Hydro-Québec, le projet d'écoquartier de Cap-aux-Meules vise à mettre sur pied un ensemble résidentiel, commercial et communautaire s'inscrivant dans les pratiques du développement durable. Ce projet vise à contribuer à la revitalisation du centre-ville de Cap-aux-Meules, tout en réduisant l'empreinte carbone de l'archipel grâce à l'implantation d'un microréseau électrique créé par Hydro-Québec. Le projet d'écoquartier prend racine sur le site de l'ancien aréna Wendell-Chiasson, où une décontamination des sols doit être faite avant de poursuivre le projet. Le projet impliquant plusieurs acteurs publics et privés est échelonné sur 10 ans. La première phase des cinq planifiées est terminée selon les informations disponibles (Écoquartier des Îles-de-la-Madeleine, 2022).

#### AUTRES INTENTIONS DE PROJETS

Des entités du territoire ont aussi formulé plusieurs intentions de projet se déployant sur un horizon moyen long terme. Parmi ces projets, il y a la création d'un parc régional sur les terres publiques (projet de parc régional des Îles), qui regroupe 30 % des terres madeliniennes (Radio-Canada, 2023j). Le projet a franchi une nouvelle étape par le dépôt du Plan de gestion provisoire, qui est requis dans le cadre de la *Loi sur les compétences municipales*.

Tableau 47 : Liste de projets annoncés pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine compris dans la zone d'étude

Municipalité	Type de projet	Projet	Promoteur	Envergure	Période visée/ Échéancier
Grosse-Île	Infrastructure	Parc éolien de Grosse-Île	Valeco Énergie Québec et l'Alliance de l'énergie de l'Est et collaboration avec Hydro-Québec	80 M\$	2025
		Construction d'un nouveau bâtiment et d'un nouveau bassin pour la rétention des homards pour la Coopérative des pêcheurs de Cap Dauphin	Fédéral, provincial et municipal	8,7 M\$	Non disponible
Les Îles-de-la-Madeleine	Aménagement	Écoquartier de Cap-aux-Meules en collaboration avec Hydro-Québec	Municipal, privé et parapublic	Non disponible	Horizon 10 ans
		Création du parc régional des Îles-de-la-Madeleine	Municipal	Non disponible	2025
	Infrastructure	Raccordement d'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine	Hydro-Québec	Non disponible	2027
		Rénovation du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)	Municipal	2,4 M\$	Non disponible
		Protection des berges de Cap-aux-Meules	Fédéral, provincial et municipal	11,6 M\$	Non disponible
		Protection des berges et planification des interventions	Municipal	13,4 M\$	Non disponible
		Reconstruction du quai des pêcheurs du port de Cap-aux-Meules	Fédéral	2,6 M\$	2028
		Décontamination du site de l'ancien aréna Wendell-Chiasson	Provincial et municipal	2,1 M\$	Non disponible
		Rénovation de la piscine	Municipal	1,3 M\$	Non disponible
Ensemble de l'archipel	Aménagement	Projets de pôles villageois	Municipal	2,1 M\$	Non disponible
	Infrastructure	Rénovation des casernes de Cap-aux-Meules, de Havre-aux-Maisons et de Grosse-Île	Municipal	6,6 M\$	Non disponible
		Amélioration des infrastructures d'égout	Municipal	8,1 M\$	Non disponible
		Amélioration des infrastructures d'aqueduc	Municipal	8,5 M\$	Non disponible
		Entretien routier	Municipal	6,6 M\$	Non disponible

Sources : CFIM, 2023a ; Radio-Canada, 2022d ; Écoquartier des Îles-de-la-Madeleine, 2022 ; Radio-Canada, 2023i ; Hydro-Québec, 2024 ; Transports Canada, 2024.





# 9 Patrimoine et archéologie

## 9.1 Patrimoine

### 9.1.1 Bas-Saint-Laurent

#### MRC DE KAMOURASKA

La MRC de Kamouraska abrite plusieurs biens patrimoniaux, dont trois classés au patrimoine culturel du Québec : l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle, l'église de Saint-André et la maison Chapais (MCC, 2024). Seuls l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle et l'église de Saint-André se situent dans la zone d'étude. L'ancien presbytère de Rivière-Ouelle a été construit entre 1881 et 1882. Il est situé dans la municipalité de Rivière-Ouelle et fait face à la rivière qui est du même nom. Il est d'intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale et historique. L'église de Saint-André est quant à elle localisée à Saint-André-de-Kamouraska. Construite entre 1805 et 1811, cette église est un lieu de culte de tradition catholique. L'intérêt patrimonial pour cet édifice repose sur sa valeur historique, architecturale et artistique. Un objet patrimonial est également classé à Saint-André-de-Kamouraska, soit un orgue sculpté (MCC, 2024). Toujours à Saint-André-de-Kamouraska, le phare des îles du Pot à l'Eau-de-Vie est inventorié dans l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales et est protégé par la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (Parcs Canada, 2024). Ce phare a été construit en 1857 et a une valeur historique, architecturale et communautaire. Un second lieu historique national du Canada est l'Église-de-Saint-André-de-Kamouraska, construit entre 1805 et 1811.

Finalement, une gare ferroviaire patrimoniale du Canada se trouve à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. En effet, il s'agit de la gare ferroviaire du CN construite en 1859 : elle est située à la périphérie de la ville.

#### MRC DE LA MATANIE

Bien qu'aucun immeuble patrimonial ne soit classé dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'intérieur de la zone à l'étude, la MRC en dénombre tout de même un nombre important, notamment une église, une école et diverses maisons. Du côté des désignations patrimoniales fédérales, un seul édifice est reconnu comme édifice fédéral du patrimoine, soit celle du manège

militaire implanté au cœur du quartier commercial à Matane. La construction de ce bâtiment remonte à 1913. Ce bâtiment est associé notamment à l'expansion du service postal national dans les centres ruraux (Parcs Canada, 2024).

#### MRC DE LA MITIS

Plusieurs immeubles classés patrimoniaux sont présents dans la MRC. En ce qui concerne la zone d'étude, l'église de Sainte-Luce, lieu de culte catholique construit dans les années 1800, fait partie des bâtiments classés du Québec. On y trouve notamment une œuvre d'art classée, soit un vitrail, faisant partie de l'église. De plus, le site patrimonial des Tours-de-Guet-de-Sainte-Flavie fait partie des sites classés du Québec (MCC, 2024). Il comprend entre autres deux tours de guet construits autour de la Seconde Guerre mondiale. Finalement, la municipalité de Grand-Métis est caractérisée par un grand site patrimonial, soit celui des Jardins de Métis, aménagés dès 1887. Ce site est classé aux désignations patrimoniales fédérales (Parcs Canada, 2024) et au patrimoine culturel du Québec. Ce site forme un lieu de villégiature comprenant différents immeubles patrimoniaux, dont des ateliers de jardins, des cabanons, des boutiques, des kiosques, en plus de certains biens mobiliers, dont un lustre, un foyer et un buffet. La villa Estevan est également située dans ce site patrimonial et est un bien classé immeuble patrimonial (MCC, 2024).

Du côté des désignations patrimoniales fédérales, l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales désigne le phare de la pointe Mitis, construit en 1901 à Mitis-sur-Mer, comme phare patrimonial (Parcs Canada, 2024).

#### MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

En ce qui a trait à la MRC de Rimouski, trois sites classés comme patrimoine culturel du Québec sont localisés dans la zone d'étude, soit dans la ville de Rimouski. En effet, la ville comprend les immeubles patrimoniaux suivants : la cathédrale de Saint-Germain, la maison Lamontagne et la maison Joseph-Gauvreau (MCC, 2024). La construction de la cathédrale de Saint-Germain s'amorce en 1854. Cette cathédrale présente un intérêt de valeur historique, architecturale, artistique, paysagère et sociale. En ce qui concerne les deux maisons classées, la maison Lamontagne est plus ancienne que la maison Joseph-Gauvreau. En effet, ces maisons ont été construites dans les années 1700 et 1900 respectivement. La maison Lamontagne se distingue notamment en raison de sa valeur architecturale liée à sa technique de construction, alors que la maison Joseph-Gauvreau se distingue notamment par sa valeur architecturale, mais liée à son style, plutôt rare dans la région de Rimouski, qui témoigne de l'éclectisme victorien manifesté au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Finalement, plusieurs collections sont classées, notamment des collections de photographies et de documents textuels (MCC, 2024).

Concernant les désignations patrimoniales fédérales, trois bâtiments sont classés selon l'Annuaire des désignations patrimoniales. Construit en 1909, le phare de Pointe-au-Père est classé comme phare patrimonial du Canada. Ce dernier a une importance patrimoniale en raison de ses valeurs historiques, architecturales et communautaires (Parcs Canada, 2024). L'Annuaire désigne également la gare du Canadien National de Rimouski, construite en 1937, comme une gare ferroviaire patrimoniale du Canada. Finalement, un manège militaire fait également partie des édifices fédéraux du patrimoine reconnu. Construit entre 1910 et 1911, ce bâtiment se trouve dans un emplacement central de la ville de Rimouski.

#### MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

De nombreux sites patrimoniaux sont classés et répertoriés dans la MRC de Rivière-du-Loup. Du côté du patrimoine culturel du Québec, seulement deux sont localisés dans la zone d'étude, plus particulièrement dans la ville de Rivière-du-Loup. En effet, le site patrimonial du domaine seigneurial Fraser ainsi que l'édifice de la Banque-de-Montréal sont les deux éléments patrimoniaux classés dans cette ville (MCC, 2024). Le domaine seigneurial Fraser comprend un manoir et ses dépendances sur le terrain. Le manoir a été construit en 1829. Cet ensemble inclut également un site archéologique. Quant à l'édifice de la Banque-de-Montréal, il a été construit vers les années 1908 et demeure le seul

édifice bancaire antérieur à 1930 qui a conservé son usage original sur le territoire compris entre Montmagny et Matane (MCC, 2024).

L'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales répertorie deux lieux historiques nationaux du Canada, soit celui de la Résidence-d'Été-de-Sir-John-A.-Macdonald et celui de l'Hôtel-de-Ville-de-Rivière-du-Loup (Parcs Canada, 2024). La résidence d'été de Macdonald, où ce dernier a passé plusieurs étés vers la fin de sa vie, a été construite entre 1850 et 1882. En ce qui concerne l'hôtel de ville de Rivière-du-Loup, ce bâtiment a été construit en 1916 et restauré en 1972 (Parcs Canada, 2024).

## 9.1.2 Gaspésie - Rive nord

Le secteur de la Gaspésie - Rive nord détient un patrimoine naturel, bâti et maritime exceptionnel parsemé sur son territoire. Les quelques éléments classés au Répertoire du patrimoine culturel du Québec ainsi qu'à l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales se situent majoritairement en bordure de côte ou à proximité de la route 132.

### MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

La MRC de La Côte-de-Gaspé abrite quatre constructions patrimoniales classées au Répertoire du patrimoine culturel du Québec :

- La cathédrale du Christ-Roi, datant de 1968, située à Gaspé. La cathédrale ayant récemment été restaurée, celle-ci contient d'autres éléments classés en tant que patrimoine mobilier, tels que la verrière ainsi que l'orgue Casavant ;
- La maison William-Wakeham construite en 1881 à Gaspé ;
- Le manoir Le Boutillier érigé aux alentours de 1850 à Gaspé ;
- Le pont Galipeault, datant de 1923, situé à Grande-Vallée (MCC, 2024).

Plus d'une dizaine de bâtiments y sont également cités (MCC, 2024). Au fédéral, le lieu historique national du Canada du Phare-de-Cap-des-Rosiers ainsi que la tour de phare sont tous deux classés dans l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales, protégés respectivement par la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et la Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor (Parcs Canada, 2024).

À l'échelle régionale, la MRC a procédé à un inventaire : elle a listé et cartographié des territoires d'intérêt sur ses terres. Les éléments relevés ont été intégrés au SADR de la MRC. Si une forte concentration des éléments patrimoniaux est située à Gaspé, le territoire regorge cependant de patrimoine vernaculaire dans ses communautés côtières (MRC de La Côte de Gaspé, 2004).

### MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Peu d'éléments patrimoniaux sont répertoriés dans la MRC de La Haute-Gaspésie par les instances gouvernementales. Le seul bien patrimonial classé au sein du Répertoire du patrimoine culturel du Québec est la maison Théodore-Jean-Lamontagne, construite en 1871 à Sainte-Anne-des-Monts. La ville détient aussi deux éléments patrimoniaux cités, soit l'église de Sainte-Anne-des-Monts et la vieille prison de Sainte-Anne-des-Monts (MCC, 2024). D'autres éléments cités sont situés à Cap-Chat et à La Martre.

Le phare du Cap-de-la-Madeleine construit en 1908 est inscrit dans l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales (Parcs Canada, 2024). Situé à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, le phare est le seul bien patrimonial de la MRC souligné par les autorités fédérales.

À l'échelle de la MRC, aucune documentation supplémentaire concernant les biens patrimoniaux locaux n'est présentement disponible.

### 9.1.3 Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs de la zone d'étude possède un riche bassin de biens patrimoniaux, tant matériels qu'immatériels. Si peu de bâtiments sont classés au sein du Répertoire du patrimoine culturel du Québec ou de l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales, beaucoup y sont cités ou inventoriés. La majorité des éléments du patrimoine bâti d'importance locale sur le territoire sont consignés au sein des SAD applicables, ou sont soulignés par la Municipalité où ils s'implantent.

#### MRC D'AVIGNON

La MRC d'Avignon abrite plusieurs biens patrimoniaux, le plus notable étant le lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Ristigouche situé à Pointe-à-la-Croix. Ce lieu géré par Parcs Canada commémore la bataille navale de la Ristigouche de 1760, qui a pris place durant la guerre de Sept Ans (Parcs Canada, 2024).

En ce qui concerne le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, aucun bien immobilier de la MRC d'Avignon situé dans le périmètre à l'étude n'y est classé. Cependant, quelques sites et bâtiments cités s'y trouvent. À Carleton-sur-Mer se situent l'église Saint-Joseph (1850), le site et l'oratoire du Mont-Saint-Joseph (1965), ainsi que le site patrimonial de la Cabane-à-Eudore. À Pointe-à-la-Croix, la maison Young datant de 1830 est citée au répertoire (MCC, 2024).

La MRC d'Avignon a localisé les zones de bâtiments anciens au sein de sa cartographie interactive en ligne. Plusieurs de ces zones se situent en bordure de la route 132, notamment à Carleton-sur-Mer et à Pointe-à-la-Croix (MRC d'Avignon, 2024b).

#### MRC DE BONAVENTURE

Sur le territoire de la MRC de Bonaventure, aucun immeuble patrimonial classé au Répertoire du patrimoine culturel du Québec ne se trouve à l'intérieur de la zone d'étude. Cependant, plusieurs sites et bâtiments y sont cités. À Bonaventure, le site patrimonial de l'Église-de-Saint-Bonaventure est cité, incluant les 13 bâtiments qu'il abrite, dont le Musée acadien du Québec (MCC, 2024). Le schéma d'aménagement et de développement durable révisé (SADDR) indique le même ensemble comme territoire d'intérêt historique ou culturel (MRC de Bonaventure, 2008). Quelques autres éléments patrimoniaux ponctuels sont soulignés au sein du SADDR.

À Saint-Siméon, le Phare du Cap de la Tête au Chien datant de 1909 est inventorié dans l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales et est protégé par la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (Parcs Canada, 2024). Ce bien est le seul à l'échelle de la MRC ayant une reconnaissance fédérale.

#### MRC DU ROCHER-PERCÉ

La MRC du Rocher-Percé est composée de nombreux éléments identitaires et patrimoniaux forts qui stimulent l'afflux touristique dans la région. Malgré l'abondance de ces biens patrimoniaux, très peu d'entre eux sont classés au sein des répertoires provinciaux et fédéraux à l'échelle de la zone d'étude. Seulement le site archéologique de Pabos est classé au Répertoire du patrimoine culturel du Québec (MCC, 2024), ainsi que la gare du CN/VIA Rail de Port-Daniel, qui est classée gare ferroviaire patrimoniale du Canada selon l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales (Parcs Canada, 2024).

Nombreux éléments patrimoniaux sont quant à eux cités ou inventoriés dans l'inventaire provincial ou identifiés à même le SADR de la MRC. La plus forte concentration patrimoniale se situe à Percé, où pas moins de 340 éléments sont compris à l'intérieur du site patrimonial de Percé, qui s'étend sur environ 40 km<sup>2</sup> (MCC, 2024). Il est possible d'observer près d'une cinquantaine de bâtiments patrimoniaux en bordure de la route 132, notamment :

- le magasin général Robin de Barchois ;
- la maison Le Page ;

- la maison Le Gros ;
- le complexe Charles-Robin ;
- l’hôtel de ville de Percé.

Sur le territoire de Port-Daniel–Gascons se trouve également une concentration importante d’éléments patrimoniaux, notamment en raison du site patrimonial de Port-Daniel.

#### 9.1.4 Îles-de-la-Madeleine

Plusieurs éléments témoignant de l’histoire du peuplement madelinot depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont répertoriés dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine de la zone d’étude. Selon le SAD (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010), les cantons, le paysage architectural, les sites de pêche, les centres d’activité, les bâtiments et les sites naturels composent le patrimoine.

Deux biens sont classés à titre d’« immeuble patrimonial » par le MCC, soit le site patrimonial de La Grave et l’église de Saint-Pierre-de-La Vernière. Situé dans la partie est de l’île du Havre Aubert, le site de La Grave constitue un ensemble de bâtiments et de structures liés à l’activité traditionnelle de la pêche (MCC, 2024). Il s’agit du plus ancien site commercial de l’archipel fréquenté par les navigateurs au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (MCC, 2024). L’église de Saint-Pierre-de-La Vernière, quant à elle, est située sur l’île du Cap aux Meules en bordure de la route 199 (MCC, 2024). Soulignons qu’à l’instar de tous les lieux de culte du Québec, l’ensemble des églises des Îles-de-la-Madeleine ont été inventoriées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et cotées selon leur valeur patrimoniale. Le gouvernement fédéral a quant à lui procédé à la désignation du phare de l’île du Havre aux Maisons comme phare patrimonial selon la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (Parcs Canada, 2015).

Afin de préserver et de mettre en valeur son patrimoine bâti, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procède aussi à la citation de bâtiments à valeur historique, notamment :

- les phares des Îles-de-la-Madeleine (sauf celui du rocher aux Oiseaux) ;
- les fumoirs de la Pointe-Basse (Havre-aux-Maisons) ;
- le Vieux Couvent et l’ancien presbytère (Havre-aux-Maisons) ;
- l’école Saint-Joseph (Havre-aux-Maisons) ;
- la coopérative La Vaillante (pointe de la Grande Entrée) et l’ancien bureau de poste de Grande-Entrée.

Plusieurs autres bâtiments et sites sont cités au sein du Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

## 9.2 Archéologie

### 9.2.1 Considérations préliminaires et points communs entre les secteurs

Le littoral côtier de l’estuaire et du golfe du Saint-Laurent ainsi que celui de la baie des Chaleurs recèle un grand nombre de sites archéologiques préhistoriques et historiques qui témoignent de la présence des cultures amérindienne, inuite, basque, française et anglaise. La présente section comprend une vue d’ensemble des points communs entre les secteurs et des particularités de l’occupation humaine préhistorique et historique de chacun des quatre secteurs, comme ils sont reconnus dans le registre archéologique.

Le registre archéologique des quatre secteurs à l’étude débute avec le peuplement initial du territoire qui, comme ailleurs au Canada, est dépendant de la déglaciation graduelle du nord du continent américain : cette dernière s’amorce avec le réchauffement et la fonte de l’inlandsis laurentien vers

14 000 ans AA<sup>10</sup>. À partir de cette date, les paysages des quatre secteurs connaissent des modifications importantes liées à la variation des niveaux marins et au relèvement isostatique. Ces changements auront une incidence significative sur l'établissement humain comme en témoigne la distribution des sites archéologiques connus le long des littoraux.

La répartition des sites archéologiques de la période couvrant de 14 000 à 5 000 ans AA suit la genèse des paysages littoraux du fleuve Saint-Laurent, du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs dont les traces sont encore visibles aujourd'hui. De façon générale, les sites les plus anciens sont plus éloignés de la côte et situés à des altitudes plus hautes, souvent sur des paléoplages, alors que les plus récents bordent la côte.

La circulation sur le territoire, notamment l'accès à l'arrière-pays, et l'acquisition de ressources influencent grandement l'établissement humain. Dans les secteurs littoraux, les embouchures de rivières jouent un rôle important à cet égard et représentent des lieux névralgiques dans les schèmes d'établissement à toutes les époques, à la fois pour les peuples autochtones et eurocanadiens.

Enfin, le littoral de ces secteurs est caractérisé par des lieux propices à la chasse aux mammifères marins, à la pêche à la fascine ou au filet ainsi qu'aux installations et aux activités portuaires. Ces lieux présentent souvent des concentrations d'établissements humains ayant pu laisser leurs traces dans le registre archéologique. Les critères environnementaux pour l'établissement humain sur la côte à la préhistoire et au début de la période historique peuvent être résumés ainsi :

- La proximité d'un cours d'eau navigable ;
- L'accessibilité à des concentrations de ressources de subsistance (p. ex., poissons anadromes, mollusque et mammifères marins) ;
- La protection contre les vents océaniques ;
- La présence de terrains plats et bien drainés (c'est-à-dire des terrasses sablonneuses) (Ethnoscop, 1984).

Dans le contexte de la colonisation et des révolutions industrielles, l'occupation humaine du territoire dans les quatre secteurs sera davantage liée au développement des installations portuaires ainsi qu'à l'exploitation commerciale ou industrielle des ressources naturelles (forêts et ressources aquatiques). Dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, l'exploitation agricole deviendra une activité importante qui marque le registre archéologique régional.

À l'échelle des secteurs à l'étude, les vestiges archéologiques connus démontrent une occupation continue du territoire par les ancêtres des groupes autochtones rencontrés par les premiers occupants eurocanadiens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Tout au cours de la période historique, les nations Mi'kmaq, Wolastoqiyik, encore bien présentes aujourd'hui, maintiennent les activités sur le territoire. La colonisation eurocanadienne forcera le retrait de ces groupes sur des réserves fédérales ou leur dispersion dans les villes et villages du Québec et du Nouveau-Brunswick.

## 9.2.2 Principaux secteurs archéologiques et historiques côtiers

L'ensemble des secteurs à l'étude recèle un grand nombre de sites archéologiques préhistoriques et historiques qui témoignent de la présence de cultures amérindiennes, françaises, anglaises et basques.

## 9.2.3 Occupation préhistorique et historique

D'après les données actuelles, des populations amérindiennes ont commencé à fréquenter les secteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Rive nord entre 10 000 et 8 000 ans AA, soit la période archéologique paléoindienne récente (Ruralys, 2019). Des sites archéologiques témoignent

---

<sup>10</sup> Avant aujourd'hui. Correspond à l'année 1950, date du début des analyses radiocarbone.

de leur présence tout au long de la période archaïque (8 000 ans AA à 3 000 ans AA) et sylvicole (3 000 ans AA à 1 600 ans AD) jusqu'à aujourd'hui. Quant à l'occupation du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, elle serait plus récente et pourrait remonter à la période du Sylvicole supérieur (950 ans AA à 1 600 ans AD) ou la période suivante, soit la période de contact (Groupe DDM, 2021). Finalement, l'occupation du territoire du secteur des Îles-de-la-Madeleine pourrait remonter à la période archaïque, soit 9 000 à 3 200 ans AA.

#### BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE - RIVE NORD

Comme mentionné, l'occupation de ces deux secteurs remonte à la période paléoindienne. Au moment de la période de contact, au moins quatre groupes fréquentent la péninsule gaspésienne, soit les Mi'kmaq, les Malécites, les Montagnais et les Iroquoiens. En effet, en 1534, Cartier rencontre les Malécites, les Montagnais et les Iroquoiens dans la baie de Gaspé et les Mi'kmaq dans la baie des Chaleurs (Ruralys, 2019).

L'occupation européenne et eurocanadienne au Bas-Saint-Laurent et dans le secteur de la Gaspésie - Rive nord témoigne d'une fréquentation régulière des aires pour l'exploitation de la faune marine, mais également pour la traite avec les Amérindiens (Pintal, 2004). Ce n'est que dans les années 1650 que s'établissent les premiers Européens. Cependant, très peu de gens y résideront, et ceux-ci y vivent surtout l'été où seul le littoral est occupé sur une base plus régulière. C'est surtout au XIX<sup>e</sup> siècle que se développent ces deux régions notamment en raison de l'industrie de la pêche. C'est aussi à cette époque que les principales infrastructures institutionnelles se développent (Pintal, 2004). Durant les siècles suivants, le territoire sera changé profondément. La pêche sera toujours aussi importante, mais l'industrie du bois le deviendra également. Le peuplement se concentrera davantage au niveau du littoral.

Dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, un total de 16 sites archéologiques se trouvent à 500 m ou moins des sites d'intervention, en plus du secteur archéologique du Bic. Ce nombre est de 29 pour le secteur de la Gaspésie - Rive nord (tableau 48).

**Tableau 48 : Recensement des sites archéologiques connus et répertoriés à moins de 500 m des sites d'intervention**

Secteur	MRC	Municipalité	Nombre de sites archéologiques	N° des sites archéologiques	Sites d'intervention
Bas-Saint-Laurent	MRC de Kamouraska	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1	CiEm-3	H0101
		Saint-Germain-de-Kamouraska	7	CjEk-1 CjEk-3 CjEI-5 CjEI-6 CjEI-7 CjEI-8 CjEI-10	H0504 H0505
	MRC de La Matanie	Les Méchins	1	DgDr-3	D0601
	MRC de Rimouski-Neigette	Rimouski	4 <sup>1</sup>	DcEe-18 DcEd-10 DcEd-13 DcEc-1	E0201 E0301 E0303
	MRC de La Mitis	Métis-sur-Mer	1	DeEa-5	E0801
	MRC de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	Notre-Dame-du-Portage	1	CkEj-2
Rivière-du-Loup			1	CIej-2	G0201

**Tableau 48 : Recensement des sites archéologiques connus et répertoriés à moins de 500 m des sites d'intervention (suite)**

Secteur	MRC	Municipalité	Nombre de sites archéologiques	N° des sites archéologiques	Sites d'intervention
Gaspésie - Rive nord	MRC de La Côte-de-Gaspé	Cloridorme	1	DhDf-1	
		Gaspé	3	DfDc-3 DeDc-2 DfDb-1	B0507 B0516 B0525
		Grande-Vallée	2	DhDg-4 DhDg-9	B0101
	MRC de La Haute-Gaspésie	Cap-Chat	3	DgDq-1 DgDq-6 DgDq-7	C0103 C0102
		La Martre	7	DhDm-1 DhDn-2 DhDn-5 DhDn-6 DhDn-7 DhDn-11 DgDp-3	C0209 C0301 C0302 C0303 C0304
		Marsoui	5	DhDm-2 DhDm-3 DhDm-4 DhDm-5 DhDm-6	C0402 C0405
		Mont-Saint-Pierre	1	DhDk-2	C0602
		Sainte-Anne-des-Monts	3	DgDo-5 DgDo-13 DhDn-4	C0206 C0207 C0208
		Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	1	DhDi-1	C0801 C0807 C0808
		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	3	DhDk-1 DjDk-2 DhDi-1	C0701 C0702 C0703 C0709 C0711
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Îles-de-la-Madeleine	Les Îles-de-la-Madeleine	3	CiCk-1 CiCk-2 CiCk-3	F0114 F0104
<b>Total</b>			<b>48</b>		

<sup>1</sup> Exclut le secteur archéologique du parc national du Bic.

#### GASPÉSIE - BAIE-DES-CHALEURS

L'occupation du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs serait la plus récente des quatre secteurs à l'étude et pourrait remonter à la période du Sylvicole supérieur (950 ans AA à 1 600 ans AD) ou la période de contact (Groupe DDM, 2021). Peu de sites préhistoriques ont été trouvés dans ce secteur, lesquels se trouvent sur le territoire de Pointe-à-la-Croix. Ces sites archéologiques se trouvent toutefois à plus de 500 m des sites d'intervention inclus au programme décennal.

Le voyage de Cartier témoigne de rencontres avec les Mi'kmaq dans la baie des Chaleurs. L'occupation autochtone historique est marquée par des communautés semi-sédentaires vivant d'activités maritimes durant l'été et de la chasse au grand gibier pendant l'hiver. Elles se déplacent à l'intérieur des terres l'hiver et s'établissent près des cours d'eau ou de la côte l'été (Groupe DDM, 2021).

Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les premières installations permanentes eurocanadiennes seront érigées. Elles auront notamment comme objectif le développement de l'exploitation des pêcheries. Parallèlement, en 1755, plusieurs Acadiens s'installent sur les rives de la baie des Chaleurs. En effet, la déportation subie par ces derniers en incitera certains à fuir leurs pays. Aux pêcheries s'ajoute le développement de l'agriculture. Ce territoire sera marqué par plusieurs vagues d'immigration, et l'industrie forestière prendra éventuellement de plus en plus d'ampleur (Pintal, 2007).

#### ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les données recueillies jusqu'à présent suggèrent une présence amérindienne dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine depuis au moins 6 000 ans (IRHMAS, 2021). L'occupation de la région des Îles-de-la-Madeleine pourrait remonter à la période archaïque, soit 9 000 à 3 200 ans AA (Ruralys, 2019). D'ailleurs, trois sites sont localisés près des sites d'intervention du projet, dont un daté de la période archaïque maritime et euroquébécoise (Ethnoscop, 2013). À travers le temps, l'occupation de ce territoire aurait été plutôt saisonnière notamment en raison de la pêche d'été et de la chasse aux mammifères marins. La présence autochtone est généralement associée aux Mi'kmaq, qui auraient utilisé les Îles-de-la-Madeleine comme un prolongement de leurs territoires de chasse (IRHMAS, 2021). Ils auraient d'ailleurs fréquenté le secteur de façon plus régulière dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et de façon plus sporadique par la suite. Les groupes autochtones ont cessé l'exploitation des ressources du secteur de façon saisonnière à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (IRHMAS, 2021). Ils sont toujours présents aujourd'hui, plus particulièrement dans la Baie-des-Chaleurs et à Gaspé.

L'occupation eurocanadienne remonte vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle les Îles-de-la-Madeleine sont la scène d'une première bataille entre les Anglais et Français en raison de la chasse au phoque. Grâce au soutien des Autochtones, les Français et les Basques sortent vainqueurs (IRHMAS, 2021). Par la suite, l'occupation se fait de façon sporadique et saisonnière, notamment en raison de la chasse au morse et au loup marin. Les premiers établissements permanents se font au début du XIX<sup>e</sup> siècle avec les premières infrastructures religieuses. La vie économique est surtout liée aux activités de pêche et le sera jusqu'à aujourd'hui. D'ailleurs, de nombreuses épaves ont été identifiées autour des Îles-de-la-Madeleine, mais celles-ci demeurent pratiquement inexplorées. Finalement, un total de trois sites sont localisés à moins de 500 m des sites d'intervention (tableau 48).

### 9.2.4 Potentiel archéologique

Bien que plusieurs sites archéologiques soient déjà répertoriés dans la zone d'étude, le potentiel archéologique demeure important, notamment pour les secteurs côtiers et les berges, mais aussi en milieu subaquatique et à la limite des marées basses. Actuellement, 48 sites archéologiques (tableau 48) sont répertoriés à moins de 500 m des différents sites d'intervention, dont huit à moins de 50 m. De plus, un secteur archéologique est compris dans la zone d'étude, soit Le Bic.

Un préavis de potentiel archéologique a été réalisé par le MTMD afin de recenser les sites d'intervention affichant un potentiel archéologique et qui nécessiteraient, entre autres, des avis de potentiel archéologique détaillés pouvant être suivis d'interventions archéologiques de différentes natures. Un total de 154 sites d'intervention nécessitent donc une attention particulière, soit avec une ou l'autre des recommandations suivantes :

- Recommandation d'avis de potentiel archéologique détaillé complémentaire prenant en compte la solution retenue et, le cas échéant, application des mesures d'atténuation recommandées requises préalablement aux travaux.
- Recommandation d'avis de potentiel archéologique détaillé complémentaire conditionnel prenant en compte la solution retenue et, le cas échéant, application des mesures d'atténuation recommandées requises préalablement aux travaux ;

Ces sites d'intervention ont été déterminés en fonction des sites archéologiques se trouvant à proximité, mais aussi des sites patrimoniaux, des données historiques ainsi que de leur localisation (p. ex. topographie ou proximité des cours d'eau ou d'anciennes routes).

### 9.2.5 Patrimoine archéologique subaquatique et maritime

Les sites archéologiques submergés (quais anciens, sites d'épaves et sites préhistoriques) sont partiellement inventoriés et protégés par la *Loi sur le patrimoine culturel*. C'est cependant la *Loi sur la marine marchande du Canada* (Transports Canada) qui a préséance et qui encadre le prélèvement et la possession d'objets des sites d'épaves (Loewen, s. d.). Transports Canada et Parcs Canada représentent les autorités qui détiennent le plus de données relatives aux naufrages.

Le territoire immergé du golfe du Saint-Laurent recèle un fort potentiel archéologique préhistorique et historique (Simard et Lowen, 2010). La zone d'étude comprend seulement deux sites d'épaves situés respectivement dans les secteurs Gaspésie - Rive nord et Gaspésie - Baie-des-Chaleurs. D'après les naufrages signalés dans les archives historiques, quelques milliers d'épaves qui n'ont pas encore été découvertes reposeraient sur les fonds marins. Parmi les épaves enregistrées, il y a celles situées au lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Ristigouche (le Machault, le Bienfaisant et le Marquis de Malauze) dans la baie des Chaleurs et l'épave de Pointe-Jaune sur le littoral nord-est de la péninsule gaspésienne.

Des études de potentiel et des inventaires plus ciblés sur les sites d'épaves ont été réalisés (IRHMAS, 2021). À ce jour, le secteur le moins bien connu pour l'archéologique subaquatique est les Îles-de-la-Madeleine. Ce secteur présente assurément l'une des plus grandes concentrations d'épaves en Amérique du Nord et affiche donc d'un fort potentiel.

Dans l'estuaire, le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, il existe quatre « étages bathymétriques » majeurs caractérisés par des potentiels archéologiques de nature différente. Le littoral émergé par basse mer peut compter des sites d'épaves exondées, comme des vestiges historiques et préhistoriques. L'étage du littoral (0 à 30 m de profondeur) contient la majorité des vestiges historiques. Toutes les épaves inventoriées jusqu'à présent se trouvent à ces profondeurs. L'étage de 0 à 60 m correspond à la zone des terres qui étaient émergées il y a 11 000 à 7 000 ans. Cette zone s'étend jusqu'à 60 m de profondeur dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent et à 45 m dans la baie des Chaleurs (Shaw et coll., 2022). À cette époque, une grande île dominait la partie sud du golfe du Saint-Laurent, autour des Îles-de-la-Madeleine. Cet étage bathymétrique recèle un intérêt préhistorique et géologique qui est actuellement méconnu. Certaines études réalisées ailleurs dans des milieux marins comparables indiquent qu'il subsiste encore des sols naturels non perturbés, lesquels pourraient témoigner d'une occupation paléoindienne. L'étage de profondeur illimitée, qui correspond au large, peut contenir des épaves isolées, ayant piqué en pleine mer à des endroits ponctuels qui ne peuvent être connus à l'avance.

# 10

## 10 Conclusion

Ce rapport a été produit afin de documenter les composantes du milieu humain liées à la population et au territoire dans le cadre du programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du MTMD. Il présente une description des composantes suivantes : cadre administratif et tenure des terres, profil sociodémographique et état de santé général de la population locale, planification et aménagement du territoire, utilisation du sol, infrastructure et services, projets d'aménagement et de développement et patrimoine. La description des composantes s'est appuyée sur une revue de la documentation et des données disponibles, et les faits saillants sont présentés ci-après.

La zone d'étude recoupe deux régions administratives, soit celle du Bas-Saint-Laurent (01) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11). Étant donné la superficie de la zone d'étude, quatre secteurs ont été déterminés : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie - Rive nord, Gaspésie - Baie-des-Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine. En ce qui a trait au Bas-Saint-Laurent, les sites d'intervention sont répartis dans les MRC de Kamouraska, de La Matanie, de La Mitis, de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup, plus précisément dans 18 municipalités côtières. Pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la zone d'étude a été divisée en trois secteurs : le secteur de la Gaspésie - Rive nord, qui comprend deux MRC, le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, qui comprend trois MRC, et le secteur des Îles-de-la-Madeleine, qui comprend la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. La population est beaucoup plus élevée dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, alors que la population la moins élevée se trouve dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine.

Dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, la zone d'étude est surtout dominée par les milieux agricoles et forestiers. Le secteur de la Gaspésie - Rive nord se caractérise davantage par des milieux ruraux et forestiers. En effet, une part importante de la zone d'étude de la MRC de La Côte-de-Gaspé se trouve en affectation rurale, alors que c'est l'affectation forestière qui domine davantage la MRC de La Haute-Gaspésie. Le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs est surtout caractérisé par l'affectation rurale sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, alors que pour les autres MRC du secteur, c'est plutôt l'affectation agricole qui domine. Finalement, pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, l'affectation conservation prédomine dans le territoire.

Les activités économiques varient selon les secteurs. Les secteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Rive nord reflètent davantage une économie orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. L'activité économique du secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs est plus diversifiée. Elle est principalement axée sur l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche, le tourisme et certaines activités industrielles. Pour les Îles-de-la-Madeleine, l'activité économique est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'articule autour de l'exploitation et de la transformation des ressources halieutiques ainsi que du tourisme.

De manière générale, le cadre bâti dans la zone d'étude varie peu, mais des tendances se distinguent tout de même. La majorité des municipalités ont des noyaux urbains ou des concentrations urbaines. Des maisons unifamiliales sont présentes à travers le territoire. Les maisons unifamiliales dominent les plus petites municipalités dans les concentrations villageoises, mais également de façon éparse entre les municipalités le long des routes. Les immeubles d'appartements de cinq étages se situent principalement dans les villes centres. La concentration de ce type d'immeuble est surtout plus importante dans la ville centre du Bas-Saint-Laurent. L'étalement entre les municipalités est très dispersé, même parfois quasi absent à l'est de la péninsule. Chaque MRC est caractérisée minimalement par une ville centre avec des services et des commerces pertinents pour l'ensemble de la MRC ou des MRC voisines.

La zone d'étude attire de nombreux villégiateurs, amateurs de plein air et touristes en raison de ses richesses naturelles. Le territoire à l'étude comprend plusieurs secteurs de villégiature le long du littoral, mais aussi à proximité d'attrait touristiques. Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, de nombreuses installations destinées à la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage sont présentes dans l'arrière-pays. Aux Îles-de-la-Madeleine, les installations de villégiature sont réparties sur les huit îles. Naturellement, la zone d'étude regorge d'attrait touristiques associés au littoral, à savoir la baignade, le kayak de mer, la plongée sous-marine et l'observation des oiseaux. Des croisières et des excursions nautiques locales font également partie des activités pratiquées. En ce qui concerne la chasse, le piégeage et la pêche, l'orignal est le plus gros gibier ciblé dans la zone d'étude. La chasse au plus petit gibier est également présente et celle aux oiseaux migrateurs est fortement pratiquée aux Îles-de-la-Madeleine. Les possibilités quant à la pêche sont nombreuses en raison de la diversité des sites. Des sentiers récréatifs sont également largement présents dans la zone d'étude et comprennent entre autres des sentiers de randonnées, des sentiers cyclables, ainsi que des sentiers de motoneige et de motoquad, des activités récréotouristiques très populaires dans la zone d'étude.

Plusieurs projets d'aménagement et de développement sont annoncés pour le secteur du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Rive nord de la zone d'étude, dont des projets de développement, d'infrastructure et d'aménagement. Dans le secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs, plusieurs projets en recherche et développement en lien avec les pêches et l'aquaculture sont en cours ou en développement. D'autres projets d'aménagement et d'infrastructure sont également annoncés. En ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine, plusieurs projets d'aménagement et de développement sont envisagés ou en cours dans l'archipel, impliquant une diversité d'acteurs, afin de gérer les défis économiques, environnementaux et sociaux découlant des changements climatiques sur le territoire.

La circulation routière dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se concentre sur trois axes principaux, soit l'autoroute 20 et l'autoroute 85 ainsi que la route 185 et la route 132. Cette dernière fait le tour de la péninsule gaspésienne. Du côté des Îles-de-la-Madeleine, la route 199 représente la principale voie de circulation dans l'archipel. D'une longueur de 84,7 km, elle traverse les différentes îles du nord au sud. Plusieurs aéroports locaux sont situés sur le territoire. Le réseau maritime est également très présent puisque les localités sont souvent situées le long du littoral et que les activités économiques en dépendent. De plus, des services de traversiers sont également offerts notamment à Matane, à Rimouski et aux Îles-de-la-Madeleine. Un service ferroviaire est disponible dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, mais en raison de travaux, le service ferroviaire, que ce soit de marchandises ou de passagers, est toujours suspendu en Gaspésie.

Enfin, pour ce qui est du patrimoine et de l'archéologie, le territoire regorge de sites. En effet, l'ensemble des secteurs comporte des sites patrimoniaux classés, mais aussi des sites archéologiques. En effet, 48 sites archéologiques se trouvent à moins de 500 m des sites d'intervention. En ce qui concerne les sites patrimoniaux classés, ceux-ci comprennent entre autres des maisons, des phares et des domaines. Certains sont classés selon l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales et d'autres sous l'autorité du MCC.





# 11 Références

- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (ASSS) DU BAS-SAINT-LAURENT. 2015. *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. En ligne : [https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique\\_107883&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique_107883&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz) (consulté le 2024-04-22)
- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES GASPÉSIE-LES-ÎLES (AFOGÎM). 2016. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) Gaspésie-les Îles (en bref)*. En ligne : [http://afogim.com/uploads/PPMV%20EN%20BREF\\_AFOGIM\\_22%20juillet%202016.pdf](http://afogim.com/uploads/PPMV%20EN%20BREF_AFOGIM_22%20juillet%202016.pdf) (consulté le 2023-02-10)
- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT. 2013. *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Stratégies*. En ligne : [https://www.agence-bsl.qc.ca/pdfppmv/document\\_strategie.pdf](https://www.agence-bsl.qc.ca/pdfppmv/document_strategie.pdf) (consulté le 2023-02-10)
- AGGLOMÉRATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2010. *Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/schema\\_d\\_\\_amenagement\\_et\\_de\\_developpement\\_revise\\_\\_a-2010-07.pdf](https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/schema_d__amenagement_et_de_developpement_revise__a-2010-07.pdf) (consulté le 2023-02-06)
- ARTERRE. 2024. *Régions participantes*. En ligne : <https://www.arterre.ca/RegionsParticipantes/> (consulté le 2024-05-16)
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE (ATRG). 2016. *Plan stratégique de développement 2016-2020*. En ligne : [file:///C:/Users/marsfr/Downloads/plan\\_strategique\\_developpement%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/marsfr/Downloads/plan_strategique_developpement%20(1).pdf) (consulté le 2023-02-15)
- BEAUDOIN, É. 2024. *Pour une deuxième année d'affilée, Rimouski et Forestville n'auront pas de traverse*. *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2067509/traverse-rimouski-forestville-cnm-evolution-tourisme> (consulté le 2024-05-02)

- BERGERON, M. 2007. « Les Innus et la mer : gestion et accès à la ressource à *Ekuanitshit* ». Dans *Collection pêches autochtones*. N° 1. CIÉRA, Université Laval.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 2004a. *Rapport du comité d'experts sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. 189 p.
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2021a. *Possibilités forestières 2023-2028 Synthèse régionale des résultats Bas-Saint-Laurent*. En ligne : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/syn-00167-synthese-R01-4.0.0.pdf> (consulté le 2023-02-10)
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2021b. *Possibilité forestière 2023-2028 Synthèse régionale des résultats Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/syn-00176-synthese-R11-4.0.0.pdf> (consulté le 2023-02-10)
- CASTONGUAY, DANDENAULT ET ASSOCIÉS INC. 2001. *Utilisation du milieu côtier et marin par les autochtones dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Direction régionale des océans et de l'environnement. IML, MPO. 219 pages.
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE. 2024a. *La Côte-de-Gaspé*. En ligne : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/ou-obtenir-ces-services/par-territoire/la-cote-de-gaspe/> (consulté le 2024-04-22)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE. 2024b. *La Baie-des-Chaleurs*. En ligne : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/ou-obtenir-ces-services/par-territoire/la-baie-des-chaleurs/> (consulté le 2024-04-22)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE. 2024c. *Le Rocher-Percé*. En ligne : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/ou-obtenir-ces-services/par-territoire/le-rocher-perce/> (consulté le 2024-04-22)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES. 2020a. *Horaire des services et liste des installations*. En ligne : <https://www.cisssdesiles.com/csss-des-iles-information-generale-horaire-des-services/> (consulté le 2024-04-23)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES. 2020b. *Contacts*. En ligne : <https://www.cisssdesiles.com/contacts/> (consulté le 2024-04-22)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DU BAS-SAINT-LAURENT. 2019a. *Toutes les MRC : Centres hospitaliers*. En ligne : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/par-site/all/7> (consulté le 2024-04-23)
- CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DU BAS-SAINT-LAURENT. 2019b. *Fiche sociosanitaire par réseau local de services*. En ligne : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/vivre-en-sante/etat-de-sante-de-la-population/fiche-sociosanitaire-par-reseau-local-de-services> (consulté le 2024-04-23)
- CFIM. 2023a. *PEDGI : les promoteurs envisagent désormais 4 à 7 éoliennes*. En ligne : <https://cfim.ca/pedgi-les-promoteurs-envisagent-desormais-de-4-a-7-eoliennes/> (consulté le 2024-04-19)
- CFIM. 2023b. *La Municipalité des îles se dote d'un nouveau plan triennal d'immobilisations*. En ligne : <https://cfim.ca/la-municipalite-des-iles-se-dote-dun-nouveau-plan-triennal-dimmobilisations/> (consulté le 2024-04-19)
- CIEU FM. 2024. *Marcel Charest et fils remporte l'appel d'offres sur le projet de caserne à Pointe-à-la-Croix*. En ligne : <https://cieufm.com/marcel-charest-et-fils-remporte-lappel-doffres-sur-le-projet-de-caserne-a-pointe-a-la-croix/> (consulté le 2024-05-17)
- CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CÔTE-DE-GASPÉ (CCCG). 2023. *Capitale des pêches - Suivi de la planification stratégique - Corporation de développement de Rivière-au-Renard*. En ligne : <https://commercecotedegaspe.org/2023/10/02/capitale-des-peches-suivi-de-la-planification-strategique-corporation-de-developpement-de-riviere-au-renard/> (consulté le 2024-05-15)

- CHAPDELAINE, C. 1996. *Réflexion sur l'ancienneté du peuplement initial du Québec à partir de nouveaux indices matériels du Paléoindien récent de la région de Rimouski, Québec*. Géographique physique et Quaternaire, vol. 50, n° 3, p. 271-286
- CLERMONT, N. 1986. « L'adaptation maritime au pays des Micmacs ». Dans Charles A. Martin (dir.). *Les Micmacs et la mer*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.
- COATES, K. 2000. *The Marshall Decision and Native Rights*. Montréal, McGill-Queen's University Press.
- CULTURE GASPÉSIE. 2024. *Requalification de l'église de Marsoui*. En ligne : <https://culturegaspesie.org/article/communiqués-de-presse/requalification-de-leglise-de-marsoui/>
- DESJARDINS, M. ET COLLABORATEURS. 1999. *Histoire de la Gaspésie*. Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2016. *Plan d'action régional de santé publique 2016-2021*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/Plan\\_daction\\_re%CC%81gional\\_de\\_sante%CC%81\\_publique\\_2016-2021.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/Plan_daction_re%CC%81gional_de_sante%CC%81_publique_2016-2021.pdf) (consulté le 2024-04-22)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018a. *La santé et le bien-être de la population de La Haute-Gaspésie*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sant%C3%A9\\_et\\_le\\_bien-%C3%AAtre\\_de\\_la\\_population\\_de\\_La\\_Haute-Gasp%C3%A9sie-%C3%89dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sant%C3%A9_et_le_bien-%C3%AAtre_de_la_population_de_La_Haute-Gasp%C3%A9sie-%C3%89dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-23)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018b. *La santé et le bien-être de la population de La Côte-de-Gaspé*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sante%CC%81\\_et\\_le\\_bien-e%CC%82tre\\_de\\_la\\_population\\_de\\_La\\_Co%CC%82te-de-Gaspe%CC%81-E%CC%81dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sante%CC%81_et_le_bien-e%CC%82tre_de_la_population_de_La_Co%CC%82te-de-Gaspe%CC%81-E%CC%81dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-24)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018c. *La santé et le bien-être de la population de la MRC d'Avignon*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sant%C3%A9\\_et\\_le\\_bien-%C3%AAtre\\_de\\_la\\_population\\_de\\_la\\_MRC\\_dAvignon-%C3%89dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sant%C3%A9_et_le_bien-%C3%AAtre_de_la_population_de_la_MRC_dAvignon-%C3%89dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-22)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018d. *La santé et le bien-être de la population de la MRC de Bonaventure*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sant%C3%A9\\_et\\_le\\_bien-%C3%AAtre\\_de\\_la\\_population\\_de\\_la\\_MRC\\_de\\_Bonaventure-%C3%89dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sant%C3%A9_et_le_bien-%C3%AAtre_de_la_population_de_la_MRC_de_Bonaventure-%C3%89dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-22)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018e. *La santé et le bien-être de la population de Rocher-Percé*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sante%CC%81\\_et\\_le\\_bien-e%CC%82tre\\_de\\_la\\_population\\_de\\_Rocher-Perce%CC%81-E%CC%81dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sante%CC%81_et_le_bien-e%CC%82tre_de_la_population_de_Rocher-Perce%CC%81-E%CC%81dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-24)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (DSP) DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2018f. *La santé et le bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sant%C3%A9\\_et\\_le\\_bien-%C3%AAtre\\_de\\_la\\_population\\_des\\_%C3%8Eles-de-la-Madeleine-%C3%89dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sant%C3%A9_et_le_bien-%C3%AAtre_de_la_population_des_%C3%8Eles-de-la-Madeleine-%C3%89dition_2018.pdf) (consulté le 2024-04-22)
- DUMAIS, P. ET G. ROUSSEAU. 1986. « Menagoesenog, ou les îles de la Madeleine : contexte environnemental ». Dans C.A. Martin (éd.). *Les Micmacs et la mer*. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, pp 67-97.

- EAU SECOURS. 2022. *Claims miniers : l'urgence d'un moratoire*. En ligne : <https://eausecours.org/claims-miniers-lurgence-dun-moratoire/> (consulté le 2023-02-14)
- ÉCOQUARTIER DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2022. *Le projet*. En ligne : <https://ecoquartierdesiles.ca/a-propos/#le-projet> (consulté le 2024-04-19)
- ETHNOSCOPI. 1984. *Étude de potentiel archéologique route 132, Sainte-Florence/Casapsca*. Dossier n° 1130-83-151. Ministère des Transports, Direction des expertises et normes. Service de l'environnement, Division des études d'impact. Février 1984.
- ETHNOSCOPI. 2013. *Inventaires archéologiques (2010)*. En ligne : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1131324.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (FCMQ). 2022. *FCMQ : Carte motoneige 2022-23*. En ligne : <http://fcmq.fcmqapi.ca/carte-motoneige/index.html#map> (consulté le 2023-02-16)
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS (FQCC). 2023. *Zone Chasse. Liste des établissements et des services*. En ligne : <http://zonechasse.com/lieux> (consulté le 2023-02-20)
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ). s. d. *Carte interactive*. En ligne : <https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/> (consulté le 2023-02-16)
- FEIT, H.A. 2005. « Recognizing Co-management as Co-governance: Visions and Histories of Conservation at James Bay ». *Anthropologica*. 47 (2): 267-288.
- GASPÉSIE NOUVELLES. 2023. *14 M\$ pour l'érosion des berges de Sainte-Anne-des-Monts*. En ligne : <https://www.gaspesienouvelles.com/article/2023/04/14/14-m-pour-l-erosion-des-berges-de-sainte-anne-des-monts> (consulté le 2024-06-17)
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2024a. *Périodes de chasse*. En ligne : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites> (consulté le 2024-05-07)
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2024b. *Périodes de piégeage*. En ligne : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/periodes-piegeage> (consulté le 2024-05-07)
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2024c. *Communiqué de presse - 120 nouveaux logements sociaux et abordables seront construits rapidement en Gaspésie*. En ligne : <https://www.habitation.gouv.qc.ca/medias/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/article/120-nouveaux-logements-sociaux-et-abordables-seront-construits-rapidement-en-gaspesie>
- GROUPE DDM. 2021. *Numéro de contrat 4306-19-AD05, Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - îles-de-la-Madeleine*. En ligne: <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1315504.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- GUERRERO DUFOUR, E. 2023. *Un pas de plus vers le retour du train de passagers en Gaspésie*. *Radio-Canada*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2026330/train-passagers-gaspesie-via-rail> (consulté le 2024-05-03)
- HYDRO-QUÉBEC. 2024. *Raccordement des Îles-de-la-Madeleine au réseau de transport d'électricité*. En ligne : <https://www.hydroquebec.com/projets/raccordement-iles-de-la-madeleine/> (consulté le 2024-04-19)
- INSTITUT DE RECHERCHE EN HISTOIRE MARITIME ET ARCHÉOLOGIE SUBAQUATIQUE (IRHMAS). 2021. *Raccordement des Îles-de-la-Madeleine au réseau gaspésien : Étude de potentiel archéologique et subaquatique*. En ligne : <https://www.hydroquebec.com/data/raccordement-iles-de-la-madeleine/pdf/etude-de-potentiel-subaquatiquehgaspesie-idm.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- LACASSE, J.-P. 2004. *Les Innus et le territoire : Innu tipenitamum*. Québec : Les éditions du Septentrion. 274 pages.

- LAROSE, I. 2021. *Faire les foins aux Îles-de-la-Madeleine : le parcours du combattant*. Radio-Canada. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1815388/acces-terres-agricoles-iles-madeleines-foin-terrafoin-dominique-arseneau> (consulté le 2024-05-17)
- LE BON GOÛT FRAIS DES ÎLES DE LA MADELEINE. 2024. *Entreprises gourmande : Producteur transformateur*. En ligne : <https://lebongoutfraisdesiles.com/producteurs-transformateurs/> (consulté le 2024-05-17).
- LEROUX, J., R. CHAMBERLAND, E. BRAZEAU ET C. DUBÉ. 2004. *Au pays des peaux de chagrin : Occupation et exploitation territoriales à Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au XX<sup>e</sup> siècle*. Québec : Les Presses de l'Université Laval et le Musée canadien des civilisations. 205 pages.
- LOEWEN, B. s. d. *Réflexions sur la situation du patrimoine submergé au Québec*. En ligne : [http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/AM-Brad\\_Loewen.pdf](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/AM-Brad_Loewen.pdf)
- MA GASPÉSIE. 2023. *Carleton-sur-Mer cherche à protéger la rue menant au camping municipal*. En ligne : <https://magaspesie.ca/carleton-sur-mer-cherche-a-protoger-la-rue-menant-au-camping-municipal/> (consulté le 2024-05-16)
- MA GASPÉSIE. 2024a. *22 navires de croisière attendus cette année à Gaspé*. En ligne : <https://magaspesie.ca/22-navires-de-croisiere-attendus-cette-annee-a-gaspe/>
- MA GASPÉSIE. 2024b. *Une dernière phase pour compléter la restauration de la Cathédrale du Christ-Roi*. En ligne : <https://magaspesie.ca/une-derniere-phase-pour-completer-la-restauration-de-la-cathedrale-du-christ-roi/>
- MA GASPÉSIE. 2024c. *Une autre étape pour le nouveau Théâtre de la Vieille-forge de Petite-Vallée*. En ligne : <https://magaspesie.ca/une-autre-etape-pour-le-nouveau-theatre-de-la-vieille-forge-de-petite-vallee/>
- MCCAFFREY, M. 2020. *Atlantic Walrus in the Gulf of St. Lawrence: A History of Human Predation*. Dans *Arctic Crashes: People and Animals in the Changing North*, sous la direction de Krupnick, I. et Aron L. Crowell, 375-399, Washington DC: Smithsonian Institution Scholarly Press.
- MAILHOT, J. 1999. *Au pays des Innus : Les gens de Sheshatshit*. Montréal : Recherches amérindiennes au Québec. 214 pages.
- MAILHOT, J. ET S. VINCENT. 1980. *Les discours montagnais sur le territoire*. Rapport soumis au Conseil Atikamekw-Montagnais.
- MARSHALL, I. 1986. « Le canot de haute mer des Micmacs ». Dans : *Les Micmacs et la mer*, sous la direction de C.A. Martijn, 29-48. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- MARTIJN, C.A. DIR. 1986. *Les Micmacs et la mer. Signes des Amériques*. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- MASSICOTTE, G. 2009. *Rivalités autour de la pêche au saumon sur la rivière Ristigouche : étude de la résistance des Mi'gmaq (1763-1858)*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.
- MICHAUX, E. 2007a. *L'exploitation et la gestion des rivières à saumon par les autochtones : Le cas des Innus d'Unamen-shipu et des Jenniss de Musquararo*. Université Laval : collection Pêches autochtones n° 5, CIERA.
- MICHAUX, E. 2007b. « La pêche commerciale des Malécites de Viger : l'accès à la ressource et sa gestion ». Dans *Collection pêches autochtones n° 3*. CIERA, Université Laval.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC). 2024. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. En ligne : <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do?methode=afficher> (consulté le 2024-05-07)
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF). 2010. *Cadre légal au Québec*. En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2653>

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2019. *Portrait agroalimentaire de la MRC de Kamouraska*. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED\\_portrait\\_BSL\\_Kamouraska\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BSL_Kamouraska_MAPAQ.pdf) (consulté le 2024-05-16)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2020. *Pêches et aquacultures commerciales au Québec en un coup d'œil*. Portait statistique | Édition 2020. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/CoupOeilpeche.pdf> (consulté le 2023-02-21)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2021a. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Bas-Saint-Laurent*. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS\\_profilregionalbioalimentaire\\_Bas-St-Laurent\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Bas-St-Laurent_MAPAQ.pdf) (consulté le 2023-02-15)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2021b. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Gaspésie et IDLM*. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS\\_profilregionalbioalimentaire\\_Gaspesie-Ile-de-la-Madeleine\\_MAPAQ.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Gaspesie-Ile-de-la-Madeleine_MAPAQ.pdf) (consulté le 2023-02-15)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2021c. *Pêche en eau salée*. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche/Peche/Pages/Peche.aspx> (consulté le 2023-02-21)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2023. *Aquaculture*. En ligne : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche/aquaculture/Pages/Aquaculture.aspx> (consulté 2023-01-27)
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MEIE). 2024. *Structure économique - Bas-Saint-Laurent*. En ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/bas-saint-laurent/portrait-regional/structure-economique> (consulté le 2024-04-17)
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2023a. *Chasse sportive au Québec 2022-2024*. En ligne : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive?exclureAnnexesPid=7065&exclurePid=7036%2C17570%2C7453%2C13655%2C16299&type=116&cHash=6409b8d55b23e3b2220243e61df21604> (consulté le 2023-02-20)
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2023b. *Statistiques de chasse. Statistiques et données sur la faune. Faune*. En ligne : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/statistiques-chasse> (consulté le 2023-02-20)
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2024. *Plan de gestion de la pêche 2024-2025*. En ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/peche/documents/plan-gestion-peche.pdf> (consulté le 2024-06-17)
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2010a. *Organisation territoriale - Bas-Saint-Laurent (région 01)*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/bas-saint-laurent/> (consulté le 2023-02-02)
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2010b. *Organisation territoriale - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)*. En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/bas-saint-laurent/> (consulté le 2023-02-02)

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2023. *Fonds régions et ruralité, Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions, 13 projets retenus et une entente sectorielle pour la région du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement\\_territorial/fonds\\_programmes/FRR/volet\\_1/TAB\\_FRR\\_1\\_bas\\_saint\\_laurent\\_aout\\_2023.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_1/TAB_FRR_1_bas_saint_laurent_aout_2023.pdf) (consulté le 2024-04-29)
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF). 2015a. *Le Plan d'affectation du territoire public - Une vision globale des terres et des ressources - Information générale*. En ligne : <https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/guide-patp.pdf> (consulté le 2024-04-23)
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF). 2015b. *Plan d'affectation du territoire public. Bas-Saint-Laurent*. En ligne : [https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PATP/Bas-Saint-Laurent/PL-affectation\\_territoire\\_public\\_BSL\\_MERN.pdf](https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PATP/Bas-Saint-Laurent/PL-affectation_territoire_public_BSL_MERN.pdf) (consulté le 2023-02-07)
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF). 2015c. *Plan d'affectation du territoire public. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : [https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PATP/Gaspesie/PL-affectation\\_territoire\\_public\\_GIM\\_MERN.pdf](https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PATP/Gaspesie/PL-affectation_territoire_public_GIM_MERN.pdf) (consulté le 2023-02-07)
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF). 2023. *L'Unité d'aménagement (UA). Cartes par régions 2023-2028*. En ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/les-droits-consentis/lunite-damenagement-ua/> (consulté le 2023-02-08)
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD). 2023. *Carte des carrières et sablières et des centrales d'enrobage*. En ligne : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/entreprises-reseaux-routier/chaussees/cartes-carrieres-sablieres-centrales-enrobage/Pages/cartes-carrieres-sablieres-centrales-enrobage.aspx> (consulté le 2023-02-14)
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD). 2024. *Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie*. En ligne : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/structures-infrastructures/infrastructures-ferroviaires/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie/Pages/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie.aspx#:~:text=Les%20travaux%20sur%20ce%20dernier,de%20structures%20d%C3%A9buteront%20en%202024.&text=Structure%20ferroviaire%20dans%20le%20secteur%20de%20Douglstown%20%C3%A0%20Gasp%C3%A9>. (consulté le 2024-05-17)
- MINISTÈRE DU TOURISME (MTO). 2014. *État des lieux Saint-Laurent touristique 2014-2020. Le Saint-Laurent du fleuve à la mer 4 000 km de découvertes. Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020*. En ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/etudes-statistiques/etat-des-lieux-saint-laurent.pdf> (consulté le 2023-02-16)
- MOSCOVICI, S. 2003. « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire ». Dans : *Les représentations sociales*, Jodelet, D., p. 62-86. Paris : Presses universitaires de France.
- MOUSSEAU, P., M. GAGNON, P. BERGERON, J. LEBLANC et R. SIRON. 1997. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs*. Ministère des Pêches et des Océans - Région Laurentienne, Division des sciences de l'environnement marin, Institut Maurice-Lamontagne et Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zones d'interventions prioritaires 19, 20 et 21. 437 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 1987. *Schéma d'aménagement et de développement*. En ligne : [https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2021/05/SchemaAmenagement\\_DocComplementaire\\_1987-1999.pdf](https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2021/05/SchemaAmenagement_DocComplementaire_1987-1999.pdf) (consulté le 2024-05-13)

- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 2018. *Plan de développement de la zone agricole*. En ligne : [https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2021/05/PDZA\\_Avignon\\_2018\\_version-finale.pdf](https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2021/05/PDZA_Avignon_2018_version-finale.pdf) (consulté le 2024-05-16)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 2023a. *Avignon Plongeon dans une MRC de l'immense. Portrait du territoire*. En ligne : [https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2024/04/Portrait\\_Avignon2023.pdf](https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2024/04/Portrait_Avignon2023.pdf) (consulté le 2024-05-13)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 2023b. *État de situation sur le logement et pistes d'actions urbanistiques*. En ligne : [https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2024/03/MRCAvignon\\_Etat-de-situation-sur-le-logement-et-pistes-dactions-urbanistiques\\_VF231215.pdf](https://www.mrcavignon.com/app/uploads/2024/03/MRCAvignon_Etat-de-situation-sur-le-logement-et-pistes-dactions-urbanistiques_VF231215.pdf) (consulté le 2024-05-14)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 2024a. *Aménagement du territoire. Page d'accueil*. En ligne : <https://www.mrcavignon.com/les-services/amenagement/> (consulté le 2024-05-13)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'AVIGNON. 2024b. *SiGALE - Cartographie interactive de la MRC d'Avignon*. En ligne : <https://sigale.ca/main.aspx?mrc=060> (consulté le 2024-05-07)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE BONAVENTURE. 2008. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : [https://mrcbonaventure.com/wp-content/uploads/2023/03/MRCBonaventure\\_SADDR\\_2eGen\\_REG\\_2008-09\\_REG\\_2022-08\\_Mars.2023.pdf](https://mrcbonaventure.com/wp-content/uploads/2023/03/MRCBonaventure_SADDR_2eGen_REG_2008-09_REG_2022-08_Mars.2023.pdf) (consulté le 2024-05-13)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE BONAVENTURE. 2019. *Plan de développement de la zone agricole*. En ligne : <https://mrcbonaventure.com/wp-content/uploads/2019/10/Plan-de-d%C3%A9veloppement-de-la-zone-agricole-PDZA.pdf> (consulté le 2024-05-16)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE KAMOURASKA. 2016. *Schéma d'aménagement et de développement révisé - Version administrative août 2023*. En ligne : <https://mrckamouraska.com/documentation/chapitre-18-les-grandes-affectations-schema-damenagement-et-de-developpement-revise-version-administrative-octobre-2020/> (consulté le 2023-04-23)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2004. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : <https://www.cotedegaspe.ca/amenagement-du-territoire> (consulté le 2024-05-09)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2024. *Profil du territoire MRC de La Côte-de-Gaspé*. En ligne : <https://www.cotedegaspe.ca/profil-du-territoire> (consulté le 2024-05-15)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. s. d. *La MRC : Infrastructures du territoire*. En ligne : <https://www.hautegaspesie.com/fr/infrastructures> (consulté le 2024-04-23)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 1989. *Schéma d'aménagement et de développement*. En ligne : [https://www.hautegaspesie.com/sites/24358/Sch%c3%a9ma%20d%27am%c3%a9nagement\\_1989.pdf](https://www.hautegaspesie.com/sites/24358/Sch%c3%a9ma%20d%27am%c3%a9nagement_1989.pdf) (consulté le 2024-05-10)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 2023. *Plan de développement de la zone agricole révisé : 2023-2026*. En ligne : <https://www.hautegaspesie.com/sites/24358/PDZA%20-%c3%89dition%202023-2026.pdf> (consulté le 2024-05-16)

- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA MATANIE. 2001. *Schéma d'aménagement et de développement*. En ligne : [https://www.mrcdematane.qc.ca/images/Upload/Services/Amenagement\\_territoire/SAD\\_MATANIE\\_198-15-2022.pdf](https://www.mrcdematane.qc.ca/images/Upload/Services/Amenagement_territoire/SAD_MATANIE_198-15-2022.pdf) (consulté le 2024-04-25)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA MITIS. 2007. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : [https://mrcmitis.ca/ova\\_doc/schema-damenagement-et-de-developpement/](https://mrcmitis.ca/ova_doc/schema-damenagement-et-de-developpement/) (consulté le 2024-04-25)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 2009. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/amenagement-et-urbanisme/schema/> (consulté le 2024-04-25)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE RIVIÈRE-DU-LOUP. 2020. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : [https://www.mrcriviereduloup.ca/documents/pdf/2024/sadr\\_complet\\_2019\\_mis\\_a\\_jour\\_2024-04-02.pdf](https://www.mrcriviereduloup.ca/documents/pdf/2024/sadr_complet_2019_mis_a_jour_2024-04-02.pdf) (consulté le 2024-05-02)
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DU ROCHER-PERCÉ. 2009. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. En ligne : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/SADRmodi9.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE. 2010. *Plan d'urbanisme. Règlement n° 2012-001*. En ligne : [https://fr.mungi.ca/\\_files/ugd/653708\\_355619494eda4328811828ad0090337b.pdf](https://fr.mungi.ca/_files/ugd/653708_355619494eda4328811828ad0090337b.pdf) (consulté le 2023-02-06)
- MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2010. *Plan d'urbanisme. Règlement n° 2010-24*. En ligne : <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/10/2010-24-Plan-durbanisme.pdf> (consulté le 2023-02-06)
- MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2021. *Portrait du territoire*. En ligne : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/a-propos/portrait-du-territoire/> (consulté le 2023-02-03)
- OBSERVATOIRE GLOBAL DU SAINT-LAURENT (OGSL). 2016. *Répertoire des sites maricoles du Québec, sous licence*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Consulté le 2023-01-27.
- OURANOS. s. d. *Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement\\_territoire/lutte\\_contre\\_changements\\_climatiques/fiches\\_syntheses\\_regionales/FIC\\_Ouranos\\_BasStLaurent.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/lutte_contre_changements_climatiques/fiches_syntheses_regionales/FIC_Ouranos_BasStLaurent.pdf) (consulté le 2024-05-14)
- PARCS CANADA. 2009. *Définition des paysages culturels autochtones*. En ligne : [\[http://www.pc.gc.ca/fra/docs/r/pca-acl/sec4.aspx\]](http://www.pc.gc.ca/fra/docs/r/pca-acl/sec4.aspx).
- PARCS CANADA. 2015. *Phare de l'Île-du-Havre-aux-Maisons. Phare patrimonial. Annuaire des désignations patrimoniales fédérales*. En ligne : [https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page\\_hl\\_fra.aspx?id=14752&\\_gl=1\\*1mcfz xu\\*\\_ga\\*MTUzNTkwOTk2Ny4xNzE4NjQ5MTI1\\*\\_ga\\_PC690N3X7Z\\*MTcxODY0OTEyNS4xLjEuMTcxODY0OTE5OS4wLjAuMA..&\\_ga=2.27801467.611468639.1718649125-1535909967.1718649125](https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_hl_fra.aspx?id=14752&_gl=1*1mcfz xu*_ga*MTUzNTkwOTk2Ny4xNzE4NjQ5MTI1*_ga_PC690N3X7Z*MTcxODY0OTEyNS4xLjEuMTcxODY0OTE5OS4wLjAuMA..&_ga=2.27801467.611468639.1718649125-1535909967.1718649125) (consulté le 2024-06-17)
- PARCS CANADA. 2024. *Annuaire des désignations patrimoniales fédérales*. En ligne : [https://www.pc.gc.ca/apps/DFHD/default\\_fra.aspx](https://www.pc.gc.ca/apps/DFHD/default_fra.aspx) (consulté le 2024-05-07)
- PÊCHE IMPACT. 2023. *Recherche en aquaculture et pêcheries : le gouvernement québécois investit*. En ligne : <https://www.pecheimpact.com/recherche-en-aquaculture-et-pecheries-le-gouvernement-quebecois-investit/> (consulté le 2024-05-16)
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2007. *Évaluation sommative de l'Initiative de l'après-Marshall*. En ligne : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/evaluations/07-08/6b053-fra.htm>

- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2008a. *Stratégie relative aux pêches autochtones et au-delà. Résumé*. En ligne : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/aboriginal-autochtones/afs/afsoc03ex-fra.htm>
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2008b. *Cadre intégré des politiques autochtones*. En ligne : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/aboriginal-autochtones/iapf-cipa-fra.htm>
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2009. *Premières Nations touchées par le jugement Marshall*. En ligne : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/aboriginal-autochtones/marshall/fnamd-pntjm-fra.htm>
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2018. *L'industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique 2015*. En ligne : [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/mpo-dfo/Fs124-9-2018-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/mpo-dfo/Fs124-9-2018-fra.pdf) (consulté le 2023-02-06)
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2020. *Principaux ports et secteurs maritimes du Québec selon la valeur des débarquements (M\$ et %), 2019 (données préliminaires)*. En ligne : <https://inter-l01-uat.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/principaux-ports-et-secteurs-maritimes-du-quebec-selon-la-valeur-des-debarquements-m-et-2019?wbdisable=true> (consulté le 2024-06-17)
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO). 2024. *Pêches commerciales*. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commerciale/index-fra.html> (consulté le 2024-11-01)
- PESCA ENVIRONNEMENT. 2023. *Parc éolien Mesgi'g Ugu's'n 2. Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1, rapport principal*. En ligne : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-12-250/3211-12-250-5.pdf> (consulté le 2024-05-17)
- PINTAL, J-Y. 2004. *Analyse de fatalité pour cinq projets éoliens; étude de potentiel archéologique (extraits)*. En ligne : <https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-valleau-sables/documents/sables/PR3-2-ann2-6.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- PINTAL, J-Y. 2007. *Étude du potentiel archéologique : Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse-de-Caplan, Gaspésie, Québec*. En ligne : [https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-St-Alphonse/documents/PR3.2/PR3-2\\_annexe4\\_potentiel-archeologique.pdf](https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-St-Alphonse/documents/PR3.2/PR3-2_annexe4_potentiel-archeologique.pdf) (consulté le 2024-05-13)
- PINTAL, J-Y. 2011. *Parc éolien communautaire de Viger-Denonville. Étude de potentiel archéologique. Rapport préliminaire, Québec, août 2011*.
- POIRIER, S. 2000. « Contemporanéité autochtone, territoire et post colonialisme ». *Anthropologie et Sociétés*. Vol. 24, n° 1. Pages 137-153.
- RADIO-CANADA. 2022a. *Un projet immobilier de 40 M\$ au Domaine des Oblats de La Pocatière*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1926237/domaine-oblats-immobilier-logements-haut-de-gamme-la-pocatiere> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2022b. *Câbles électriques sous-marins : la Régie de l'énergie rejette la demande d'Hydro-Québec*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1911432/transition-energetique-iles-madeleine-regie-energie-rejet-plan-cables-sous-marins> (consulté le 2024-04-19)
- RADIO-CANADA. 2022c. *Des projets municipaux de 72 M\$ d'ici 2024 aux Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1895897/programme-triennal-immobilisation-iles-de-la-madeleine-2022-2024> (consulté le 2024-04-19)
- RADIO-CANADA. 2022d. *Québec appuie l'expansion de la Coopérative de Cap Dauphin*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1883940/expansion-usine-transformation-homard-cap-dauphin-vivier-salle-triage-automatisee-pierre-fitzgibbon-annonce-pret> (consulté le 2024-05-14).

- RADIO-CANADA. 2023a. *Le financement se met en place pour la réfection du quai Taché de Kamouraska*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958923/quai-tache-kamouraska-financement-travaux-renovation> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023b. *Québec accorde 39 M\$ pour la protection des berges dans la Mitis et la Matanie*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1975066/protection-berges-erosion-matane-sainte-luce-sur-mer-financement-quebec> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023c. *Québec octroie 3,3 M\$ de plus pour la conversion du couvent des Sœurs du Saint-Rosaire*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1979959/aide-financiere-quebec-logement-soeurs-saint-rosaire-couvent-reconversion> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023d. *Feu vert pour l'agrandissement de l'édifice municipal de Sainte-Flavie*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2010003/edifice-municipal-sainte-flavie-agrandissement-renovation> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023e. *Pas d'évaluation environnementale pour le projet de recharge de plage de Sainte-Flavie*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1999501/sainte-flavie-recharge-plage-erosion> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023f. *Un projet d'écoquartier de 250 logements en préparation à Rimouski*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2012876/projet-rimouski-logement-social-abordable> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023g. *Rivière-du-Loup : le presbytère Saint-François-Xavier bientôt transformé*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2009412/autnid-saint-francois-xavier-viger-construction> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2023h. *L'église de Rivière-à-Claude deviendra une distillerie*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2030769/gin-cap-peches-gaspesie-tourisme>
- RADIO-CANADA. 2023i. *Hydro-Québec suspend son projet de raccordement électrique des Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1967249/cable-sous-marin-electrique-projet-eolien-grosse-ile-hydro-quebec> (consulté le 2024-04-19)
- RADIO-CANADA. 2023j. *Nouvelle étape vers la création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2010030/depot-plan-gestion-amenagement-parc-regional-appui-organisme> (consulté le 2024-04-19)
- RADIO-CANADA. 2024a. *Près d'une centaine de nouveaux logements seront construits à Rivière-du-Loup*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2050564/logement-abordable-riviere-du-loup> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2024b. *Des millions pour le développement régional du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2066279/fonds-regions-ruralite-quebec-bas-saint-laurent> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2024c. *Grande Place : Corev projette de construire deux fois plus de logements*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2063942/grande-place-construction-logements-rimouski> (consulté le 2024-04-29)
- RADIO-CANADA. 2024d. *Le maire de La Martre promet de l'eau potable pour 2025*. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2047778/martre-eau-potable-travaux-haute-gaspesie>
- RADIO GASPÉSIE. 2024a. *Projet de 144 logements, Gaspé espère un dénouement*. En ligne : <https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/actualite/projet-de-144-logements-gaspe-espere-un-denuement/>
- RADIO GASPÉSIE. 2024b. *51 M\$ pour 84 logements abordables à Gaspé*. En ligne : <https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/actualite/51-m-pour-84-logements-abordables-a-gaspe/>

- RADIO GASPÉSIE. 2024c. *Une étape pour une Maison de la Culture à Gaspé*. En ligne : <https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/actualite/une-etape-pour-une-maison-de-la-culture-a-gaspe/>
- RURALYS. 2019. *Inventaire archéologique, route 132, en limite ouest de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - 2018*. En ligne : <https://www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/wp-content/uploads/2019/04/Rapport-Sainte-Anne-de-La-Pocati%C3%A8re-mars-2019.pdf> (consulté le 2024-05-13)
- SAINT-ARNAUD, M. 2008. *Contribution à la définition d'une foresterie autochtone à Kitcisakik*. Volume 1. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.
- SHAW, J., P. GAREAU ET R.C. COURTNEY. 2002. *Paleogeography of Atlantic Canada 13-0 kyr*. *Quaternary Science Review* 21 : 1986-1878.
- SIMARD, F. ET B. LOEWEN. 2010. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, volet patrimoine archéologique maritime et subaquatique*. Texte présenté à GENIVAR Société en commandite.
- SHIELDS, A. 2022. *Boom de permis d'exploration minière dans le sud du Québec. Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/environnement/771654/boom-de-permis-d-exploration-mini%C3%A8re-dans-le-sud-du-quebec> (consulté le 2023-02-14)
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. 2024. *Notre organisation*. En ligne : <https://www.traversiers.com/fr/a-propos-de-la-societe/nos-navires/nm-saaremaa-i> (consulté le 2024-05-02)
- STATISTIQUE CANADA. 2024. *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 2024-04-16)
- STRATÉGIES SAINT-LAURENT. 2024. *Les comités ZIP. Présentation et localisation*. En ligne : <https://strategiessl.qc.ca/les-comites-zip/> (consulté le 2024-04-16)
- TOURISME BAS-SAINT-LAURENT. 2021. *Plan stratégique de développement et de structuration de l'offre touristique au Bas-Saint-Laurent 2021-2025*. En ligne : <https://www.bassaintlaurent.ca/fichiersUpload/fichiers/20210503111942-plan-strategique-de-developpement-et-de-structuration-de-l-offre-touristique-au-bsl-21-25-2.pdf> (consulté le 2023-02-15)
- TOURISME BAS-SAINT-LAURENT. 2023. *Les sentiers de randonnées du Bas-Saint-Laurent*. En ligne : [https://www.bassaintlaurent.ca/fr/quoi-faire/activites-de-plein-air/randonnees-pedestres/sentiers-de-randonnees-au-bas-saint-laurent/?gclid=Cj0KCQiAxbefBhDfARIsAL4XLRof9Igrt7PcHf-9z11gWdvu4u\\_d0jfHCUetER\\_cneoHQjKPfrTsVyUaAjsAEALw\\_wcB](https://www.bassaintlaurent.ca/fr/quoi-faire/activites-de-plein-air/randonnees-pedestres/sentiers-de-randonnees-au-bas-saint-laurent/?gclid=Cj0KCQiAxbefBhDfARIsAL4XLRof9Igrt7PcHf-9z11gWdvu4u_d0jfHCUetER_cneoHQjKPfrTsVyUaAjsAEALw_wcB) (consulté le 2023-02-16)
- TOURISME GASPÉSIE. 2023a. *5 rivières où pêcher le saumon en Gaspésie*. En ligne : <https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/85/5-rivieres-ou-pecher-le-saumon-en-gaspesie/article.html> (consulté le 2023-02-20)
- TOURISME GASPÉSIE. 2023b. *Tout savoir sur la pêche depuis les quais et plages de la Gaspésie*. En ligne : <https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/79/tout-savoir-sur-la-peche-depuis-les-quais-et-plages-de-la-gaspesie/article.html> (consulté le 2023-02-20)
- TOURISME ÎLES DE LA MADELEINE. 2023. *Sentiers Entre Vents et Marées*. En ligne : <https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/decouvrir-les-iles/experiences/nature/randonnee-pedestre/sentiers-entre-vents-et-marees/> (consulté le 2023-02-16)
- TOURISME ÎLES DE LA MADELEINE. s. d. *Agir ensemble pour un tourisme responsable et durable. Stratégie touristique 21-26 des Îles-de-la-Madeleine*. En ligne : <https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/2021102515291520211>

025152857-strae-gie-tourisme-durable-21-26-i-les-de-la-madeleine-mail.pdf (consulté le 2023-02-15)

TRANSPORTS CANADA. 2024. *Projet de reconstruction du quai des pêcheurs, Port de Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine. Nouvelles*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2024/02/projet-de-reconstruction-du-quai-des-pecheurs-port-de-cap-aux-meules-iles-de-la-madeleine.html> (consulté le 2024-05-14)

TVA NOUVELLES. 2023a. *870 M\$ pour le retour du train jusqu'à Gaspé*. En ligne : <https://cimtchau.ca/nouvelles/870-m-pour-le-retour-du-train-jusqua-gaspe/#:~:text=Qu%C3%A9bec%20annonce%20le%20retour%20du,entourant%20le%20chemin%20de%20fer> (consulté le 2024-05-03)

TVA NOUVELLES. 2023b. *Notre-Dame-du-Portage : Québec accorde 9,4 M\$ pour la protection des berges*. En ligne : <https://cimtchau.ca/nouvelles/notre-dame-du-portage-quebec-accorde-94m-pour-la-protection-des-berges/> (consulté le 2024-04-29)

TVA NOUVELLES. 2024. *Tourisme Bas-Saint-Laurent accorde 837 000\$ à 14 projets touristiques locaux*. En ligne : <https://cimtchau.ca/nouvelles/tourisme-bas-saint-laurent-accorde-pres-de-837-000-a-14-projets-touristiques-locaux/> (consulté le 2024-04-29)

VILLE DE BONAVENTURE. s. d. *Projets municipaux en cours*. En ligne : <https://villebonaventure.ca/developpement/projets-en-cours/> (consulté le 2024-05-17)

VILLE DE GASPÉ. 2023. *La Ville de Gaspé dévoile les plans préliminaires de son futur aréna (complexe multisport - phase 1)*. En ligne : <https://ville.gaspe.qc.ca/communiques-presse/item/2353-la-ville-de-gaspe-devoile-les-plans-preliminaires-de-son-futur-arena-complexe-multisport-phase-1>

VILLE DE GASPÉ. s. d. *Aéroport Michel-Pouliot de Gaspé*. En ligne : [https://ville.gaspe.qc.ca/services-municipaux/informations-rapides/aeroport-michel-pouliot-de-gaspe/#:~:text=L'a%C3%A9roport%20Michel%20Pouliot%20\(,est%20la%20propri%C3%A9taire%20depuis%201998](https://ville.gaspe.qc.ca/services-municipaux/informations-rapides/aeroport-michel-pouliot-de-gaspe/#:~:text=L'a%C3%A9roport%20Michel%20Pouliot%20(,est%20la%20propri%C3%A9taire%20depuis%201998) (consulté le 2024-05-01)

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS. s. d. *Aéroport*. En ligne : <https://villesadm.net/aeroport/> (consulté le 2024-05-01)



# Annexe A

## Répertoire cartographique

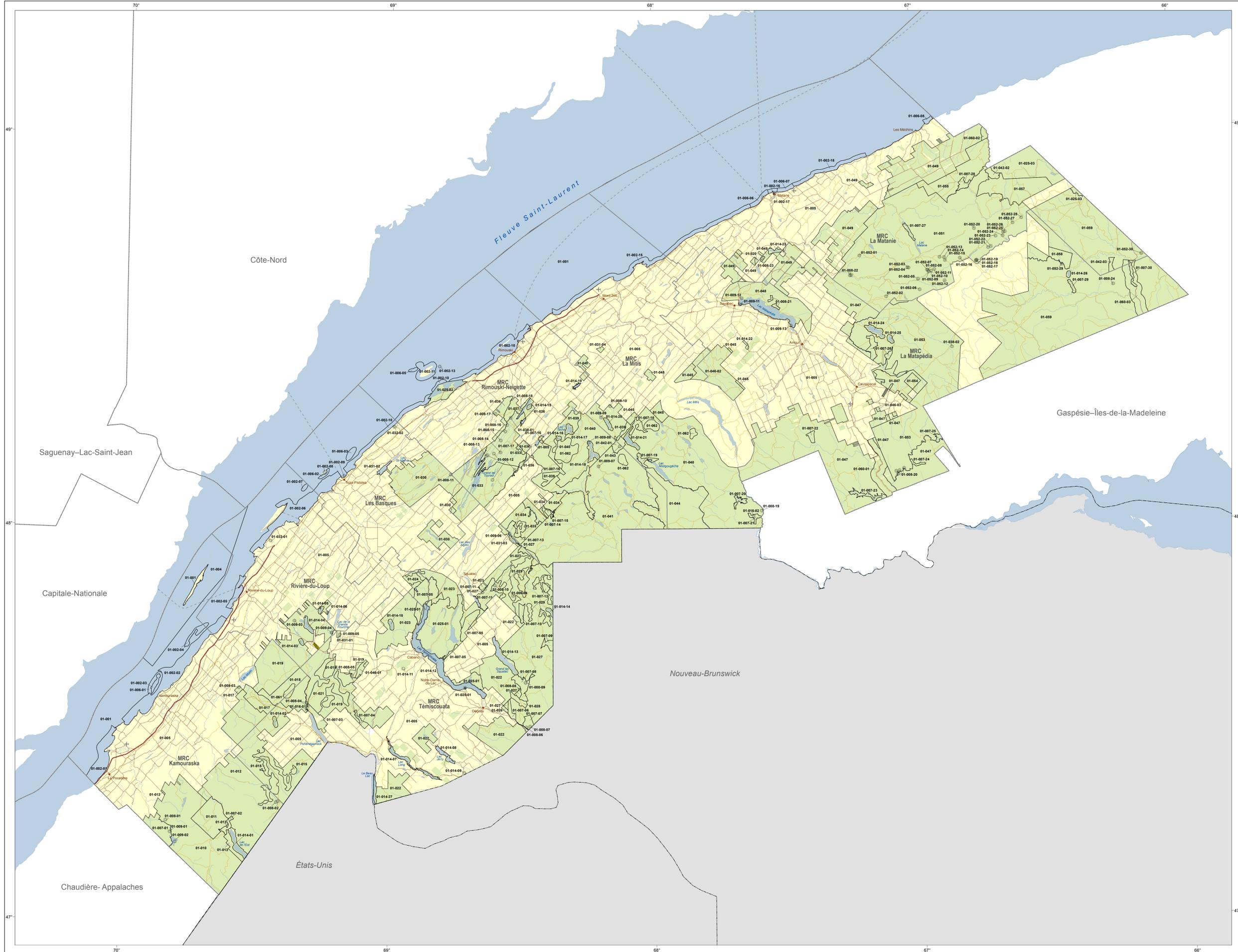


eNGLOBE



# Carte 4 : Zones d'affectation

## Plan d'affectation du territoire public du Bas-Saint-Laurent



**Découpage**

00-00  
00-00

Zone d'affectation

**Infrastructure de transport**

- Aéroport
- Autoroute, route nationale, régionale et collectrice
- Routie locale et d'accès aux ressources
- Chemin de fer
- Traverse maritime

**Tenure**

- Privée
- Publique

**Organisation administrative**

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Réserve indienne

**Frontière**

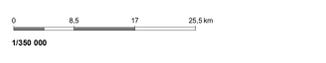
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Notes : Les données utilisées pour illustrer cette carte ont été vérifiées depuis la date de leur compilation. Cette carte donne le territoire public et privé et n'est à l'usage qu'en aucun cas d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.

**Métadonnées**

**Projection cartographique**  
Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

**Système de référence géodésique**  
NAD 83, compatible avec le système mondial WGS 84



**Sources**

Données	Organisme	Année
Zone d'affectation	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2012
Base de données topographiques et administratives (BOTA 250k)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2009

**Réalisation**  
Production : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

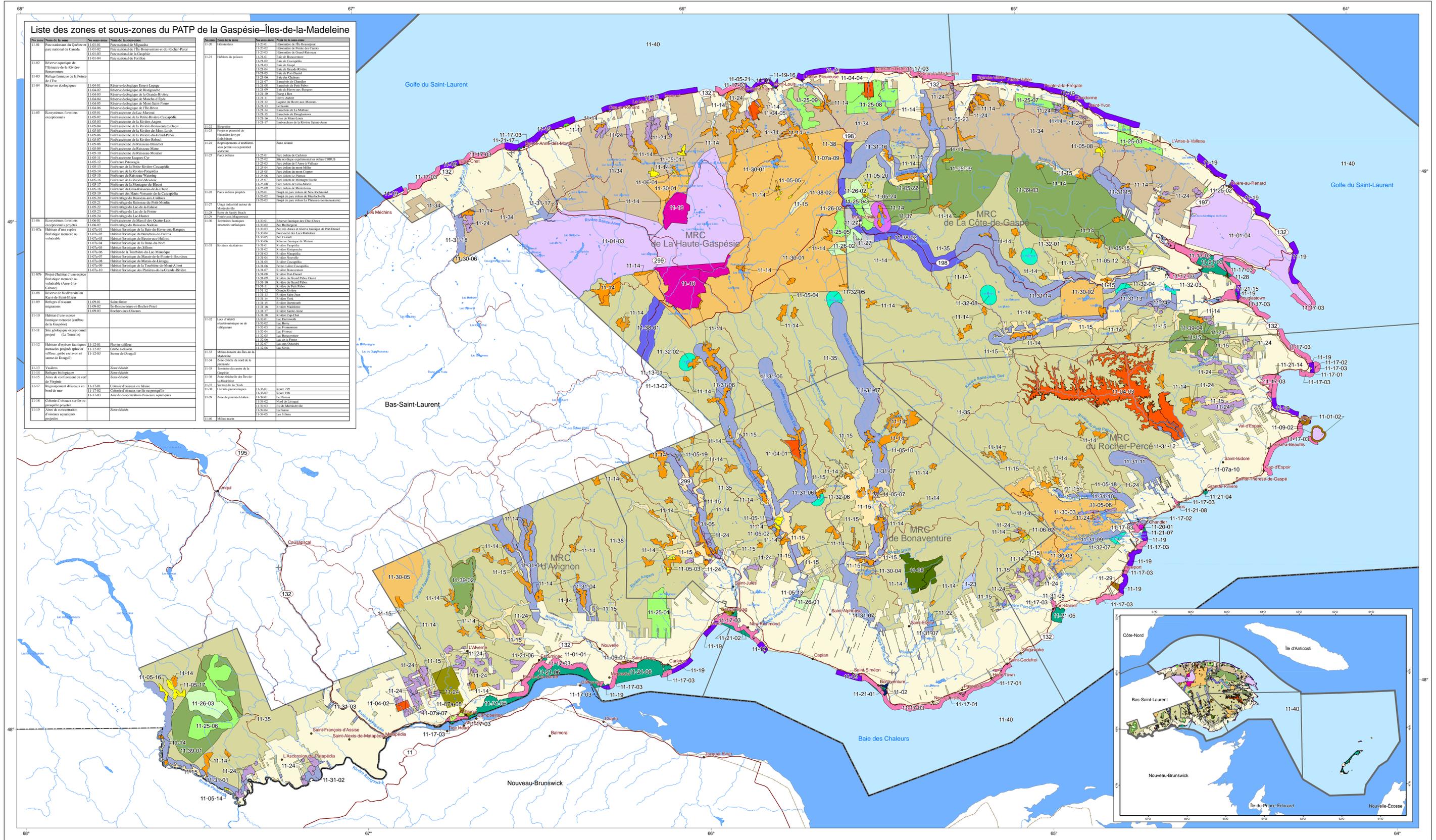
© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2015



# Carte 4a : Zones d'affectation — Gaspésie

## Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Partie ouest (Gaspésie)



No zone	Nom de la zone	No sous-zone	Nom de la sous-zone	No zone	Nom de la zone	No sous-zone	Nom de la sous-zone
11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	11-01-01	Parc national de Manicouagan	11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	11-01-02	Parc national de Tadoussac
11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-02-01	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-02-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure
11-03	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-03-01	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-03	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-03-02	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate
11-04	Réserve écologique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-04-01	Réserve écologique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-04	Réserve écologique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	11-04-02	Réserve écologique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure
11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	11-05-01	Écosystème forestier exceptionnel de la Rivière-Bonaventure	11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	11-05-02	Écosystème forestier exceptionnel de la Rivière-Bonaventure
11-06	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-06-01	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-06	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-06-02	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar
11-07a	Habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable	11-07a-01	Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable	11-07a	Habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable	11-07a-02	Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-08-01	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar	11-08-02	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar
11-09	Réserve d'oiseaux migrateurs	11-09-01	Réserve d'oiseaux migrateurs	11-09	Réserve d'oiseaux migrateurs	11-09-02	Réserve d'oiseaux migrateurs
11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	11-10-01	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	11-10-02	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)
11-11	Site géologique exceptionnel (La Touraille)	11-11-01	Site géologique exceptionnel (La Touraille)	11-11	Site géologique exceptionnel (La Touraille)	11-11-02	Site géologique exceptionnel (La Touraille)
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées (poisson d'offshore, goébe à bec noir et saumon de Douglas)	11-12-01	Habitat d'espèces fauniques menacées (poisson d'offshore, goébe à bec noir et saumon de Douglas)	11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées (poisson d'offshore, goébe à bec noir et saumon de Douglas)	11-12-02	Habitat d'espèces fauniques menacées (poisson d'offshore, goébe à bec noir et saumon de Douglas)
11-13	Vasières	11-13-01	Vasières	11-13	Vasières	11-13-02	Vasières
11-14	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-14-01	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-14	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate	11-14-02	Réserve écologique de la Pointe-de-la-Frégate
11-15	Aires de confinement de caribou de l'Est	11-15-01	Aires de confinement de caribou de l'Est	11-15	Aires de confinement de caribou de l'Est	11-15-02	Aires de confinement de caribou de l'Est
11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-17-01	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-17-02	Regroupement d'oiseaux en bord de mer
11-18	Colonies d'oiseaux sur les rochers de la Pointe-de-la-Frégate	11-18-01	Colonies d'oiseaux sur les rochers de la Pointe-de-la-Frégate	11-18	Colonies d'oiseaux sur les rochers de la Pointe-de-la-Frégate	11-18-02	Colonies d'oiseaux sur les rochers de la Pointe-de-la-Frégate
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	11-19-01	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	11-19-02	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques
11-20	Hérémères	11-20-01	Hérémères	11-20	Hérémères	11-20-02	Hérémères
11-21	Habitats de poisson	11-21-01	Habitats de poisson	11-21	Habitats de poisson	11-21-02	Habitats de poisson
11-22	Bléuetière	11-22-01	Bléuetière	11-22	Bléuetière	11-22-02	Bléuetière
11-23	Projet et potentiel de bleuétière de type fortibléuet	11-23-01	Projet et potentiel de bleuétière de type fortibléuet	11-23	Projet et potentiel de bleuétière de type fortibléuet	11-23-02	Projet et potentiel de bleuétière de type fortibléuet
11-24	Regroupements d'éboulis sous permis ou à potentiel agricole	11-24-01	Regroupements d'éboulis sous permis ou à potentiel agricole	11-24	Regroupements d'éboulis sous permis ou à potentiel agricole	11-24-02	Regroupements d'éboulis sous permis ou à potentiel agricole
11-25	Parcs éoliens	11-25-01	Parcs éoliens	11-25	Parcs éoliens	11-25-02	Parcs éoliens
11-26	Parcs éoliens projetés	11-26-01	Parcs éoliens projetés	11-26	Parcs éoliens projetés	11-26-02	Parcs éoliens projetés
11-27	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-27-01	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-27	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	11-27-02	Regroupement d'oiseaux en bord de mer
11-28	Barre de Sandy Beach	11-28-01	Barre de Sandy Beach	11-28	Barre de Sandy Beach	11-28-02	Barre de Sandy Beach
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	11-29-01	Pointe-aux-Maquereaux	11-29	Pointe-aux-Maquereaux	11-29-02	Pointe-aux-Maquereaux
11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	11-30-01	Territoires fauniques structurés surfaciques	11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	11-30-02	Territoires fauniques structurés surfaciques
11-31	Rivieres récréatives	11-31-01	Rivieres récréatives	11-31	Rivieres récréatives	11-31-02	Rivieres récréatives
11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	11-32-01	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	11-32-02	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature
11-33	Zone côtière de nord de la péninsule	11-33-01	Zone côtière de nord de la péninsule	11-33	Zone côtière de nord de la péninsule	11-33-02	Zone côtière de nord de la péninsule
11-34	Zone côtière de sud de la péninsule	11-34-01	Zone côtière de sud de la péninsule	11-34	Zone côtière de sud de la péninsule	11-34-02	Zone côtière de sud de la péninsule
11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	11-35-01	Territoire du centre de la Gaspésie	11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	11-35-02	Territoire du centre de la Gaspésie
11-36	Zone industrielle des Bouches-de-Madame	11-36-01	Zone industrielle des Bouches-de-Madame	11-36	Zone industrielle des Bouches-de-Madame	11-36-02	Zone industrielle des Bouches-de-Madame
11-37	Secteur du lac York	11-37-01	Secteur du lac York	11-37	Secteur du lac York	11-37-02	Secteur du lac York
11-38	Circuits panoramiques	11-38-01	Circuits panoramiques	11-38	Circuits panoramiques	11-38-02	Circuits panoramiques
11-39	Zone de potentiel éolien	11-39-01	Zone de potentiel éolien	11-39	Zone de potentiel éolien	11-39-02	Zone de potentiel éolien
11-40	Milieu marin	11-40-01	Milieu marin	11-40	Milieu marin	11-40-02	Milieu marin

### Zones d'affectation

- 11-01 Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada
- 11-02 Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure
- 11-04 Réserves écologiques
- 11-05 Écosystèmes forestiers exceptionnels
- 11-06 Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés
- 11-07a Habitats d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
- 11-08 Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Ézibar
- 11-09 Réserve d'oiseaux migrateurs
- 11-10 Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)
- 11-11 Site géologique exceptionnel (La Touraille)
- 11-13 Vasières
- 11-14 Refuges biologiques
- 11-15 Aires de confinement de caribou de l'Est
- 11-17 Regroupement d'oiseaux en bord de mer
- 11-19 Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetés
- 11-20 Hérémères
- 11-21 Habitats de poisson
- 11-22 Bleuétière
- 11-23 Projet et potentiel de bleuétière de type fortibléuet
- 11-24 Regroupements d'éboulis sous permis ou à potentiel agricole
- 11-25 Parcs éoliens
- 11-26 Parcs éoliens projetés
- 11-27 Regroupement d'oiseaux en bord de mer
- 11-28 Barre de Sandy Beach
- 11-29 Pointe-aux-Maquereaux
- 11-30 Territoires fauniques structurés surfaciques
- 11-31 Rivières récréatives
- 11-32 Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature
- 11-34 Zone côtière de nord de la péninsule
- 11-35 Territoire du centre de la Gaspésie
- 11-37 Secteur du lac York
- 11-39 Zone de potentiel éolien
- 11-40 Milieu marin

### Infrastructure de transport

- Aéroport
- Route nationale, régionale et collective
- Route locale et d'accès aux ressources
- Chemin de fer

### Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Réserve indienne

### Frontière

- Frontière interprovinciale

### Tenure

- Privée

### Métadonnées

**Projection cartographique**  
Conique de Lambert

**Système de référence géodésique**  
NAD83 compatible avec le système mondial WGS84

0 2,5 5 10 15 20  
kilomètres

Note: 1. Carte sans échelle de référence public et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

### Sources

Données	Organisme	Année
Zone d'affectation	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2010
Base de données topographiques et administratives (BDTA 25K)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2010
Tenure	Bureau de l'arpenteur général du Québec	2010

### Réalisation

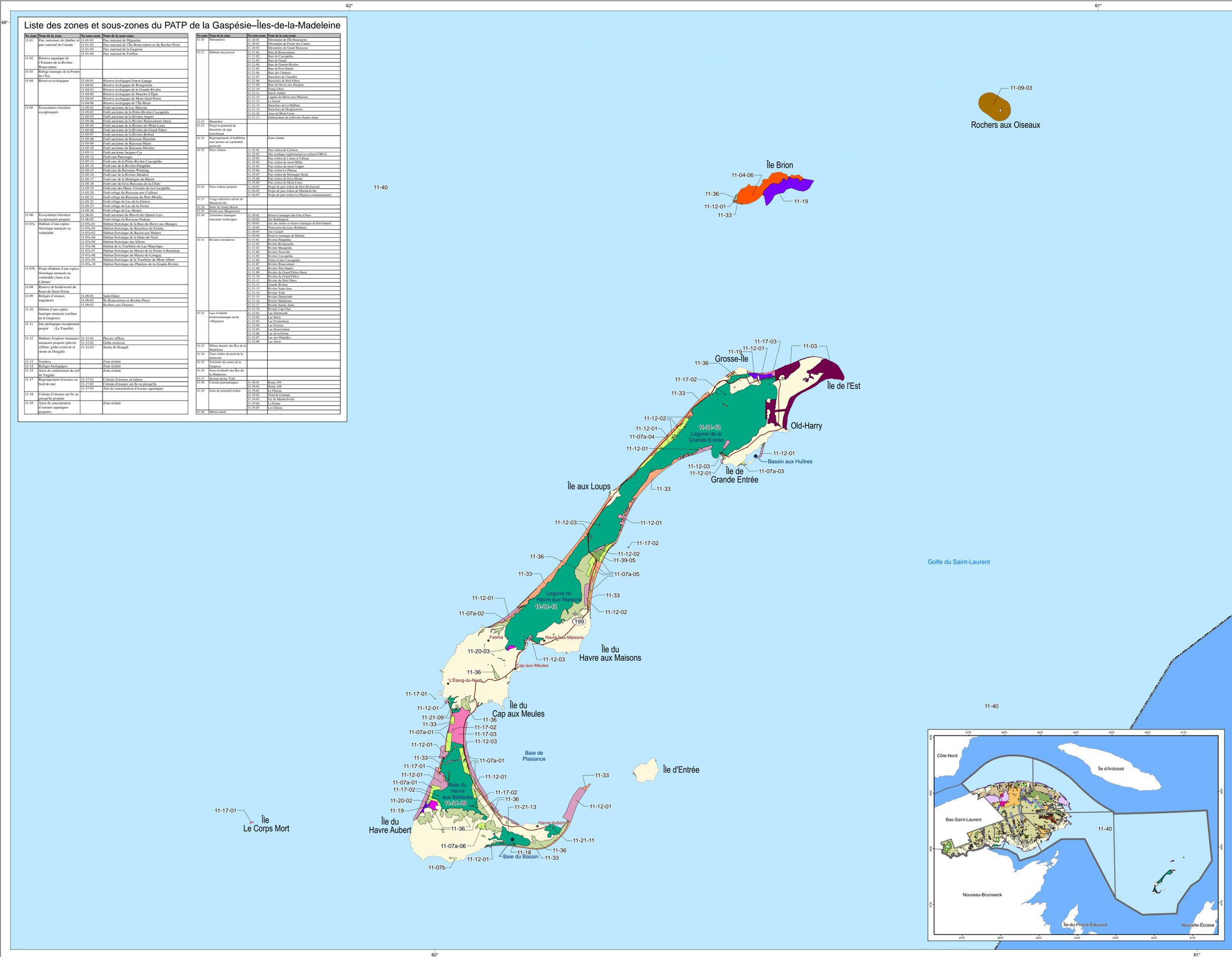
Production: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
 Note: Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec  
 Dépt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2015



# Carte 4b : Zones d'affectation — Îles-de-la-Madeleine

## Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Partie est (Îles-de-la-Madeleine)



### Liste des zones et sous-zones du PATP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

No zone	Nom de la zone	No sous-zone	Nom de la sous-zone	No zone	Nom de la zone	No sous-zone	Nom de la sous-zone
11-01	Parc national de Gaspésie	11-01-01	Parc national de Gaspésie	11-20	Région	11-20-01	Région
11-02	Parc national de l'Estrie	11-02-01	Parc national de l'Estrie	11-21	Stations de ski	11-21-01	Stations de ski
11-03	Parc national de la Gaspésie	11-03-01	Parc national de la Gaspésie	11-22	Stations de ski	11-22-01	Stations de ski
11-04	Parc national de l'Estrie	11-04-01	Parc national de l'Estrie	11-23	Stations de ski	11-23-01	Stations de ski
11-05	Parc national de la Gaspésie	11-05-01	Parc national de la Gaspésie	11-24	Stations de ski	11-24-01	Stations de ski
11-06	Parc national de l'Estrie	11-06-01	Parc national de l'Estrie	11-25	Stations de ski	11-25-01	Stations de ski
11-07	Parc national de la Gaspésie	11-07-01	Parc national de la Gaspésie	11-26	Stations de ski	11-26-01	Stations de ski
11-08	Parc national de l'Estrie	11-08-01	Parc national de l'Estrie	11-27	Stations de ski	11-27-01	Stations de ski
11-09	Parc national de la Gaspésie	11-09-01	Parc national de la Gaspésie	11-28	Stations de ski	11-28-01	Stations de ski
11-10	Parc national de l'Estrie	11-10-01	Parc national de l'Estrie	11-29	Stations de ski	11-29-01	Stations de ski
11-11	Parc national de la Gaspésie	11-11-01	Parc national de la Gaspésie	11-30	Stations de ski	11-30-01	Stations de ski
11-12	Parc national de l'Estrie	11-12-01	Parc national de l'Estrie	11-31	Stations de ski	11-31-01	Stations de ski
11-13	Parc national de la Gaspésie	11-13-01	Parc national de la Gaspésie	11-32	Stations de ski	11-32-01	Stations de ski
11-14	Parc national de l'Estrie	11-14-01	Parc national de l'Estrie	11-33	Stations de ski	11-33-01	Stations de ski
11-15	Parc national de la Gaspésie	11-15-01	Parc national de la Gaspésie	11-34	Stations de ski	11-34-01	Stations de ski
11-16	Parc national de l'Estrie	11-16-01	Parc national de l'Estrie	11-35	Stations de ski	11-35-01	Stations de ski
11-17	Parc national de la Gaspésie	11-17-01	Parc national de la Gaspésie	11-36	Stations de ski	11-36-01	Stations de ski
11-18	Parc national de l'Estrie	11-18-01	Parc national de l'Estrie	11-37	Stations de ski	11-37-01	Stations de ski
11-19	Parc national de la Gaspésie	11-19-01	Parc national de la Gaspésie	11-38	Stations de ski	11-38-01	Stations de ski
11-20	Parc national de l'Estrie	11-20-01	Parc national de l'Estrie	11-39	Stations de ski	11-39-01	Stations de ski
11-21	Parc national de la Gaspésie	11-21-01	Parc national de la Gaspésie	11-40	Stations de ski	11-40-01	Stations de ski
11-22	Parc national de l'Estrie	11-22-01	Parc national de l'Estrie				
11-23	Parc national de la Gaspésie	11-23-01	Parc national de la Gaspésie				
11-24	Parc national de l'Estrie	11-24-01	Parc national de l'Estrie				
11-25	Parc national de la Gaspésie	11-25-01	Parc national de la Gaspésie				
11-26	Parc national de l'Estrie	11-26-01	Parc national de l'Estrie				
11-27	Parc national de la Gaspésie	11-27-01	Parc national de la Gaspésie				
11-28	Parc national de l'Estrie	11-28-01	Parc national de l'Estrie				
11-29	Parc national de la Gaspésie	11-29-01	Parc national de la Gaspésie				
11-30	Parc national de l'Estrie	11-30-01	Parc national de l'Estrie				
11-31	Parc national de la Gaspésie	11-31-01	Parc national de la Gaspésie				
11-32	Parc national de l'Estrie	11-32-01	Parc national de l'Estrie				
11-33	Parc national de la Gaspésie	11-33-01	Parc national de la Gaspésie				
11-34	Parc national de l'Estrie	11-34-01	Parc national de l'Estrie				
11-35	Parc national de la Gaspésie	11-35-01	Parc national de la Gaspésie				
11-36	Parc national de l'Estrie	11-36-01	Parc national de l'Estrie				
11-37	Parc national de la Gaspésie	11-37-01	Parc national de la Gaspésie				
11-38	Parc national de l'Estrie	11-38-01	Parc national de l'Estrie				
11-39	Parc national de la Gaspésie	11-39-01	Parc national de la Gaspésie				
11-40	Parc national de l'Estrie	11-40-01	Parc national de l'Estrie				

#### Zones d'affectation

- 11-03 Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est
- 11-04 Réserves écologiques
- 11-07a Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- 11-07a Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)
- 11-09 Refuges d'oiseaux migrateurs
- 11-12 Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier affleur, grèbe escrivon, sternes de Dougall)
- 11-17 Regroupement d'oiseaux en bord de mer
- 11-18 Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée
- 11-19 Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées
- 11-20 Héronnières
- 11-21 Habitats de poisson
- 11-33 Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine
- 11-36 Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine
- 11-40 Milieu marin

#### Organisation administrative

- Ville, localité, secteur
- Région administrative

#### Infrastructure de transport

- Aéroport
- Route nationale, régionale et collective

#### Frontière

- Frontière interprovinciale

#### Tenure

- Privée

#### Métadonnées

**Projection cartographique**  
Conique de Lambert

**Système de référence géodésique**  
NAD83 compatible avec le système mondial WGS84

0 1,5 3 6 9 12 km  
1/125 000

**Notes**  
1. Cette carte illustre le territoire public et privé et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur l'accès à l'information de l'État.

**Sources**

Données	Organisme	Année
Zone d'affectation	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2010
Base de données topographiques et administratives (DOTA 250k)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2010
Tenure	Bureau de l'arpenteur général du Québec	2010

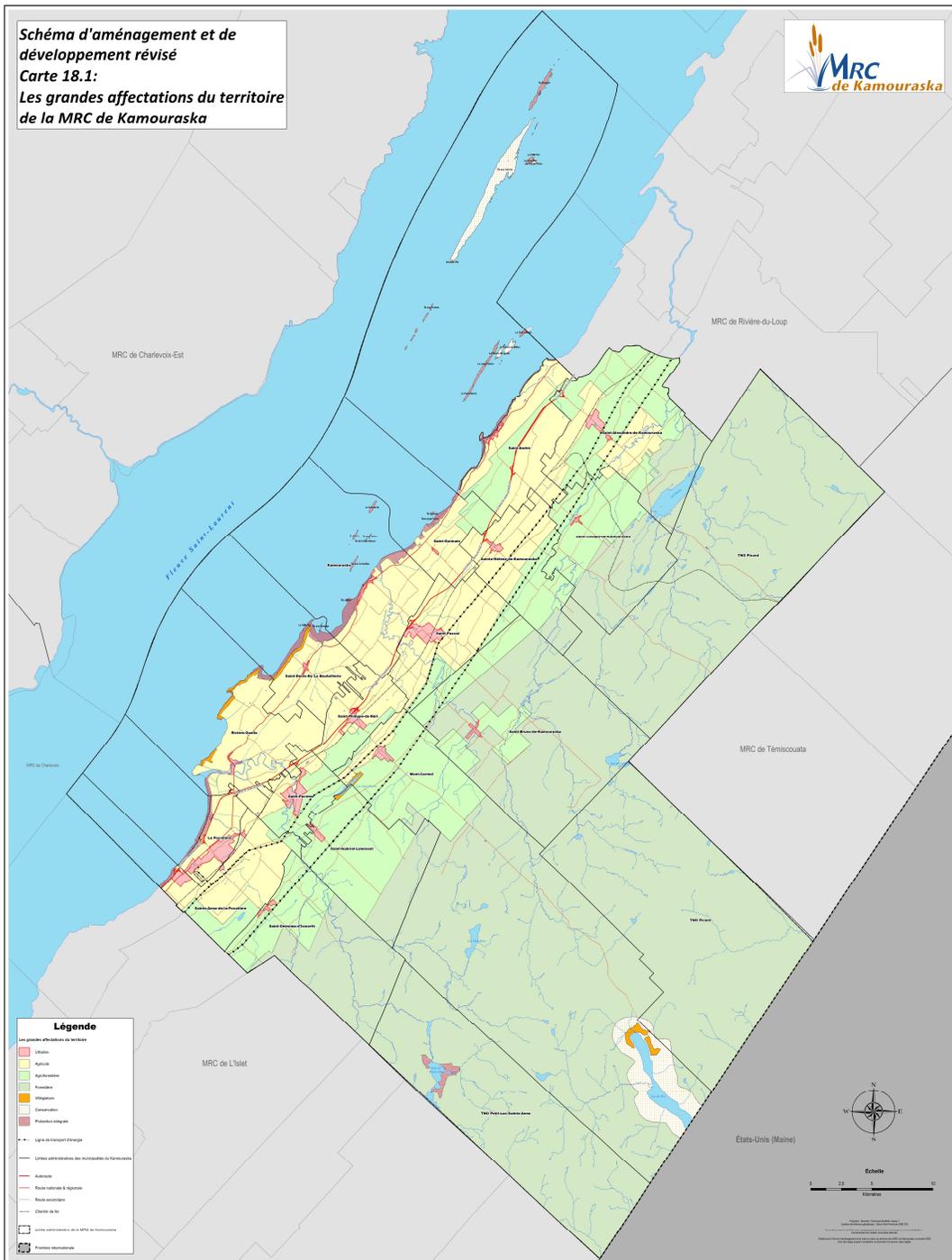
**Réalisation**  
Production : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2015



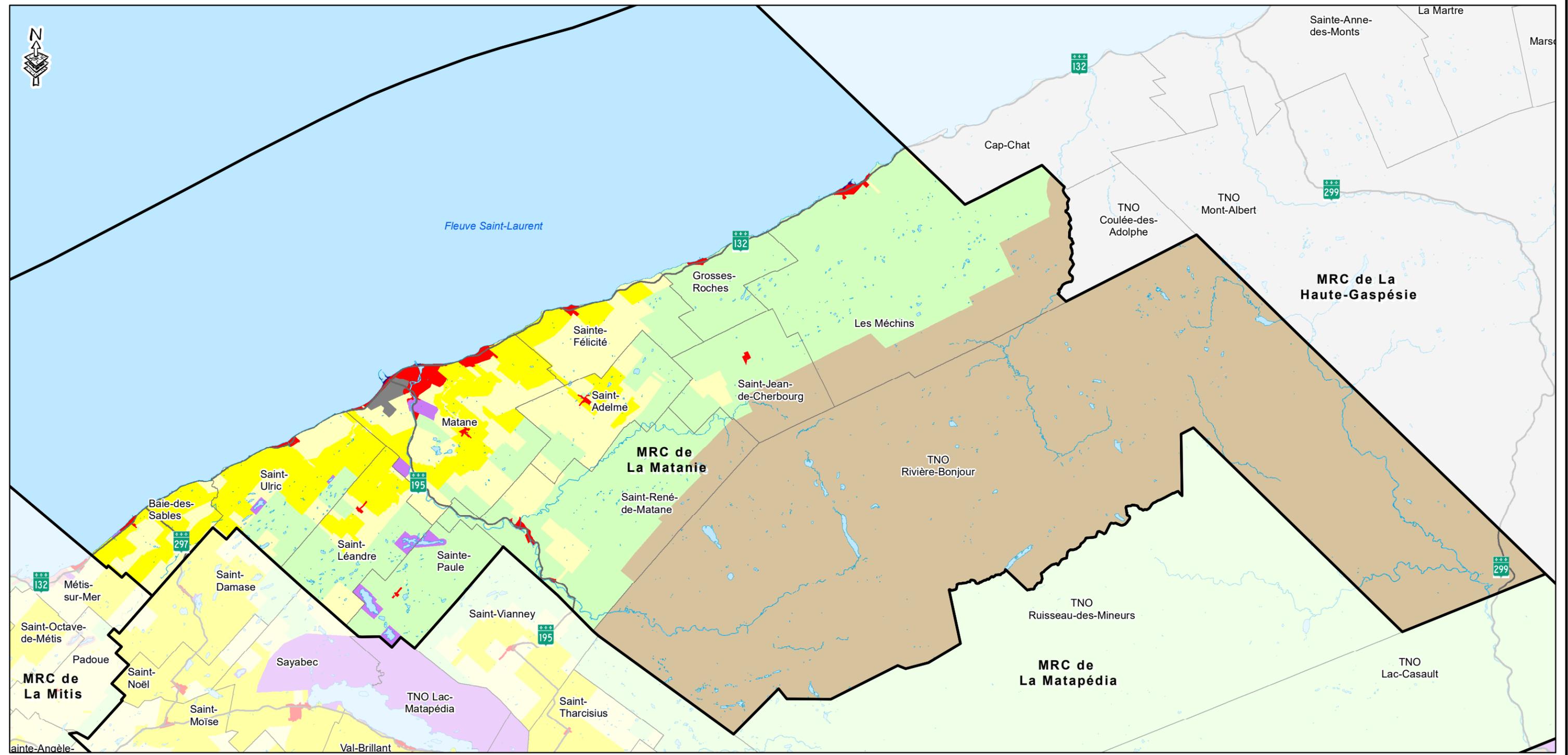
Carte modifiée par le règlement 233-2020, article 1, comme suit :  
 Carte modifiée par le règlement 234-2020, article 1, comme suit :  
 Carte modifiée par le règlement 236-2020, article 1, comme suit :  
 Carte modifiée par le règlement 245-2021, article 1, comme suit :

**Carte 18.1 : Les grandes affectations du territoire de la MRC de Kamouraska**

Modifiée par le  
 règ. 233-2020,  
 article 1 :  
 Modifiée par le  
 règ. 234-2020,  
 article 1 :  
 Modifiée par le  
 règ. 236-2020,  
 article 1 :  
 Modifiée par le  
 règ. 245-2021,  
 article 1 :







MRC de  
La Matanie

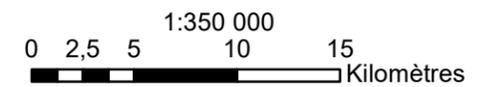
**PLAN RÉGIONAL SUR LES MILIEUX HUMIDES  
ET HYDRIQUES  
MRC DE LA MATANIE**

**Affectation du territoire**

**Légende**

**Affectation du territoire**

- |                   |  |                                     |
|-------------------|--|-------------------------------------|
| Limite MRC        | Affectation industrielle                 | Affectation agricole agroforestière |
| Limite municipale | Affectation maritime (Secteur portuaire) | Affectation forestière              |
| Route nationale   | Affectation récréative                   | Affectation de conservation         |
| Route régionale   | Affectation urbaine                      | Affectation non disponible          |
| Lac et rivière    | Affectation agricole dynamique           |                                     |



Projection cartographique  
MTM zone 6  
NAD 83

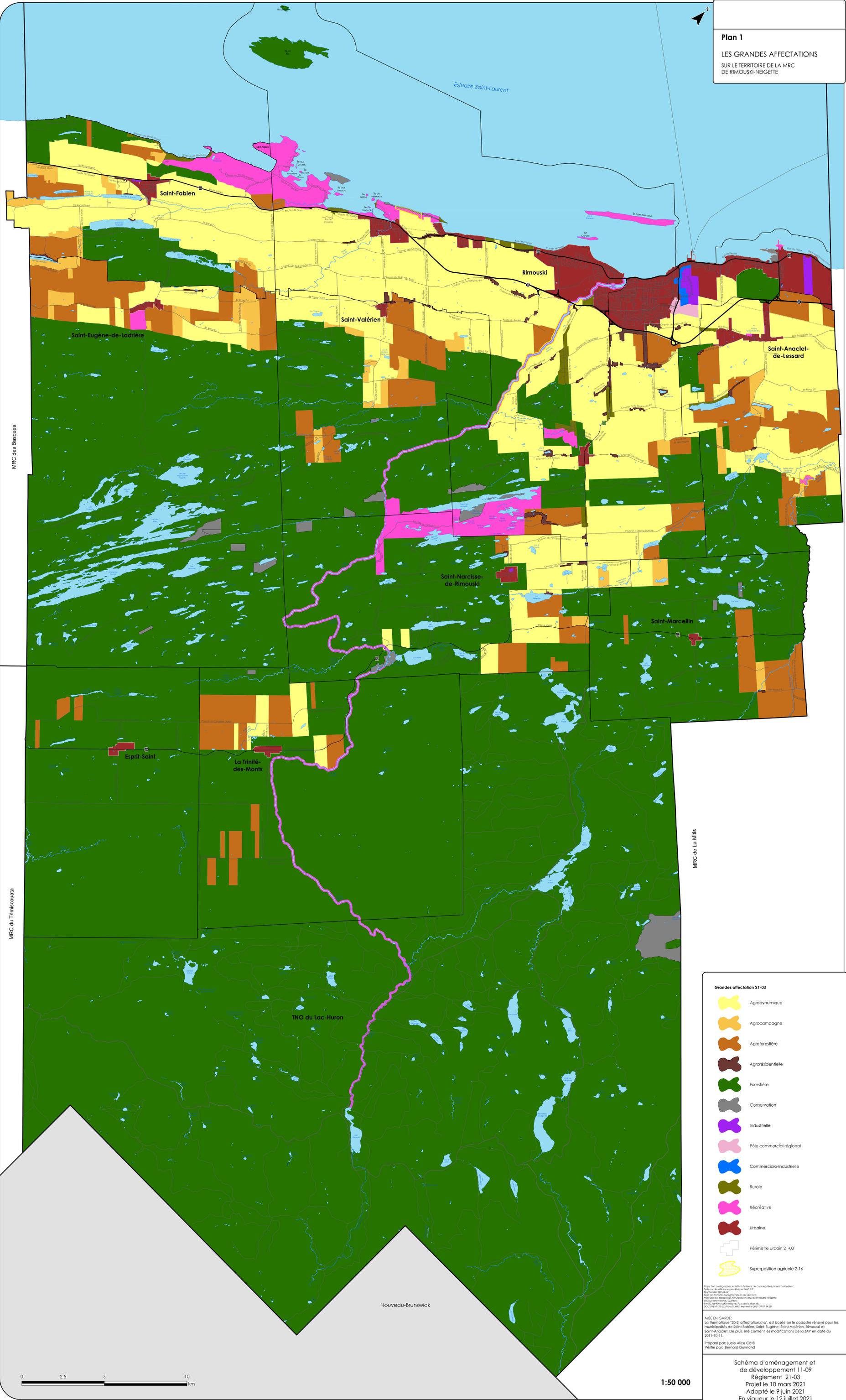
Sources : Limite administrative, Hydrographie, Réseau routier,  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)  
Affectation du territoire, MRC de La Matanie, © Gouvernement du Québec

Juin 2022

Carte 7



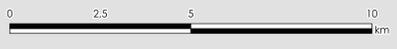
**Plan 1**  
**LES GRANDES AFFECTATIONS**  
 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC  
 DE RIMOUSKI-NEIGETTE



- Grandes affectation 21-03**
- Agrodynamique
  - Agrocampagne
  - Agroforestière
  - Agrorésidentielle
  - Forestière
  - Conservation
  - Industrielle
  - Pôle commercial régional
  - Commercial-Industrielle
  - Rurale
  - Récréative
  - Urbaine
  - Périmètre urbain 21-03
  - Superposition agricole 2-16
- Projet de cartographie réalisé à l'aide de coordonnées planaires du Québec.  
 Système de référence géodésique NAD83.  
 Réseau de données topographiques du Québec.  
 Données des Plans cadastraux de la MRC de Rimouski-Neigette.  
 © Gouvernement du Québec  
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.  
 2021/06/11 11:42 AM

**MISE EN GARDE:**  
 La thématique "21-03\_affectation.shp" est basée sur le cadastre révisé pour les municipalités de Saint-Fabien, Saint-Eugène, Saint-Valérien, Rimouski et Saint-Anacle. De plus, elle contient les modifications de la ZAP en date du 2011-10-11.  
 Préparé par: Lucie Alice Gauthier  
 Vérifié par: Bernard Guimond

**Schéma d'aménagement et de développement 11-09**  
**Règlement 21-03**  
 Projet le 10 mars 2021  
 Adopté le 9 juin 2021  
 En vigueur le 12 juillet 2021



**1:50 000**



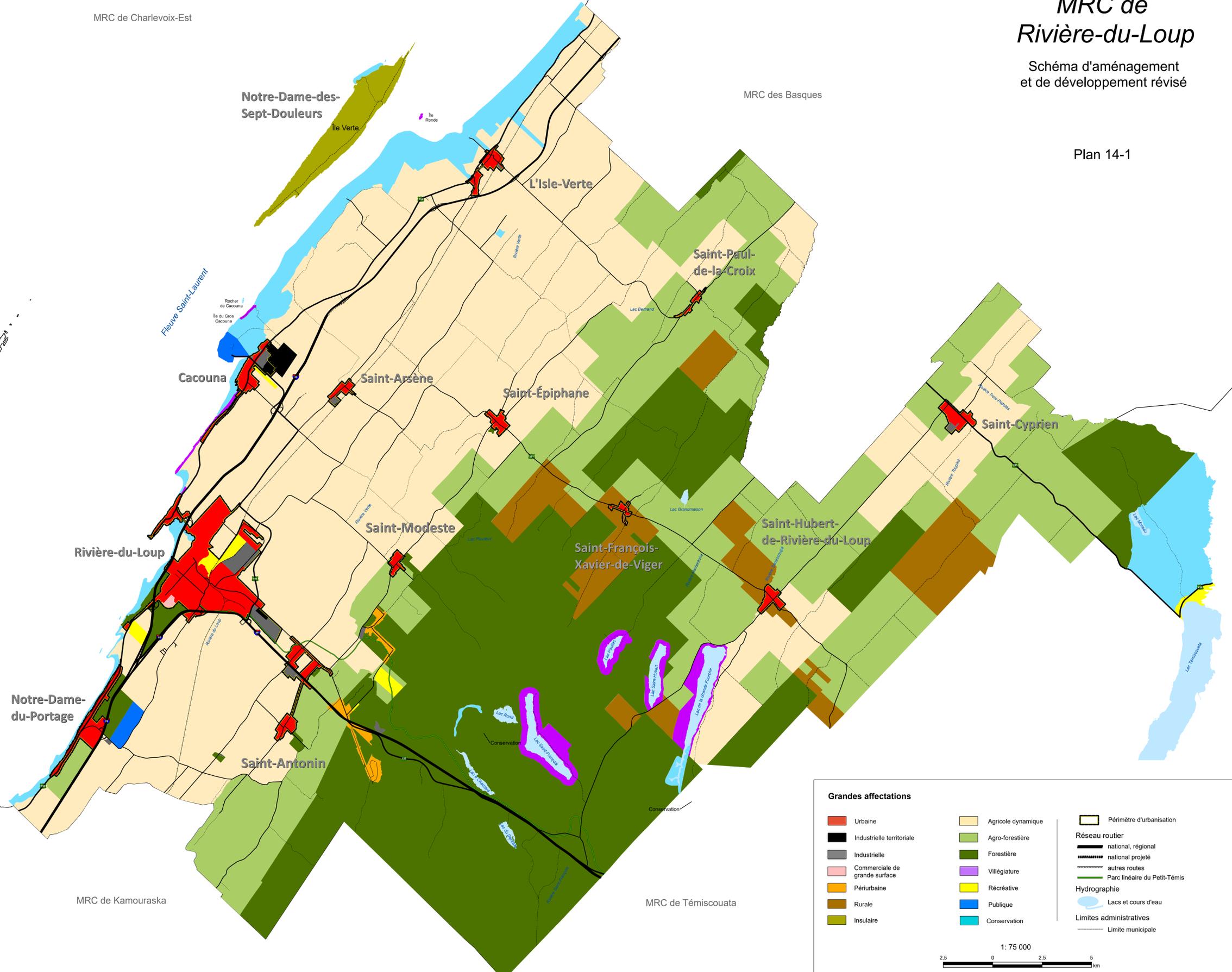


# Les grandes affectations du territoire

MRC de  
Rivière-du-Loup

Schéma d'aménagement  
et de développement révisé

Plan 14-1



**Grandes affectations**

- Urbaine
- Industrielle territoriale
- Industrielle
- Commerciale de grande surface
- Périurbaine
- Rurale
- Insulaire
- Agricole dynamique
- Agro-forestière
- Forestière
- Villégiature
- Récréative
- Publique
- Conservation
- Périmètre d'urbanisation
- Réseau routier: national, régional, national projeté, autres routes, Parc linéaire du Petit-Témis
- Hydrographie: Lacs et cours d'eau
- Limites administratives: Limite municipale

1: 75 000

**AMMENDEMENTS**

Règlement	Adopté le	Entré en vigueur le	Vérifié par	Initiales
266-21	20 mai 2021	3 août 2021	Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement	AM
269-21	21 avril 2022	30 juin 2022	Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement	AM
278-22	18 août 2022	15 septembre 2022	Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement	AM
280-22	15 septembre 2022	27 octobre 2022	Aline Jestin, aménagiste	AJ
271-21	20 octobre 2022	21 décembre 2022	Vincent Bélanger, géographe et directeur intérimaire du service de l'aménagement du territoire	VB
292-23	14 décembre 2023	26 janvier 2024	Vincent Bélanger, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'environnement	VB

Réalisé par le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la MRC de Rivière-du-Loup  
 Cartographie: Anabel Caissy et Aline Jestin  
 Validation: Vincent Bélanger, directeur de l'aménagement et de l'environnement  
 Date d'adoption: 20-12-2019 Dernière mise à jour: 8 décembre 2023

Source des données:  
 Base planimétrique:  
 Base de données topographiques du Québec, 1:20 000  
 Base cadastrale:  
 Compilation cadastrale, MRNF  
 Base territoriale:  
 Fichier FTLA, MRNF  
 Grandes affectations du territoire:  
 Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, MRC de Rivière-du-Loup  
 Projection MTM, NAD 83, fuseau 7

Ce plan fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup et est inscrit au règlement numéro 260-19 (entré en vigueur le 30 avril 2020)

Signé par:  
 (Signé) \_\_\_\_\_ 2022  
 Monsieur Michel Lagacé, préfet Date

(Signé) \_\_\_\_\_ 2023  
 Madame Patricia Trudel, directrice générale et greffière-trésorière Date



# MRC de La Côte-de-Gaspé

Les grandes affectations du territoire

Affectation forestière



Affectation industrielle



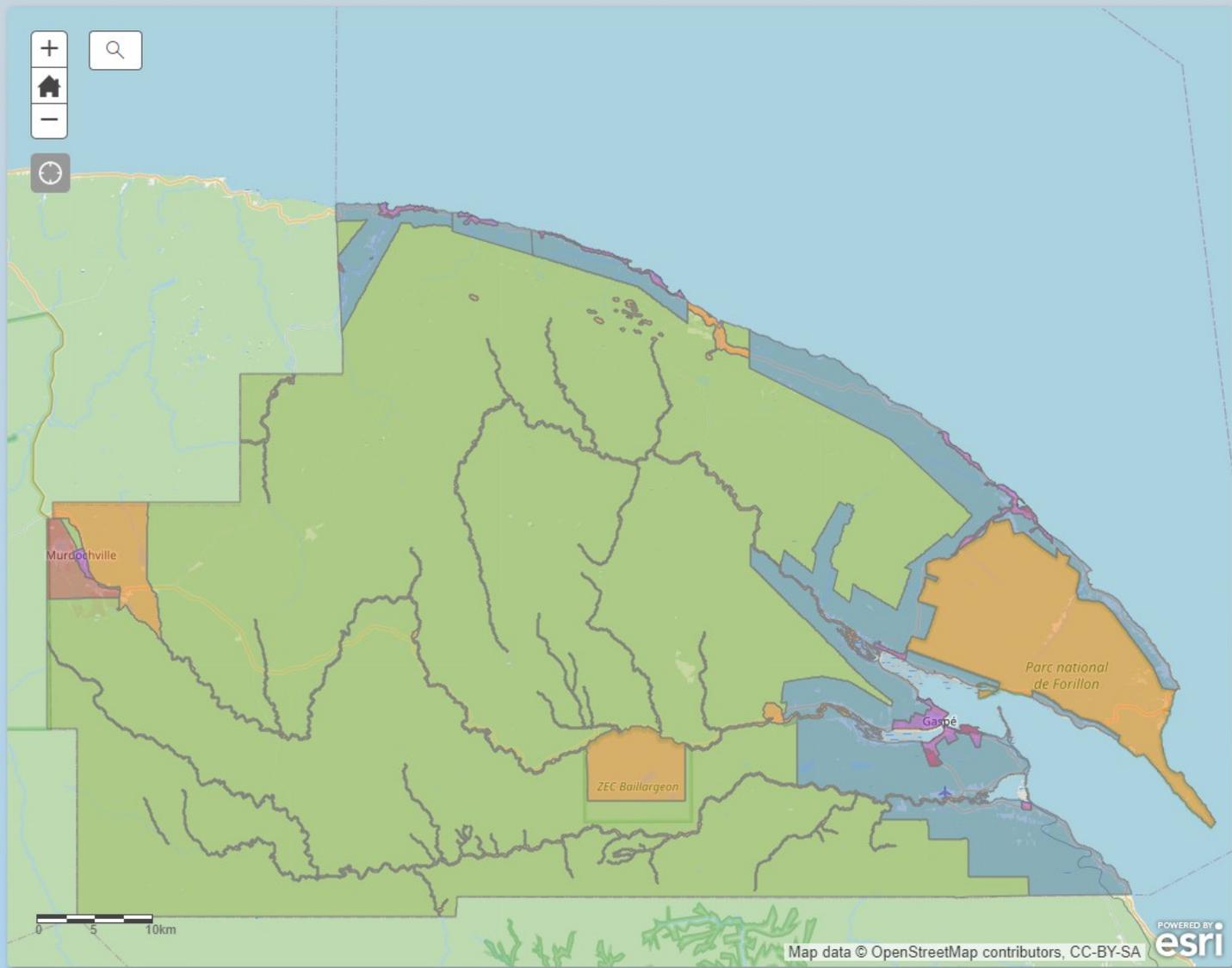
Affectation récréative



Affectation rurale



Affectation urbaine





### Légende

- Réseau routier**
-  Local
  -  Accès ressources
  -  Collectrice de transit (MTQ)
  -  Collectrice municipale
  -  Régionale
  -  Nationale
  -  Voie ferrée
  -  Ligne de transport d'énergie (69 kV)
  -  Ligne de transport d'énergie (230 kV)
  -  Limite de municipalité
  -  Rivière, ruisseau et cours d'eau
  -  Limite du Parc régional Petite-Cascapédia
  -  Lac, rivière et plan d'eau
  -  Territoire sous tenure publique

### Affectations

-  Forestière
-  Agricole (zone agricole permanente)
-  Agroforestière (zone agricole permanente)
-  Rurale (zone agricole permanente)
-  Agroforestière (zone blanche)
-  Urbaine
-  Rurale
-  Loisir extensif
-  Villégiature
-  Conservation
-  LET (Lieu d'Enfouissement Technique)

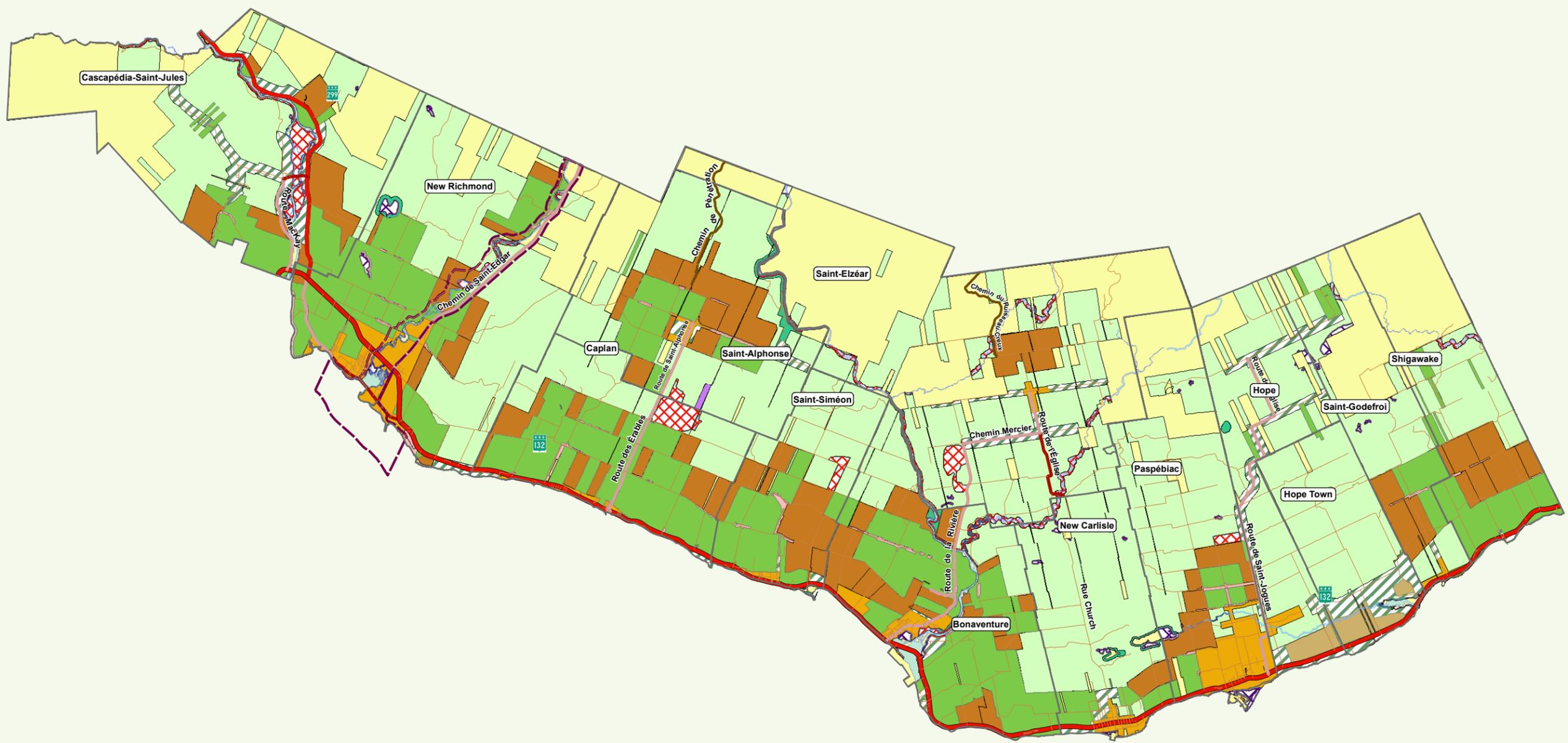
Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.  
Source des données utilisées :  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune © Gouvernement du Québec  
Adresses Québec 2023 et BDTQ (2023)  
MRC de Bonaventure, service de géomatique, décembre 2023.

## AFFECTATION DES SOLS DU TERRITOIRE MUNICIPALISÉ ( TENURE PRIVÉE ) DE LA MRC DE BONAVENTURE

Échelle = 1 : 240 000



**AF - 2024 - 06**





## Grandes Affectations

MRC du Rocher-Percé  
Carte 4.12-2022

1:120 000




## Légende

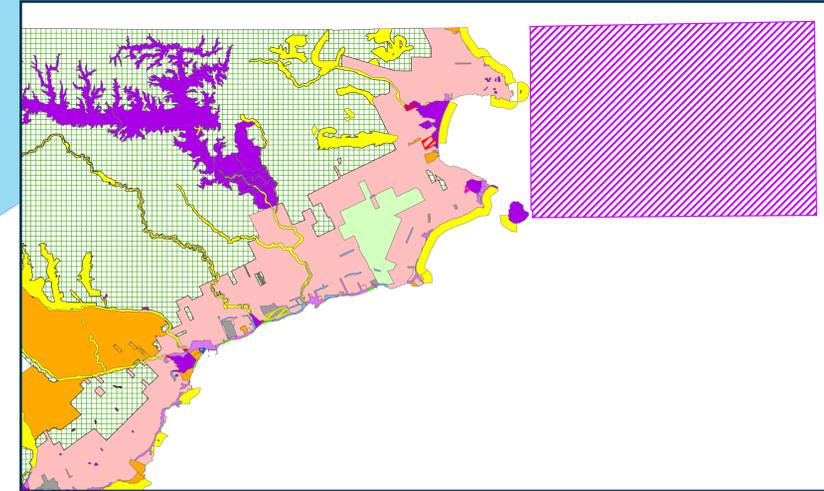
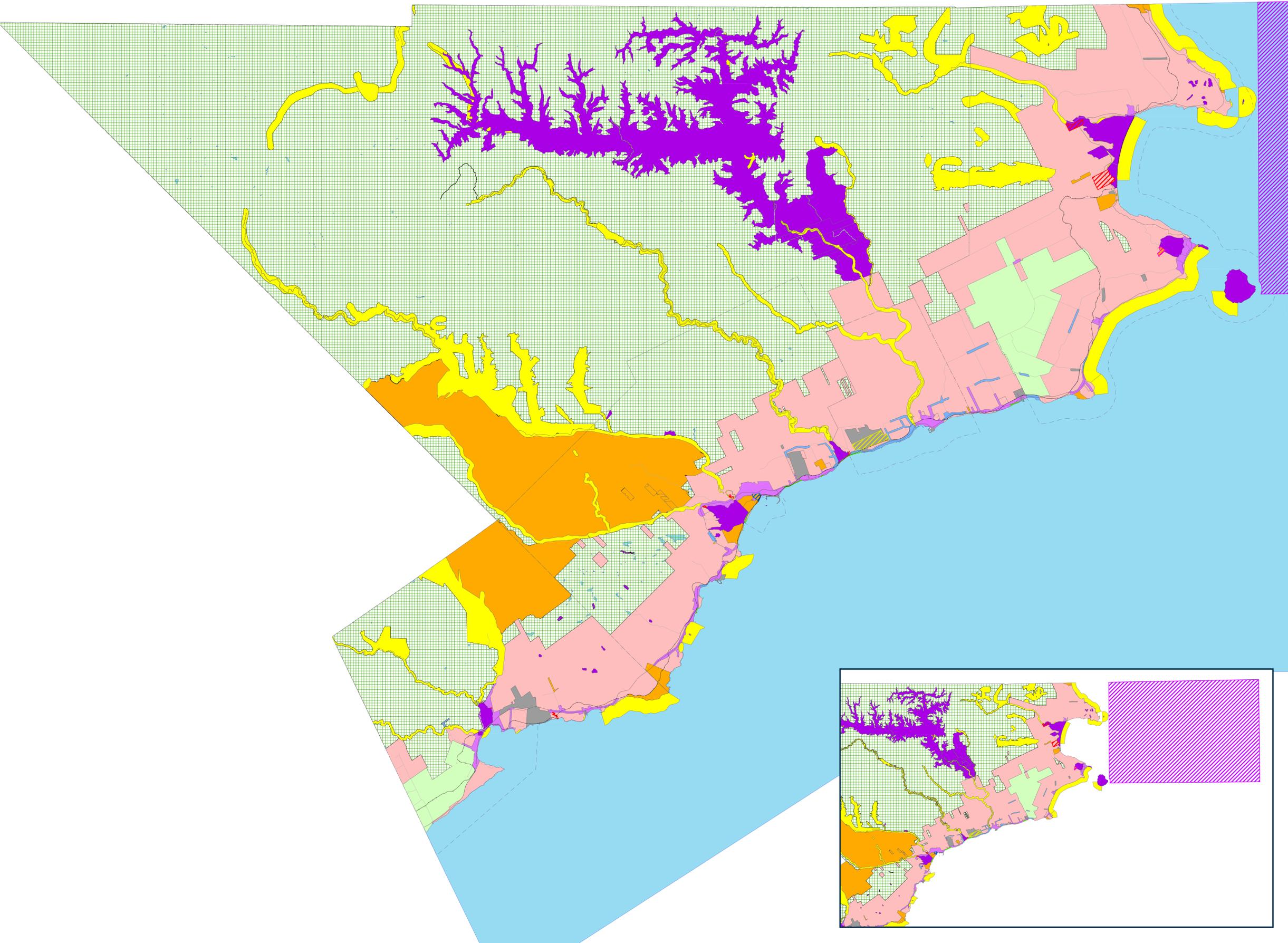
-  Limite municipale
-  Route nationale 132
-  Route secondaire
-  Chemin de fer
-  Zone d'inondation
-  Zone d'érosion
-  Zone aéroportuaire
-  Zone récréation extensive limitée
-  Réserve aquatique du Banc-des-Américains
-  Zone du Gargantua

## Affectations

-  conservation
-  protection faunique
-  industrielle
-  semi-urbaine
-  urbaine
-  agricole
-  récréation extensive
-  forestière
-  rurale

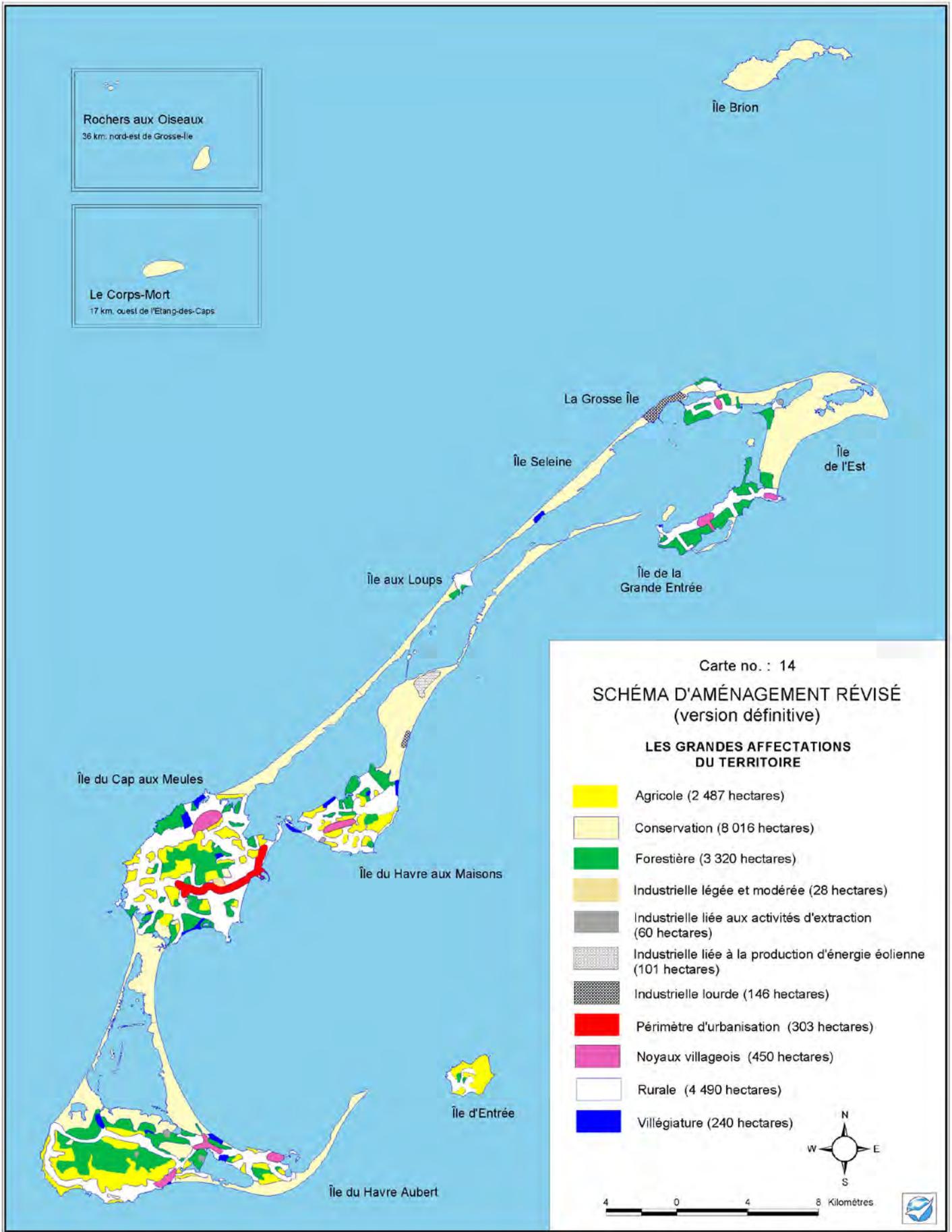
Projection Mercator Transverse Modifiée, fuseau 5. Système de référence géodésique:  
Datum Nord-Américain 1983 (NAD83)

Réalisation:  
Louis Babin, aménagiste adjoint  
Juillet 2022



Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale. Source des données utilisées: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ©Gouvernement du Québec, Adresses Québec (2018), ACRIGEO (2018), ©MRC du Rocher-Percé





Carte no. : 14  
**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**  
 (version définitive)

**LES GRANDES AFFECTATIONS  
 DU TERRITOIRE**

- Agricole (2 487 hectares)
- Conservation (8 016 hectares)
- Forestière (3 320 hectares)
- Industrielle légère et modérée (28 hectares)
- Industrielle liée aux activités d'extraction (60 hectares)
- Industrielle liée à la production d'énergie éolienne (101 hectares)
- Industrielle lourde (146 hectares)
- Périmètre d'urbanisation (303 hectares)
- Noyaux villageois (450 hectares)
- Rurale (4 490 hectares)
- Villégiature (240 hectares)

